Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvresdefrret03fr

2389 Inh

ŒUVRES

DE

FRERET.

TOME TROISIEME.

Ce volume contient :

Observations sur les oracles rendues par les ames des morts.

Réflexions sur les prodiges rapportés dans les anciens.

Sur l'usage des sacrifices humains établi chez les différentes nations, et particulièrement chez les Gaulois.

Sur la nature et les dogmes les plus connus de la religion Gauloise.

Sur l'étymologie du nom des Druides.

Examen critique des apologistes de la religion chrétienne.

De l'origine du jeu des échecs.

Don de Mr Becus

OEUVRES

DE

FRÉRET.

BIBLIOTHÈQUE P...
2384
Inv.
...BORD. FAY

TOME TROISIEME.

. . . . C'est en privant le Clergé de ses biens immenses, conquis sur la crédulité des hommes : c'est en anéantissant sa puissance : c'est en le dépouillant de ses immunités, de ses privilèges chimériques et nuisibles : c'est en forçant ses membres à devenir au moins des citoyens paisibles, que les Princes parviendront, *peut-être quelque jour*, à soulager les peuples, à leur rendre le courage, à faire des sujets plus actifs, plus industrieux, *plus sensés*, &c. *Lettres à Eugénie.*

A PARIS,

Chez { JEAN SERVIERE,
JEAN-FRANÇOIS BASTIEN.

1792.

Universitas

CSP

BL
2715
.F7
1792
x.3

OBSERVATIONS

SUR LES ORACLES RENDUS

PAR LES AMES DES MORTS.

Comme ces sortes d'oracles avoient perdu peu à peu leur crédit par l'établissement des *oracles parlans* d'Apollon à Delphes, et en plusieurs autres lieux de la Grèce, et peut-être aussi parce qu'ils demandoient un certain appareil de machines dont le jeu devoit manquer souvent, ce genre de devination avoit été abandonné à ceux qui exerçoient l'art odieux et méprisé de la *goëtie* ou *magie noire*. C'est sans doute par cette raison que les critiques modernes ont négligé d'en parler, du moins avec un certain détail. Il m'a paru cependant, que cette divination avoit joui, dans les premiers tems, d'une plus grande considération; et que, comme elle étoit en quelque façon liée avec le fonds de l'ancien système religieux des Grecs, elle pouvoit mériter l'attention de ceux qui veulent connoître cette ancienne religion.

Il est sûr, par les ouvrages d'Homere et d'Hésiode, et par les plus anciennes fables

des Grecs rapportées dans le poëme des travaux rustiques, que le dogme de l'immortalité de l'ame et de son existence après qu'elle est séparée du corps, avoit été de tout tems une opinion populaire chez les Grecs, et qu'on ne s'étoit point avisé d'en douter avant l'établissement de cette philosophie, qui trouva l'art de disputer de tout, et de tout réduire en problême.

Dans Hésiode, les hommes de l'âge d'or deviennent, après leur mort, des génies conseillers du souverain des dieux, qui observent les actions des hommes, et qui veillent d'une façon invisible à leur conservation; ceux de l'âge d'argent, ou du second âge, devinrent les génies terrestres; pour ceux de l'âge d'airain, ayant irrité les Dieux par leur injustice, ils descendirent sans gloire dans le ténébreux séjour de Pluton, et ne jouirent d'aucuns honneurs. Ceux de l'âge héroïque, qu'Hésiode compte pour le quatrieme, devinrent des *héros*, et furent transportés après leur mort dans les îles fortunées, au milieu de l'océan, où ils menent une vie exempte de soins et de travail, parce que la terre y produit d'elle-

même trois riches moissons dans le cours de chaque année.

Il étoit naturel que des gens qui croyoient l'existence des ames séparées du corps, qui supposoient que ces ames conservoient des sentimens, des goûts et des passions analogues à ce qu'elles avoient éprouvé pendant leur vie, se persuadassent aussi qu'elles s'intéressoient encore à ceux qu'elles avoient laissés sur la terre, et que s'il étoit possible de les interroger, elles ne refuseroient pas de les aider de leurs conseils; mais comme ce raisonnement prouve tout au plus une simple possibilité, je passe aux preuves de fait, qui l'emporteront toujours sur les preuves de raisonnement, et qui montreront que la superstition avoit tiré cette conséquence du principe, et qu'elle s'en étoit servi pour établir un genre de devination, dans lequel on croyoit avoir des moyens assurés de forcer les ames des morts à venir répondre aux questions qu'on vouloit leur faire.

Périandre, tyran de Corinthe, c'est Hérodote (*V.* 93) qui parle, ayant frappé, dans un emportement de colere, sa femme Mélisse, fille de Proclès, tyran

d'Épidaure, pour laquelle il avoit cependant un amour très-violent, elle mourut des suites de ce coup. Quelque tems après, un hôte de Périandre vint pour retirer un dépôt dont il avoit confié la garde à Mélisse; on ignoroit où elle l'avoit mis, et on le chercha inutilement. Périandre crut devoir interroger là-dessus Mélisse elle-même, et il envoya consulter l'oracle des morts, Νεκυομαντήϊον, établi dans la Thesprotie, sur les bords du fleuve *Acheron;* l'existence de ce fleuve est certaine, et l'on sait même assez exactement où étoit son embouchûre [*Thucyd, I*, 47, *Strab. VII*, 324].

L'ombre de Mélisse déclara qu'elle ne pouvoit répondre, parce qu'elle étoit accablée de froid; les vêtemens qu'on a enterrés avec moi, dit-elle, ne me peuvent servir, parce qu'on ne les a pas brûlés; et pour convaincre Périandre de la vérité de ma plainte, qu'il se rappelle, ajouta-t-elle, ce qui s'est passé après ma mort. Périandre, qui aimoit sa femme avec fureur, avoit voulu lui donner après sa mort, dit Hérodote, les mêmes témoignages de son amour, que si elle eût encore été vivante [ce ne sont pas là tout-à-fait les termes de l'historien Grec]. La

réponse des députés frappa Périandre ; et pour faire cesser les plaintes de Mélisse, il ordonna à toutes les femmes de Corinthe, esclaves et libres, de se rendre au temple de Junon, parées comme pour un jour de fête. Lorsqu'elles y furent, ses gardes s'emparerent des portes et les obligerent de quitter tous leurs vêtemens. Ces habits furent portés sur la fosse de Mélisse, et brûlés avec les cérémonies religieuses observées dans les funérailles. On envoya de nouveaux députés à l'oracle, et l'ombre de Mélisse ne fit plus de difficulté de déclarer où étoit le dépôt.

Il ne s'agit pas d'examiner ce qu'il y avoit de vrai dans cette histoire, ni de quels moyens les prêtres s'étoient servis, soit pour faire paroître l'ombre de Mélisse, soit pour être en état de répondre juste à la question de Périandre : il me suffit que la narration d'Hérodote suppose l'existence de l'oracle et l'usage de le consulter ; car il n'y a rien dans ses expressions qui puisse faire penser que l'oracle ne subsistât plus au tems où il écrivoit, c'est-à-dire, environ un siecle après Périandre. Thucydide [I, 47] parle de cet *Acheron* de la Thesprotie et

du marais *Acherusia* qu'il traversoit. (*Strab.* VII, 324.) Pausanias ajoute que le Cocycle, ainsi nommé parce que ses eaux étoient mauvaises, tomboit dans ce marais, mais Strabon n'en fait aucune mention. Pausanias (I, 40.) suppose encore que, dès le tems d'Orphée, cet oracle, dont parle Hérodote, subsistoit sur les bords de l'Acheron, que le chantre de Thrace alla y évoquer l'ombre d'Eurydice; mais que n'ayant pu l'obliger à revenir avec lui, il mourut de douleur. Je ne rapporte cette idée de Pausanias (IX, 769) que pour ne rien omettre : car la fable d'Eurydice étoit une fiction assez nouvelle; et il n'étoit pas même trop sûr qu'il y eût jamais eu un Orphée : du moins Aristote, cité par Ciceron, (*de nat. Deorum, lib. I*, 38. le croyoit-il un personnage imaginaire; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Homere et Hésiode ne l'ont point connu.

Pausanias ajoute que l'oracle de la Thesprotie avoit donné à Homere l'idée de la Nécyomantie de l'Odyssée, et que c'étoit de-là qu'il avoit pris les noms des fleuves infernaux. D'autres vouloient qu'il fallût les chercher dans le pays de Cume d'Italie,

dans les sources d'eau brûlantes, dans les cavernes empoisonnées, dans les *soufrières*, &c. qu'on voit encore au voisinage de cette ville : il y avoit même en cet endroit, (*Strab. I, 26, v.* 243, 246.) à ce que pensoit Ephorus, un Phlégéthon, un Cocyte et un oracle des morts où l'on n'arrivoit que par des chemins souterrains inaccessibles à la lumiere, comme la caverne de l'oracle, et comme celles que les prêtres habitoient. Mais cet oracle et ces prêtres n'ont été connus que d'Ephorus, écrivain ami du merveilleux, et dont la bonne foi n'étoit pas trop bien établie, au jugement de Diodore et de Sénèque. Il est du moins sûr, par le témoignage de Strabon, qu'on ne trouvoit dans ce canton aucuns vestiges, ni de ces prêtres des morts, ni de cet oracle, ni de ces anciennes routes souterraines; et il est fort probable que tout cela avoit été imaginé par les colonies Grecques de la côte voisine de l'Averne. Je ne m'étends pas sur cet article sur lequel Cluvier (*Itul. antiq.*) a rassemblé presque tout ce qu'en ont dit les anciens; j'observerai seulement que si Homere avoit eu quelque pays en vue dans les voyages d'Ulysse

vers l'occident de l'Europe, ce seroit vers les côtes de l'Italie et aux environs de Naples et de Pouzzoles qu'il faudroit le chercher. Mais on s'en doit tenir à cette proposition générale ; car Homere connoissoit si peu ces pays, et que, suivant la remarque d'Eratosthène, lorsqu'on veut suivre le détail de la route d'Ulysse, il n'est pas possible de se reconnoître. Homere, si clair et si exact dans ses descriptions géographiques, lorsqu'il s'agit de la Grece, n'est plus intelligible lorsqu'il parle des pays situés vers l'occident. Je ne dois pas omettre qu'il y avoit encore une ville d'*Acherusia* et un fleuve *Acheron* dans la Lucanie, célebres par la défaite et par la mort d'Alexandre roi d'Epire ; mais on ne voit pas qu'il y eût d'oracles des morts. Au reste, il n'étoit pas étonnant de trouver ces noms d'Acheron, de Cocyte, de Phlégéthon, de Styx dans les pays habités par les Grecs ; comme ces noms sont significatifs dans leur langue, il est très-possible qu'ils les aient imposés à des rivieres dont les eaux ou le cours leur parurent avoir quelque rapport avec ces noms.

Je reviens aux exemples des consultations

ou évocations des ames des morts, qu'on suppose avoir été faites avec une certaine authenticité : Plutarque m'en a fourni quatre, mais tous d'un tems éloigné du sien ; et il n'accompagne ce qu'il en dit d'aucune réflexion qui fasse présumer que l'usage subsiste encore lorsqu'il écrivoit.

Voici le premier de ces exemples. Callondas, qui avoit tué le poëte Archiloque dans une bataille, se présentant pour consulter l'oracle de Delphes, la Pythie refusa de lui répondre parce qu'il étoit coupable du meurtre d'un favori des muses ; après beaucoup d'instances elles lui ordonna d'appaiser les manes d'Achiloque : Callondas se rendit au cap Ténare, où étoit un temple des morts, et là il trouva des prêtres dont la fonction étoit d'évoquer et d'appaiser les manes. Plutarque nomme ce lieu ψυχοπομπεῖον ; (*Plut. de sera numinus vindicta. page* 560.) Homere donne à Mercure le titre de ψυχομπεος, conducteur des ames, celui qui regle leur marche. Au cap Ténare on montroit une caverne par où Hercule avoit, disoit-on, amené des enfers le chien Cerbere ; et cette coverne étoit aussi un des passages par où les ames descendoient dans le séjour des

morts. C'est une chose que presque tous les poëtes postérieurs ont supposée, et de laquelle on trouve les preuves par-tout. Archiloque étoit contemporain de Gygès, et antérieur à Périandre de plus d'un siecle.

Le second exemple est d'un tems moins éloigné, et Plutarque le rapporte en deux endroits, dans la vie de Cimon, et dans un de ses traités de morale. (*de sera numinis vindicta, p. 555.*) Pausanias, roi de Sparte, celui-là même qui avoit battu les Perses à Platée, étant à Byzance, vit Cléonice, jeune fille de condition libre, fut touché de sa beauté, et ordonna qu'on la lui amenât la nuit suivante : il fallut obéir, parce que tous les alliés trembloient devant les Lacédémoniens ; tout ce que Cléonice put obtenir fut que la chambre seroit sans lumiere. Au bruit qu'elle fit en entrant, Pausanias se réveillant en sursaut, crut qu'on venoit l'assassiner, se jetta sur son poignard et en frappa cette jeune fille, qui mourut de sa blessure. Pausanias pénétré de douleur, ne goûta plus de repos depuis cette aventure : toutes les nuits l'ombre de Cléonice se présentoit à lui dans son sommeil, et lui annonçoit la vengeance divine ;

il crut pouvoir l'appaiser par des cérémonies religieuses, et pour cela il se rendit à Héraclée ; c'est celle du pont où l'on montroit une caverne par où Hercule étoit descendu aux enfers ; et où il y avoit un fleuve et un lac d'Acheron. Plutarque nomme dans un endroit le temple des morts de la ville d'Héraclée, ψυχοπομπεῖον, et dans l'autre ψυχομαντεῖον, ce qui prouve que chez lui ces deux termes sont synonymes. Les prêtres évoquerent l'ombre de Cléonice qui déclara que Pausanias ne trouveroit du repos qu'à Sparte : ce Prince s'y rendit, mais on y étoit informé de ses intelligences avec le roi de Perse, et on se préparoit à l'arrêter ; il l'apprit et se réfugia dans un temple de Minerve. Comme on n'osoit pas l'arracher de cet asyle, on en mura la porte, on l'y laissa mourir de faim, et on l'en retira seulement quelques momens avant qu'il expirât, pour que sa mort ne souillât pas la sainteté du lieu.

Quelque tems après on se reprocha d'avoir fait mourir, sans aucune formalité, un homme à qui la Grece devoit en partie son salut. On crut devoir appaiser ses manes, et on envoya, dit Plutarque, (*de sera numinis vindicta, p. 560.* (chercher en

Italie des *Psychagogues* (*eductores animarum*) ou prêtres des ames, pour évoquer et pour conjurer l'ombre de Pausanias. Cet exemple, qui est le troisieme de ceux que me fournit Plutarque, est la seule occasion où j'aie trouvé qu'on parloit des prêtres des morts d'Italie.

Voici le quatrieme et dernier exemple. Elysius de *Terina* en Italie, ayant perdu son fils Euthynoüs, soupçonna qu'il avoit été empoisonné, et crut qu'un moyen sûr de s'en éclaircir, c'étoit d'interroger l'ombre même de son fils. Dans cette vue il se rendit à l'oracle des morts; Plutarque (*de consolat. ad Apoll. pag.* 109, *B.*) ne marque point où il étoit situé, et là, après les sacrifices ordinaires, il s'endormit dans le temple, et il y vit en songe l'ame de son pere, accompagnée d'un spectre qui avoit de l'air de son fils : ce spectre, qui étoit le génie du jeune Euthynoüs, lui mit entre les mains des tablettes, qu'il trouva en s'éveillant, et dans lesquelles il lut trois vers, par lesquels son fils l'avertissoit de ne point pleurer sa mort, qu'elle étoit une faveur des Dieux, et qu'elle lui avoit procuré le sort le plus agréable.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répéter ici ce qui j'ai déjà dit du jugement qu'on doit porter de ces sortes d'histoires : tout ce que j'en veux conclurre, c'est que Plutarque ne doutoit point de l'existence de ces anciens temples des morts; l'opinion qu'il pouvoit avoir de la réalité de ces apparitions nous est fort indifférente, et nous sommes dispensés de régler notre croyance sur la sienne. J'observerai seulement que le dernier exemple, dont il ne marque point le tems, mais qu'il nomme une narration ancienne, peut nous faire penser que la difficulté d'exécuter les apparitions réelles avoit fait recourir à la voie des songes, dans laquelle l'imagination des consultans, échauffée et préparée, suppléoit aux prestiges qu'on avoit employés autrefois. Mais comme on ne commande point à l'imagination, et encore moins dans le sommeil que dans la veille, cette espece de divination perdit peu à peu tout son crédit dans des siecles où la lumiere philosophique commençoit à luire; car il est sûr que cette lumiere agit jusqu'à un certain point sur les esprits de ceux mêmes qu'elle n'éclaire point encore.

On ne peut douter que les évocations des ombres n'eussent un rite et des cérémonies religieuses qui leur étoient propres. Les anciens ne les ont point décrites ; mais il est probable qu'elles ressembloient à celles qu'Ulysse emploie dans la Nécyomantie de l'Odyssée. Homere, si attentif à se conformer aux usages anciens, n'aura pas violé le *costume* dans cette seule occasion. On peut encore supposer que les cérémonies usitées dans ces évocations, ressembloient à celles qui s'observoient aux sacrifices funebres, et dans ceux qui étoient destinés à honorer les héros : car les uns et les autres étoient désignés par un même mot, on les nommoit ἐναγίσματα, terme qui répondoit à ceux d'*inferiae* et de *parentatio* chez les Romains ; ἐναγίζειν ou *parentare* avoit le même sens. Les grammairiens dérivent ἐναγίζειν du verbe ἀγιάζειν expliqué dans Hésychius par ἁγια ποιεῖν, *vénérer, rendre des honneurs*. Au tems d'Hérodote, de Platon, &c. le culte héroïque étoit absolument différent du culte d'adoration qu'on rendoit aux Dieux ; on honoroit les premiers et on invoquoit les seconds. Le culte établi pour les héros n'étoit, à proprement parler, qu'un renouvellement des honneurs funebres : on

célébroit le bonheur dont ils jouissoient et la part qu'ils prenoient aux banquets des immortels ; mais on ne leur demandoit rien, parce qu'ils ne partageoient point avec les dieux l'administration de l'univers. Dans la suite on confondit les honneurs divins et les honneurs héroïques ; les mots ἐναγίζειν et θύειν s'employerent indifféremment, ou plutôt on ne se servit plus que de ce dernier, et la superstition dont le propre est d'aller toujours en se fortifiant, fit peu à peu oublier l'ancien système religieux.

Plutarque nous a conservé dans la vie d'Aristide, un détail très-circonstancié de ce qui s'observoit tous les ans à l'anniversaire du sacrifice funebre institué en l'honneur des Grecs morts à la bataille de Platée. Ce détail, qui est unique, mérite l'attention de ceux qui veulent connoître l'ancienne religion grecque, et il montrera combien les cérémonies qui précèdent dans l'Odyssée l'évocation des ombres par Ulysse, ressemblent à ce qui s'observoit dans les funérailles. Les seizieme du mois nommé *Mémactérion* par les Athéniens (c'est la troisieme lune après l'équinoxe d'automne, étoit destiné à cet anniversaire. Dès la pointe

du jour, dit Plutarque, la procession se met en marche, précédée par un trompette qui sonne la charge, et par plusieurs chariots remplis de couronnes et de branches de myrthe. On voit ensuite un taureau tout noir qu'accompagnent des jeunes gens de condition libre, portant les cruches pleines de lait et de vin, destinées aux libations, ainsi que des fioles d'huile et de parfums; après eux marche l'archonte tout seul et suivi du reste des citoyens. Cet archonte qui, dans le reste de l'année, ne porte que des habits blancs, et à qui il n'est pas même permis de rien toucher où il entre du fer, paroît ce jour-là revêtu d'une robe de pourpre, ceint d'un baudrier et armé d'une épée; il porte dans ses mains l'urne sacrée qu'il a été prendre dans le lieu où l'on dépose les actes publics.

C'est dans cet équipage qu'il se rend aux tombeaux; là il puise de l'eau dans une fontaine voisine et en lave les colonnes sépulchrales, après quoi il les oint et il les parfume. Il égorge ensuite la victime, en fait couler le sang dans une fosse : et tandis qu'on met la victime sur un bûcher construit exprès, il invoque Jupiter et le Mercure

cure infernal ; et appelant à haute voix les braves gens qui sont morts pour leurs compatriotes, il les invite à prendre part à ce banquet et à venir s'y rassasier du sang qu'on vient d'épancher ; après quoi remplissant une coupe de vin, il la verse dans la fosse, tandis qu'on y verse aussi les cruches de lait, en disant : *à la santé des vaillans hommes qui se sont immolés pour la liberté des Grecs.*

J'ai été contraint de paraphraser le mot αἱματουρία, terme Dorien ou Boétien, qui se trouve aussi dans Pindare (*Olymp. I, 146.*) pour exprimer les honneurs funebres rendus aux héros. Les grammairiens anciens l'expliquent par ἐνάγισμα, et le dérivent des mots αἷμα, *sanguis* et κορέω, κορεννύω, *saturo* ; ἀμαιουρία c'est proprement *sanguinis saturatio* ; la nécyomantie de l'odyssée va nous prouver la justesse de cette étymologie.

Homere (*Odys. lib. XI.*) dit qu'Ulysse s'étant embarqué dès le matin sur la côte de l'île de Circé, arriva le soir à l'extrémité du pont et à l'entrée de l'océan. Il débarqua dans le pays des Cimmériens que le soleil n'éclaire jamais, et que la nuit couvre sans

cesse de ses ailes ténébreuses ; s'étant avancé dans les terres avec les victimes et les offrandes qu'il avoit préparées, il creusa avec son épée, et suivant le conseil de Circé, une fosse large d'une coudée en tout sens, y versa du vin préparé avec du miel, du vin ordinaire et de l'eau ; il y répandit ensuite de la farine et mêla toutes ces choses : après quoi invoquant les divinités infernales, il promit de leur sacrifier, à son retour dans Ithaque une vache qui n'auroit point encore porté ; il promit aussi à Tirésias une brébis noire, la plus belle de ses troupeaux. Alors faisant approcher les victimes préparées, un bélier noir et une brébis noire, il les égorge et fait couler leur sang dans la fosse. Aussi-tôt il voit les ombres voltigeantes accourir en foule et s'empresser pour venir boire le sang ; mais il les écarte avec son épée, et ne les laisse approcher qu'après que Tirésias a étanché sa soif, et qu'il lui a prédit le sort qu'il doit éprouver.

Le détail de la conversation d'Ulysse avec les ombres, est indifférent à mon objet : j'observerai seulement que toutes, jusqu'à Tirésias lui-même, sont effrayées par la vue de l'épée nue d'Ulysse, et qu'il est

obligé de la remettre au fourreau pour laisser boire ce devin. On peut encore observer que la plupart de ces ames sont dans une espece d'éblouissement qui les empêche de reconnoître Ulysse, jusqu'à ce qu'elles aient goûté du sang des victimes. Je pourrois ajouter à ce qu'on vient de voir, beaucoup de passages des poëtes latins, et même des poëtes grecs postérieurs; mais comme la plupart écrivoient d'imagination et ne s'assujétissoient guere au costume, ces passages n'auroient fait qu'alonger ce mémoire, sans nous instruire.

Il seroit très-possible que les premiers habitans de la Grece eussent imaginé l'espece de devination dans laquelle on évoquoit les ames des morts; car on la trouve établie chez deverses nations sauvagesde l'Afrique : cependant je croirois volontiers qu'elle avoit été portée dans la Grece par les mêmes colonies orientales qui établirent dans ce pays le dogme du partage de l'administration de l'univers entre différentes divinités à qui l'on donnoit des attributs distingués, et qu'on invoquoit en particulier par un culte et par des cérémonies différentes. Hérodote nous apprend qu'avant l'arrivée des colonies

orientales, ce partage n'avoit point lieu dans la religion des anciens Pélasges : ils reconnoissoient à la vérité plusieurs divinités (Κόσμῳ θέντες ,) qu'ils nommoient ϑεοί, ou auteurs de l'arrangement de l'univers ; mais ils les adoroient et les invoquoient toutes à la fois et sans les séparer.

Ce qui me fait croire que les colonies orientales ont porté dans la Grece la pratique de l'évocation des morts, c'est que je la vois établie dans la Phénicie, et peut-être même dans l'Egypte au tems du passage des colonies de Cadmus et de Danaüs. Nous voyons dans le Deutéronome (*XVIII, 10, 11, &c.*) que cette pratique étoit alors ordinaire chez les Chananéens. « Lorsque vous serez entrés » dans le pays que le Seigneur votre Dieu » vous donnera, dit Moyse aux Hébreux, » gardez-vous d'imiter les abominations du » peuple qui l'habite : qu'il ne se trouve » parmi vous personne qui fasse passer » son fils ou sa fille par le feu, qui consulte » les devins, qui observent les songes et » les présages, qui use de maléfices ou » d'enchantemens, qui consulte le *Oboth* » ou *qui interroge les morts* : toutes ces » choses sont en abomination à votre Dieu ;

» et c'est à cause de ces pratiques qu'il dé-
» truira ces nations pour vous donner le
» pays qu'elles occupent. » On voit dans le Lévitique (*XX*, 27.) qu'il y avoit peine de mort prononcée contre les devins en général, et en particulier contre ceux qui exerçoient l'espece de devination nommée *ob*, terme sur lequel les critiques sont partagés, et que je croirois d'autant plus facilement être un mot égyptien, qui désignoit en général un devin, qu'encore aujourd'hui dans la langue Copte *oueb* signifie également un prêtre et un devin. Il semble cependant que dans la suite la signification de ce mot fut restreinte à ceux qui évoquoient les ames des morts ; car nous voyons dans l'histoire de la devineresse d'Endor, que Saül voulant évoquer l'ombre de Samuel, (*Reg. I*, 28, 7.) fait chercher une femme qui devine par l'*ob*, et que lorsqu'il lui parle il lui dit, consultez l'*ob* et faites-moi venir Samuel. On voit encore dans Isaïe, (*VIII*, 19) qu'on appelloit ainsi de son tems ceux qui évoquoient les morts : *lorsqu'on vous dira, consultez les* oboth *et les devins*, répondez : *le peuple n'a-t-il pas son Dieu*,

l'abandonnera-t-il pour interroger les morts sur la destinée des vivans !

L'histoire de Saül et le passage d'Isaïe sont, je crois, le meilleur commentaire qu'on puisse donner de la défense que Moyse fait aux Hébreux de consulter les morts, et font voir que les termes doivent se prendre à la lettre d'une évocation des ombres. J'ai toujours été surpris de voir les commentateurs, ou ne faire aucune attention au passage du Deutéronome, ou l'expliquer allégoriquement d'une défense de l'idolâtrie, dont il ne s'agit point en cet endroit, où il est seulement question de pratiques superstitieuses qui peuvent subsister avec la croyance de l'unité et de la spiritualité de Dieu. Ce qui augmente ma surprise, c'est de voir que la plupart de ces commentateurs se plaignent de ne trouver dans l'écriture aucune preuve claire que les juifs au tems de Moyse, crussent l'immortalité de l'ame. Comment n'ont-ils pas vu que la pratique interdite aux juifs et commune chez les Cananéens, suppose que l'existence des ames, séparées du corps par la mort, étoit alors une opinion générale et popu-

laire? car il seroit absurde de penser qu'on interrogeât ce qu'on croyoit ne pas exister.

Les Rabins, cités dans la dissertation de David Mil (*Dissert. Selectæ. Diss. VII.*) sur les *oboth*, disent que dans ces évocations il n'y avoit que le devin qui voyoit quelque chose, et que le consultant entendoit seulement une voix : c'est en effet ce que nous voyons arriver dans l'apparition de Samuel, (*Reg. VIII*, 7.) qui ne fut visible que pour la devineresse. Les commentateurs Chrétiens et les Peres sont partagés sur cette apparition. Eustathe, évêque d'Antioche, l'un de ceux qui assisterent au concile de Nicée en 323, a même composé un écrit extrêmement bien fait, où il avance qu'il n'y eut rien de réel dans cette apparition, que Saül ne vit rien, mais qu'effrayé par les cris de la Pythonisse, il se jetta par terre pour adorer ; que la devineresse, par la description du spectre qu'elle disoit voir, persuada Saül que c'étoit l'ombre de Samuel qui apparoissoit, et que son imagination frappée fit tout le reste. (*Dupin, bibl. Eccles. IV siecle, pag.* 80 *et* 90.) Eustathe observe même que la prédiction de Samuel se trouva fausse, ou du moins peu exacte ;

Saint Grégoire de Nysse, Saint Jérome et Méthodius adopterent l'opinion d'Eustathe : mais il faut reconnoître que ce n'est pas le sentiment du plus grand nombre des Peres. Pour toutes les autres évocations, Abarbanel, cité par le même David Mil, est persuadé qu'il n'y avoit rien de réel, et que ces apparitions prétendues étoient une pure fourberie des prêtres et des devins. L'histoire de Saül fait une classe à part, et même, en supposant l'apparition réelle et surnaturelle de Samuel, la frayeur de la devineresse prouveroit qu'elle ne s'attendoit point à ce qui arriva.

OBSERVATIONS

Sur les recueils de prédictions écrites, qui portoient le nom de MUSÉE, de BACIS et de la SIBYLLE.

DANS tous les siecles et dans tous les pays les hommes ont été également avides de connoître l'avenir ; et cette curiosité doit être regardée comme le principe de presque toutes les pratiques superstitieuses qui ont défiguré la religion primitive chez les peuples policés aussi bien que chez les nations sauvages.

Les différentes especes de devination que le hasard avoit fait imaginer, et qu'adopta la superstition, consistoient d'abord dans une interprétation conjecturale de certains évenemens qui, par eux-mêmes, ne méritoient le plus souvent aucune attention ; mais qu'on étoit convenu de prendre pour autant de signes de la volonté des dieux. On commença probablement par l'observation des phénomenes célestes dont les hommes furent toujours très-vivement frappés ; mais la rareté de ces phénomenes fit

chercher d'autres signes qui se présentassent plus fréquemment, ou même que l'on pût faire paroître au besoin. Ces signes furent le chant et le vol de certains oiseaux, l'éclat et le mouvement de la flamme qui consumoit les choses offertes aux dieux; l'état où se trouvoient les entrailles des victimes, les paroles prononcées sans dessein, que le hasard faisoit entendre; enfin les objets qui se présentoient dans le sommeil à ceux qui, par certains sacrifices ou par d'autres cérémonies, s'étoient préparés à recevoir ces songes prophétiques.

Les Grecs furent pendant plusieurs siecles sans connoître d'autres moyens que ceux-là de s'instruire de la volonté des dieux; et chez les Romains, si l'on en excepte quelques cas singuliers, cette devination conjecturale fut toujours la seule que le gouvernement autorisât : on en avoit même fait un art qui avoit ses regles et ses principes.

Dans les occasions importantes, c'étoit par ces regles que se conduisoient les hommes les plus sensés et les plus courageux; la raison, subjuguée dès l'enfance par le préjugé religieux, ne se croyoit point en

droit d'examiner un système adopté par le corps de la nation. Si quelquefois, séduite par cette nouvelle philosophie, dont Tite-Live fait gloire de s'être garanti, elle entreprenoit de se révolter, bientôt la force de l'exemple et le respect pour les anciennes opinions la contraignoient de rentrer sous le joug.

Je me contenterai d'en citer un seul exemple. On ne peut accuser Jules César ni de petitesse d'esprit ni de manque de courage, et on ne le soupçonnera pas d'avoir été superstitieux; cependant ce même Jules César ayant une fois versé en voiture, n'y montoit plus sans réciter trois fois de suite certaines paroles qu'on croyoit avoir la vertu de prévenir cette espece d'accident. Pline, [*XXVII, cap.* 2.] qui nous rapporte le fait, assure que de son tems presque tout le monde se servoit de cette même formule, et il en appelle la conscience de ses lecteurs à témoin.

Cette créance aux prodiges de toute espece fut sans doute extrêmement affoiblie par l'établissement du christianisme; cependant il faut reconnoître que la religion et les raisonnemens philosophiques les plus

lumineux n'ont pu la déraciner tout-à-fait. La superstition est une maladie presque incurable de l'esprit humain : elle ne fait presque jamais que changer d'objet, ou même que déguiser, sous une forme nouvelle, les anciens objets qu'on veut lui arracher ; et on peut appliquer à cette occasion les paroles de Pline que j'ai indiquées plus haut : *licet hanc in partem singulorum quoque conscientiam redarguere*. C'est ce qui me fait croire que des recherches sur l'histoire des erreurs qui semblent les plus décriées, peuvent encore ne pas être aujourd'hui des recherches de pure curiosité.

Les ouvrages d'Homere et d'Hésiode nous montrent que de leur tems la devination conjecturale étoit encore la seule qui fut en usage chez les Grecs : ces deux poëtes, qui vivoient dans le neuvieme siecle avant l'ère chrétienne, sont les uniques témoins qui puissent nous instruire des opinions et des coutumes religieuses de l'ancienne Grece, où leurs ouvrages étoient regardés, suivant Hérodote, comme le fondement de toute la théologie.

Les oracles, dont l'un et l'autre font mention, sont toujours rendus par des de-

vins, qui d'après certaines observations, conjecturoient qu'elle étoit la volonté des dieux. On ne connoissoit point encore les *oracles parlans*, ou du moins ils avoient fort peu de célébrité : j'appelle *oracles parlans* ceux où l'on prétendoit que la divinité, consultée de vive voix, répondoit de la même maniere par l'organe d'un prêtre ou d'une prêtresse qu'elle inspiroit.

Le plus fameux et le plus ancien des ces oracles étoit celui de Delphes ; car dans celui de Dodone, contemporain, disoit-on, des premieres colonies Egyptiennes et Phéniciennes, on se fondoit uniquement sur l'interprétation conjecturale des sons que rendoient certains vases d'airain suspendus aux chênes de l'enceinte sacrée, selon que le vent ou l'industrie des ministres du temple les avoit agités. Les *péléiades* ou prêtresses de cet oracle régloient leurs réponses sur la nature et sur la variété de ces sons ; dans la suite elles supposerent que ces réponses étoient l'effet d'un enthousiasme divin qui les saisissoit, c'est pour cela que leurs réponses commençoient toujours par ces mots : Τάδε λέγει ὁ Ζεύς. *Voici ce que dit Jupiter.*

La légende de l'oracle de Delphes, suivie

par Diodore et par Plutarque, et rapportée très-au long par Pausanias, faisoit remonter jusqu'aux siecles fabuleux l'origine de l'oracle parlant établi sur le parnasse; mais cette antiquité prétendue est détruite par la théogonie d'Hésiode, dans laquelle on voit que Delphes, qui portoit encore de son tems le nom de Pytho, tiroit toute sa célébrité de la pierre que Saturne avoit engloutie en croyant dévorer son fils. *Jupiter*, dit Hésiode, *attacha cette pierre sur le parnasse, pour y être à l'avenir un monument de cette aventure, et l'objet de l'admiration des hommes.*

On ne voit pas dans la théogonie, non plus que dans l'Iliade, qu'Apollon se mêlât de prédire l'avenir, encore moins de rendre des oracles de vive voix. S'il avoit eu, au tems d'Hésiode, un temple et un oracle à Delphes, seroit-il possible que ce poëte, qui demeuroit au bourg d'Ascra, c'est-à-dire, à quelques lieues de Pytho ou de Delphes, n'eût fait mention ni du temple ni de l'oracle!

L'origine des oracles parlans de la Grece, et en particulier de celui de Delphes, n'est pas encore suffisamment éclaircie, et cepen-

daut elle mériteroit de l'être ; mais comme cette discussion m'écarteroit beaucoup, je me contente d'avoir fait observer ici que leur établissement est postérieur au tems d'Homere et d'Hésiode, ou que du moins il étoit alors très-nouveau. L'oracle de Delphes ne répondoit qu'un seul jour dans l'année, le 7 du mois *Busios* ; usage qui subsista même assez long-tems : [*Plut. Quæst. Græc. ex Callisthene et Anaxandride.*] ainsi on imagina, pour la commodité de ceux qui vouloient connoître l'avenir, de dresser des recueils d'oracles ou prédictions écrites, que pouvoient consulter les curieux qui n'avoient pas le loisir d'attendre. Ces prédictions, conçues en termes vagues et ambigus, comme ceux des oracles parlans, étoient expliquées par des devins particuliers qu'on nommoit *chresmologues* ou interprètes d'oracles. On trouve dans les anciens écrivains trois différens recueils de cette espece, celui de Musée, celui de Bacis et celui de la Sibylle.

Un fait rapporté par Hérodote, [*L. VII, 6*] nous apprend que la collection des oracles de Musée devoit exister dès le tems de Solon et de Pisistrate, et qu'il y avoit alors des

chresmologues en titre dont le métier étoit de les interprêter. Onomacrite (celui-là même qu'on croit avoir été l'auteur de la plupart des poëmes publiés sous le nom d'Orphée, quoique ceux de ces ouvrages que nous avons, soient visiblement d'un tems postérieur) étoit un de ces *chresmologues*. Lasus d'Hermioné l'ayant convaincu d'avoir inséré un faux oracle parmi ceux de Musée, il fut banni d'Athenes par Hipparque fils et successeur de Pisistrate. Quelques critiques ont avancé qu'Onomacrite étoit lui-même l'auteur des autres oracles de Musée; mais l'accusation d'en avoir supposé un, montre que le recueil avoit déjà quelque célébrité, et qu'il y en avoit des copies plus anciennes qui servirent à prouver la falsification dont il fut convaincu.

Hippias, frere d'Hipparque, chassé par les Athéniens, se racommoda avec Onomacrite et le conduisit à la cour de Perse. Ce devin y porta son recueil d'oracles; et montrant, dit Hérodote, ceux qui annonçoient des malheurs aux Grecs, tandis qu'il cachoit ceux qui leur étoient favorables, il acheva de déterminer Xerxès à porter la guerre en Europe. On supposoit que le

Musée,

Musée, auteur prétendu de ces oracles, [*Philochorus Schol. Aristoph. in Ranis.*] étoit le même que le disciple d'Orphée, ou que le fils du second Eumolpe; mais il suffit de jetter l'œil sur ceux que les anciens ont cités, pour s'appercevoir que leur auteur a vécu depuis le siecle d'Homere et d'Hésiode.

On suivoit sans doute certaines regles dans la maniere de consulter ce recueil et de choisir l'oracle qu'on croyoit contenir la réponse demandée; mais je n'ai rien trouvé là-dessus dans les anciens.

Le second recueil étoit regardé comme l'ouvrage d'un Béotien nommé *Bacis*, [*Pausanias l. IV, p. 344, IX. 744, X, 828.*] que l'on prétendoit avoir été inspiré par les nymphes; mais c'est tout ce que j'en sais, et son siecle m'est inconnu. On ne peut douter que ce recueil ne fût déjà célebre au tems d'Hérodote, [*VIII, 20, 77, 96.*] puisque cet historien en rapporte quelques oracles qu'il applique à des évenemens de la guerre de Xerxès. Je ne crois pourtant pas qu'il fût beaucoup plus ancien, puisqu'on y voit le nom des Perses qui n'a pu être connu des Grecs que depuis

la conquête de la Lydie par Cyrus, et dont Eschyle, contemporain de Darius, est probablement le premier qui se soit servi. Sa tragédie est postérieure à l'an 510 et à la bataille de Marathon.

Le troisieme recueil de prédictions portoit le nom de la *Sibylle*; et quoiqu'il ait été beaucoup plus célebre chez les Romains que chez les Grecs, on voit par les ouvrages de ces derniers, qu'ils ne laissoient pas d'en faire usage. Il falloit même que ces prédictions fussent très-connues aux Athéniens, puisque le poëte Aristophane [*Pax. v. 1095 et 1116, Equites, v. 61.*] en fait le sujet de ses plaisanteries dans deux des comédies qui nous restent de lui.

Platon (*In Theage et in Phaedro.*) fait aussi mention de la Sibylle dans ses dialogues : il la joint à la Pythie, aux prêtresses de Dodone et aux devins qu'on supposoit agités d'une fureur divine dans laquelle la divinité se communiquoit à eux. Aristote [*Probl. XXX, n. 1.*] examinant, dans ses problêmes, en quoi consiste l'enthousiasme qui saisissoit les devins inspirés, nomme Bacis et la Sibylle, et range cet enthou-

siasme parmi les genres du délire ou de la folie.

Varron, cité par Lactance, dérivoit le nom de la Sibylle de deux termes Eoliens ou Doriens : il le croyoit synonyme du mot *théoboulé, conseil divin.* Cette étymologie est confirmée par la signification que plusieurs écrivains Grecs donnent au mot *sibylla.* Diodore (*L. IV.*) qui l'explique par enthousiaste, (Ἐνθεαζούσῃ) dit que le mot σιβυλλαίνειν, *sibylliser*, signifie à la lettre (Κατὰ γλῶσσαν) la même chose que ἐνθεάζειν, *être saisi par l'esprit divin.* Strabon rend aussi le mot de *sibylla* par celui d'ἔνθους; et Arrien, cité par Eustathe, assuroit que les Sibylles avoient reçu ce nom, parce qu'elles (διὰ τὴν θεοφορίαν) *portoient un Dieu au dedans d'elles-mêmes.* Les descriptions que Virgile et Ovide font de la Sibylle de Cume rendant ses oracles, nous apprennent ce qu'on entendoit par cette *théophorie.*

Les anciens ne s'accordent ni sur le nombre, ni sur la patrie, ni sur le nom des différentes Sibylles. Le problème n'étoit pas encore résolu au tems de Tacite; (*Annal. IV, Sibylla una, seu plures fuere.*) et tout ce que les critiques ont débité à ce sujet

n'en a pas rendu la solution plus aisée. En donnant, comme faisoit Héraclite cité par Plutarque, une durée de mille ans à la vie de la Sibylle, on pouvoit concilier les différentes opinions ; et c'étoit probablement le parti qu'avoit pris Ovide. (*Metamorph. l. XIV.*) Il suppose qu'au tems d'Enée la Sibylle de Cume avoit déjà vécu sept cent ans, et qu'elle devoit encore vivre pendant trois siecles. Dans cette supposition la Sibylle ayant pu habiter successivement divers pays et se rendre célebre dans différentes générations, elle avoit pu porter les différens noms de Daphné, d'Erophile, de Démophile, &c. Au reste, comme la Sibylle ne nous peut intéresser qu'autant que son histoire se trouvera liée avec celle de l'esprit humain en général, ou avec celle d'une nation particuliere, la discussion de ces détails nous doit être assez indifférente : il nous suffit de savoir que, par le nom de *Sibylles*, on désignoit des femmes qui, sans être prêtresses et sans être attachées à aucun oracle particulier, annonçoient l'avenir et se disoient inspirées. Différens pays et différens siecles avoient eu leurs Sibylles :

on conservoit les prédictions qui portoient leur nom, et l'on en formoit des recueils.

La ville d'*Erithrées* en Ionie semble avoir été celle qui les gardoit avec le plus de soin : et où elles étoient les plus accréditées. Strabon nous apprend que cette ville prétendoit avoir produit deux Sibylles différentes, l'une au tems d'Alexandre, nommée *Athénaïs*, et l'autre beaucoup plus ancienne, qui pourroit être l'Erophile ou l'Eriphile de Plutarque et de Pausanias. On ne peut cependant donner à cette Eriphile une antiquité plus grande que celle de la ville même d'Erithrées, qui avoit pour fondateur un fils de Codrus : ainsi elle ne remonte guere au-delà du dixieme siecle avant J. C. mais cette discussion est encore peu importante. Nous devons seulement observer qu'après la perte du premier recueil des vers Sibyllins par l'incendie du capitole au tems de Marius, ce fut à la ville d'Erythrées que les Romains eurent recours pour réparer cette perte.

La collection des oracles de la Sibylle, conservée à Rome avec le plus grand soin, et consultée avec appareil dans les occasions importantes, est devenue extrêmement cé-

lebre : cependant les écrivains de cette ville ne sont d'accord ni sur le nombre des livres qui composoient ce recueil, ni sur le roi auquel il fut présenté. (*) Ils s'accordent seulement à dire que Tarquin, soit le premier, soit le second de ceux qui ont porté ce nom, fit enfermer ce recueil dans un coffre de pierre, qu'il le déposa dans un souterrain du temple de Junon au capitole, et qu'il commit, à la garde de ces vers qu'on prétendit contenir le destin de Rome, deux magistrats sous le titre de *Duumviri sacris faciundis*, auxquels il étoit défendu de les communiquer, et à qui même il n'étoit permis de les consulter que par l'ordre du Roi, et dans la suite par celui du sénat. Cette charge étoit une espece de sacerdoce ou de magistrature sacrée qui jouissoit de plusieurs exemptions, et qui duroit autant que la vie.

Quand les Plébéiens eurent été admis à partager les emplois avec les patriciens,

---

(1) *Varro*, *apud Dionys. Halic. lib. I. 4. apud Lactantium*, *lib. I. cap. 16.*

Plin. XIII, *13.*

Aul. Gell. I, *19.*

on augmenta le nombre de ces *interpretes des destinées de la nation*, comme les appelle P. Décius dans Tite-Live, (*Liv. VI*, 37, *et X*, *n.* 8.) *fatorum populi Romani interpretes*. On le porta jusqu'à dix, dont cinq seulement étoient patriciens, et alors on les nomma *Decemviri* : dans la suite ce nombre fut encore accru de cinq personnes, et on les appella *Quindecimviri*. L'époque précise de ce dernier changement n'est pas connue ; mais comme une lettre de Célius à Cicéron (*Epist. famil. liv. VIII*, 4.) nous apprend que le *Quindecimvirat* est plus ancien que la dictature de J. César, on peut conjecturer que le changement s'étoit fait sous Sylla.

Ces magistrats que Cicéron (*De Harusp. respon.* 26. *De Divinat. II.*) nomme tantôt *Sibyllinorum interpretes*, tantôt *Sibyllini sacerdotes*, ne pouvoient, comme je l'ai déjà dit, consulter les livres Sibyllins sans un ordre exprès du sénat ; et delà vient l'expression si souvent répétée dans Tite-Live, *libros adire jussi sunt*. Ces quindécimvirs étant les seuls à qui la lecture de ces livres fut permise, leur rapport étoit reçu sans examen, et le sénat ordonnoit en

conséquence ce qu'il croyoit convenable de faire. Cette consultation ne se faisoit que lorsqu'il s'agissoit de rassurer les esprits alarmés par la nouvelle de quelque présage fâcheux ou par la vue d'un danger dont la république sembloit être menacée : *ad deponendas potius quàm ad suscipiendas Religiones*, dit Cicéron ; et afin de connoître ce qu'on devoit faire pour appaiser les dieux irrités, et pour détourner l'effet de leurs menaces, comme l'observent Varron et Tite-Live.

La réponse des livres Sibyllins étoit communément, que pour se rendre la Divinité favorable, il falloit instituer une nouvelle fête, ajouter de nouvelles cérémonies aux anciennes, immoler telles ou telles victimes, &c. Quelquefois même les prêtres Sibyllins jugeoient qu'on ne pouvoit détourner l'effet du courroux céleste que par des sacrifices barbares, et en immolant des victimes humaines. Nous en trouvons un exemple dans les deux premières guerres Puniques, les années 227 et 217 avant J. C.

Les Décemvirs ayant vu dans les livres Sibyllins, que des Gaulois et des Grecs

s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, (*Zonaras, lib. VIII.*) on imagina que, pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vifs dans la place publique un homme et une femme de chacune de ces deux nations, et leur faire prendre ainsi possession de la ville. (*Oros. l. IV*, 13.) Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montre que les principes de l'art devinatoire admettoient ces sortes d'accommodemens avec la destinée. (*Plut. quaest. Roman. et Marcel. vita.*)

Tite-Live nomme ce barbare sacrifice *sacrum minimè Romanum* : cependant il se répéta souvent dans la suite. Pline assure que l'usage d'immoler des victimes humaines au nom du public, subsista jusqu'à l'an 95 avant J. C., dans lequel il fut aboli par un Senatus-consulte; mais on a des preuves qu'il continua dans les sacrifices particuliers de quelques divinités : les édits renouvellés en différens tems par les Empereurs, ne purent mettre un frein à cette fureur superstitieuse ; et à l'égard de cette espece de sacrifice humain établi en conséquence des vers Sibyllins, Pline avoue qu'il subsistoit tou-

jours, et assure qu'on en avoit vu de son tems des exemples, *etiam nostra aetas vidit*.

Le recueil des vers Sibyllins déposé par l'un des Tarquins dans le capitole, périt, comme on l'a vu, au tems de la guerre sociale dans l'embrâsement de ce temple. Mais on se hâta de remédier à la perte qu'on venoit de faire; et dès l'an 76 avant J. C., le sénat, (*Dionys. l. IV.*) sur la proposition des consuls Octavius et Curion, chargea trois députés d'aller chercher, dans la ville d'*Erythrées*, ce qu'on y conservoit des anciennes prédictions de la Sibylle. Varron et Fénestella cités par Lactance, ne parlent que d'*Erythrées*; mais Denys d'Halicarnasse et Tacite ajoutent les villes grecques de la Sicile et de l'Italie.

Tacite qui devoit être instruit de l'histoire des livres Sibyllins, puisqu'il étoit du corps des *Quindécimvirs*, dit qu'après le retour des députés on chargea les prêtres (sans doute les prêtres Sibyllins) de faire l'examen des différens morceaux qu'on avoit rapportés; et Varron assuroit, selon Denys d'Halicarnasse, que la regle qu'ils avoient suivie étoit de rejeter comme faux tous ceux qui n'étoient pas assujétis à la *méthode*

acrostiche. J'expliquerai dans un moment qu'elle étoit cette méthode.

Auguste étant devenu souverain pontife après la mort de Lépidus, ordonna une recherche de tous les écrits prophétiques, soit grecs, soit latins, qui se trouvoient entre les mains des particuliers, et dont les mécontens pouvoient abuser pour troubler sa nouvelle domination. Ces livres remis au préteur montoient à deux mille volumes qui furent brûlés; et l'on ne conserva que les vers Sibyllins dont on fit même une nouvelle révision.

Comme l'exemplaire écrit au tems de Sylla commençoit à s'altérer, Auguste chargea encore les Quindécimvirs d'en faire une copie de leurs propres mains, et sans laisser voir ce livre à ceux qui n'étoient pas de leur corps. On croit que, pour donner un air plus antique et plus vénérable à leur copie, ils l'écrivirent sur ces toiles préparées qui composoient les anciens *libri lintei* avant qu'on connût dans l'occident l'usage du papier d'Egypte, et avant qu'on eût découvert à Pergame l'art de préparer le parchemin, *carta Pergamena*.

Cet exemplaire des vers Sibyllins fut en-

fermé dans deux coffrets dorés, et placé dans la base de la statue d'Appollon Palatin, pour n'en être tiré que dans les cas extraordinaires.

Je ne m'engagerai pas à suivre les différentes consultations de ces livres, marquées dans l'histoire Romaine. Je crois cependant me devoir arrêter sur celle qui se fit par l'ordre d'Aurélien au mois de décembre de l'an 270 de J. C., parce que le récit en est extrêmement circonstancié dans Vopisque. (*Vopisc. Aurel.*)

Les Marcomans ayant traversé le Danube et forcé les passages des Alpes, étoient entrés dans l'Italie, ravageoient les pays situés au nord du Pô, et menaçoient même la ville de Rome, dont un mouvement mal entendu de l'armée Romaine leur avoit ouvert le chemin. A la vue du péril où se trouvoit l'empire, Aurelien, naturellement superstitieux, écrivit aux pontifes pour leur ordonner de consulter les livres Sibyllins. Il falloit pour la forme un décret du Sénat; ainsi le préteur proposa dans l'assemblée le réquisitoire des pontifes, et rendit compte de la lettre du Prince. Vopisque nous donne un précis de la délibération,

qu'il commence en ces termes : *Praetor Urbanus dixit : referimus ad vos, Patres conscripti Pontificum suggestionem et Principis litteras quibus jubetur ut inspiciantur fatales libri, &c.* Le décret du Sénat rapporté ensuite, ordonne aux Pontifes de se purifier, de se revêtir des habits sacrés, de monter au temple, d'en renouveller les branches de laurier, d'ouvrir les livres avec des mains sanctifiées, d'y chercher la destinée de l'empire et d'exécuter ce que ces livres ordonneront. Voici les termes dans lesquels Vopisque rapporte l'exécution du décret : *Itum est ad templum inspecti libri, prodíti versus, lustrata urbs, cantata carmina, amburbium celebratum, ambarvalia promissa, atque ita solemnitas quae jubebatur expleta est.*

La lettre de l'Empereur aux Pontifes qu'il appelle *Patres sancti*, finit par des offres de contribuer aux frais des sacrifices, et de fournir les victimes que les Dieux demanderont, même, s'il le faut, des captifs de toutes les nations, *cujuslibet gentis captivos, quaelibet animalia regia.* Cette offre montre que, malgré les édits des Empereurs, on croyoit, comme je l'ai dit, les sacrifices

humains permis dans les occasions extraordinaires, et qu'Aurélien ne pensoit pas que les Dieux se contenteroient de cantiques et de processions. Sa lettre aux Pontifes commence d'une façon singuliere : il marque qu'il est surpris qu'on balance si long-tems à consulter les livres Sibyllins. Il semble, ajoute-t-il, que vous ayez cru délibérer dans une église de chrétiens et non dans le temple de tous les Dieux : *Perinde quasi in Christianorum ecclesia, non in templo Deorum omnium tractaretis.* Ce qui augmente la singularité de l'expression de l'Empereur; c'est qu'il est prouvé par les ouvrages de S. Justin, de Théophile d'Antioche, de Clément d'Alexandrie et d'Origène, que depuis près de six vingt ans, les chrétiens citoient, au tems d'Aurélien, les ouvrages de la Sibylle, et que quelques-uns d'entre eux la traitoient de prophétesse.

Les livres Sibyllins ne furent point ôtés du temple d'Appollon Palatin par les premiers Empereurs chrétiens. Ils y étoient encore au tems de Julien (*Amm. Marcell. lib. XXIII.*) qui les fit consulter en 363 sur son expédition contre les Perses; mais au mois de mars de cette année, le feu ayant

consumé le temple d'Appollon, on eut beaucoup de peine à sauver ces livres, qu'on plaça sans doute dans quelqu'autre lieu religieux : car Claudien (*De bello Getico*, *v.* 232.) (*) nous apprend qu'on les consulta quarante ans après sous Honorius, lors de la premiere invasion de l'Italie par Alaric, en 403. Ce Poëte parle encore de ces vers dans son poëme sur le second consulat de Stilicon en 405.

Il faut conclure de-là que si, comme le dit Rutilius Numatianus (**), Stilicon fit jeter ces livres au feu ; ce fut au plus tôt dans les années 406 ou 407. Au reste, comme ce Poëte, zélateur ardent de l'ancienne religion, accuse en même-tems Stilicon d'avoir appelé les Barbares, et d'avoir détruit les vers Sibyllins dans la vue de causer la ruine de l'empire en lui enlevant le *gage de sa durée éternelle* ; peut-être la seconde de

(*) *Quid carmine poscat*
Fatidico custos Romani carbasus aevi.

(**) *Proditor arcani qui fuit imperii*
Romano generi dum nititur esse superstes, &c.
Ante Sibyllinae fata cremavit opis, &c.
At Stilico æterni fatalia pignora regni,
Et plenas voluit præcipitare colus.

ces deux accusations n'est-elle pas mieux fondée que la premiere.

Après avoir donné cette espece d'histoire des livres Sibyllins, qui contient tout ce qu'on en sait d'assuré, je passe à l'examen de ce qu'ils contenoient. Ce que Tite-Live et Denys d'Halicarnasse nous racontent touchant les diverses consultations qu'on en faisoit, donne lieu de penser qu'on ne publioit point le texte même des prédictions, mais seulement la substance de ce qu'on prétendoit y avoir trouvé, c'est-à-dire, le détail des nouvelles pratiques religieuses ordonnées par la Sibylle pour appaiser les Dieux. Comme il ne nous reste aucun des historiens antérieurs à la perte du premier recueil des vers Sibyllins, il faut nous contenter de ce qu'en disent Denys et Tite-Live; et nous devons même regarder comme supposé le long fragment des vers Sibyllins rapporté par Zosime (*), à l'occasion des jeux séculaires.

* *Lib. II.* Ces vers, qui devoient être tirés de l'ancien recueil, ne sont point dans la forme acrostiche; ils contiennent les noms de Rome, du Tibre, de l'Italie, &c. et prescrivent les cérémonies qui devoient accompagner les jeux séculaires dans un détail qui démontre la supposition.

Le

Le second recueil compilé sous Sylla nous est un peu mieux connu, et je vais rapporter ce que les anciens nous en apprennent. 1°. Varron, cité par Lactance, assure que ce recueil contenoit d'abord mille vers au plus ; et comme Auguste ordonna une seconde révision qui en fit encore rejeter quelques-uns, ce nombre fut probablement diminué.

2°. Ce que disoit Varron, cité par Denys d'Halicarnasse, qu'on avoit regardé comme supposés tous les vers qui interrompoient la suite des acrostiches, montre que cette forme régnoit d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

3°. Ciceron (*De Divin. II. n.° 54.*) nous explique en quoi consistoit cette forme. Le recueil étoit partagé en diverses sections, et dans chacune les lettres qui formoient le premier vers se trouvoient répétées dans le même ordre au commencement des vers suivans ; en sorte que l'assemblage de ces lettres initiales devenoit aussi la répétition du premier vers de la section : *Acrostichis dicitur, cùm deinceps ex primis versûs litteris aliquid connectitur.... In Sibyllinis ex primo versu cujusque sententiae, primis litteris il-*

lius sententiæ carmen omne prætexitur.

4.° Les prédictions contenues dans ce recueil étoient toutes conçues en termes vagues et généraux, sans aucune désignation de tems ou de lieu; en sorte, dit Cicéron, qu'au moyen de l'obscurité dans laquelle l'auteur s'est habilement enveloppé, on peut appliquer la même prédiction à des évenemens différens : *Callidè, qui illa composuit, perfecit ut, quodcumque accidisset, prædictum videretur, hominum et temporum definitione sublatâ. Adhibuit etiam latebram obscuritatis ut iidem versus aliàs in aliam rem posse accommodari viderentur.*

Dans le dialogue où Plutarque recherche pourquoi la Pythie ne répondoit plus en vers, Boéthus, un des interlocuteurs qui attaque vivement le surnaturel des oracles, observe dans les prédictions de Musée, de Bacis et de la Sibylle, les mêmes défauts que Cicéron avoit reprochés aux vers Sibyllins. « Ces auteurs de prédictions, dit » Boéthus, ayant mêlé au hasard des mots » et des phrases qui conviennent à des éve- » nemens de toute espece, les ont, pour » ainsi dire, versés dans la mer d'un tems

» indéterminé : ainsi lors même que l'éve-
» nement semble vérifier leurs prophéties,
» elles ne cessent pas d'être fausses, parce
» que c'est au hasard seul qu'elles doivent
» leur accomplissement ». Plutarque nous a conservé, dans la vie de Démosthène, un de ces oracles qui couroient dans la Grece sous le nom de la Sibylle; c'est à l'occasion de la défaite de Athéniens près de Chéronée. On étoit, dit Plutarque, dans une grande inquiétude avant la bataille, à cause d'un oracle dont tout le monde s'entretenoit : *Puissais-je*, disoit-il, *m'éloigner de la bataille du Thermodon, et devenir un aigle pour contempler du haut des nues ce combat où le vaincu pleurera et où le vainqueur trouvera sa perte.*

L'historien Duris (*) rapportoit ce même oracle dans les termes suivans : *Oiseau noir, attends la bataille de Thermodon, les cadavres amoncelés t'y fourniront une ample pâture.*

Pour appliquer ces deux oracles à la dé-

(*) Duris, contemporain des deux premiers Ptolémées, avoit écrit une histoire de Macédoine, qui commençoit à Philippe, pere d'Alexandre : elle contenoit au moins quinze livres.

faite de Chéronée, il falloit trouver un Thermodon auprès du champ de bataille; et Plutarque qui étoit de Chéronée même, avoue qu'il n'a pu découvrir, dans les environs de cette ville, ni ruisseau ni torrent de ce nom. (*Diod. Sic. lib. XV. Schol. Appolloni, lib. IV.*) Aussi l'historien Duris qui se trouvoit dans le même cas, vouloit-il que la Sibylle eût désigné ainsi la bataille, parce que les soldats, en dressant leurs tentes quelques jours avant, devoient trouver une petite statue avec une inscription où seroit le nom de *Thermodon*. Mais les termes ἐπὶ Θερμώδοντι μάχῃ désignent manifestement un nom de lieu : aussi Plutarque aime-t-il mieux soupçonner que le ruisseau qui passe à Chéronée avoit quitté depuis la bataille le nom de *Thermodon* pour prendre celui d'*Hémon* ou de *Sanglant;* conjecture que M. Dacier juge très-probable, quoiqu'il se persuade que le Thermodon de l'oracle est celui dont parle Pausanias. (*Lib. IX, p. 747.*) Il auroit pu y joindre Hérodote (*)

(*) Hérodote assure qu'on trouvoit de semblables oracles dans Musée : peut-être celui que Plutarque et Duris attribuent à la Sibylle avoit-il été fait pour la bataille de Platée, donnée véritablement auprès d'un

qui, rapportant un oracle de Bacis, où il étoit parlé d'une défaite des Mèdes par les Grecs assemblés sur les bords de l'Asopus et du Thermodon, l'applique à la bataille de Platée. Mais il ajoute que ce Thermodon passe entre Tanagra et Glisas, par conséquent au midi de Thèbes et assez loin de Chéronée.

L'oracle rapporté par Plutarque contient une circonstance qu'il n'est pas aisé d'appliquer à la bataille de Chéronée. C'est la mort du vainqueur, ὁ δὲ Νικήτας ἀπόλωλε. La défaite des Athéniens fut complete; les Macédoniens perdirent peu de monde, et Philippe ne fut pas même blessé dans le combat: mais Plutarque, toujours zélé pour la gloire des devins, applique ces mots à la mort de Philippe, postérieure de deux ans au moins à la bataille.

Lorsqu'on examinera les prédictions des oracles les plus accrédités, celles de la Pythie, de Musée, de Bacis, de la Sibylle, &c. rapportées dans les anciens, on trouvera toujours que Cicéron (*De Divinat II*, *n.° 56.*) a raison de dire que celles qui n'ont pas été faites après coup étoient obscures et équivoques, et que si quelques-unes n'avoient

pas été démenties par l'évenement, c'étoit au hasard qu'elles le devoient. *Oraculis partim falsis, partim casu veris, ut fit in omni oratione saepissimè, partim flexiloquis et obscuris ut interpretes egeat interprete, et sors ipsa ad sortes referenda sit, partim ambiguis, et quae ad dialecticum deferenda sint.*

Quelque absurdes que fussent les conséquences que les partisans du surnaturel de la devination se trouvoient obligés de soutenir dans les controverses philosophiques, ils étoient excusables jusqu'à un certain point. Le principe qu'ils défendoient, faisoit chez eux une partie essentielle de la religion commune : ce principe une fois admis, l'absurdité des conséquences ne devoit point arrêter des hommes religieux ; et peut-être Cicéron (*De Divinat. n.° 52.*) n'avoit-il pas raison de parler d'eux comme il fait dans ses livres de la devination, en disant : *Nescio quomodò isti Philosophi superstitiosi, et paenè fanatici quidvis malle videntur quàm..... ea quae non sunt credenda, non credere.*

Ce qui cause mon étonnement, c'est que la question du surnaturel des oracles ait en-

core besoin d'être traitée sérieusement, et qu'une opinion contredite par les faits mêmes sur lesquels on la fondoit, ait trouvé de nos jours et dans le sein du christianisme des défenseurs très-zélés.

Quoique j'aie écarté à dessein les détails dont j'aurois pu grossir ce mémoire, je crois y avoir rassemblé tout ce que les anciens nous apprennent d'important au sujet de ces recueils de prédictions qu'on attribuoit à Musée, à Bacis et à l'ancienne Sibylle. Je n'aurois pas cependant rempli toute l'étendue de mon objet, si je ne parlois point ici de la collection des vers Sibyllins, divisée en huit livres, imprimée pour la premiere fois en 1545 sur des manuscrits, et publiée plusieurs fois depuis avec d'amples commentaires surchargés d'une érudition souvent triviale, et presque toujours étrangere au texte que ces commentaires éclaircissent rarement. Les ouvrages composés pour et contre l'authenticité de ces livres Sibyllins, sont en très-grand nombre, et quelques-uns même très-savans; mais il y regne si peu d'ordre et de critique, et leurs auteurs étoient tellement dénués de tout esprit philosophique, qu'il ne resteroit à ceux qui auroient eu le

courage de les lire, que l'ennui et la fatigue de cette lecture.

Le savant Fabricius, (*Bibl. Græc. l. I, cap. 29—33.*) dans le premier livre de sa bibliotheque grecque, donne une espece d'analyse de ces différens ouvrages, à laquelle il joint une notice assez détaillée des huit livres Sibyllins. On peut y avoir recours, et je me contenterai de rapporter à quelques articles généraux les observations que j'ai faites en lisant les huit livres Sibyllins modernes.

1.° Il est visible qu'ils ne sont autre chose qu'une compilation assez informe de divers morceaux détachés, les uns dogmatiques, les autres supposés prophétiques, et ceux-ci toujours écrits depuis les évenemens, et le plus souvent chargés des détails fabuleux ou du moins peu assurés.

2.° Il est encore certain que tous ces morceaux sont écrits dans une vue absolument différente de celle que s'étoient proposée les auteurs des vers qui composoient le premier et le second des deux recueils gardés à Rome. Les anciens vers Sibyllins prescrivoient les sacrifices, les cérémonies et les fêtes par lesquelles les Romains pouvoient appaiser

le courroux des Dieux qu'ils adoroient. Le recueil moderne est au contraire rempli de déclamations très-vives contre le Polythéisme et contre l'idolâtrie, et par-tout on y établit, du moins on y suppose l'unité de Dieu. Presque aucun de ces morceaux n'a pu sortir de la plume d'un payen : quelques-uns peuvent avoir été faits par des Juifs, mais le plus grand nombre respire le christianisme ; il suffit de les lire pour s'en convaincre.

3.° Les prédictions des vers Sibyllins conservées à Rome, et celles qui étoient répandues dans la Grece dès le tems d'Aristophane et de Platon, étoient, comme l'observent Cicéron et Boéthus, des prédictions vagues applicables à tous les tems et à tous les lieux ; elles se pouvoient ajuster avec des évenemens opposés : *Ut iidem versus aliàs in aliam rem posse accommodari viderentur.... ut, quodcumque accidisset, praedictum videretur.* Au contraire, dans la nouvelle collection, tout est si bien circonstancié, qu'on ne peut se méprendre aux faits que l'auteur avoit en vue. S'il ne nomme pas toujours les villes, les pays et les peuples dont il veut parler, il les désigne si

clairement qu'on ne saurait les méconnoître et le plus souvent il indique le tems où ces choses sont arrivées d'une maniere qui n'est point susceptible d'équivoque.

4.° Les anciens oracles Sibyllins gardés à Rome, étoient écrits de telle sorte qu'en réunissant les lettres initiales des vers qui composoient chaque article, on y retrouvoit le premier vers de ce même article. Le nouveau recueil n'offre aucun exemple de cette méthode; car l'acrostiche inséré dans le huitime livre, et qui est emprunté d'un discours (*) de l'empereur Constantin, est d'une espece différente. Il consiste en trente quatre vers dont les lettres initiales forment les mots, ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ ΣΩΤΗΡ ΣΤΑΥΡΟΣ, mais ces mots ne se trouvent point dans le premier vers.

5.° Les nouveaux vers Sibyllins contiennent des choses qui n'ont pu être écrites que par un homme instruit des dogmes du christianisme et des détails de l'histoire de Jésus-Christ, rapportés par les Evangélistes.

(*) Ce discours nous a été conservé par Eusebe, (*Erat. Constant. ad Sanctorum eatum*, *p.* 591.) et Saint Augustin parle de cet acrostiche dont il rapporte une traduction latine; *De C. Dei*, *XVIII*, 23.

L'auteur se dit même dans un endroit, *enfant du Christ :* ailleurs il assure que ce Christ est le fils du Très-Haut, et il désigne son nom par le nombre 888, valeur numérale des lettres du mot Ἰησοῦς dans l'alphabet grec.

6.° Quoique les morceaux qui forment ce recueil puissent avoir été composés en différens tems, celui auquel on a mis la derniere main à la compilation; se trouve clairement indiqué dans le cinquieme et dans le huitieme livre. On fait dire à la Sibylle, que l'Empire Romain aura quinze rois : les quatorze premiers sont désignés par la valeur numérale de la premiere lettre de leur nom dans l'alphabet grec. Elle ajoute que le quinzieme qui sera, dit-on, un homme à *tête blanche*, portera le nom d'une mer voisine de Rome : le quinzieme des Empereurs Romains est Hadrien, et le golfe Hadriatique est la mer dont il porte le nom. De ce Prince, continue la Sibylle, il en sortira trois autres qui régiront l'empire en même tems; mais à la fin un seul d'entre eux en restera possesseur. Ces trois rejetons, κλάδοι, comme la Sibylle les appelle, sont Antonin, Marc-

Aurèle et Lucius Vérus, et elle fait allusion aux adoptions et aux associations qui les unirent. Marc-Aurèle se trouva seul maître de l'empire à la mort de L. Vérus arrivée au commencement de l'an 169, et il le gouverna sans collegue jusqu'à l'an 177 qu'il associa son fils Commode. Comme il n'y a rien qui puisse avoir quelque rapport avec ce nouveau collegue de Marc-Aurèle, il est visible que la compilation doit avoir été faite entre les années 169 et 177 de J. C.

On trouve encore un autre caractère chronologique, mais moins précis dans le huitieme livre. Il y est dit que la ville de Rome, Ῥώμη, subsistera pendant neuf cent quarante-huit ans seulement, suivant la valeur des lettres numérales de son nom ; après quoi elle deviendra une ruine ῥύμη. Cette destruction de Rome est annoncée dans presque tous les livres du recueil ; mais sa date n'est marquée qu'en ce seul endroit. Nous lisons dans l'histoire de Dion (*LVI, page 615.*), qu'au tems de Tibère, il courut, sur la durée de Rome, une prédiction attribuée à la Sibylle, où cette durée étoit fixée à neuf cent ans. Cet oracle attira l'attention de Tibère et occasionna une nou-

velle recherche des vers Sibyllins conservés par les particuliers : cependant on ne comptoit alors que l'an 772 de la fondation de Rome, et on ne devoit pas être fort alarmé. Cette réflexion de l'historien nous montre que l'addition de quarante-huit ans avoit été faite à dessein par quelqu'un qui écrivoit après l'an 900 de Rome, 148 de J. C.; mais avant l'an 196 : la valeur numérale des lettres du mot Ῥώμη étoit sans doute ce qui l'avoit déterminé à préférer le nombre de 948.

Josèphe (*Antiquit. I, 4.*), dans ses antiquités Judaïques, composées depuis les livres de la guerre des Juifs et vers la treizieme année de Domitien, l'an 93 de l'ère vulgaire (*Id. l. XX, cap. 10.*) cite un ouvrage de la Sibylle où l'on parloit de la tour de Babel et de la confusion des langues, à-peu-près comme dans la Genese. Si, dans le tems auquel écrivoit Josephe, cet ouvrage de la Sibylle n'eût pas déjà passé pour ancien, s'il n'eût pas été dans les mains des Grecs, l'historien Juif ne l'auroit pas cité en confirmation du récit de Moyse. Il résulte de-là que les Chrétiens ne sont pas les premiers auteurs de la supposition des livres Sibyllins. Josephe ne

rapportant pas les paroles mêmes de la Sibylle, nous ne sommes plus en état de vérifier si ce qui est dit de ce même évenement dans notre collection, étoit tiré de l'ouvrage que cite Josephe; mais on est sûr que plusieurs des vers attribués à la Sibylle dans l'exhortation qui se trouve parmi les œuvres de Saint Justin, dans l'ouvrage de Théophile d'Antioche, dans Clément d'Alexandrie et dans quelques autres Peres, ne se lisent point dans notre recueil; et comme la plupart de ces vers ne portent aucun caractere de christianisme, il seroit possible qu'ils fussent l'ouvrage de quelque Juif Platonisant.

Lorsqu'on acheva, sous Marc-Aurèle, la compilation des vers Sibyllins, il y avoit déjà quelque tems que les Sibylles avoient acquis un certain crédit parmi les Chrétiens. Nous en avons la preuve dans deux passages de Celse et dans les réponses que lui fait Origène. (*L. I.*) Celse, qui écrivoit sous Hadrien et sous ses successeurs, parlant des différentes sectes qui partageoient les Chrétiens, supposoit une secte de *Sibyllistes*: sur quoi Origene (*L. V, p.* 272.) observe qu'à la vérité ceux d'entre les Chrétiens qui

ne vouloient pas regarder la Sibylle comme une *Prophétesse*, désignoient par ce nom les partisans de l'opinion contraire ; mais qu'on n'avoit jamais connu de secte particuliere des *Sibyllistes*. Celse reproche aux Chrétiens, dans le second passage, d'avoir corrompu le texte des vers Sibyllins, « des- » quels, leur dit-il, *quelques-uns* d'entre » vous emploient les témoignages, ἧ χρῶνταί » τινες ὑμῶν ; et vous les avez corrompus, » ajoute-t-il, pour y mettre des blasphê- » mes ». Il entendoit par-là, sans doute, les invectives contre le polythéisme et l'idolâtrie. Origène (*Lib. VII, pag. 368 et 369.*) se contente de répondre au reproche en défiant Celse de produire d'anciens exemplaires non altérés.

Ces passages de Celse et d'Origène me semblent prouver deux choses ; 1°. que l'authenticité de ces prédictions n'étoit point alors mise en question, et qu'elle étoit également supposée par les Payens et par les Chrétiens : 2°. que parmi ces derniers il y en avoit seulement *quelques-uns*, τινὲς, qui regardoient les Sibylles comme des prophétesses, et que les autres Chrétiens blâmant la simplicité de ces hommes crédules, leur

donnoient l'épithete de *Sibyllistes*. Plutarque (*Vie de Marius.*), qui vivoit presque dans le même tems, appelle ainsi, dans la vie de Marius, les interpretes des prédictions de la Sibylle ou les *chresmologues*. Ceux qui ont avancé que les Payens donnoient à tous les Chrétiens le nom de *Sibyllistes*, n'ont compris le vrai sens ni du reproche de Celse, ni de la réponse d'Origene.

L'opinion favorable aux Sibylles qui, de l'aveu de Celse, étoit d'abord celle d'un assez petit nombre de Chrétiens, devint peu à peu l'opinion commune. Les vers Sibyllins paroissant favorables au christianisme, on les employoit dans les ouvrages de controverse avec d'autant plus de confiance que les Payens eux-mêmes qui reconnoissoient les Sibylles pour des femmes inspirées, se retranchoient à dire que les Chrétiens avoient falsifié leurs écrits; question de fait qui ne pouvoit être décidée que par une comparaison des différens manuscrits que très-peu de gens étoient en état de faire.

Les regles de la critique et même celles de la saine logique étoient alors peu connues, ou du moins très-négligées : à cet égard les plus

plus célebres philosophes du paganisme n'avoient aucun avantage sur le commun des auteurs chrétiens. Je n'en citerai d'autre exemple que les dialogues et les traités dogmatiques de Plutarque qui, malgré ce grand sens dont on le loue, ne paroît jamais occupé que de la crainte d'omettre quelque chose de tout ce qu'on peut dire de vrai et de faux sur le sujet qu'il traite. Ce même défaut regne dans les ouvrages de ceux qui sont venus après lui, Celse, Pausanias, Philostrate, Porphyre, l'empereur Julien; en un mot, tous les auteurs Payens n'ont ni plus de critique, ni plus de méthode que Plutarque. On les voit tous citer, sous le nom d'Orphée, de Musée, d'Eumolpe et des autres poëtes antérieurs à Homere, des ouvrages fabriqués par les nouveaux Platoniciens, et donner comme authentiques des oracles supposés par ces mêmes philosophes, ou plutôt par les spectateurs du nouveau pythagorisme ou de la secte orphique qui joignoit les dogmes égyptiens et chaldéens à quelques points de l'ancienne doctrine de Pythagore.

Comme les auteurs de ces oracles et de ces

vers philosophiques supposoient la spiritualité, l'infinité, la toute-puissance du Dieu suprême; que plusieurs blâmoient le culte des intelligences inférieures, condamnoient les sacrifices, et faisoient quelquefois allusion à la Trinité platonicienne, parlant d'un Pere, d'un Fils et d'un Esprit, les Chrétiens crurent qu'il leur étoit permis d'employer ces autorités dans la controverse avec les Payens, pour les battre par leurs propres armes.

Tant que le paganisme fut la religion de l'empire, l'objet immédiat de tous les écrits publiés en faveur du christianisme, étoit d'obtenir une simple tolérance en faisant voir que la doctrine des Chrétiens ne contenoit rien que d'avantageux à la société, rien que de conforme aux idées de la saine philosophie.

Le reproche de nouveauté étant celui sur lequel les Payens insistoient plus volontiers; parce que cette espece d'argument est à la portée du peuple, c'est aussi un des points que les défenseurs de la religion chrétienne traitent avec le plus d'étendue dans leurs ouvrages polémiques; et c'est pour détruire

ce reproche de nouveauté qu'ils alléguent non-seulement de longs morceaux du faux Orphée, du faux Musée et des oracles de la Sibylle, mais encore des endroits d'Homere, d'Hésiode et même des poëtes dramatiques, quand ils croient y découvrir des traits d'une doctrine semblable en quelques points à celle des Chrétiens. L'usage que les philosophes faisoient alors de ces mêmes autorités, rendoit cette façon de raisonner tout-à-fait populaire, et par conséquent très-utile dans les disputes.

Lorsque le christianisme fut devenu la religion dominante, on cessa bientôt d'employer ces sortes de preuves, ou du moins on ne les employa plus que par une sorte d'égard pour ne point paroître abandonner tout d'un coup la méthode qu'avoient suivie les premiers apologistes du christianisme.

Eusebe, dans sa préparation évangélique, ouvrage rempli d'une très-grande érudition ne cite le témoignage de la Sibylle que d'après Josèphe. Il ne fait aucun usage de longs morceaux cités par Saint Justin et par Théophile; et lorsqu'il allègue quelques ora-

cles favorables aux dogmes du christianisme, il les emprunte toujours de Porphyre, ennemi déclaré de la religion chrétienne.

La maniere dont Saint Augustin parle dans deux différens ouvrages de cette méthode de combattre le paganisme, nous montre quel jugement en portoient les gens sensés, quoiqu'ils n'osassent la condamner ouvertement. Voici ce qu'il dit dans son ouvrage contre Fauste. (*Lib. XV, 15.*) » Ces sortes de témoignages qu'on prétend » avoir été rendus à la vérité par la Sibylle, » par Orphée et par tous les autres sages du » paganisme qu'on veut avoir parlé du fils » de Dieu et de Dieu le pere, peuvent avoir » quelque force pour confondre l'orgueil » des Payens; mais ils n'en ont pas assez » pour donner quelqu'autorité à ceux de » qui ils portent le nom ». *Valet quidem aliquid ad Paganorum vanitatem revincendam, non tamen ad istorum auctoritatem amplectendam.* Dans ses livres de la cité de Dieu, il convient que toutes ces prédictions attribuées aux Payens, peuvent à la rigueur être regardées comme l'ouvrage

des Chrétiens, *possunt putari à Christianis esse conficta*; et il conclud que ceux qui veulent raisonner juste, *qui rectè sapuerint*, doivent s'en tenir aux prophéties tirées des livres conservés par les Juifs nos ennemis.

Les controverses agitées dans les deux derniers siecles sur l'autorité de la tradition, ont jeté les critiques dans deux extrémités opposées. Les uns, dans la vue de détruire la force du témoignage que les anciens écrivains portent de la croyance de leur siecle, ont extrêmement appuyé sur les défauts de leur maniere de raisonner, et sur la foiblesse, ou même sur la fausseté de quelques-unes des preuves qu'ils emploient : les autres se sont persuadés que l'autorité des Peres, lorsqu'ils déposent de ce qu'on croyoit de leur tems, ne pouvoit subsister si on les abandonnoit dans la maniere dont ils avoient traité des questions indifférentes et étrangeres même au fond de la religion. Dans cette vue, ils ont cru devoir défendre, avec le zele le plus ardent, des opinions dont il paroît que les Peres eux-mêmes n'étoient pas trop persuadés, mais dont ils pensoient se pouvoir servir

avec avantage dans les disputes contre les défenseurs du paganisme qui étoient convaincus de la vérité de ces opinions ; telle étoit, par exemple, celle du surnaturel des oracles. Dans ce que j'ai dit des vers Sibyllins, j'ai tâché de tenir le milieu entre ces deux excès.

RÉFLEXIONS

Sur les prodiges rapportés dans les anciens.

Les prodiges que nous trouvons rapportés dans les ouvrages des Grecs et des Latins, peuvent être, ce me semble, rangés sous deux classes.

Dans la premiere, je comprend ces miracles du paganisme, que l'on ne peut expliquer sans recourir à une cause surnaturelle, c'est-à-dire, sans supposer que Dieu a bien voulu faire des miracles pour le compte du Diable, et par conséquent employer, pour confirmer les hommes dans l'erreur, les mêmes moyens dont il s'étoit servi pour établir la vérité; supposition qui ne peut se faire sans détruire absolument toute la force des preuves que fournissent les miracles en faveur de la véritable religion. Les prodiges de cette espéce ne méritent donc guères de croyance; et quand on lit que les Pénates apportés par Enée à Lavinium, ne purent être transférés de cette derniere ville à Albe par Ascanius, et qu'ils revinrent d'eux-mêmes à Lavinium tout autant de fois qu'on les en tira pour

les porter à Albe ; quand on lit (*Dion, Hal. lib. 1*). que le Jupiter *Terminalis* ne pût être remué de sa place lors de la construction du capitole (*Id. 2 et 3*), que le devin Accius Névius trancha un caillou en deux d'un coup de rasoir, pour convaincre l'incrédulité d'un Roi de Rome qui méprisoit les augures et la devination Hétrusque ; que la vestale Emilia puisa de l'eau dans un crible percé (*Cic. de Div. c. 32*), qu'une autre tira à bord, avec sa ceinture, un vaisseau engravé, que les plus grandes forces n'avoient pu ébranler ; qu'une autre vestale alluma miraculeusement avec un pan de sa robe le feu sacré qui s'étoit éteint par imprudence, et que ces miracles se sont faits par une protection particuliere du ciel qui vouloit les justifier contre des accusations calomnieuses ; on doit regarder ces faits, et tous ceux qui leur ressemblent, comme des fables inventées par des prêtres corrompus, et reçues par une populace ignorante et superstitieuse. Le consentement des peuples, disposés à tout croire sans avoir jamais rien vu, et qui sont toujours les dupes volontaires de ces sortes d'histoires, ne peut avoir guères plus de force pour nous les

faire recevoir, que le témoignage des prêtres payens, qui ont été en tout pays et en tout tems trop intéressés à faire valoir ces sortes de miracles, pour en être des garans bien sûrs.

Les prodiges de la seconde classe sont des effets purement naturels, mais qui, arrivant moins fréquemment, et paroissant contraires au cours ordinaire de la Nature, ont été attribués à une cause surnaturelle par la superstition des hommes effrayés à la vue de ces objets inconnus. D'un autre côté, l'adresse des politiques, qui savoient en tirer parti pour inspirer aux peuples des sentimens conformes à leurs desseins, a fait regarder ces effets étonnans, tantôt comme une expression du courroux du ciel, tantôt comme une marque de la réconciliation des dieux avec les humains; mais cette derniere interprêtation étoit bien plus rare, la superstition étant une passion triste et fâcheuse qui s'emploie plus souvent à effrayer les hommes, qu'à les tranquilliser ou à les consoler dans leurs malheurs.

Je range presque tous ces prodiges sous cette derniere classe, étant persuadé que la plus grande partie de ces événemens mer-

veilleux ne sont, en les reduisant à leur juste valeur, que des effets naturels, souvent même assez communs. Lorsque l'esprit des hommes est une fois monté sur le ton superstitieux, tout devient à leur yeux prodige et miracle, selon la réflexion judicieuse de Tite-Live (*Decad. 3. l. 2*) : *Multa ea hyeme prodigia facta, aut, quod evenire solet, motis semel in religionem animis, multa nuntiata et temerè credita sunt.* Je ne prétends cependant pas m'engager à parler ici de toutes les différentes especes de prodiges, cela me meneroit trop loin ; les uns ne sont que des naissances monstrueuses d'hommes ou d'animaux qui effrayoient alors les nations entieres, et qui servent aujourd'hui d'amusement aux physiciens ; d'autres ne sont que des faits puériles et souvent même absurdes, dont la plus vile populace a fait des prodiges, et où l'on a cru pouvoir apprendre la volonté des Dieux : telles étoient les conjectures des augures sur le chant, le vol, et la maniere de manger de certains oiseaux ; telles étoient les prédictions des Haruspices, à l'occasion de la disposition des entrailles d'une victime ; telle étoit l'apparition d'un serpent, d'un

loup, ou de tel autre animal que le hasard faisoit rencontrer sous les yeux de celui qui étoit près d'entreprendre quelqu'action. Je n'entre point dans l'examen de ces prodiges vulgaires, dont Cicéron a si spirituellement étalé le ridicule dans ses livres de la divination; les prodiges que j'examine, sont des phénomenes ou apparences dans l'air, et des météores singuliers par leur nature ou par les circonstances qui les accompagnoient.

Il est fait mention, par exemple, en cent endroits de Tite-Live, de Pline, de Julius Obséquens, et des autres historiens, de ces pluies prodigieuses de pierres, de cendres, de briques cuites, de chair, &c. On y lit, tantôt que le ciel a paru enflammé, *cœlum arsisse*, tantôt que le soleil, ou du moins un corps lumineux semblable à cet astre, s'est montré au milieu de la nuit; que l'on a vu en l'air des armées brillantes de lumiere, et cent autres faits de cette nature. Le commun des philosophes modernes, ou de ceux qui n'ayant pris qu'une légere teinture de philosophie, se croient en droit de nier la possibilité des effets dont ils ne peuvent imaginer la cause naturelle et physique,

prennent le parti de récuser le témoignage des anciens qui les rapportent, sans penser que ces historiens, décrivant la plupart des faits publics, et connus de leur tems, méritent qu'on leur accorde la croyance que nous ne refusons pas aux écrivains modernes, lorsqu'ils rapportent des faits dont nous n'avons pas été témoins. C'est donc pour leur apprendre que la justice les oblige à traiter de la même façon les écrivains anciens et les modernes, et pour justifier la bonne-foi des premiers, que je vais parcourir les divers prodiges de la derniere espece, et montrer qu'ils sont des phénomenes purement naturels, et que les philosophes modernes rapportent des faits semblables arrivés de nos jours, et dont ils ont même été souvent les témoins.

(ARTICLE I. *des météores*). Je commence par les pluies prodigieuses. La plus ancienne pluie de pierres dont il soit fait mention dans l'histoire Romaine, et celle qui arriva sous le regne de Tullus Hostilius, après la ruine d'Albe : *Nuntiatum Regi Patribusque est*, dit Tite-Live, *in monte Albano lapidibus pluisse, quod cùm credi vix posset, missis ad id visendum prodigium, in cons-*

pectu, haud aliter quàm cùm grandinem venti glomeratam in terras agunt, crebri cecidere cœlo lapides. Et quelques lignes plus bas il ajoute : *Mansit solemne, ut quandocumque idem prodigium nuntiaretur, feriae per novem dies agerentur.* Les circonstances rapportées par Tite-Live (*Lib. 1, c. 31*) semblent assurer la vérité de ce fait d'une maniere incontestable ; et il s'est répété tant de fois aux environs du même mont *Albanus*, qu'il n'est guères possible de le révoquer en doute ; il n'est pas même bien difficile d'en déterminer la cause physique, puisque l'on peut supposer, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il y a eu dans les premiers tems, un volcan sur le mont *Albanus*. On sait que c'est un effet ordinaire aux volcans, de jetter des pierres et de la cendre dans l'air, qui, retombant ensuite sur la terre, peuvent être pris par le peuple grossier pour une pluie prodigieuse. Voici les preuves sur lesquelles j'avance, que le mont *Albanus* a été autrefois un volcan.

1°. On a des exemples que cette montagne a vomi des flammes en certains tems, comme sous le consulat de C. Cécilius et de Cn.

Papirius : *Albanus mons nocte ardere visus*, selon le rapport de Julius Obséquens.

2°. Cette montagne étoit sujette aux tremblemens de terre, qui sont ordinairement causés par la fermentation des matieres métalliques et sulfureuses ; fermentation qui produit les volcans, lorsque les matieres sont en assez grande quantité, et qu'elles s'échauffent assez pour s'enflammer tout-à-fait, comme il arrive dans les volcans perpétuels du Vésuve et de l'Etna. Le plus ancien et le plus célebre de ces tremblemens de terre du mont *Albanus*, dont l'histoire ait parlé, est celui qui arriva sous le regne d'Alladius, onzieme roi d'Albe. Ce tremblement de terre augmenta l'étendue du lac d'Albe, et engloutit une partie de la ville, et même le palais du roi Alladius, avec la personne de ce Prince et sa famille. Denis d'Halicarnasse (*Lib.* 1.) assure que de son tems, quand les eaux du lac Albain étoient basses, on voyoit encore les ruines de ce palais. Il est vrai que Denis attribue cette inondation à un orage, et non pas à un tremblement de terre : « Agrippa, dit-il, eut pour successeur Alladius, Prince que sa tyrannie rendit l'objet du courroux céleste.

Son mépris, pour les Dieux, le porta à imaginer le moyen d'imiter la foudre et le tonnerre, afin de passer lui-même pour une divinité auprès des peuples effrayés de ce spectacle; mais son palais ayant été renversé par un orage et des foudres plus réels que les siens, et le lac, sur le bord duquel il étoit bâti, s'étant enflé extraordinairement, il fut englouti avec tout ce qui étoit dans ce palais. Aujourd'hui, quand le lac diminue, et que les eaux sont plus basses, on voit, lorsqu'elles sont calmes, des salles ruinées, et d'autres vestiges d'un palais ». L'auteur des annales citées dans la dissertation *de origine gentis Romanae*, et l'abrégé de Pison, ont recours à la même cause : *Fulmine ictus raptusque turbine in Albanum lacum praecipitatus est, ut scriptum est Annalium lib. 4, et epitomarum Pisonis 1i.* Mais, outre que l'on ne comprend pas trop comment un coup de tonnerre peut produire un pareil effet, c'est-à dire, abîmer un grand palais sous les eaux, deux écrivains anciens, cités par l'auteur de la même dissertation, assurent formellement que ce palais fut renversé par un tremblement de terre, et non pas par la foudre : *Aufidius*

sanè in epitomis et Domitius lib. 1. *non fulmine ictam, sed terrae motu prolapsam simul cum eo regiam in Albanum lacum tradunt.*

3°. On a vu quelquefois l'eau du lac d'Albe croître tout d'un coup, et s'élever à une hauteur considérable, sans aucune pluie précédente, et sans aucune autre cause apparente; c'est ce qui arriva pendant le siége de Véies : *Lacus in Albano nemore sine ullis cœlestibus aquis, causave qua alia quae rem miraculo eximeret, in altitudinem insolitam crevit.* Cet événement fut considéré comme un prodige, et il effraya si fort les Romains, que comme ils étoient en guerre avec les Toscans, les seuls qui s'entendissent en Italie dans la science des augures, en envoya à Delphes consulter Apollon, et le Dieu répondit, comme avoit fait un sacrificateur Véien, qu'il falloit faire écouler l'eau de ce lac sur les campagnes voisines, mais de sorte qu'elle s'évaporât toute, sans qu'elle pût s'écouler jusqu'à la mer. Cette réponse n'avoit rien de fort extraordinaire, puisque c'étoit l'usage auquel on employoit ordinairement ces eaux, dont les habitans se servoient pour arroser leurs terres plus basses

basses que ce lac, qui étoit à mi-côte et très-profond: *Aqua Albana deducta ad utilitatem agri suburbani, non ad arcem urbemve retinendam.* On peut observer de ceci en passant que dans presque toutes les réponses de ces augures et de ces devins il n'y avoit rien qui s'élevât au-dessus de l'art conjectural, et même d'un art conjectural qui n'avoit aucuns principes constans, comme Cicéron le leur reproche. Pour revenir à l'augmentation subite et sans cause apparente des eaux du lac d'Albe, on peut en assigner deux causes, qui supposent l'une et l'autre des fermentations intérieures dans les entrailles de cette montagne, et par conséquent le foyer d'un volcan. 1°. Le terrein qui est sous ce lac, peut avoir été soulevé par un tremblement, ce qui aura fait remonter les eaux. 2o. Les conduits souterreins par lesquels doivent s'écouler les eaux de ce lac, qui n'ont aucune issue apparente, peuvent avoir été comblés par l'affaissement des terres, ou par le soulevement de leur sol; et les eaux non-seulement ne s'écoulant plus par ces conduits, mais celles qui les rempliss-oient ayant été contraintes de refluer dans

le lac, ses eaux auront dû s'élever subitement à une hauteur extraordinaire.

On a vu en 1678 (*Journal des savans, an.* 1679.) un événement à peu près semblable dans la Gascogne ; un tremblement de terre, qui n'avoit été sensible que dans les Pyrénées, ayant grossi subitement les eaux des rivieres de Garonne, d'Adour, et des autres qui tombent de ces montagnes ; M. Foucault qui étoit alors intendant à Montauban, s'étant fait instruire des circonstances de ce débordement, apprit que l'eau étoit sortie subitement et avec violence des entrailles des montagnes ; qu'elle s'étoit ouvert plusieurs passages par lesquels elle s'élançoit en forme de torrens, entraînant avec elle les arbres et même les plus gros rochers, aux endroits où le passage étoit plus étroit. En plusieurs endroits on vit des montagnes entieres s'affaisser de plusieurs pieds et ce fut sans doute cet abaissement subit qui obligea les eaux à se faire de nouveaux passages avec d'autant plus de violence, que la force de la pression avoit été plus grande.

On peut donc supposer avec vraisemblan-

ce qu'il y avoit un volcan dans les entrailles du mont *Alban*, et que quoique ce volcan ne jettât ordinairement ni flammes ni fumée, le foyer en subsistoit toujours, et la fermentation des matieres sulfureuses et métalliques qui y étoient contenues, avoit assez de force pour jetter en l'air des pierres, de la terre, et divers autres corps, qui retombant du ciel sur les campagnes voisines, passoient dans l'esprit des peuples effrayés de ce spectacle, pour une pluie prodigieuse, et pour une marque assurée du courroux des dieux car d'où pouvoient venir ces corps, que du ciel d'où ils retomboient ? Des corps pesans ne peuvent s'élever d'eux-mêmes, et on ne voyoit aucune cause qui pût les forcer à monter. Les ouvertures par lesquelles ces matières étoient poussées, n'étant produites que par un mouvement passager de la montagne, elles se renfermoient d'elles-mêmes, ou se remplissoient par l'éboulement des terres et des rochers voisins.

Le Vésuve et les autres volcans qui en sont proches, causoient un effet tout semblable dans l'Italie inférieure ; mais comme leur embrâsement étoit continuel, et ces évacuations assez fréquentes, les peuples

qui s'étoient accoutumés à ce spectacle, n'étoient plus effrayés que des évaporations qui vomissoient ces matières en plus grande quantité, ou qui les poussoient à une plus grande distance. C'est à cette derniere cause, c'est-à-dire, aux embrâsemens et aux évacuations du Vésuve, que je rapporterois ces pluies de terre dont il est souvent fait mention dans Tite-Live, et dans la compilation de Julius Obséquens. Je ne rapporterai qu'un des exemples cités par ce dernier : *Caïo Martio III, et Tito Manlio Torq. Coss. lapidibus pluit, et nox interdiu visa est intendi in urbe Roma.* Cette derniere circonstance est pareille à ce que nous lisons dans la lettre, où Pline le jeune décrit la mort de son oncle : *Jam dies alibi; illic nox omnibus nigrior densiorque.* Il ajoute, à la fin de cette lettre, que l'on fut deux jours entiers aux environs du mont Vésuve sans voir la lumiere, *ubi dies redditus, is ab eo quem novissimè viderat tertius.* Cette pluie de pierres, dont parle Julius Obséquens, étoit donc accompagnée d'un nuage de cendres assez épais pour cacher la lumiere aux habitans de la ville de Rome; *nox interdiu visa est intendi in urbe Roma.*

Dans les embrâsemens considérables du Vésuve et du mont Etna, les cendres et les pierres calcinées sont portées à une distance très-considérable. Dion Cassius rapporte que, lors du fameux embrâsement du Vésuve, arrivé sous l'Empereur Vespasien, le vent porta les cendres et la fumée que vomissoit cette montagne, non-seulement jusqu'à Rome, mais même jusqu'en Egypte.

La chronique du comte Marcellin observe à l'année 472, c'est-à-dire, sous le consulat de Marcien et de Festus, que cette même montagne s'étant embrâsée, les cendres qui en sortirent se répandirent par toute l'Europe, et causerent un si grand effroi à Constantinople, que l'on célébroit tous les ans la mémoire de cet événement, par une fête établie le 8 des Ides de Novembre : *Vesuvius torridus intestinis incendiis aestuans, exusta vomuit viscera, nocturnisque in die tenebris omnem Europae faciem minuto contexit pulvere. Hujus metuendi memoriam cineris Byzantii annuè celebrant octavo Idus Novembris.* (*Decad. 1, l. 2, cap. 4*).

Dans l'embrâsemeut du mont Etna, arrivé en 1537, décrit dans la Sicile de Fazelli, et dans le dialogue latin du cardinal Bembo,

la cendre fut portée à plus de deux cent lieues de la Sicile.

La pluie de fer qui tomba dans la Lucanie l'année qui précéda la mort et la défaite de Crassus, fut regardée comme un prodige dans cette Province; et peut-être aux environs du Vésuve n'y eût-on fait aucune attention, ces peuples étant accoutumés, dans ces cantons, à voir souvent tomber des marcassites calcinés, semblables à ce que l'on nomme *machefer;* car le fer qui tomba en Lucanie étoit de cette espéce, *spongiarum ferè similis*, dit Pline. (11. 56).

Quelquefois un ouragan poussant des corps pesans du haut d'une montagne dans la plaine, a effrayé des peuples grossiers, qui ont cru que ces corps, quoiqu'ils fussent des ouvrages de l'art humain, étoient tombés immédiatement du ciel. Telle étoit cette pluie de tuiles ou briques cuites, qui tomba l'année de la mort de T. Annius Milo, *lateribus coctis pluisse.* A l'égard de cette pluie de chair dont Pline (*Ibid.*) parle au même endroit, et qu'il dit être tombée plusieurs fois, il n'est pas facile de déterminer la nature des corps, que l'on prit pour de

la chair, n'ayant aucune relation circonstanciée ; on peut cependant assurer que ces corps n'étoient pas de la chair, puisque ce qui resta exposé à l'air ne se corrompit pas, comme l'observe Pline au même lieu.

Quant aux pluies de sang dont les anciennes histoires font mention, plusieurs philosophes modernes ont tenté d'en expliquer la possibilité par la nature des exhalaisons qui se résolvent en pluies ; mais de Peiresc ayant examiné ce prodige de plus près (car on a prétendu qu'il s'étoit renouvellé souvent), trouva que les taches formées par cette prétendue pluie de sang, étoient la plupart en des endroits où cette pluie n'auroit pu atteindre, comme sous des voûtes, ou sur la partie des rochers, des maisons, des pierres, &c. opposée à la terre, et absolument à couvert de la pluie. Cette premiere remarque lui ayant fait soupçonner que ce fait pourroit bien n'être pas fort assuré, il découvrit que l'on avoit pris pour des vestiges d'une pluie de sang, ces petites taches rousses et sanglantes que laissent en une infinité d'endroits de la campagne, les papillons qui sortent des féves dans lesquelles les chenilles se renferment vers le

mois de juin, et les physiciens les plus exacts ont trouvé depuis, que la chose étoit comme Peiresc l'avoit pensé.

A l'égard des pluies semblables à celle dont parle Dion, dans l'histoire de l'empereur Sévere, et qui, étant tombée sur des piéces de monnoie de cuivre, les changea en argent, ou du moins leur en donna l'apparence pour trois jours; il est évident que ce n'est autre chose que du vif argent qui a été élevé avec les vapeurs, et qui retombe avec elles lorsqu'il a été condensé par le froid de l'air, comme il arrive tous les jours dans les opérations chymiques.

Pour revenir à la chûte de ces pierres tombées du ciel, l'histoire Romaine n'est pas la seule qui nous en fournisse des exemples; on en trouve dans l'histoire Grecque, et même dans les écrits des philosophes les plus exacts. Personne n'ignore que la seconde année de la LXXVIIIe Olympiade, il tomba du ciel, en plein jour, une pierre auprès du fleuve Egos, dans la Thrace. Pline assure que l'on montroit encore de son tems cette pierre, et qu'elle étoit *magnitudine vehis, colore adusto.* Cet événement devint si fameux dans la Grece, que l'auteur

de la chronique Athénienne, publiée par Selden, avec les marbres du comte d'Arondel, en a fait mention sur l'époque 58, à l'année 1113 de l'ère attique ou de Cécrops. Ce prodige donna lieu au philosophe Anaxagoras, qui vivoit alors, d'enseigner que le ciel étoit une voûte solide composée de grosses pierres, que la rapidité du mouvement circulaire tenoit éloignées du centre, vers lequel elles retomberoient toutes sans mouvement; c'est ce que nous apprenons d'un passage du premier livre de l'historien Silénus, que Diogéne-Laërce nous a conservé. Je rapporte ce fait d'autant plus volontiers, qu'il me donne lieu de remarquer une erreur populaire dont on l'a embelli. Pline, ainsi que quelques autres anciens, assure qu'Anaxagoras avoit prédit la chûte de cette pierre, *praedixisse cœlestium litterarum scientiâ quibus diebus saxum casurum esset è sole, idque factum interdiu.* De la façon que Pline s'exprime, il semble qu'il s'agisse là d'une éclipse ou de quelqu'autre phénomène céleste, qui, ayant une cause réglée et connue, peut-être prévu par un habile astronome, *cœlestium litterarum scientiâ.* Or, quand on accorderoit toutes

les suppositions d'Anaxagoras, c'est-à-dire, que la voûte éthérée est construite de grandes pierres, est-il assez ordinaire de les voir tomber du ciel, et cette chûte a-t-elle une cause assez connue pour que l'on soit en état de prédire d'une façon déterminée le tems auquel elle doit arriver? Cette prédiction d'Anaxagoras ne doit donc être regardée que comme une de ces traditions populaires auxquelles la crédulité et l'ignorance donnent cours. Diogéne-Laërce rapporte le fait comme un ouï dire, sans citer aucun garant. A l'égard de Pline, il y auroit de l'injustice à l'obliger de rendre compte de tous les faits qu'il rapporte, lorsqu'il ne les donne pas avec garantie, il s'est trop clairement expliqué là-dessus en une infinité d'endroits.

Cette pierre, qui tomba dans la Thrace du tems d'Anaxagoras, étant *colore adusto*, étoit apparemment poussée par le volcan, qui en fit tomber trois autres dans le même pays plusieurs siécles après, c'est-à-dire, l'an de J. C. 452, l'année même de la ruine d'Aquilée par Attila : *Hoc tempore*, dit la chronique du comte Marcellin, *tres magni lapides è cœlo in Thracia cecidere.*

On pourroit peut-être attribuer aussi à la même cause, la chûte de cette pierre qui tomba du ciel au mois de janvier 1706, auprès de Larisse en Macédoine; elle pesoit environ soixante-douze livres, dit Paul Lucas (*Voy. tom.* 1) qui étoit alors à Larisse; elle sentoit le soufre, et avoit assez de l'air du machefer : on l'avoit vue venir du côté du Nord avec un grand sifflement, et elle sembloit être au milieu d'un petit nuage qui se fendit avec un très-grand bruit lorsqu'elle tomba.

Cardan assure au livre XIV, chap. 72 de ses variétés, qu'en l'année 1510, on vit tomber du ciel en Italie, environ douze cent pierres, dont une pesoit cent vingt livres, une autre soixante, et les autres un peu moins; qu'avant la chûte de ces pierres il avoit paru un grand feu en l'air qui avoit duré près de deux heures.

Le fameux Gassendi, dont l'exactitude est aussi reconnue que le savoir, rapporte que le 27 novembre 1627, le ciel étant très-serein, il vit tomber, vers les dix heures du matin, sur le mont Vaisien, entre les villes de Guillaumes et de Péme en Provence, une pierre enflammée qui paroissoit avoir

quatre pieds de diametre ; elle étoit entourée d'un cercle lumineux de diverses couleurs, à-peu-près comme l'arc-en-ciel : sa chûte fut accompagnée d'un bruit semblable à celui de plusieurs canons que l'on tireroit à la fois. Cette pierre pesoit cinquante-neuf livres ; elle étoit de couleur obscure et métallique, d'une extrême dureté. La pesanteur étoit à celle du marbre ordinaire, comme 14 à 11. Si l'on examine ces différens exemples, on conviendra qu'il n'y a rien que de naturel dans ces pluies de pierres rapportées dans les anciens. A l'égard de la supposition que j'ai faite d'un volcan dans le mont *Albanus*, j'aurois été en droit de la faire, quand bien même je n'aurois pas eu les raisons que j'ai rapportées pour appuyer ma conjecture. L'exemple de cette pierre, que Gassendi vit tomber, nous apprend qu'il n'est pas besoin que les volcans qui les poussent, soient continuels et apparens. En effet, sa matiere métallique nous démontre qu'elle avoit été jettée en l'air par un volcan ; cependant on n'en connoît aucun aux environs, et Gassendi attribue l'ouverture de la montagne qui a jetté cette pierre, à un embrâsement de peu de momens : *Fuit à vicino*

aliquo monte extrusus, vi subitaneae inflammationis quae violenter eruperit.

(ARTICLE II. *Des phénomènes de lumière.*) Les phénomènes de lumiere sont de trois sortes ; les premiers arrivoient lorsque l'on appercevoit plusieurs soleils pendant le jour ou plusieurs lunes pendant la nuit, qui éclairoient le ciel en même tems : *Quod plerique appellavere nocturnos soles,* dit Pline. Ce phénomène que les Physiciens nomment *Parhelia* et *Paraselenes*, nous est si familier, et les livres des Philosophes modernes en contiennent tant d'exemples, qu'il est, je crois, inutile de s'arrêter à prouver que les Anciens n'ont rien dit d'extraordinaire en rapportant ces sortes de faits.

Les prodiges du second genre sont les apparences d'un corps lumineux qui éclairoit le ciel pendant la nuit, ou même pendant les crépuscules. Les Anciens l'expriment ordinairement en disant simplement *sol noctu visus*; quelquefois ils ajoutent, *ejusque lux aliquandiu visa* ; d'autres fois, mais plus rarement, ils entrent dans un plus grand détail. Par exemple, on lit dans Pline : (*Lib.* 2, *c.* 34.) *Clypeus ardens ab occasu*

ad ortum scintillans transcurrit solis occasu, dans Julius Obséquens : *Sub ortu solis, globus ignis à septentrionali regione cum ingenti sono cœli emicuit.* Quelquefois ils nomment ce phénomène *fax* et *lampas*, flambeau : *Fax in cœlo apparuit, et totum cœlum ardere visum*, dit Julius Obséquens. Pline, (*lib. 2, c. 25.*) en décrit un avec un peu plus de détail : *Scientilla è stella cadere et augeri terræ appropinquantem, ac postquam lunæ magnitudine facta sit, illuxisse ceu nubilo die. Dein cùm in cœlum se reciperet, lampadem factam, semel unquam proditur... Vidit hoc Licinius Syllanus cum comitatu suo.*

Cette espèce de phénomène n'avoit pas été inconnue aux anciens philosophes. Aristote, (*Cap. 5.*) en parle dans le premier livre sur les Météores, et dit que l'on nommoit ce corps lumineux *chèvre*, lorsqu'il étoit porté par un mouvement irrégulier et comme en sautillant, et *poutre*, lorsque la matiere enflammée formoit un corps oblong porté par un mouvement régulier. Sénéque, (*Nat. quæst. l. 1, c. 14.*) ajoute une troisiéme espéce qu'il nomme *pithias : Cùm magnitudo*

vasti rotundique ignis dolio similis, vel fertur, vel in uno loco flagrat. C'est sans doute ce que Pline nomme *clypeus ardens.*

Les Philosophes modernes ont observé fréquemment ces divers phénomènes. M. Gassendi, (*Phisic. lib.*) parle d'une de ces poutres enflammées qu'il apperçut en 1637 à Aix, et qui fut vue aussi dans tout le Languedoc. En 1676, il parut en Italie un corps lumineux de l'espèce de ceux que les anciens nomment *pithias* ou *scrutum ardens*, et qu'ils ont pris même quelquefois pour le soleil, *noctu sol visus.* Il fut observé à Faenza par M. Cavina, qui en envoya la relation à M. Magliabecchi. (*Mém. de l'acad. des sciences. tom.* 1.) M. Auzout, célèbre Mathématicien françois, étoit alors à Rome, et l'observa. Il fut vu aussi à Florence; M. Cassini l'observa à Bologne, et il fut même visible à Tréves. (*Miscell. médico-phisica, anni* 1677.)

C'étoit un corps lumineux aussi grand que la lune dans son plein, qui s'élevant de l'horison du côté de l'Orient le 31 Mars de l'année 1676 après le coucher du soleil,

parcourut tout le ciel ; laissant après lui une longue et large queue de lumiere. Il alla se perdre dans l'horison au bout de quatre minutes, avec une détonation semblable au bruit d'une fusée qui finit. Le disque lumineux avoit autant d'éclat que celui même du soleil lorsqu'il est vu au travers d'un léger brouillard ; il imprimoit aux objets qu'il éclairoit, une couleur rougeâtre : sa grandeur augmenta considérablement lorsqu'il fut près de finir, et il se répandit dans l'air une odeur de soufre assez forte.

M. Cavina ayant comparé les diverses observations et les différens endroits du ciel auxquels ce corps lumineux avoit paru répondre dans les villes de Faenza, Rome, Bologne et Florence, en conclut qu'il étoit vertical à la latitude de quarante-trois degrés, élevé de cent vingt-un mille pas au-dessus de la terre, et de près d'un mille d'Italie de diametre. L'année suivante 1677, M. Meutzélius observa au mois de mai vers les sept heures du soir, auprès de Berlin en Allemagne, un gros nuage noir duquel sortoient des rayons d'une lumiere aussi vive que si le soleil ou la pleine lune avoient été cachés

cachés derriere; ces deux astres étoient néanmoins sous l'horison, et cette apparence dura pendant une demi-heure.

En 1683, le 22 août, sur les neuf heures du soir, la lune étant nouvelle, il s'éleva sur l'horison un flambeau ou corps lumineux égal à la pleine lune, mais bien plus brillant que cet astre; on l'apperçut dans toute l'Allemagne. Son mouvement étoit du septentrion vers l'occident, et avant que de se plonger sous l'horison, il se dissipa avec une espece de fulguration, c'est à-dire, comme un éclair, et répandant de tous côtés des rayons d'une lumiere rouge et bleue semblable à celle du soufre.

Le P. Feuillée, minime, (*Voyage de la mer du Sud.*) rapporte que le 4 mars 1709, on apperçut à Lima, sur les neuf heures du soir, un globe de feu d'une grandeur extraordinaire, qui après être resté allumé durant plus d'un quart-d'heure, éclairant les campagnes comme auroit pu faire le soleil, se dispersa en l'air en une infinité d'étincelles.

Ces exemples suffisent pour nous donner une idée de ce que les anciens entendoient par ces apparitions d'un soleil au milieu de,

la nuit, soit que le corps lumineux auquel ils donnoient ce nom, demeurât dans le même lieu pendant quelque tems, soit qu'il fût emporté d'un mouvement rapide. Nous voyons même par le premier de ces exemples, que l'on ne doit pas traiter de fiction ce que dit Julius Obséquens, *globus ignis cum ingenti sono cœli emicuit.*

La troisieme espece de ces phénomenes est une apparence de lumiere qui n'étant produite par aucun corps visible, éclaire seulement tout l'horison. Quelquefois cette lumiere étoit accompaguée de circonstances qui l'on fait prendre par le peuple ignorant, pour des combats que se livroient dans l'air des armées de feu.

Les anciens nommoient ce prodige *cœli ardores, cœli incendium*, (*Cic. Catil.* 3. *n°. 18. Senec. quaest. nat. lib.* 1.) On lit dans Julius Obséquens en plusieurs endroits, *cœlum ardere visum est plurimo igni.* Pline dit, *lumen de cœlo noctu visum est.... et saepè .... ut diei species noctu luceret.* Il dit ailleurs, *ipsum ardere cœlum minimè mirum est et sapiùs visum .... Amerinis et Tudertinis spectata arma cœlestia ab ortu occasuque inter se concurrentia, pulsis quae*

ab occasu erant. Quelquefois ce phénomene étoit accompagné de celui que les anciens philosophes nommoient *chasma*, que Sénéque (*Ibid.*) décrit ainsi après Aristote : *Sunt chasmata, cùm aliquando cœli spatium discedit, et flammam dehiscens velut in abdito ostentat.* On lit dans Julius Obséquens, *prima luce flamma cœlo emicare visa cùm in unum coïsset, os flammæ ferrugineum ostendit, cœlum visum descendere, cujus hiata vertices flammæ apparuerunt.*

Les historiens ne nous ont laissé aucune description détaillée de cette lumiere qui occupoit une grande partie du ciel, et le faisoit paroître tout en feu, mais nous en trouvons dans les anciens philosophes.

Aristote, au premier livre des météores, traite de ces apparences ignées ; après ce que l'on en a rapporté plus haut, il ajoute que quand la lumiere paroît occuper un espace égal en largeur et en longueur, cela ressemble à l'embrâsement d'un champ dont on brûle le chaume, c'est-à-dire, que le ciel est éclairé d'une lumiere qui prend sa source dans l'horison, de la même façon que si elle étoit produite par quelqu'embrâsement.

Sénéque s'est encore expliqué plus clairement, et son témoignage est d'autant plus fort, qu'il dit précisément que les prodiges nommés *cœli ardores* ne sont autre chose que ce phénomene : (*Quaest. nat. l.* 1, *c.* 15.) *Fulgores quos Græci* Σέλα *appellant.... quædam certo loco permanent, et tantùm lucis emittunt, ut fugent tenebras et diem repræsentent, donec consumpta alimento, primùm obscuriora sint, deinde flammæ modo, quae in se cadit, per assiduam diminutionem redigantur in nihilum... Inter hœc ponas licet, et quod frequenter in historiis legimus, cœlum ardere visum, cujus nonnunquam tam sublimis ardor est, ut inter ipsa siderera videatur; nonnunquam tam humilis, ut speciem longinqui incendii præbeat. Sub Tiberio Cœsare cohortes in auxilium Ostiensis coloniæ cucurrerunt, tanquam conflagrantis; cùm cœli ardor fuisset per magnam partem noctis, parum lucidus, crassi fumidique ignis.*

Sénéque distingue, comme l'on voit, deux especes de ces embrâsemens : les uns tellement élevés et séparés de l'horison, qu'ils paroissent au milieu des astres, *cujus nonnunquam tam sublimis ardor est, ut inter*

ipsa sidera videatur; les autres ne sont pas détachés de l'horison, et semblent produits par l'embrâsement de quelque campagne éloignée : c'est ce qu'Aristote compare à l'effet d'une campagne dont on brûle le chaume, et que les Scholastiques Latins nomment après lui *stipula.* Ce phénomene a été apperçu plusieurs fois depuis un siecle; mais comme il a été décrit par des observateurs philosophes, nous en avons une connoissance plus exacte. Je me contenterai d'en donner le précis, et de montrer leur conformité avec ce qui a été rapporté par les anciens.

Les philosophes modernes l'ont nommé *aurora borealis*, et les peuples du nord de l'Allemagne *Nordlig*, parce que lorsqu'il paroît, le soleil semble prêt à se lever du côté du pole boréal. Outre cette lumiere pareille à celle de l'aurore, on a observé toutes les fois que ce phénomene a paru :

1°. Un ou plusieurs arcs lumineux, qui, touchant l'horison par leurs extrémités, à-peu-près comme l'arc-en-ciel, s'élevoient par leur sommet à une hauteur plus ou moins grande; par exemple, la lumiere boréale observée le 12 septembre 1621, par

Gassendi, occupoit dans l'horison un arc d'environ cent vingt degrés, et s'élevoit par son sommet jusqu'à quarante degrés au-dessus du même horison : aussi, comme le remarque ce philosophe, cette lumiere fut apperçue, non-seulement par toute la France, mais encore jusques dans la Syrie, à ce que l'on apprit par des lettres d'Alep. Sénéque dit en parlant de ce phénomene, *nonnunquam tam sublimis, ut inter ipsa sidera videatur.*

D'autres fois cette lumiere n'est point détachée de l'horison, et semble produite par un grand embrâsement; c'est ce qui arriva en 1686. Mœren observa à Mittelhein dans le Rhingaw un de ces phénomenes, qui fut pris d'abord pour un incendie, paroissant comme des flammes qui s'élevoient de l'horison jusqu'au milieu du ciel avec la rapidité d'un éclair : *Nonnunquam tam humilis, ut speciem longinqui incendii praebeat*, dit Sénéque.

2°. Cette lumiere a toujours paru fort blanche, sans aucun mélange de rougeur, et si rare que l'on appercevoit les plus petites étoiles au travers de ces arcs lumineux quoique leur éclat fut plus vif que celui de

la pleine lune, et qu'il effaçât la lumiere de cet astre, lorsqu'il se trouvoit sur l'horison en même-tems que ce phénomene.

3°. Du corps de ces arcs lumineux on a observé qu'il s'élevoit comme des jets de lumiere semblables à nos fusées volantes, qui montoient vers le plus haut du ciel en forme de pyramide renversée, c'est-à-dire, en s'élargissant. Tantôt ces jets de lumiere partoient plusieurs ensemble de différens endroits, ce qui formoit comme une palissade; d'autres fois ces fusées lumineuses s'élevoient successivement et l'une après l'autre, avançant pour l'ordinaire de l'occident à l'orient : le plus souvent ces jets de lumiere s'élevoient perpendiculairement à l'horison, mais quelquefois aussi ils lui étoient inclinés en sens contraire, et sembloient prêts à s'entre-choquer, ce qui formoit aux yeux du peuple une apparence de combat : *Hoc addam quod his oculis conspexi in Islandia*, dit Thormodus Thorsæus, pag. 102 de sa description du Groenland, *meteorum hoc, continuo licet fulgore, sibi tamen interdùm inimicum, se invicem magno terribilique impetu collidere.* Un astronome qui observa un de ces phé-

nomenes à Copenhague, l'an 1707, assure que ces rayons sembloient quelquefois poussés l'un contre l'autre en sens contraire; et un ecclésiastique Anglois dont la lettre fut insérée dans la gazette de Londres, assure avoir vu la nuit du 18 mars 1716, un pareil phénomene, dans lequel les évaporations de lumiere étoient de diverses couleurs, rougeâtres, jaunes, blanches, bleues, noires, et qu'elles formoient une espece de combat, ces jets de flamme se confondant ensemble, et paroissant être dardés les uns contre les autres avec une vîtesse et une force extraordinaires.

4°. Ce phénomene paroît assez fréquemment, et comme il se montre toujours vers le nord, on pourroit peut-être soupçonner qu'il a une cause fixe et constante. Gassendi l'avoit apperçu plusieurs fois, *sæpiùs observavi*. Roëmer, astronome du roi de Dannemarck, dit que cette lumiere a été souvent observée sur l'observatoire de Copenhague. Seidélius, astronome de Berlin, assure avoir souvent remarqué vers le tems des équinoxes, que la partie boréale du ciel est éclairée d'une lumiere semblable à celle de l'aurore. (*Miscell. Berol.*

tome 1.) Le même Thormodus Thorsæus que j'ai déjà cité, et qui travaille depuis plusieurs années à nous donner une histoire des pays septentrionaux, appelle ce météore *Nordlig*, et assure qu'il se montre régulierement tous les ans à la nouvelle lune des équinoxes dans le Groenland, et que sa lumiere éclaire tout ce pays. Il cite le témoignage d'une ancienne chronique Islandoise, compilée, en 1205, sous le titre de *Speculum regale Islandicum*, par le fameux *Snorro-Storle-fonius*, vice-roi d'Islande, très-connu par l'*Edda* ou le recueil des anciennes poésies du septentrion, dans lequel on trouve le code mythologique des peuples du nord avant leur conversion au christianisme. La Peyrére (*Nouv. recueil des voy. du nord.*) en dit autant dans sa description du Groenland, et toutes les relations des différens voyages faits dans le Spitzberg pour la pêche de la baleine, assurent que cette lumiere y paroît continuellement lorsque la lune n'est pas sur l'horison; qu'elle éclaire tout ce pays pendant la nuit, et qu'elle occupe une grande partie du ciel vers le pole arctique. En joignant à tout

cela ce que l'on a observé touchant cette lumiere, qu'elle est fixe et permanente au même endroit du ciel, et toujours vers le pole boréal : qu'elle augmente et diminue peu-à-peu par une gradation lente, en sorte qu'elle semble s'élever et se plonger sous l'horison, plutôt que s'allumer et s'éteindre: *Certo loco permanent*, dit Sénéque, *donec obscuriora sint.... deinde per assiduam diminutionem redigantur in nihilum;* enfin que cette lumiere dure très-long-tems, et que le plus souvent elle ne disparoît que lorsque les rayons du soleil l'effacent ; on peut conclure que ce n'est pas l'effet d'une exhalaison qui s'embrâse, mais de quelqu'autre cause moins variable, dont la recherche est du ressort des physiciens. Si le passage de l'exhalaison qui fut vue en 1676, en Italie, fit sentir une odeur de soufre et entendre une détonation à ceux sur la tête desquels elle étoit, quoique ce corps enflammé n'eût au plus qu'un mille de diametre, quels effets sensibles ne devroit pas produire le phénomene de la lumiere boréale, dont le corps, c'est-à-dire, l'arc lumineux, occupe le plus souvent un espace immense dans le ciel, si cette ap-

parence étoit l'effet d'une exhalaison enflammée ?

5°. Enfin, ce phénomene a fait en divers tems la même impression sur les esprits, que celle des prodiges anciens dont nous avons parlé : *Quae ipsi,* dit Gassendi, *non alia specie quàm vaporum conspeximus. Fuere qui evulgaverint apparuisse acies instructas procedentes prœliantesque, visa tormenta bellica, visos emissos globulos, visos ictus, visas hastas, &c..... mirum quod non simul clangorem tubarum, clamoremque virûm auditum esse addidissent quando eadem credulitas infirmitasque humana est, quæ his figmentis locum facit. Credibile omninò est, si non omnia, at bene multa quæ in historiis similia exstant, ex eadem esse origine, nec ampliorem fidem mereri.*

Le célebre Leibnitz, qui a fait voir que l'érudition littéraire et les connoissances les plus abstraites se prêtoient un secours mutuel, étoit dans la même pensée que Gassendi, et croyoit que ces armées célestes et ces combats observés par les anciens, n'étoient autre chose que la lumiere boréale, dont les jets étant quelque-

fois inclinés en sens contraire, ressembloient à des combats; par exemple, ce que dit Pline, 2, 57. *Spectata arma cœlestia, ab ortu occasuque inter se concurrentia, pulsis quæ ab occasu erant.* En effet, il ajoute immédiatement après, *ipsum ardere cœlum minime mirum est.* La chronique d'Isidore dit à l'année 457 de l'Ere d'Espagne, qui fut celle d'Attila en Italie : *Ab Aquilonis plaga cœlum rubens sicut ignis effectum, permixtis per igneum roborem lineis clarioribus in speciem hastorum rutilantium deformatis.* On lit au chap. 16 du quatrieme livre de l'histoire des Lombards par Paul Diacre : *Tunc*, c'étoit pendant le regne d'Agilulphe, *signum sanguineum in cœlo apparuit, et quasi hastæ sanguineæ, lux per totam clarissima.* Les annales de Saint Bertin portent à l'année 859. *Acies nocturno tempore visuntur in cœlo mense augusto, septembri et octobri, ita ut diurna claritas ab oriente usque in septentrionem continuè fulserit, et columnæ sanguineæ ex ea discurrentes processerint.*

Je pourrois ajouter encore un grand nombre de pareils exemples; mais, comme je

crois en avoir assez dit pour établir la conformité des observations anciennes avec les nouvelles, je passerai au dernier phénomene de cette espece, qui a été observé en Angleterre et en France le 18 mars 1716.

Ce phénomene ne fut point vu à Paris, apparemment parce que cette ville étoit couverte de quelque nuage; mais sur les côtes de l'Océan et sur celles de la Méditerranée il parut une grande lumiere qui sortant de l'horison, éclairoit une partie du ciel vers le nord. En Normandie et en Picardie on crut que cette lumiere étoit produite par quelqu'embrâsement considérable en Angleterre, et on l'écrivit à Paris où le bruit de cet incendie courut pendant quelques jours. La même nuit du 18 mars des pêcheurs des environs de la ville d'Agde en Languedoc, ayant apperçu une grande lumiere au nord du lieu où ils pêchoient, crurent que le feu avoit pris à la ville d'Agde, et vinrent s'informer le lendemain des suites de ce prétendu embrâsement. Sénéque nous apprend en parlant de ce météore, que la même chose étoit arrivée de son tems: *Sub Tiberio Caesare cohortes in auxilium Ostiensis coloniae cucurrerunt, tanquam*

conflagrantis ; cùm cœli ardor fuisset per magnam partem noctis, parum lucidus, crassi fumidique ignis. Ceux qui l'observerent avec un peu plus d'exactitude à Londres et en France, apperçurent une grande lumiere blanche, avec des jets ou évaporations semblables à celles que l'on a décrites ci-dessus. Messieurs de l'observatoire de Paris ayant cherché si ce phénomene ne se montroit point encore, le revirent en effet les nuits du 10 et du 11 avril suivant, avec des apparences toutes semblables, et ils l'ont encore observé plusieurs fois depuis. La relation insérée dans la gazette de Londres, décrit ce phénomene du 18 mars avec des circonstances différentes de toutes les autres. Nous avons déjà parlé de ces évaporations de lumiere colorées diversement, et qui sembloient s'entre-choquer. Elle ajoute que ces évaporations s'étant dissipées, on apperçut au bout de quelque tems un corps rond et lumineux de la même grandeur que le soleil lorsqu'il se leve, mais pas tout-à-fait si clair. Ce récit se rapporte assez à ce que nous lisons dans Julius Obséquens d'un semblable phénomene : *Flamma cœlo emicare visa cum in unùm*

coisset, os flammae ferrugineum ostendit, cœlum visum descendere, cujus hiatu vertices flammae apparuerunt. C'est ce que les anciens philosophes nommoient *chasma.*

Voilà, ce me semble, toutes les différentes especes de prodiges physiques qui sont rapportés dans les anciens. Ils faisoient une partie considérable de l'ancienne histoire; et quoiqu'ils n'eussent par eux-mêmes aucune liaison naturelle avec les événemens politiques, l'adresse de ceux qui gouvernoient, mettant la superstition des peuples à profit, ils se servoient de ces prodiges comme de motifs puissans pour faire prendre des résolutions importantes, et comme de moyens pour faciliter l'exécution des entreprises les plus considérables. Les anciens historiens ont donc eu raison de faire si souvent mention de ces prodiges, et ils ne pouvoient prévoir qu'il y auroit un tems où les hommes n'y feroient attention que pour en rechercher la cause physique, et pour satisfaire un léger mouvement de curiosité. On reproche aux anciens historiens qu'ils rapportent ces prodiges comme étant persuadés, non-seulement de leur vérité, mais encore de leur liaison avec les événe-

mens historiques, et cela parce qu'ils les joignent ordinairement ensemble. Il est facile de répondre à cette critique. Premiérement quand il seroit vrai que tous ces historiens eussent regardé les prodiges de cette façon, je ne sais si c'est un reproche bien fondé. La croyance aux prodiges et à la devination conjecturale faisoit une partie de la religion chez les anciens, et l'on ne pas blâmer un historien pour n'avoir point attaqué dans ses ouvrages les traditions religieuses de la société au milieu de laquelle il est, et pour laquelle il écrit; d'ailleurs ce n'est pas toujours une preuve qu'il en soit bien persuadé. Cicéron, par exemple, qui ne passera jamais pour un homme trop crédule, rapporte dans sa troisieme harangue contre Catilina, n°. 18, tous les prodiges par lesquels les Dieux avoient averti la république du danger qui la menaçoit; et cela du ton le plus dévot du monde. Néanmoins ce même Cicéron se moquoit des prodiges avec ses amis, et ne les regardoit que comme des effets produits par une cause physique et nécessaire. (*De Devinat.* 2.) *Ut ordiar ab aruspicina, quam ego Reipublicae causâ communisque religionis colendam censeo; sed*

sed soli sumus, licet verum exquirere sine invidia, dit-il, lorsqu'il parle en philosophe. Mais, ajoute-t-on, ces historiens ne rapportent jamais de prodiges que dans des tems de guerre, et lorsqu'il arrive quelques évenemens surprenans. Je réponds, 1°. que ces écrivains n'ont point eu dessein de transmettre à la postérité, la connoissance de tous les prodiges, mais seulement de ceux qui ont fait une forte impression sur l'esprit des peuples, et que l'on a regardé comme les signes de ces événemens : 2°. pour me servir des paroles de Cicéron, en parlant de la même matiere : *Hæc in bello plura et majora videntur timentibus : eadem non tam animadvertunt in pace*. Les mêmes peuples, qui ne font aucune attention aux prodiges qu'ils apperçoivent pendant la paix, sont frappés de tous ceux qui se montrent pendant la guerre, lorsque la crainte des malheurs qui les ménacent, a tourné leurs esprits vers la dévotion : *Quod evenire solet*, dit Tite-Live, *motis semel in religionum animis, multa nunciata et temerè credita*. Ainsi, il n'est pas étonnant que les historiens aient joint l'observation de certains prodiges avec les événemens impor-

tans ; ils n'ont fait qu'imiter la conduite des peuples dont ils écrivoient l'histoire, et dont ils nous vouloient dépeindre le caractere. Les plus sensés nous en ont dit assez pour nous apprendre qu'ils n'étoient pas les dupes de la croyance populaire ; mais quand ils ne l'auroient pas fait et qu'ils seroient convaincus de s'y être livrés, je ne sais, pour le répéter encore, s'ils seroient fort blâmables d'avoir été de la religion de leur pays, et d'avoir cru avec le reste de leurs concitoyens, que certains phénomenes rares et étonnans pouvoient être le signe de la volonté des Dieux.

Ces phénomenes étoient véritables et réels pour la plupart, et les exemples que je viens de rapporter, prouvent qu'ils se remontrent encore de tems en tems à nos yeux, et que l'on auroit grand tort d'insulter à la bonne foi des anciens qui en ont fait mention dans leurs ouvrages.

La philosophie moderne, en même-tems qu'elle a éclairé et perfectionné les esprits, les a néanmoins rendus quelquefois trop dogmatiques et trop décisifs ; sous prétexte de ne se rendre qu'à l'évidence, ils ont cru pouvoir nier l'existence de toutes les choses qu'ils avoient peine à concevoir, sans faire

réflexion qu'ils ne devoient nier que les faits dont l'impossibilité est évidemment démontrée, c'est-à-dire, qui impliquent contradiction. D'ailleurs, il y a, non-seulement différens degrés de certitude et de probabilité, mais encore différens genres d'évidence ; la morale, l'histoire, la critique et la physique ont là leur, comme la métaphysique et les mathématiques, et l'on auroit tort d'exiger dans l'une de ses sciences une évidence d'un autre genre que le sien. Le parti le plus sage, lorsque la vérité ou la fausseté d'un fait qui n'a rien d'impossible en lui-même, n'est pas évidemment démontrée, le parti le plus sage, dis-je, seroit de se contenter de le révoquer en doute, sans le nier absolument ; mais la suspension et le doute ont toujours été et seront toujours un état violent pour le commun des hommes, même philosophes.

La même paresse d'esprit qui porte le vulgaire à croire les faits les plus extraordinaires sans preuves suffisantes, produit un effet tout contraire dans les philosophes ; ils prennent le parti de nier les faits les mieux prouvés, lorsqu'ils ont quelque peine à les concevoir, et cela pour s'épargner la

peine d'une discussion et d'un examen fatiguant. C'est encore par une suite de la même disposition d'esprit qu'ils affectent de faire si peu de cas de l'étude des faits et de l'érudition ; ils trouvent bien plus commode de la mépriser que de travailler à l'acquérir, et ils se contentent de fonder ce mépris sur le peu de certitude qui accompagne ces connoissances, sans penser que les objets de la plupart de leurs recherches philosophiques ne sont nullement susceptibles de l'évidence mathématique, et ne donneront jamais lieu qu'à des conjectures plus ou moins probables, du même genre que celles de la critique et de l'histoire, et pour lesquelles il ne faut pas une plus grande sagacité que pour celles qui servent à éclairer l'antiquité. D'ailleurs, ils devroient faire réflexion que pour l'intérêt même de la physique, et peut-être encore de la métaphysique, il importeroit aux philosophes d'être instruits de bien des faits rapportés par les anciens, et des opinions qu'ils ont suivies. Les hommes ont eu à peu près autant d'esprit dans tous les tems, ils n'ont différé que par la maniere de l'employer ; et si notre siecle a acquis une méthode inconnue à l'antiquité,

comme le prétendent quelques-uns, nous ne devons pas nous flatter d'avoir donné par-là une étendue assez grande à notre esprit, pour qu'ils doivent absolument mépriser les connoissances et les réflexions de ceux qui nous ont précédés.

SUR L'USAGE

Des sacrifices humains, établi chez les différentes Nations, et particulierement chez les Gaulois.

Toutes les vérités ne sont pas vrai-semblables. L'histoire nous offre une infinité de faits ou d'usages si contraires à la nature, que pour l'honneur des hommes on seroit tenté de les nier, s'ils n'étoient prouvés par des autorités incontestables. La raison s'en étonne; l'humanité en frémit : mais comme après un mûr examen la critique n'oppose rien aux témoins qui les attestent, on est réduit à convenir en gémissant qu'il n'y a point d'action que l'homme ne puisse commettre, comme il n'y a point d'opinion qu'il ne soit capable d'embrasser.

La coûtume d'immoler des victimes humaines est un de ces usages barbares et révoltans, dont la certitude est trop bien établie pour qu'on doive en douter; et ce qui paroît encore plus étrange, c'est qu'on trouve chez les nations les plus policées des exemples de ces cruels sacrifices.

Un mémoire de Duclos sur les Druïdes, lu le 4 février 1746, (Ce mém. est inséré en entier dans le vol. XIX de l'acad.) fit naître de grandes discussions sur ce point, dans une des séances de l'académie. Dans la chaleur qui accompagne ces sortes de disputes littéraires, on s'avança jusqu'à révoquer en doute l'usage des sacrifices humains chez les Gaulois; et l'on prétendit fonder le pyrrhonisme à cet égard sur des raisonnemens généraux, soûtenus de quelques inductions particulières qu'on tiroit de l'essence de la religion Gauloise absolument éloignée, disoit-on, du polythéisme, ou du moins de l'idolatrie. Mais en matière de faits, les raisonnemens ne peuvent rien contre les autorités. Les différentes sciences ont chacune leur façon de procéder à la recherche des vérités qui sont de leur ressort, et l'histoire, comme les autres, a ses démonstrations. Les témoignages unanimes d'auteurs graves, contemporains, désintéressés, en un mot dont on ne peut contester ni les lumières, ni la bonne foi, constituent la certitude historique; et ce seroit une injustice d'exiger d'elle des preuves d'une espèce différente.

Fréret, après s'être étendu sur la vérité

de ce principe, en fit aisément l'application à l'objet de la dispute. Sa mémoire lui fournit une longue suite de passages, dont les uns cités à l'instant même, et les autres simplement indiqués, concoururent à prouver que l'immolation des victimes humaines étoit un des rits les plus universellement répandus dans les différentes sectes du paganisme. Bien-tôt ces diverses autorités, réunies avec ordre, formèrent un mémoire qu'il apporta quelques jours après, et dans lequel il fit voir que les autels furent autrefois souillés presque par-tout par le sang des hommes.

On pratiquoit à Rome ces affreux sacrifices dans des occasions extraordinaires. (*Plin* XXVIII, 2.) Entre plusieurs exemples que l'histoire Romaine en fournit, un des plus frappans arriva dans le cours de la seconde guerre punique. Rome consternée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un signe manifeste de la colère des Dieux, et ne crut pouvoir les appaiser que par un sacrifice humain Après avoir consulté, dit Tite-Live, (*lib.* XXII, *c.* 57.) les livres sacrés, on immola les victimes prescrites en pareil cas : un Gaulois et une Gauloise; un Grec et une Grecque furent enterrés

vifs dans une des places publiques, destinée depuis long-tems à ce genre de sacrifices, si contraire à la religion de Numa. Ils furent défendus par un Senatusconsulte l'an 657 de Rome ; (*Plin.* XXX. 1.) mais malgré cette defense, la superstition les avoit tellement autorisés, et même rendus si communs que les particuliers immoloient des victimes humaines à Bellone. Pour les abolir, il fallut que les loix s'armassent de toute leur autorité.

Chez les Grecs ils furent moins communs cependant on en trouve l'usage établi dans quelques cantons ; et sans alléguer ici le sacrifice d'Iphigénie, qui prouveroit du moins qu'ils furent quelquefois pratiqués dans les tems héroïques, on peut assurer, sur la parole de Théophraste, (*Porph. de Abs.* 11.) que les Arcadiens immoloient de son tems des victimes humaines dans les fêtes nommées *Licæa*. Les victimes étoient presque toujours des enfans. Parmi les Inscriptions rapportées de Grèce par l'abbé Fourmont, est le dessein d'un bas-relief trouvé en Arcadie, et qui a un rapport évident à ces sacrifices.

On ne peut douter que cette coutume san-

guinaire ne fût établie chez les Phéniciens ; c'est de la Phénicie qu'elle passa dans la Grèce, et de la Grèce les Pélasges la portèrent en Italie. Les Juifs l'avoient empruntée de leurs voisins : c'est un reproche que leur font les prophètes ; et les livres historiques de l'ancien testament fournissent plus d'un fait de ce genre.

Carthage, colonie Phénicienne, avoit adopté le même usage, qu'elle conserva long-tems Platon, (*in minoe.*) Sophocle (*apud porphyr.*) et Diodore de Sicile (*XX*) le disent en termes formels. Les Carthaginois présentoient leurs propres enfans à Saturne, et Plutarque, (*de superstione.*) assure que ceux qui n'en avoient point qu'ils puissent immoler, en achetoient ; qu'alors les meres étoient obligées de les présenter elles-mêmes, et d'assister au sacrifice avec un visage serein ; le moindre gémissement de leur part, sans sauver la victime, leur en auroient fait perdre le prix. Gélon de Syracuse, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceroient à ces sacrifices odieux. Mais cet article du traité ne pouvoit regarder que les Carthaginois établis dans l'île, et maîtres de la partie

occidentale du pays; car les sacrifices humains subsistoient toujours à Carthage. Comme ils faisoient partie de la religion Phénicienne; les loix romaines, qui les proscrivirent long-tems après, ne purent les abolir entièrement. En vain Tibère fit périr dans les supplices les ministres inhumains de ces barbares cérémonies : Saturne continua d'avoir des adorateurs en Afrique ; et tant qu'il en eut, le sang des hommes coula secrètement sur ses autels. (*Jos. Antiquit.* XVIII, 4. *Tertul. Apolog.* 8.

Enfin les témoignages positifs de César, de Pline, de Tacite et de plusieurs autres écrivains exacts, ne permettent pas de douter que les Germains et les Gaulois n'aient immolé des victimes humaines, non seulement dans des sacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offroient pour la guérison des particuliers. C'est inutilement que nous voudrions laver nos ancêtres d'un crime dont trop de monumens s'accordent à les charger. La nécessité de ces sacrifices étoit un des dogmes établis par les druïdes, fondés sur ce principe, qu'on ne pouvoit satisfaire les dieux que par un échange, et que la vie d'un homme étoit le seul prix capable de racheter

celle d'un autre. Dans les sacrifices publics, au défaut de malfaiteurs, on immoloit des innocens; dans les sacrifices particuliers on égorgeoit souvent des hommes qui s'étoient dévoués volontairement à ce genre de mort.

Les dévouémens usités chez les Gaulois, et dont l'histoire des romains et des autres nations, fournit aussi des exemples, suffiroient seuls pour nous autoriser à conclurre, par une induction raisonnable, que les sacrifices humains n'étoient point inconnus dans l'antiquité; quand le fait ne seroit pas démontré par des preuves formelles. Au reste cette coutume, quelque révoltante qu'elle soit, ne doit pas plus nous étonner de la part des anciens, que de la part des peuples du Mexique, où les Espagnols la trouvèrent établie depuis long-tems. L'Europe eut autrefois ses Lestrigons, comme l'Amérique a ses Anthropophages.

SUR LA NATURE

Et les dogmes les plus connus de la religion Gauloise.

L'AUTEUR du mémoire sur les Druides, dont nous avons parlé dans l'article précédent, y représente la religion des Gaulois comme extrêmement simple. De ce que ces peuples n'avoient point de temples, et qu'ils auroient crû faire injure à la divinité de prétendre, en quelque sorte, la renfermer dans une enceinte, Duclos conclud qu'ils admettoient l'immensité de Dieu : et comme cet attribut est exclusif de la pluralité des Dieux, par une seconde conséquence il en infère qu'ils n'étoient point Polythéistes, et moins encore idolatres avant l'invasion des romains.

Fréret convient avec Duclos, que la religion Gauloise ne paroît pas avoir été chargée de toutes les fables absurdes et indécentes qui souilloient la mythologie des Grecs : mais il n'en conclud pas que le culte et la pratique de cette religion fussent aussi raisonnables dans les détails, que le

système en étoit philosophique. Toutes les religions, qui ont été l'ouvrage des hommes abandonnés à leurs lumières, n'ont guère plus servi à éclairer leur esprit, qu'à régler leur cœur. Il paroît que les premiers Gaulois n'avoient point d'idoles ou de représentations de la divinité, non plus que les Germains : lors même qu'ils adoptèrent celles des Romains, ou qu'ils s'en firent à leur exemple, ce fut sans en avoir la même opinion, et sans les regarder comme étant devenues depuis leur consécration le siège de la divinité. On pourroit donc, à la rigueur, ne point taxer les anciens Gaulois d'idolatrie ; mais s'ensuit-il qu'ils ne fussent pas Polythéistes, qu'ils ne partageassent point l'administration de l'univers entre plusieurs divinités distinctes ? Quoique le raisonnement nous conduise par des preuves de la dernière évidence, au dogme de l'unité absolue de Dieu, la religion véritable est la seule où ce dogme soit universellement reçû (*). Par-tout ailleurs on suppose un

* Il est vrai que l'unité de Dieu est un des articles fondamentaux de la croyance des Mahométans ; mais on doit considerer le Mahométisme comme une hérésie de la religion chrétienne.

Dieu suprême, et l'on en parle d'une manière plus ou moins développée; mais le culte religieux s'adresse à des divinités inférieures, et ce partage efface de l'esprit de presque tous les hommes l'idée du Dieu unique, supérieur à ces êtres particuliers. Si les Gaulois n'avoient reconnu qu'un Dieu, les Romains, qui vivoient au milieu d'eux, l'auroient observé sans doute, et Cicéron, Pline, Sénèque, tous les écrivains en un mot qui ont traité philosophiquement de la religion, nous auroient parlé de cette singularité si capable de frapper leurs regards. Les inscriptions trouvées dans les pays occupés par les Gaulois, nous montrent qu'ils avoient des divinités distinguées par des noms et par des attributs différens. Ces noms, comme *Hesus*, *Teutates*, *Belenus*, *Belisama*, *Taranis* étoient Gaulois : ce qui prouve que la domination romaine n'en avoit pas introduit le culte dans les Gaules.

Les dogmes particuliers de la religion Gauloise nous sont peu connus, parce que, suivant la remarque de Duclos, la tradition seule en étoit dépositaire, et que les Druïdes, chargés de l'enseigner aux peuples, se faisoient un devoir, ou plutôt une loi de

politique, de n'en point divulguer le détail. L'immortalité de l'ame étoit le seul principe qu'ils enseignassent à découvert, (*Mela*; III, 2) Diodore de Sicile, (*Cæsar. Bel. Gal. VI.*) a confondu l'opinion que les Gaulois avoient d'une autre vie, avec la métempsycose Egyptienne et Pythagoricienne, c'est-à-dire, avec le passage successif de la même ame humaine en différens corps. Les termes de César peuvent être susceptibles d'une interprétation pareille : cependant le dogmes des Gaulois étoit au fond très-différent de celui des Pythagoriciens. Ces peuples croyoient qu'après la mort les ames alloient dans un autre monde s'unir à d'autres corps. *Selon vous*, dit Lucain adressant la parole aux Druïdes, *les ames n'habitent point les sombres demeures de l'Erèbe ; le ténébreux empire de Pluton n'est pas leur séjour après cette vie : elles passent dans un monde différent du nôtre, pour animer chacune un corps différent de celui qu'elle abandonne ; la mort n'est pour elle qu'un point qui sépare en deux portions une longue durée. De là ce courage qui rend les Gaulois insensibles aux dangers ; qui leur fait affronter le trépas avec indifférence.*

rence. Ils regarderoient comme une lâcheté d'épargner une vie qui doit leur être rendue.

Ces vers de Lucain, et la pratique de ceux qui se tuoient eux-mêmes pour accompagner dans une autre vie les personnes qui leur étoient chères, démontrent que les Gaulois ne regardoient la mort que comme un passage. L'observation des loix et la mort dans les combats étoient à leurs yeux le plus sûr moyen d'obtenir un sort heureux dans cet autre monde. Ce dogme étoit celui de tous les peuples de la Germanie : nous en avons des preuves incontestables dans les anciennes poësies runiques des Scaldes du septentrion ; et c'est encore aujourd'hui l'opinion de presque tous les sauvages de l'Amérique. Ils admettent un *pays des ames*, que nous allons, disent-ils, habiter après la mort.

Duclos regarde dans son mémoire la métempsycose des Pythagoriciens comme incompatible avec l'idée d'une vie éternelle après celle-ci ; parce qu'on ne peut, selon lui, prendre pour une substance numériquement la même, une ame qui ne conserve pas dans les différens corps la mémoire d'un

état antérieur, et le sentiment d'une existence continue. Fréret croit que ce principe peut souffrir quelques difficultés. Il remarque que nous n'éprouvons pas le sentiment de notre existence, à l'instant même où nous commençons d'exister; que nous n'avons aucun souvenir de nos premières années; qu'enfin, dans le sommeil et dans quelques autres occasions, ce sentiment reçoit des interruptions assez longues; d'où il conclud que cette *conscience* de la continuation de notre être n'en constitue pas nécessairement l'identité. Mais quand on admettroit les conséquences métaphysiques, que tire Duclos des dogmes de la métempsycose Egyptienne, il ne s'ensuivroit pas qu'elle ne pût s'accorder avec la croyance et la pratique d'une religion. L'exemple des peuples de l'Inde fournit, de cet accord, une preuve de fait à laquelle on ne peut rien opposer. Les Saducéens, qui nioient l'immortalité de l'ame, et la plupart des Stoïciens qui croyoient les ames particulières des portions de l'ame générale du monde, étoient de très-zélés observateurs du culte religieux. La religion est si essentielle à l'homme, que malgré les efforts

d'une philosophie contraire à la nature, elle subjugue dans la plupart des esprits les opinions qui lui paroissent les plus opposées.

SUR L'ÉTYMOLOGIE

DU NOM DES DRUIDES.

Les anciens ont dérivé le nom des Druïdes du mot Grec, qui signifie chêne, et c'est sans doute en conséquence de cette étymologie que Diodore leur donne le nom de *Saronides*. Dans tous les différens dialectes de la langue Celtique, les mots *Dar*, *Derou*, *Derouen*, *Dair*, *Darakh*, *Darogh*, *&c.* signifient un chêne, sans doute à cause de la dureté de son bois, du mot *Deour*, *Fortis*, *Robustus*. *Robur* étoit devenu, par une raison semblable, synonyme de *Quercus* en latin; ainsi c'est par hasard que le mot *Deour* des Celtes ressemble au mot des Grecs. Les druïdes attribuoient de grandes vertus au gui de chêne; ils n'offroient que dans des bois de chênes leur sacrifice, dont on peut voir la description dans le mémoire de Duclos. Il paroîtroit d'abord

naturel d'en conclurre que le nom de cet arbre est la racine de celui des Druïdes, c'est le sentiment de Pline et de plusieurs autres écrivains.

Fréret ne peut se résoudre à l'adopter, et donne à ce nom une origine toute différente : voici quelle est sa raison. C'est dans l'ile Britannique que la religion des Druïdes résidoit comme dans son centre : César nous apprend que ceux qui vouloient en acquérir une connoissance plus profonde, alloient l'étudier dans cette ile. Il s'ensuit qu'on doit chercher, dans la langue Galloise et Irlandoise, la vraie manière d'écrire et de prononcer le nom des Druïdes. Les poësies Bretonnes du V. et du VI. siècle, c'est-à-dire, d'un tems où cette religion n'étoit pas encore tout-à-fait abolie, parlent de ces prêtres, dont le nom s'y trouve écrit *Derouydden* au pluriel, et *Derouydd* au singulier; c'est sur cette façon de l'écrire que doit être fondée, selon Fréret, l'étymologie qui nous en apprendra la signification primitive. Il soupçonne que le mot *Derouydd* est composé des deux mots celtiques *Dé* ou *Di*, et *Rhouydd* ou *Rhaydd*, participe du verbe Irlandois, *Rhaidhim* ou

Rhouidhim, *parler*, *dire*, *s'entretenir*. Par cette étymologie, le nom de Druïdes aura la même signification que le mot connu des Grecs.

Fréret, qui remarque que Diodore de Sicile donne en effet le nom de Théologiens aux Druïdes ajoute que le mot *Dé* ou *Di* est ancien dans la langue Celtique. Comme la nation des Celtes étoit extrêmement religieuse, ainsi que l'observe César, elle avoit eu de bonne heure un nom dans sa langue pour exprimer le souverain être. *Dé* ou *Di* est un mot primitif, et le même que *Da*, qui signifie *bonté*, *bienfaisance*, *bon*, *bien*. *Da* a conservé cette acception dans *oui-dà*, pour lequel on trouve *oui-bien* dans quelques écrivains. Il n'est pas surprenant que l'idée de bienfaisance soit entrée dans la formation du nom de la divinité. Dans la langue Germanique *God* Dieu, est aussi formé de la même racine que *Good* bon.

Les Druïdes étoient les seuls auxquels il appartînt de parler des Dieux. Seuls ministres des sacrifices, seuls interprétes du ciel, ils passoient pour les seuls qui connussent la nature divine. Ces augustes prérogatives

justifient l'origine que Fréret donne à leur nom.

Le christianisme a rendu ce nom de Druïde aussi odieux qu'il avoit jusqu'alors été respectable : on ne le donne plus dans les langues Galloise et Irlandoise qu'aux sorciers et aux devins. Dès le temps des Anglo-saxons il avoit déjà cette acception.

Freret qui distingue, comme Duclos les Druïdes en trois classes, ajoute une particularité sur la seconde de ces classes; c'est-à-dire, sur celle des Bardes ou poëtes, qui composoient les hymnes et les cantiques en l'honneur des Dieux et des Héros. Il remarque que ce nom de *Bardes*, tiré de l'ancien Celtique, est encore en usage dans la langue du pays de Galles et de l'Irlande, ainsi que la fonction que ce titre exprimoit. On y donne le nom de Bardes à ceux que nos ancêtres appeloient *Trouvères* ou *Troubadours*; espèce de poëtes musiciens qui alloient par les châteaux chanter les éloges des grands hommes morts ou vivans, en accompagnant leurs chansons avec la harpe.

EXAMEN
CRITIQUE
DES APOLOGISTES
DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

L'EXPÉRIENCE nous apprend qu'un moyen presqu'infaillible de nuire aux meilleures causes, est de les soutenir par des suppositions douteuses et des argumens équivoques. Le plus grand nombre des hommes conclut que les preuves victorieuses manquent dès qu'on en apporte de foibles. Tel est le caractere de la plupart des lecteurs; un paralogisme qu'ils auront remarqué dans un ouvrage, les occupe tout entiers, et les empêche de donner leur attention aux argumens les plus évidens. Cette découverte est pour eux un triomphe, la supériorité qu'ils croient acquérir sur un auteur, leur inspire du mépris pour le reste de son ouvrage.

C'est un défaut dont les bons esprits se garantissent; ils distinguent une cause de celui qui la soutient; mais comme rien n'est si petit que le nombre des sages, on ne sauroit être trop scrupuleux sur le choix des

preuves que l'on emploie sur-tout dans les ouvrages de religion : *ce n'est que par la vérité qu'il faut combattre pour la vérité*, dit excellemment Grotius ; (1) et c'est avec raison que l'abbé Houtteville a remarqué, que quiconque écrit sur les matieres de religion, doit n'employer jamais que les preuves qui tranchent et qui décident par le fond même ; et que celles qui sont foibles et contestables, à plus forte raison celles qui sont défectueuses, doivent être soigneusement évitées, parce qu'ici tout ce qui ne sert pas devient nuisible (2).

Ce n'est que parce qu'on n'a pas toujours observé cette regle, que le nombre des incrédules est prodigieusement augmenté ; et c'est pour le diminuer qu'on se propose dans cet ouvrage, de faire voir le foible de plusieurs preuves dont se servent communément les apologistes du christianisme. Peut-être engagera-t-on par-là quelque nouvel écrivain à traiter ces matieres avec assez d'exactitude pour qu'il ne reste plus de ressource à l'incrédulité.

(1) *De veritate relig. Christ.* Rom. 1, c. 2.

(2) Préface de la religion chrétienne, prouvée par les faits, *pag.* 186.

CHAPITRE PREMIER.

Les apologistes chrétiens ne se sont pas assez attachés à prouver l'authenticité des évangiles, quoiqu'on puisse y objecter des difficultés considérables, qui méritent d'être éclaircies.

CE sont les évangiles qui fournissent la preuve la plus complete de la vérité du christianisme : on ne sauroit donc mettre dans une trop grande évidence l'authenticité de ces ouvrages, puisque de là dépend le jugement que nous devons porter de la sincérité de ceux qui les ont composés.

Cette question si essentielle semble avoir été trop négligée par les apologistes chrétiens ; ils l'ont plutôt supposée qu'ils ne l'ont traitée exactement. Ce n'est pas qu'elle soit sans difficultés ; il y en a deux entr'autres qui semblent faites pour arrêter les meilleurs esprits. On va les mettre ici dans tout leur jour ; peut-être rendra-t-on par-là service à la vérité ; c'est du moins le but qu'on se propose.

Chacun sait que dès le premier siecle de

l'église, les disciples de J. C. se partagerent en différentes sectes, qui, quoiqu'opposées de sentimens, se réunissoient toutes à se dire chrétiennes. Elles se croyoient toutes également intéressées à la gloire de leur législateur. Plusieurs chefs de ces différens partis avoient vu J. C. Or, parmi ces témoins si anciens, ils y en avoit plusieurs qui faisoient profession de regarder comme fausse la doctrine que l'on trouve enseignée dans les évangiles qui nous restent présentement; et les traditions qu'ils ont laissées après eux, sont entiérement contraires à ce que nous lisons dans nos livres sacrés; c'est ce qu'on va justifier par le détail suivant.

Les Gnostiques, (1) qui sont si anciens que les peres ont cru que S. Paul les avoit connus, s'accordoient tous à nier ce que dit S. Jean, que *le Verbe s'est fait chair*. Ils prétendoient que le verbe de Dieu et le Christ avoient paru sur la terre sans s'incarner, sans naître de la Vierge, sans avoir de corps qu'en apparence, sans souffrir réellement, et par conséquent sans ressusciter.

(1) Tillemont, *tom. II, pag. 6.*

Cérinthe (2) étoit dans les mêmes idées ; il soutenoit qu'il étoit impossible que J. C. fut né d'une Vierge; il ne doutoit pas que S. Joseph ne fut son pere; il nioit la résurrection de J. C., qu'il prétendoit ne devoir ressusciter qu'avec les autres hommes.

La créance la plus commune des Ebionites étoit, que J. C. avoit Joseph pour vrai pere. Symmaque, qui embrassa cette secte (3), écrivit contre la généalogie que S. Mathieu donne à J. C. Basilide (4) disoit que Jésus ne s'étoit point incarné ; qu'il s'étoit seulement couvert de l'apparence d'un homme; que dans le tems de la passion, il avoit pris la figure de Simon Cirénéen, et lui avoit donné la sienne; qu'ainsi les Juifs n'avoient crucifié que Simon; que le Christ qui les regardoit, se moquoit d'eux sans qu'ils le vissent, et qu'il étoit ensuite remonté dans le ciel, vers son pere, sans avoir été connu ni des anges ni des hommes.

(2) S. Irénée, *l. I*, *c.* 26, *n°. 1*, *pag. 11*. Epiphanes. *Hom.* 28, *pag.* 110.

(3) Tillemont, *tom. IV*, *pag. 108.*

(4) Tillemont, *tom. II*, *pag.* 221. Epiphanes. *Hom.* 24, *pag.* 70 *et 71*. Théodoret. *Hæreticasum fabularum*, *l.* 1, *pag.* 295.

Les Carpocratiens croyoient que J. C. étoit né de Joseph, et qu'il étoit semblable aux autres hommes (5) ; quelques-uns même d'entr'eux, ne craignoient point de dire qu'ils l'égaloient, et même qu'ils le surpassoient : ils n'admettoient point la résurrection de la chair.

Les Caïnistes (6), conformes en cela à plusieurs de ces premiers sectaires, parloient de la loi de Moïse avec le dernier mépris : ils assuroient qu'elle avoit pour principe une mauvaise intelligence. Ils ne croyoient donc pas que J. C. fut venu pour l'accomplir.

Marcion (7) enseignoit que nos évangiles étoient remplis de faussetés, et prétendoit être plus véridique que ceux qui nous ont laissé par écrit l'histoire de J. C. *Semet-ipsum esse veraciorem quam sunt hi qui tradiderunt evangelium apostoli, suasit discipulis suis ; non evangelium sed evangelii particulum tradens eis.* C'est ainsi

(5) Tillemont, *tom. II*, *pag.* 257. Irénée, *liv. I*, *c.* 25, *pag.* 103. Théodoret, *histoire, pag.* 196. Epiphanes. *Hom.* 27, *pag.* 102, 103, 104.

(6) Tillemont, *tom. II*, *pag.* 47.

(7) S. Epiphanes. *Hom.* 42, *pag.* 309.

qu'en parle S. Irénée, *tom. I, pag.* 306.

Les Aloges (8), Théodote et les Théodotiens, rejetoient avec mépris l'évangile de S. Jean; ils en parloient comme d'un ouvrage de mensonges.

L'évangile des Valentiniens étoit tout différent de ceux que nous avons présentement. *Ut nec evangelium quidem sit apud eos sine blasphemiâ*, dit S. Irénée, *liv. III, pag.* 192, *c.* 11. Enfin ces anciens chrétiens soutenoient que ces évangiles auroient dû souvent être corrigés, *se esse emendatores apostolorum.* C'est ainsi que le même S. Irénée parle d'eux, *liv. II, pag.* 174.

Voilà donc un grand nombre des premiers chrétiens qui déclarent que ce qui est dans nos évangiles est contraire à la vérité historique, et qui combattent, entr'autres articles, ces deux points capitaux de la foi catholique, que J. C. est né par une autre voie que le reste des hommes, et qu'il est ressuscité. Il faut remarquer que ces témoins, qui déposent contre la croyance reçue présentement, avoient été ou contemporains des apôtres, comme les Gnostiques, les

(8) Tillemont, *tom. II, pag.* 438. Epiphanes, *Hom.* 34, *pag. et* 463, *n°.* 51, *pag.* 424.

Ebionites et Cérinthe, ou prétendoient tenir l'histoire de J. C. de ceux qui avoient été à portée d'en être parfaitement instruits. Basilide (9) avoit eu pour maître Glaucia, disciple et interprête de S. Pierre; Valentin avoit été élevé par Théodat, disciple de S. Paul.

Une autre difficulté très-considérable contre nos évangiles, c'est que les plus anciens Peres de la secte dominante ne paroissent pas avoir connu les quatre évangiles qui nous restent, tandis qu'ils citent fréquemment et avec une entiere confiance, des livres apocryphes comme faisant autorité.

On est obligé d'entrer ici dans des discussions peu agréables, mais nous espérons qu'on pardonnera la sécheresse de cet examen en faveur de l'importance de la matiere. Il est constant, et personne n'en doute, que les Peres apostoliques ont eu connoissance des livres apocryphes. L'auteur de l'épître à Barnabé allegue, de l'aveu même du pere Menard, diverses paroles de J. C. (10) qui

(9) Clément d'Alexandrie, *liv. VII*, *pag.* 764.

(10) Menard, *chap. IV*, *pag.* 59, *chap. VII*, *pag.* 24.

ne sont point dans l'évangile : ce qui donne lieu de croire qu'elles sont tirées de quelques-uns de ces ouvrages, qui n'ont pas été jugés dignes d'être conservés à la postérité.

Clément, le disciple des apôtres (11), cite dans ses deux lettres un passage d'une écriture différente des nôtres, et qui, selon Castelier, doit être de quelqu'auteur apocryphe. Ce que nous avons de la seconde épître de S. Clément, finit par ce passage d'un évangile que Clément d'Alexandrie nous apprend être celui des Egyptiens : le voici (12).

« Quelqu'un interrogea le Seigneur pour lui demander quand son royaume viendroit. Il répondit : *lorsque deux ne feront qu'un, lorsque ce qui sera dehors ressemblera à ce qui sera dedans, lorsqu'il n'y aura ni mâle ni femelle* ».

Jules Cassien, auteur du second siecle, cite ces mêmes paroles, et nous apprend que ce fut Salomé qui faisoit cette demande (13).

Ignace rapporte (14) dans l'épître aux

(11) Clément, *N°.* 23, *pag.* 160.

(12) Clément, *N°.* 12, *pag.* 188.

(13) Clément, *Stromat. liv. III*, *pag.* 435.

(14) Clément d'Alexandrie, *N°.* 3, *pag.* 354.

Smyrnéens, un discours de J. C. dont nos évangiles ne font aucune mention. Lorsqu'il vient à ceux qui étoient avec Pierre, il leur dit : *Touchez-moi, et voyez que je ne suis point un esprit.* Ils le toucherent, et ils crurent aussi-tôt, *ayant été convaincus par sa propre chair.*

Eusebe (15) cite l'endroit d'Ignace, où se trouve cette citation ; mais il ne savoit pas dans quel évangile ce disciple des apôtres avoit pris le discours de J.C. S. Jérôme (16), plus instruit, nous apprend qu'il se trouvoit dans l'évangile *selon les Hébreux*, un ouvrage très-fameux dans ces premiers tems, et qui a été connu d'Hégésippe et de Pappius, disciples de S. Jean (17).

Jusqu'à Justin, on ne trouve que des apocryphes cités ; depuis Justin jusqu'à Clément d'Alexandrie, les Peres emploient l'autorité des livres supposés, et de ceux qui passent maintenant pour canoniques : enfin, ces derniers l'emportent, et éclipsent tota-

(15) Histoire ecclésiastique, *liv. III*, *pag.* 37, d'Eusebe.

(16) *De Scriptoribus ecclesiasticis.*

(17) Eusebe, *Hist. eccles. liv. III*, *c.* 39, *tom. IV*, *c.* 22.

lement

lement les autres : ce n'est pas qu'il ne se soit encore trouvé des auteurs qui dans la suite des tems ont encore eu confiance aux premiers.

C'est une chose digne de grande attention, que quoique les premiers Peres fassent fréquemment usage des faux évangiles, jamais ils ne nous parlent de ceux qui nous restent. Mathieu, Marc, Luc et Jean, ne sont cités ni dans Barnabé, ni dans Clément, ni dans S. Ignace, ni enfin dans aucun des écrivains des premiers siecles. Il est vrai que Victor de Capoue allegue quelques passages de Polycarpe (1), où il est parlé des quatre évangélistes; mais on convient que ces fragmens sont faux, et indignes de celui auquel ils sont attribués (2). S. Augustin est le premier de ceux qui nous restent qui ait eu connoissance des quatre évangélistes que nous avons entre les mains.

Ce que l'on avance ici, est un fait dont il est aisé de se convaincre par la lecture des Peres apostoliques : ce qui faisoit voir combien il faut se défier de la bonne-foi ou de la critique des apologistes de la religion

(1) Castelier, *pag.* 203.

(2) Tillemont, *tom. II*, n°. 5, *pag.* 636.

chrétienne. Il semble, en les lisant, que les premiers Peres ont rempli leurs écrits de citations de nos évangélistes. *S. Mathieu*, dit Abadie (1), *a été cité par Clément, évêque de Rome, disciple et contemporain des apôtres. Barnabas le cite dans son epître. Ignace et Polycarpe le reçoivent. Les mêmes Peres, qui rendent témoignage à Mathieu, le rendent aussi à Marc.* Qui ne s'imagineroit, après ce ton décisif, que les Peres apostoliques parlent souvent de nos évangiles; cependant il est certain que leurs noms ne se trouvent dans aucuns de ces premiers écrivains; et il est étonnant que l'évêque de Londres ait osé avancer, dans sa troisieme lettre pastorale, *pag.* 19, que Clément, le disciple des apôtres, a cité l'évangile de S. Mathieu, et l'a nommé, puisque rien n'est plus faux.

La confiance avec laquelle parlent les défenseurs de la religion chrétienne, vient sans doute de ce que les Peres du premier siecle alleguent quelquefois des passages qui sont assez conformes à ce que nous lisons dans nos évangiles; mais il ne s'ensuit pas qu'ils les aient connus, et il y a plutôt lieu

(1) Abadie, *tom. II, Sat.* 2, *c.* 3.

de croire qu'ils sont tirés des livres apocryphes dans lesquels il y avoit plusieurs des sentences qui se trouvent dans les évangiles qui nous restent.

Il est même incertain si la plupart des axiomes de J. C. répétés par les premiers Peres, sont tirés de quelques livres, ou si ce sont des sentences de J. C. qui se sont retenues de vive voix, et qui ont été transmises aux disciples par le canal de la tradition. Mais supposons que ces paroles de J. C. aient été prises dans quelqu'évangile, on n'a aucune raison de décider que ce soit dans les nôtres, plutôt que dans ceux que nous avons perdus. Les plus anciens Peres, comme on l'a déjà remarqué, lisoient et alléguoient fréquemment les livres apocryphes; or, il est constant qu'il y avoit dans ces ouvrages de mensonges plusieurs choses conformes à ce que nous lisons dans nos évangiles, et même en propres termes.

C'est ce qu'il est facile de démontrer par le cinquieme chapitre de la seconde épître de Clément, *pag.* 185, où on lit les paroles suivantes : *Ait enim Dominus : eritis sicut agni in medio luporum : Respondens autem Petrus, dixit : si ergo lupi agnos discerpe-*

rint ? Dixit Jesus Petro ; ne timeant agni post mortem suam lupos ; et vos nolite timere qui occidunt vos, et posteà nihil possunt vobis facere ; sed timete eum qui postquam mortui fueritis habet potestatem animae et corporis, et mittere in gehennam.

Le Seigneur dit, « Vous serez comme des agneaux au milieu des loups; Pierre répondant lui dit : si les loups mettent les agneaux en pieces ? Jésus dit à Pierre : les agneaux ne doivent pas craindre les loups après leur mort ; ne craignez point ceux qui ne peuvent que vous tuer, et qui, après votre mort, ne peuvent vous faire aucun mal ; mais craignez celui qui, après votre mort, peut envoyer votre ame et votre corps dans la gehenne ».

Tout le monde convient que ces paroles sont tirées de quelques livres apocryphes ; il est constant que cette conversation de J. C. et de S. Pierre n'est point dans nos évangiles. Le sens s'y trouve cependant. *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum.* Math. c. 10, v. 16. *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.* Luc. c. 10, v. 3. *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere, sed*

timete eum qui potest animam et corpus perdere in gehennam. Math. c. 10, v. 28. *Dico autem vobis amicis meis, ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quod faciant. Ostendam autem vobis quem timeatis : timete eum qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam, ita dico vobis; hunc timete.* Luc. c. 12, v. 45.

Quoique le cinquieme chapitre de la seconde épître de Clément ait beaucoup de rapport avec quelques endroits des évangiles de S. Mathieu et de S. Luc, il est cependant constant qu'il n'en est pas tiré; de même, quoique Barnabé et Polycarpe emploient quelques termes semblables à ceux des évangiles, on ne peut pas prouver qu'ils les aient connus ; car quelque ressemblance qu'il y ait entre les textes de ces Peres et les évangiles, il n'y en a pas davantage qu'entre la conversation de S. Pierre avec J. C. qui est dans Clément, et qui n'est certainement pas tirée des évangiles, et les passages paralleles de S. Mathieu de S. Luc que nous avons rapportés.

On peut faire la même réflexion à l'occasion du huitieme chapitre de la seconde

épître du même Clément ; il cite ce discours de Jésus, d'après un évangéliste qu'il ne nomme pas. *Ait quippe Dominus in evangelio, si parvum non servatis, quis vobis magnum dabit? dico enim vobis, qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis erit.* « Le Seigneur a dit dans l'évangile, si vous ne conservez pas bien un petit dépôt, qui est-ce qui vous en confiera un considérable? Je vous dis que celui qui est fidele dans une petite chose, le sera dans une grande ». Ces dernieres paroles se trouvent dans S. Luc, chap. 16, v. 10. *Qui fidelis erit in minimo, et in majori fidelis erit.*

Cependant ce n'est pas cet évangéliste que S. Clément avoit en vue, puisque le commencement de la citation ne s'y trouve point, et qu'elle doit avoir été tirée en propres termes de quelque évangile.

La conformité de quelques passages des anciens Peres avec des textes de l'évangile, ne prouve donc pas que ces premiers auteurs l'aient voulu citer lorsqu'ils écrivoient ; il seroit bien surprenant qu'ils eussent connu nos évangélistes sans en avoir jamais parlé. Le silence dont le savant Dodwel (sur Saint Irenée, pag. 67) est convenu, dépose

d'autant plus contre l'ancienneté des évangiles qui nous restent, que ces Peres en ont connu et cité d'autres que le mépris des siecles suivans a fait disparoître.

Les apologistes chrétiens n'ont pas assez approfondi cette question de critique d'où dépend la vérité du christianisme. Ils se sont imaginés avoir suffisamment prouvé l'authenticité des évangiles, en tâchant de faire voir qu'il n'est pas possible de supposer des livres de cette nature.

C'est le grand argument de Ditton, d'Abadie et de l'abbé d'Houtteville, ce qu'ils disent pourroit faire quelqu'impression sur ceux qui ne sauroient pas que plusieurs évangiles ont été supposés dans le premier siecle; mais comme on ne peut pas douter de ce fait, il en résulte qu'il n'étoit pas difficile de tromper les premiers chrétiens et de leur donner des romans pour des livres historiques.

Examinons les preuves de la prétendue impossibilité de ces sortes de suppositions. « Tous les partis et toutes les sectes (selon Ditton, *pag.* 245) en ont appelé à nos livres sacrés dans leurs disputes, et les ont reconnus pour regle de foi; ils n'ont jamais été

accusés ni de supposition ni de falsification ». Si cela est vrai dans les derniers siecles, cela n'est aucunement exact par rapport aux premiers, qui méritent une toute autre considération.

Les chrétiens, dont la doctrine contredisoit ouvertement nos évangiles, appeloient-ils à ces évangiles dans leurs disputes? et ces contradictions ne doivent-elles pas être regardées comme une accusation de faux contre les livres sacrés qui nous restent? On ne sauroit trop le répéter, l'histoire des faux évangiles démontre l'illusion et les sophismes de la prétendue impossibilité de la supposition des nôtres.

Les raisons que Abadie emploie pour prouver l'authenticité des livres du nouveau testament, prouvent également celle des livres apocryphes. « Ceux qui supposent un livre humain, dit-il, *tom. II*, *sect.* 2, *c.* 1. ont ordinairement tout le tems qu'ils veulent; mais ici l'imagination humaine ne trouve point de tems pendant lequel elle se puisse figurer que le nouveau testament a été supposé. Si nous montons de siecle en siecle, nous trouverons que les chrétiens ont toujours eu cette écriture devant les

yeux, et nous la voyons citée dans les anciens Peres, qui la regardent comme divine ».

Ce raisonnement renferme une fausseté manifeste, et est contredit par une vérité de fait qui ne peut être contestée par aucun homme habile. La fausseté est, que les premiers Peres aient connu et cité nos évangiles. La vérité de fait est, que dans le premier siecle on supposa quantité de faux ouvrages qui furent reçus long-tems comme véritables, et cités avec honneur par les Peres apostoliques. Dès qu'il est constant qu'il y a eu, dès les premiers siecles, des évangiles supposés et reçus avec respect, il est donc possible qu'on suppose de pareils ouvrages.

« Il n'est pas impossible, continue Abadie, de supposer des livres humains, parce qu'ordinairement personne n'y prend intérêt, ou n'y en prend qu'un fort médiocre; mais il auroit été difficile de supposer des livres qui obligent de courir au martyre, tels que sont ceux qui composent le nouveau testament : si un homme qui prête de l'argent cherche si bien ses sûretés, que doit faire une personne, ou plutôt que

doivent faire une infinité de personnes qui renoncent à toutes choses pour l'évangile ? »

Ce n'est guere connoître l'homme, ni l'esprit de parti, que de raisonner de cette façon ; l'expérience nous apprend que les hommes agissent avec beaucoup plus de prudence dans les affaires temporelles que dans les spirituelles. Ils se déterminent ordinairement dans les premieres, après avoir examiné par eux-mêmes, au lieu que dans les autres, ils sont menés, ou par la prévention ou par la séduction. Il y a une réponse bien simple à cette déclamation.

Les faux évangiles, qui furent reçus dès le premier siecle, n'étoient composés que dans le dessein de faire triompher la religion de J. C. et d'engager les hommes à lui tout sacrifier. Nous voyons tous les jours que ceux qui sont prévenus, reçoivent ordinairement tout ce qu'ils s'imaginent être favorable à la cause qu'ils ont épousée : voilà pourquoi les premiers chrétiens se laissoient tromper toutes les fois que quelques fourbes vouloient prendre la peine de les séduire.

« Il s'est trouvé des gens, ajoute encore Abadie, qui ont supposé des livres humains, mais il n'y en a point qui aient voulu mourir

pour soutenir leurs fictions. Or, ici on ne peut soupçonner d'avoir supposé l'écriture du nouveau testament, que des gens qui sont morts pour défendre la religion chrétienne, et par conséquent pour confirmer la vérité des faits de l'écriture qui fonde le christianisme ».

Il semble, à entendre parler Abadie, que tous les premiers chrétiens soient morts pour défendre la religion chrétienne. Je lui accorde que le plus grand nombre étoit disposé à mourir pour J. C., et je demande qui sont ceux qui, dans le premier siecle, ont supposé de faux livres en faveur du christianisme? On ne contestera pas apparemment que ce sont les chrétiens : si tous ceux qui professoient le christianisme étoient dans la résolution de mourir pour leur foi, il faut donc supposer qu'il y a eu des faussaires disposés à mourir pour défendre la gloire de leurs fictions, et qui n'étoient pas retenus par la morale de leur secte lorsqu'il s'agissoit de faire valoir leur cause : ils croyoient pour lors pouvoir employer le mensonge, et c'est ce qui démontre, contre Grotius et contre Abadie, qu'il pouvoit se faire que parmi les premiers prédicateurs du christianisme,

il y en ait eu qui aient voulu en imposer à leur siecle.

L'abbé Houtteville (l. 1, c. 7) n'est pas plus solide, et ce n'est pas sans raison que son critique lui reproche d'avoir mal prouvé l'authenticité des évangiles. La grande raison de cet apologiste, est qu'il ne vient point dans l'esprit humain, s'il n'est dans un délire qui le trouble, d'arranger des visions, de dire à ceux qui l'écoutent : *Voilà ce que vous avez vu; voilà ce qui s'est fait dans vos murailles, et ce que vous ne sauriez contredire.* Ce raisonnement, qui prouveroit plus pour la sincérité des premiers témoins de la vie de J. C. que pour l'authenticité des écrits du nouveau testament, ne conclut ni pour l'un ni pour l'autre, et on peut l'employer sans ignorer entiérement l'histoire des imposteurs. Les faux évangiles, presqu'aussi anciens que J. C. et qui ont séduit plusieurs de leurs lecteurs, prouvent qu'il n'est point impossible de tromper ses contemporains, même sur des faits qui semblent avoir été publics.

« Si l'on dit que cette hardiesse n'est pas sans exemples, continue l'abbé Houtteville, que l'on en cite un, aussi-tôt je me rends »,

Il y a apparence qu'il eût tenu un autre langage, s'il eût écrit depuis les Vampires et les merveilles attribuées à Pâris.

Il se prévaut encore de ce que les Juifs n'ont pas réclamé contre les faux évangiles; mais leur incrédulité n'est-elle pas une réclamation authentique ? Par cette même raison, on feroit valoir les livres apocryphés. Il y a plus, l'auteur des actes des apôtres (c. 28, v. 22) nous apprend que l'on contredisoit par-tout la nouvelle secte des chrétiens. *Nam de sectâ hâc notum est nobis quod ubique ei contradicitur.* C'est-à-dire, que par-tout on s'inscrivoit en faux contre les œuvres miraculeuses sur lesquelles se fondoient les défenseurs de la religion nouvelle; et l'auteur ancien du dialogue avec Triphon, assure que les Juifs envoyerent par-tout pour déclarer qu'il ne falloit point ajouter foi aux merveilles que les chrétiens attribuoient à J. C.

CHAPITRE II.

Histoire des suppositions d'ouvrages faits dans les premiers siécles de l'église.

POUR mieux faire sentir la facilité qu'il y a de séduire les hommes en leur donnant des ouvrages supposés pour des veritables, nous allons faire une légere histoire des suppositions qui furent faites dans les premiers tems de l'église ; on y trouvera des preuves éclatantes de la fourberie des auteurs et de la crédulité des peuples.

Le nom de J. C. même n'a pas été respecté des imposteurs : les païens, les hérétiques et les catholiques lui ont attribué de faux ouvrages. Les païens, pour rendre odieux l'auteur de la religion chrétienne, ont prétendu qu'il avoit fait des livres de magie (1), qu'il avoit adressés à S. Pierre et à S. Paul.

Les constitutions apostoliques nous apprennent que Siméon et Cléobius firent (2) paroître plusieurs ouvrages sous le nom de

(1) August. *de consensu evangelii, liv. I, part. 2, chap. 10, tom. III, pag. 8.*

(2) *Liv. I, chap. 16.*

J. C. et de ses apôtres. Saint Léon dit, dans son troisieme sermon, que les Manichéens avoient quantité de livres supposés sous le nom des apôtres de J. C. qui étoient remplis du venin de leurs erreurs. On trouve, dans une lettre de S. Augustin à Cérese, quelques paroles (1) d'une hymne fort obscure, que les Priscilianistes avoient dans leurs livres apocryphes, et qu'ils soutenoient être celle que J. C. dit après la cene.

Eusebe nous a donné (2), sous le nom de J. C. une lettre au roi Abgare, qu'il assure être tirée des archives publiques de la ville d'Edesse, où il prétend qu'elle étoit en syriaque. L'autorité d'Eusebe n'en a imposé qu'aux critiques médiocres. Peut-on croire qu'un monument si précieux pour les chrétiens, eût échappé à la connoissance des Peres des trois premiers siecles, et eût été mis par le pape Gélase au rang des livres apocryphes ? Quant au prétendu argument tiré des archives de la ville d'Edesse, M. Dupin observe sensément, qu'il est fort sujet à caution dans les histoires de cette nature.

(1) Tillemont, *ch. II, pag. 494.*
(2) Hist. eccles. *liv. I, ch. 13.*

L'épitre de la vierge aux habitans de Mèssine, que l'on montre dans cette ville, confirme l'observation de M. Dupin. Elle est datée de Jérusalem l'an 42. Quoique ce soit une fiction des plus insoutenables qu'on ait jamais inventées, il y a cependant eu un jésuite, nommé Inchofer, qui a fait un grand ouvrage, pour prouver qu'elle a été véritablement écrite par la vierge. On en a une d'elle écrite aux Florentins, qui est de la même valeur. Il n'y a plus personne qui prenne la défense de celle qu'on prétendoit (1) qu'elle avoit écrite à S. Ignace, évêque d'Antioche, et de la réponse de ce saint. Il y a eu divers actes faux de la passion de J. C. Les païens en supposoient, pour déshonorer le législateur des chrétiens. Ce fut vers le commencement du quatrieme siecle (2) que Maximin les fit publier de tous côtés dans les villes et même dans les bourgades : il ordonna qu'on les feroit apprendre par cœur dans les écoles de grammaire, de sorte que les enfans n'avoient autre chose

(1) Tillemont, *tom. I, pag. 70.*

(2) Eusebe, *Hist. eccles. liv. IX, c. 7.*

dans

dans la bouche. Ils étoient faits avec si peu d'exactitude, qu'on les trouvoit remplis de fautes de chronologie (1).

Les Quarto-décimans avoient des actes particuliers touchant la mort de J. C. (2). Ils étoient persuadés qu'ils étoient authentiques, mais ils étoient les seuls qui les reçussent.

S. Justin paroît avoir eu connoissance de quelques actes qui regardoient J. C. (3) et que nous n'avons plus ; mais comme il avoit peu de critiques, et qu'il écrivoit dans un tems où il paroissoit tous les jours de faussses pieces ; son autorité ne suffit pas pour faire croire qu'ils fussent plus légitimes que les autres.

Tertulien, (4) qui n'étoit pas moins crédule, prétend que Pilate envoya à l'empereur Tibere un procès-verbal de la vie et de la mort de J. C. ; ce qui fit une telle impression sur ce Prince, qu'il pria le sénat de décerner les honneurs divins à J. C. Mais les magistrats, dit-il, n'eurent point pour

(1) Eusebe, *Hist. eccles. liv. I, ch.* 12.
(2) Epiphane, *sect.* 50, *pag.* 420.
(3) Apologie, *pag.* 76.
(4) Apologie, *n°.* 5.

Tibere la complaisance qu'il auroit souhaité, parce qu'ils avoient trouvé mauvais qu'on ne se fût pas adressé directement à eux.

Ce récit fournit l'occasion à quelques faussaires de composer des relations sous le nom de Pilate (1). Une lecture superficielle suffit pour nous en faire connoître l'imposture. Il n'y a point d'écrivain sensé qui ne les regarde à présent comme les ouvrages de gens qui ont voulu tromper leur siecle.

Grégoire de Tours s'imaginoit avoir les actes des miracles de la mort et de la résurrection de J. C., tels que Pilate les avoit envoyés à l'Empereur ; mais ce qu'il en cite, prouve, selon Tillemont, que ces prétendus actes de Pilate ne méritoient que du mépris, et avoient été fabriqués depuis peu.

Quoique plusieurs auteurs (2) aient ad-

(1) Pierre de Blois, *pag.* 480. Tillemont, *tom. I*, n°. 29, *pag.* 516. Fabricius, *Bibl. Græca*, *tom. XIII*, *pag.* 477.

(2) Eusebe, *Hist. eccles. liv. II*, *c.* 2, *chron. part. de orbis concordia*, *liv. I*, *c.* 12. Abadie, *secl. 2*, *ch. I et II.* Tillemont, *tom. I*, *pag.* 142. Houtteville, *pag.* 169.

mis le récit de Tertulien, et qu'ils s'en soient même servi comme d'un argument très-favorable à la religion *chrétienne*; Vandale (1) la rejeté néanmoins comme une fable, et ce n'est pas sans raison, car il y a deux grandes difficultés contre cette histoire.

La premiere est tirée du caractere impérieux de Tibere, et de la bassesse du sénat de ce tems. Tacite nous apprend qu'il étoit si servilement soumis à ce Prince, qu'il ne songeoit qu'à prévenir tous ses caprices (2).

Secondement, Tertulien suppose qu'il y eut pour lors une persécution; ce qui ne paroît pas s'accorder avec l'histoire. Enfin, cette piece, si favorable au christianisme, n'a pas été connue des premiers apologistes chrétiens. Ils n'en firent point usage, lorsqu'ils tâcherent d'engager les empereurs à leur accorder leur protection, elle doit donc être suspecte dès-lors, suivant cette regle de critique : tout fait qui est très-favorable à une cause, et qui n'a point été employé par ses défenseurs, lorsqu'ils étoient à portée d'en connoître la vérité, doit être regar-

(1) *De ira dei et interitu, ch.* 2.

(2) Tacite, *Annales*, *liv. III, ch. 66.*

dé comme incertain, dès qu'il n'a pour garans que des auteurs qui ont écrit deux siecles après le tems où l'on suppose que le fait s'est passé, sur-tout si l'on ne faisoit aucun scrupule de supposer des ouvrages et d'inventer des fables pour soutenir la cause. Eusebe rapporte cette même histoire, mais comme il ne fait que copier Tertulien, il n'ajoute point une nouvelle autorité à ce récit.

C'est au sujet de la vie de J. C. que les faussaires ont le plus exercé leurs talens : à peine fut-il crucifié, que les chrétiens inonderent le public d'histoires, dans lesquelles ils n'avoient d'autre but que d'inspirer de l'admiration pour le législateur et d'autoriser leurs sentimens particuliers (1), sans se mettre en peine de consulter la vraisemblance. S. Luc nous apprend que plusieurs auteurs assez bien instruits avoient entrepris de faire la vie de J. C., et il nous fait entendre qu'il n'étoit point content des écrits qui avoient paru jusqu'alors sur ce sujet, quoique cependant on convienne que

(1) Blondel, *des Sybiles*, *liv. I*, *ch.* 7. Cottelier, *judicium de S. Irenaei et Clementis epistolis*, *tom. I*, *pag.* 180.

son évangile n'a été publié (1) qu'après ceux de S. Mathieu et de S. Marc.

S. Ambroise, Bède, Théophilacte, et presque tous les interpretes de S. Luc, assurent que cet Évangéliste n'a entrepris son ouvrage, que pour arrêter les progrès des faux évangiles qui avoient déjà un très-grand cours. Le nombre en étoit si grand, que S. Jérôme appréhendoit que la simple énumération n'augmentât trop la préface de ses commentaires sur S. Mathieu (2), *enumerare longissimum est.* Il ne nous reste presque plus que les titres de ces ouvrages apocryphes, et sans doute que plusieurs nous ont échappé par la suite des tems. On en trouve cependant encore une trentaine dans les divers auteurs qui en ont parlé.

Origene (3), S. Ambroise, S. Jérôme, Bede et Théophilacte font mention d'un évangile attribué aux douze apôtres en commun. Il n'y a presqu'aucun d'eux dont le nom n'ait servi de masque à quelque faus-

(1) Tillem. *tom. II, art. II, S. Luc, pag.* 133.

(2) *Praefat. incogn. super Mathaeum, tom. IV, pag.* 1.

(3) Origene sur S. Luc. *tom. I, pag.* 134.

saire. Le décret de Galan parle des évangiles de S. André (1), de S. Barnabé, de S. Barthélemi, de S. Thadée, de S. Mathias, de S. Pierre et de S. Jacques le mineur. On en a encore un de cet apôtre sous le titre de *proto évangile*. Eustache en cite une longue histoire qui contient le détail (2) de la naissance miraculeuse de la vierge Marie, son mariage avec Joseph, et la mort de Zacharie tué par les ordres d'Hérode.

On découvrit en Espagne, sur la fin du dix-septieme siecle, dix-huit livres parmi lesquels (3) il y en avoit un sous le titre *d'histoire évangélique*, dont S. Jacques le majeur passoit pour être l'auteur : cet évangile, ainsi que tous les autres livres qui l'accompagnoient, fut condamné comme apocryphe, l'an 1682, par le pape Innocent XI.

Les Caïnistes avoient un évangile sous le

(1) Voyez aussi Origene et Bede, *sur S. Luc.* Eusebe, *Hist. eccl. liv. III, ch. 25*; *liv. IV, ch.* 8 et 12. Jérôme, prolog. sur S. Mathieu, *tom. IV, pag.* 1. Théodoret, *Fab. liv. III, pag.* 319.

(2) Eust. *pag.* 69 *et* 70, sur l'Héxameron.

(3) François Barius, *sur la chronique de Lucius d'Exter*, *pag.* 57.

nom de Judas, dont S. Epiphane cite quelques passages (1).

Les Manichéens en avoient un sous le nom de S. Thomas (2). Cottelier a donné au public une partie d'un livre qui a pour titre, *l'enfance et les miracles de J. C.* attribué à l'apôtre S. Thomas (3).

On a encore quelques ouvrages sous le nom de S. Jean l'évangéliste, sur (4) la descente de la croix et sur la mort de la Vierge. Ils sont dans le quatre cent cinquante-troisieme des manuscrits de la bibliotheque de Colbert, qui appartient à présent au roi de France.

S. Epiphane cite (5) quelques passages de l'évangile de S. Philippe dont les Gnostiques se servoient: nous en avons encore un attribué à Nicodème; il a pour titre: *Evangile de la passion et de la résurrection*

(1) Tillemont, *liv. II, pag.* 47, Epiph. *Hom.* 38, *pag.* 277. Théodoret, *liv. I, pag.* 206.

(2) Origene, Gélase, Eusebe, *Hist. eccles. tom. III, ch.* 55. Cyrille, *pag.* 107.

(3) Cottelier, sur les constitutions apostoliques, *liv. VI, chap.* 16.

(4) Oudin, *tom. I, chap.* 7.

(5) Epiph. *pag.* 95.

du Christ. Celui de l'enfance subsiste aussi. Il se trouve condamné dans le décret de Gélase, aussi bien qu'un autre livre qui est intitulé : *Liber de nativitate Salvatoris et Mariâ obstetrice.*

Il y a deux évangiles qui ont été en grande vénération dans l'antiquité, et qui ont eu le plus de succès après les canoniques ; le premier est celui des Egyptiens. On le croit plus ancien que celui de S. Luc (1). Il en est fait mention dans la seconde épître de S. Clément, dans Clément d'Alexandrie, dans Origene et dans d'autres Peres de ce tems-là. (2) Il faisoit regle de foi chez les Sabelliens.

L'évangile *selon les Hébreux* se trouve aussi très-fréquemment cité ; (3) il est quelquefois appelé *Evangile des Nazaréens et des Ebionites.* Il avoit quelque rapport avec celui de S. Mathieu, ce qui a fait croire à S. Epiphane (4) que c'étoit le même ; mais il s'est trompé, car S. Jérôme, qui les

(1) Epiphane. *Hom.* 62, *pag.* 514.

(2) Eusebe, *Hist. eccles. ch.* 25.

(3) Origene, *const..eccl. liv. III, chap.* 27.

(4) Epiph. *Hom.* 29, *pag.* 124.

a traduits tous deux, cite (1) quelque chose de l'évangile des Nazaréens qui ne se trouve pas dans S. Mathieu.

Toutes les anciennes sectes avoient chacune un évangile particulier : Appelle en avoit fait un dont S. Jérôme parle. Les Marcionites s'en servoient. Basilide et Cérinthe (2) en avoient aussi composé. Les Ebionites, les Encratites, les Gnostiques, les Manichéens, les Senconiens, les Valentiniens, avoient chacun le leur : celui des Gnostiques s'appelloit l'*Evangile de la perfection.* (3) Celui des Senconiens avoit pour titre, *le livre des quatre coins du monde* (4). Les Valentiniens nommoient le leur, *Evangile de la verité* (5). Les Manichéens en avoient un sous le titre d'*Evangile vivant.* (6) On conserve dans la bibliotheque d'Oxford l'évangile de Lucien ; Grabe en

(1) *De scriptoribus eccl.* sur le chap. 22 de Saint-Mathieu, *tom. IV*, *pag.* 47. Les Pélag. *tom. IV*, *pag.* 53.

(2) Epiphane et Origene.

(3) Epiphane. *Hom.* 26, *pag.* 83.

(4) *Praefatio Arabica ad concilium Nicenum.*

(5) Irénée, *liv. III*, *ch.* 21, *n°.* 9, *pag.* 192.

(6) Thimothée *de iis qui ad Ecclesiam accedunt.*

cite quelques fragmens dans ses notes sur S. Irénée. Ils paroissent assez conformes à quelques endroits de l'évangile de l'enfance.

Les fausses apocalypses furent à la mode aussi-bien que les faux évangiles. Il étoit commun dans les premiers siecles de vouloir passer pour un homme inspiré ; c'est ce qui a donné naissance à toutes les fausses révélations. On a attribué une apocalypse à S. Pierre (1) et une autre à S. Paul. Cette derniere contenoit la révélation de ce que S. Paul avoit vu dans le ciel lorsqu'il y fut transporté. On en a encore une de S. Jean, bien différente de celle qui est dans les livres canoniques ; elle est dans la bibliotheque de l'Empereur.

Le décret de Gélase fait mention des apocalypses de S. Thomas et de Saint Etienne. L'hérésiarque Cérinthe en avoit fait une : on en trouva aussi une en Espagne parmi les livres qui furent découverts l'an 1595.

S. Jérome nous apprend (2) qu'on avoit fait des révélations sous le nom des patriarches et des prophetes. Il est fait mention

(1) Voyez le Clerc, *Hist. eccles. pag.* 477.

(2) Contre Vigilance.

dans S. Epiphane des apocalypses d'Adam, d'Abraham et de Moïse ; Syncelle et Cédrenus citent cette derniere. Les Priscillianistes en avoient une (1) qu'ils attribuoient à Elie.

On peut mettre au nombre des fausses apocalypses le quatrieme livre d'Esdras, qui n'est rempli que de visions ; ainsi que le pasteur d'Hermas et le testament des douze patriarches, qui a été autrefois cité avec respect, et qui est présentement regardé de tout le monde comme l'ouvrage d'un imposteur. Il y a peu d'apôtres auxquels on n'ait attribué quelques faux livres. Outre l'évangile et l'apocalypse qui ont paru sous le nom de S. Pierre, on lui a encore donné des actes (2), un livre de *la prédiction* et un autre du *jugement*. On croit que ces ouvrages sont du second siecle.

Cottelier a fait imprimer, après ses récognitions, une prétendue lettre de S.

(1) Tillemont, *tom. VIII, pag. 4.*

(2) Clément d'Alexandrie, *liv. I, pag.* 357. *Liv. VI, pag.* 635. Origene 13, sur S. Jean. Eusebe. *Hist. eccles. liv. III, chap.* 3. *Liv. VI, chap.* 14. Saint-Jérôme. *De scriptoribus ecclesiasticis.* Rufin. *De symbolo apostolorum.*

Pierre à Saint Jacques, pour le prier de ne communiquer aux Gentils ni à aucun de ceux qu'il ne connoîtroit pas à fond, le livre de ses prédictions. Cette lettre est suivie d'un écrit qui a pour titre, *Contestatio pro iis qui librum accipiunt.* On y trouve l'histoire de ce qu'on prétend que S. Jacques fit en conséquence de la lettre qu'il avoit reçue de S. Pierre. Il y a eu deux apocalypses sous le nom de S. Paul. Les Caïnites en avoient fait une dont S. Epiphane parle avec horreur (1). Il y en avoit une autre que Sozomene paroît estimer (2).

Un mot équivoque dans l'épître aux Colossiens, a fait croire à quelques-uns que S. Paul avoit écrit à l'église de Laodicée ; il n'en a pas fallu davantage pour engager un faussaire à faire une lettre de S. Paul aux Laodicéens, et il y a long-tems que cette supposition est faite ; car les Marcionites admettoient une épitre de S. Paul à l'église de Laodicée (3). On lui a supposé une troisieme lettre à ceux de Thessalonique,

(1) Epiphane, *liv. XXVIII, pag.* 277.

(2) Sozomene, *liv. VII, ch.* 19.

(3) S. Jérôme, *de Scriptoribus ecclesiasticis.* Epi. *Hom.* 42, *pag.* 309.

(1) une troisieme lettre aux Corinthiens, une seconde aux Ephésiens, un livre des actes de ses voyages, des lettres à Séneque, auxquelles on a joint les réponses de ce philosophe. Il y avoit aussi une prédication de S. Paul, qui avoit été faite par les disciples de Siméon.

Les Encratites, les Manichéens, les Priscillianites et les Apostoliques avoient des actes sous le nom de S. André (2). Les Ebionites ont supposé quelques écrits à Saint Jean (3); on lui a attribué un livre de ses voyages qui est cité dans le septieme concile. Les Manichéens et les Priscillianites avoient des actes de cet apôtre sur lesquels ils établissoient leur doctrine.

On a supposé à S. Thomas des voyages et des actes que les Encratites admettoient. (4) Le décret de Gélase nous apprend qu'on avoit fait des actes sous le nom de

(1) S. Jérôme, *ibidem.*

(2) Eusebe, *Hist. eccles. liv. III, c. 25*; Tillemont, *tom. VIII, pag* 314.

(3) Epiphane, *Hom.* 41, *pag.* 506. Tillemont, *tom. VIII, pag.* 494.

(4) Tillemont, *tom. I, pag.* 360. Epiph. *pag.* 400; Lettre dans S. Léon, *ch. V, pag.* 232.

S. Philippe. Il y avoit des traductions attribuées à S. Mathias dont S. Clément d'Alexandrie cite quelques passages (1).

L'épître de S.. Barnabé, plus autorisée que toutes ces pieces, n'est cependant pas regardée universellement comme authentique; plusieurs personnes (2) très-habiles la croient supposée. On trouve, dit Tillemont, dans cette lettre plusieurs choses qui paroissent assez difficiles à accorder avec l'estime que nous devons avoir pour S. Barnabé; car l'auteur y cite plusieurs passages qui ne se trouvent point dans les écritures. Il dit que tous les Syriens, les Arabes et tous les prêtres des idoles pratiquent la circoncision; que toutes choses seront terminées en l'espace de six mille ans; que J. C. est monté aux cieux le dimanche (3). Si cette épître n'est pas de celui dont elle porte le nom, on ne peut pas au moins douter qu'elle ne soit très-ancienne, puisqu'elle est citée comme au-

(1) *Liv. II, pag.* 380. *Liv. VII, pag.* 748.

(2) Mainard, Cottelier, Lemoine. Le pere Alexandre, Casimir, Oudin.

(3) Tillemont, *tom. I, pag.* 569.

thentique par les Peres les plus éloignés.

Il y a des actes de Saint Barnabé sous le nom de Jean-Marc son cousin. Tillemont décide que c'est un ouvrage supposé, plein de fables et d'impertinences (1).

On attribue aux apôtres assemblés un symbole et un concile qu'on dit avoir été tenu à Antioche, où on a encore neuf canons qui sont regardés par les gens habiles comme l'ouvrage de l'imposture (2).

Nous avons plusieurs liturgies sous le nom de S. Pierre, de S. Jacques, de S. Mathieu et de S. Marc, mais les moines conviennent qu'elles sont supposées (53).

Parmi les livres qui furent trouvés en Espagne l'an 1595, il y en avoit un sous le titre *de missâ Apostolorum*, que l'on attribuoit à Saint Jacques. Il n'a pas fait fortune.

Les faussaires n'ont pas moins abusé du nom des disciples que de celui des apôtres. Il n'est pas douteux que les livres de Denys l'aréopagite ne soient supposés. On les trouve cités pour la premiere fois dans le

(1) Tillemont, *tom. II, pag.* 101.

(2) Pagi, *à l'an* 56, *N°.* 3.

(3) Le pere Alexandre.

sixieme siecle. Les Orientaux lui donnent une liturgie (1) que les Occidentaux méprisent, parce qu'il ne la croient pas de ce saint. Clément d'Alexandrie est celui dont on a davantage profané le nom. Eusebe regarde sa seconde lettre comme incertaine. S. Jérôme et Potius la rejettent entiérement. On a cinq autres lettres de ce Pere qui ont encore moins d'autorité. Clément mande dans la premiere la mort de S. Pierre à S. Jacques, évêque de Jérusalem; cependant ce dernier étoit mort plusieurs années avant S. Pierre. Ruffin a pourtant cru que cette lettre méritoit la peine qu'il la traduisît. Les récognitions qui portent le nom de S. Clément contiennent les actions de Saint Pierre, ses entretiens avec Simon le Magicien, et comment Clement reconnut son pere et ses freres; ce qui a fait donner à ce livre le nom *de récognition*. On l'appelle aussi *le voyage* ou *l'itinéraire de S. Pierre* ou *de S. Clément*. Elles sont présentement rejetées de tout le monde, (2) et on convient que c'est un ouvrage qui n'est d'aucun prix et d'aucune utilité. Elles sont

(1) Tillemont, *tom. II, pag.* 123.

(2) *Idem. Ibidem, pag.* 163.

cependant

cependant fort anciennes, puisqu'Origene les cite. On prétend qu'il y en a eu plusieurs éditions différentes. Cottelier croit que les dix-neuf entretiens qu'il a donnés sous le nom de *Clementius*, pourroient bien être de la seconde édition. Il y avoit sous le nom de Clément une dispute de S. Pierre et d'Appion, qu'Eusebe et S. Jérôme ont cru supposée (1). L'ouvrage le plus fameux de ceux qui ont été attribués à Clément, est celui des constitutions apostoliques que quelques-uns croient être la même chose que ce que S. Athanase et Eusebe appellent *la doctrine des apôtres*. On y fait parler presque tous les apôtres même. Il y a cependant quelques endroits dont la composition est attribuée à Clément. Les Ethiopiens les respectent comme un livre canonique. S. Epiphane convient (2) qu'on doutoit de l'auteur de *l'authenticité des constitutions apostoliques*; néanmoins il les reçoit comme légitimes. Il en quelques passages qui sont contraires à que nous lisons aujourd'hui; (3) ce qui nous apprend que,

(1) Eusebe. *Hist. eccles. Tom III, c.* 38.

(2) Epiphane, *Hom. VII, pag.* 822.

(3) *Voyez* les notes du pere Petau.

quoiqu'elles soient l'ouvrage d'un fourbe, elles ont été corrompues par un second faussaire. Les constitutions finissent par les quatre-vingt-cinq canons célébrés depuis longtems sous le titre de *canons des apôtres*, mais ils leur sont bien postérieurs, puisqu'il n'est pas douteux qu'on y trouve plusieurs choses qui n'étoient pas encore en usage du tems des apôtres et de S. Clément.

Nous n'entrerons point ici dans la question de l'authenticité des sept épîtres de S. Ignace. Il suffit que nous remarquions premiérement que les huit à Marie de Carsobole, celle à l'église de Tarse, celle aux Philippiens, celle au diacre Héron, les deux à la Vierge et à S. Jean, sont faussement attribuées à S. Ignace ; voilà sur quoi il n'y a plus de contestation.

Secondement, que celles qui sont regardées comme étant de S. Ignace, par le plus grand nombre des critiques, sont rejettées par de très-habiles gens, sur des fondemens très-graves. Elles avoient tellement été altérées il y a plusieurs siecles, qu'il n'étoit pas possible de reconnoître ce qui y avoit été ajouté. Baronius a tiré de deux manuscrits de la bibliotheque du Vatican une priere de

Héron, disciple d'Ignace, à ce saint; mais elle ne vaut pas mieux que la lettre d'Ignace à Héron.

On trouve dans Victor de Capoue (1) quelques passages de Polycarpe, que les critiques habiles conviennent ne pouvoir pas être de ce saint. On a encore un grand nombre de faux ouvrages sous le nom des disciples des apôtres; tels sont *l'Abdias*, *l'histoire de la mort de S. Jean*, écrite par un prétendu Euripe, qui se qualifie le second disciple de ce saint; (2) *l'histoire des combats de S. Pierre et de S. Paul contre Simon le Magicien*, par Marcel, disciple de S. Pierre; (3) *l'histoire des Juifs*, par Egésippe; *les ouvrages d'Erodius*, successeur de S. Pierre dans le siége d'Antioche; l'écrit *sur la mort de S. Pierre et de S. Paul*; *les lettres de S. Martial aux Bordelois*; *la vie de S. Jean*, par Procharus; *la chaîne des quatre évangélistes*; *le livre de* Méliton *sur la mort de la Vierge*.

Ce fut au commencement du second siecle

(1) Tillemont, *tom. II*, n^q. 4, sur Polycarpe, *pag.* 635.

(2) Tillemont, *tom. I*, *pag.* 493.

(3) *Idem. ibid. pag.* 538.

de l'église, sous l'empire de Marc-Aurele ; que les *livres des Sybilles* que nous avons présentement, furent produits dans le monde. Les gens habiles (1) conviennent qu'ils ont été composés par des chrétiens. L'imposture est très-sensible pour pouvoir échapper à un homme éclairé qui voudra y apporter quelqu'attention. Beulchenius et Nehringius en Allemagne, (2) le chevalier Floyd en Angleterre, (3) que l'on a vu depuis peu entreprendre la défense de ces ouvrages décriés, au lieu de rétablir leur autorité, n'ont fait que déshonorer leur critique. A peine les livres Sibylliens parurent-ils, que Justin les cita dans un discours adressé à Marc-Aurele et à Lucius Verus ; depuis ce tems les chrétiens en emploient l'autorité avec la même confiance que si elle ne pouvoit pas être révoquée en doute. Théophile, Clément d'Alexandrie, Lactance et Augustin mettent les preuves qu'ils en tirent à-peu-près dans la même classe que celles que fournissent les livres de l'écriture.

(1) Fabricius, *Bibliot. graeca*, *liv. I*, *ch.* 35, *n°.* 15.

(2) Fabr. *Delectus argumentorum*, *ch. I*, *pag.* 33.

(3) Mem. litt. de la grande Bretagne, *tom. IX*, *pag.* 172.

L'empereur Constantin les cite avec une hardiesse extrême dans un célebre discours. (1) Il convient à la vérité « que quelques personnes doutoient que l'acrostiche qu'il allegue fut l'ouvrage d'un chrétien ; à quoi il répond, que la vérité est si évidente, qu'il n'est pas possible de l'obscurcir. On a fait, ajoute-t-il, une supputation si exacte des années, qu'il ne reste aucune raison d'imaginer que ce poëme ait été composé depuis l'avénement et la condamnation du Sauveur, tout le monde demeurant d'accord que Cicéron l'a vu, l'a traduit en latin, et l'a inséré dans ses ouvrages ».

Il y a grande apparence que Lactance a eu part à ce discours ; car on trouve dans les ouvrages de cet orateur (2) les mêmes faits que ceux que Constantin avance devant les Peres de Nicée sur l'article des Sibylles.

Il falloit bien compter sur l'ignorance de ses lecteurs pour avancer de si étranges choses. Il est vrai que Cicéron cite un acrostiche dans le second livre de la *devination* ; mais il est entiérement différent de celui dont l'Empereur se sert pour prouver la

(1) *Ad sanctorum caetum*, cap. XVIII.

(2) Lactance, *liv. IV, ch. 15, pag.* 490.

vérité de la religion chrétienne. Celui dont Cicéron fait mention, avoit été supposé par quelque flatteur de César, pour persuader aux Romains que le seul moyen de rendre l'état florissant, étoit de reconnoître cet Empereur pour Roi; et pour venir à bout de son dessein, il avoit produit une prédiction de la Sibylle, qui déclaroit que les Romains ne seroient point heureux tant qu'ils n'auroient point de roi. Il faut rendre justice à quelques chrétiens. Origene (1) nous apprend qu'il y en avoit qui ne vouloient pas qu'on se servit de l'argument tiré des Sibylles : ils appelloient même Sibyllistes ceux qui s'en servoient; ce qui a fait tant d'impression sur Origene, qu'il n'a pas eu recours à leur autorité. Il ne vouloit pas donner de prise à son adversaire, qui accusoit les chrétiens d'avoir corrompu les ouvrages des Sibylles (2). On remarque cette même retenue dans Tertulien, dans Saint-Cyprien, dans Minutius Felix.

Les livres de cette prophétesse ont donné beau jeu à l'imposture; car il est certain

(1) Origene contre Celse, *pag.* 272.

(2) *Id. ibid. pag.* 308.

que les Païens, les Chrétiens des premiers siecles, d'après eux les Orientaux (1), ont supposé dans plusieurs occasions, des prophéties qu'ils ont attribuées aux Sibylles.

Les premiers hérétiques ne le cédoient en rien à la secte dominante dans la hardiesse des suppositions ; ils ne s'appliquoient qu'à fabriquer des faux ouvrages en faveur de leurs systêmes.

Les Ebionites avoient supposé des livres à S. Mathieu, à S. Jacques, et aux autres apôtres. Epiphane nous en a conservé des fragmens. Les Gnostiques avoient des révélations sous le nom d'Adam (2), un évangile d'Eve, plusieurs traités sous le nom de Seth. Ils en appelloient un *Novie*, du nom imaginaire qu'ils donnoient à la femme de Noé; un autre étoit intitulé, *l'accouchement de Marie*, *les interrogations de Marie*, qu'ils distinguoient en grandes et petites.

Les Séthiens avoient de plus, les livres de Seth, une apocalyspe sous le nom d'Abraham, une autre attribuée à Moyse (3).

(1) *Fabricii bibliot. graeca*, chap. 31, N°. 12.

(2) Epiph. *Hom.* 26, *pag.* 84 *et* 89. Tillemont, *tom. II*, *pag.* 52.

(3) Irénée, *liv. I*, *ch.* 54. Epiphane, *Haer*, 34.

Agrippa-Castor, très-ancien auteur, accusa Basilide d'avoir fait un livre sous le nom de Barcoph (1), il avoit fait aussi la prophétie de Barsabas. Ses disciples se servoient d'une prétendue prophétie de Cham.

Les sectateurs de Prodicus avoient des livres secrets sous le nom de *Zoroastre*. Ils contenoient les révélations et les autres mysteres de la religion. Plotin et Porphire (2) ont écrit pour faire voir que ces ouvrages avoient été supposés par les Gnostiques.

S. Irénée reprochoit aux Marcossiens d'avoir fait une infinité de faux livres dont il cite des fragmens (3).

Les Archontiques se fondoient sur un livre qu'ils appelloient *le Ravissement d'Isaïe*, et sur sept ouvrages des sept enfans du patriarche Seth (4).

Les Elcésaïtes produisoient un livre (5)

(1) Eusebe, *Hist. eccles. liv. IV, ch. 7.*

(2) Vie de Plotin par Porphire dans Fabricius, *Bibliot. græca, tom. IV, c. 262, pag.* 105 *et* 106. Prideaux, *Hist. des Juifs, tom. I. pag.* 416.

(3) Irénée, *liv. I, c.* 20, *n°.* 1, *pag.* 9.

(4) Tillemont, *tom. II, pag.* 295. Epiph. *Hom.* 40, *pag.* 291.

(5) Eusebe, *Hist. eccles. liv. V, ch.* 38. Théodoret, *Hæretic. fab. lib. II, pag.* 222.

qu'ils prétendoient être tombé du ciel ; ils assuroient que quiconque croiroit ce qui y est contenu, recevroit la rémission de ses péchés.

Les Nicolaïtes (1) avoient des livres sous le nom de *Jaldabaoth*, qui, selon eux, étoit le premier fils de Jarbelon. Il y avoit des choses si obscenes dans ces ouvrages de ténebres, que la pudeur ne permet pas de les transcrire dans notre langue quoiqu'Epiphane ait cru pouvoir les insérer dans ses livres (2). S. Léon nous apprend que les Manichéens avoient plusieurs ouvrages qu'ils attribuoient aux apôtres et à J. C. même. Ils leur faisoient détruire toute la loi ancienne (3) dans celui qu'ils appelloient *la mémoire des apôtres ;* les Priscillianistes l'admettoient aussi. Orose en cite quelque chose. On croit que les Manichéens avoient inventé quelques prophéties qui prédisoient la venue de J. C. de la maniere que leur secte la soutenoit.

Le plus fameux faussaire qu'aient eu les

(1) Epiph. *Hom.* 27, *pag.* 78.

(2) S. Epiphane, *Hom.* 27, *pag.* 89.

(3) S. Léon, *pag.* 232. Tillemont, *tom. IV*, *pag.* 400, *Tom. VIII*, *pag.* 494.

hérétiques s'appelloit Luceius (1). C'est celui qui a fait presque tous les faux actes attribués aux apôtres, qui étoient remplis de miracles. Les Montanistes, les Manichéens et les Priscillianistes, recevoient ses écrits avec admiration. Ces derniers se fondoient sur quantité d'autres faux ouvrages, et le cours qu'ils leur donnoient, faisoit qu'on n'entendoit plus parler en Espagne (2) que des livres de l'*Ascension d'Isaïe, de l'apocalypse d'Elie, d'Ormagilde, de Barbillon, d'Abraxas, de Balzama, du trésor de Manichée*, du ridicule *Lacciboras*, et de tous ces autres noms qu'ils se vantoient de tirer de l'hébreu, et qu'ils inventoient à plaisir pour donner de l'effroi et de l'admiration aux ignorans.

La licence des hérétiques alla à un tel excès, qu'il y en eut qui corrompirent les ouvrages même des auteurs vivans. Denys de Corinthe se plaignoit de ce qu'on falsifioit ses lettres (3), soit en retranchant des passages, soit en y ajoutant des choses

(1) Tillemont, *tom. II, pag.* 446, Photius, cent quatorzieme *extrait*.

(2) Tillemont, *tom. VIII, pag.* 499.

(3) Eusèbe, *Hist. eccles. liv. IV, ch.* 23.

auxquelles il n'avoit jamais pensé. La même chose est arrivée à Origene (1). Un hérétique publia une conférence où il faisoit tenir à ce docteur des discours très-opposés à ses sentimens ; elle fut répandue par toute l'église.

Ce fut apparemment entre le tems d'Origene et celui d'Eusebe, qu'on inséra dans l'histoire de Joseph ce fameux passage où il rend un témoignage si avantageux à J. C., car Origene n'en a pas eu connoissance ; cependant il se trouve dans le livre d'Eusebe (2). Il suffit d'avoir une légere teinture de la critique pour sentir l'évidence de la supposition ; mais quand bien même ou la prévention ou le défaut de lumiere ne permettroient pas de prêter toute l'attention nécessaire pour entrer dans les raisons que les vrais savans en ont apportées, il me semble qu'il suffit que ce passage soit contesté par un grand nombre d'habiles chrétiens pour ne point l'apporter en preuve. On décrédite une cause quand on l'appuie sur des motifs douteux.

(1) Tillemont, vie d'Origene, *tom. III*, *art.* 16, *pag.* 528.

(2) Démonstration, *liv. III*, *pag.* 174.

Sans entrer dans cette question, qui a été épuisée, je me contenterai d'observer que tout le monde convenant que les écrits de Joseph ont été falsifiés, soit par les chrétiens, soit par les Juifs ; il est beaucoup plus naturel de croire que les chrétiens y ont touché, que d'imaginer que les Juifs en aient retranché le témoignage qui regarde J. C. On sait que les chrétiens se permettoient toutes sortes de licences de ce genre, et il seroit difficile que les Juifs eussent pu supprimer un passage si favorable aux chrétiens, sans que ceux-ci en eussent eu la moindre connoissance ; quelques-uns ont cru que c'étoit Eusebe lui-même qui avoit inséré dans Joseph l'addition où il étoit parlé de J. C. Cette opinion, qui n'a point de fondement, a été réfutée par de Valsis. (*).

Le célebre Blondel étoit persuadé que l'endroit de Joseph dans lequel il est fait mention de Jean-Baptiste, ne pouvoit pas être de l'historien Juif. « Le précurseur de J. C., dit-il, y est trop loué ; il est aisé de

(*) Sur le onzieme chapitre du second livre de l'histoire ecclésiastique d'Eusebe.

s'appercevoir que les paroles qui contiennent son éloge, sont une piece ajoutée au texte de l'auteur ».

Si ce savant critique, qui avoit un discernement si fin, ne se trompe pas dans cette occasion; il n'est pas difficile de deviner de quelle main part cette addition.

Le zele des chrétiens ne s'est pas borné à faire parler Joseph comme eux; il y en eut qui trouverent dans Philon que les Juifs étoient punis d'avoir méprisé et maltraité J. C. (1).

Si on vouloit détailler ici tous les faux actes de martyrs, on tomberoit dans des longueurs immenses; nous remarquerons seulement qu'il y en a très-peu d'authentiques. On en fabriqua de faux, même dans les premiers siecles.

Gélase condamne comme apocryphe un livre sous le titre *des actes de S. Paul et de Sainte Thécle.* (2) Ce pourroit bien être l'ouvrage qui fut fait du vivant de S. Jean sous le nom de S. Paul, et qui fut cause de la dégradation de son auteur.

(1) Pierre de Blois, *contra perfid. Jud. chap.* 24.

(2) Jérôme, *de scriptoribus ecclasiasticis.* Tertul. *de Bapt.* Tillemont, *tom. II, pag.* 60.

On a lu encore les actes (1) du martyre de S. André, dont le texte porte qu'ils ont été écrits par les prêtres et les diacres d'Achaïe, témoins oculaires de ce qu'ils rapportent, et adressés à toutes les églises du monde. Mais ceux même qui paroissent être les plus disposés à les admettre, demeurent d'accord qu'ils portent plusieurs caracteres de fausseté. Les vrais actes se connoissent à un style simple et éloigné de toute affectation : on n'y trouvera pas ces faits prodigieux inventés par les faussaires pour plaire ou pour séduire, et qui trahissent ordinairement la vérité. En voici un exemple.

S. Clément, disciple des apôtres, est mort martyr selon ses actes, et sa passion fut accompagnée de miracles éclatans ; mais ces miracles ayant été inconnus à S. Irénée, à Eusebe et à S. Jérôme, (2) qui ne paroissent pas même avoir su que ce Saint fût mort martyr : c'est une preuve que l'auteur des actes a plus cherché le merveilleux que la vérité.

Sur la fin du cinquieme siecle, le Pape

(1) Tillemont, *tom. I*, n°. 2, sur S. André, *pag.* 589.

(2) Tillemont, *tom.* 2, n°. 12, *pag.* 605.

Gélase (*) crut devoir remédier aux désordres qui avoient été causés dans l'église par les faussaires ; il publia un décret dans lequel il condamne un grand nombre de livres supposés ; mais les précautions de ce Pape n'anéantirent pas l'esprit d'imposture, qui est de tous les partis et de tous les siecles.

(*) Pagi. *ann. pag.* 494, *n°.* 3.

CHAPITRE III.

Y a-t-il eu des informations chez les Juifs, et chez les payens pour s'assurer de la vérité des miracles de Jésus-Christ? Ce que l'on en doit conclure. Si le plus grand nombre des apôtres est mort martyr?

SI l'on en croit les apologistes chrétiens, dès que les apôtres prêcherent la religion chrétienne, on les arrêta, on les mit à la torture pour arracher d'eux, par la force des tourmens, la vérité de l'histoire de J. C. Eusebe, et après lui Pascal et Abadie ont fait beaucoup valoir cet argument (*). « Pourquoi veut-on se tromper soi-même, dit ce dernier, t. II, c. 5. On sait que quand on donne la question à un criminel, on lui fait confesser son crime. Les tourmens arrachent l'aveu des actions les plus secretes, et c'est un moyen presqu'infaillible de découvrir la vérité, que la justice humaine met assez souvent en usage. Comment se pourroit-il donc que tant d'imposteurs interrogés et

(*) Démonstration évangélique, *l. III, ch. 3, pag.* 112.

sollicités

sollicités par le fer et le le feu de se dédire, persévérassent si constamment dans une fausse déposition ; car ce n'est pas éprouver un supplice ; mais toutes sortes de supplices ; ce n'est pas en un seul lieu qu'on les presse par les tourmens de se rétracter, mais dans presque tous les endroits où ils prêchent ; ce n'est pas dans un seul moment, mais dans tous les momens de leur vie qu'ils se trouvent exposés à cette persécution ; ils n'ont pas une seule partie, ils ont pour adversaires les Juifs et les Payens, les Magistrats, les Rois, les Pontifes et le Peuple. On ne les attaque pas seulement par les souffrances, on les couvre encore d'opprobres. Cependant aucun ne se dédit : séparés ou confrontés, ils déposent unanimement que J. C. est ressuscité, et qu'ils l'ont vu relevé du tombeau. Si c'est de cette maniere qu'on défend l'imposture, qu'on nous apprenne de quel air on soutient la vérité ».

Ce raisonnement seroit très-fort, s'il n'étoit pas fondé sur une supposition directement contraire à l'histoire. C'est dans les actes des apôtres que les chrétiens doivent chercher la connoissance de ce qui se passa

immédiatement après la mort de J. C. ; on n'y voit rien qui ait rapport à ces prétendus examen des miracles de J. C., nous y voyons seulement que les premiers chrétiens étoient regardés avec horreur ; et la raison qui les rendoit odieux, c'est qu'ils donnoient atteinte à l'ancienne religion, et que les nouveautés qu'ils prêchoient excitoient de grands troubles. C'étoient-là les griefs que les Juifs d'Asie apportoient contre S. Paul. *Hic est homo qui adversus populum et legem et locum hunc ubique docens insuper et gentiles induxit in templum et violavit sanctum locum istum. Act. c. 21, v. 28.* La haine monta à un tel excès, qu'on les accusa des crimes les plus exécrables, (1) d'athéisme, d'inceste, de manger de la chair humaine, et de mépriser les puissances. Leurs domestiques (2) même déposerent contr'eux. Ces accusations, quoique nullement fondées, avoient trouvé créance par-tout. Il suffisoit d'être chrétien pour être réputé indigne de vivre. L'aveu de cette religion emportoit

(1) Athenagore, *pag.* 4. Justin Apol. *pag.* 35. Dialogue avec Triphon, *pag.* 337. Théophile à Antholique, *tom. III, pag.* 119. Minutius Felix, *pag.* 86.

(2) Eusebe, hist. eccl. *liv. V*, c. 1.

avec soi celui de tous les crimes. Ce n'étoit pas seulement le peuple qui donnoit dans ces fureurs, la contagion avoit gagné jusqu'aux plus excellens génies de ces tems-là. Personne n'ignore jusqu'où alloit le mépris de Tacite pour cette secte nouvelle. « C'étoit, dit-il en parlant des chrétiens, (*) des gens haïs par leurs infamies. Le peuple les appeloit chrétiens à cause de Christ, leur auteur, qui fut puni du dernier supplice sous le regne de Tibere, par Ponce Pilate, gouverneur de la Judée ; mais cette pernicieuse secte, après avoir été réprimée pour quelque tems, se multiplia de nouveau, non-seulement dans le lieu de sa naissance, mais dans Rome même, qui est comme le rendez-vous et comme l'égoût de toutes les ordures du monde. On se saisit donc d'abord de ceux qui s'avouoient de cette religion, et par leur confession on en découvrit une infinité qui ne furent pas tant convaincus du crime dont on les accusoit, qui étoit d'avoir mis le feu à Rome, que de la haine du genre humain. On insulta même à leur mort en les couvrant de peaux de bêtes sau-

(*) Tacite annal. *liv. XV.*

vages, et en les faisant dévorer par les chiens, ou en les attachant à une croix, et en les brûlant pour servir de feux et de lumieres pendant la nuit. Quoique ces misérables ne fussent pas innocens et eussent mérité la mort, on ne laissoit pas néanmoins d'en avoir compassion, parce que le Prince ne les faisoit pas tant mourir pour l'utilité publique, que pour satisfaire sa cruauté particuliere ».

Suétone enchérit encore sur Tacite dans sa haine contre le christianisme, puisqu'il loue Néron de l'aversion qu'il avoit contre les chrétiens.

La fameuse lettre de Pline le jeune nous apprend, que le simple aveu du christianisme passoit pour un crime capital. « Voici, dit-il à Trajan, la conduite que j'ai tenue à l'égard de ceux qui m'ont été déférés; je les ai interrogés, pour savoir s'ils étoient effectivement chrétiens; quand ils l'ont avoué, je leur ai fait deux ou trois fois la même question, en les menaçant même de la mort. Ceux qui ont persisté dans leur aveu, je les ai fait mener au supplice, ne doutant pas quand le christianisme ne les eût pas rendus criminels, que leur obstination et leur opi-

niâtreté invincibles ne méritassent d'être punies ».

Le même Pline fit tourmenter deux femmes qui étoient très-zélées pour cette nouvelle religion. L'objet de cette question n'étoit que de savoir ce qui se passoit dans les assemblées des chrétiens, et si c'étoit avec raison qu'on les accusoit de diverses choses abominables. Il paroît, par les plus anciens actes des martyrs, que deux motifs principaux faisoient condamner les chrétiens à la mort. Premiérement, parce qu'ils refusoient de sacrifier aux idoles, (1) ce qui étoit regardé comme un apostasie; la seconde raison qui les rendoit odieux aux magistrats et aux peuples, c'est qu'ils s'opiniâtroient à ne vouloir pas jurer par la fortune des Empereurs : (2) on concluoit de là qu'ils manquoient d'attachement pour les Princes. C'est ce qui est exprimé dans le jugement de mort que Saturnin, proconsul d'Afrique, rendit contre Spérat et les autres martyrs de Carthage appelés *Scillitains* l'an 207 (3).

(1) Voyez le martyre de S. Symphorose. Tillemont, *tom. II, pag.* 243. Celui de Polycarpe. Tillemont, *tom. II, pag.* 338.

(2) Tillemont, *tom. II, pag.* 339.

(3) Tillemont, *tom. III, pag.* 134.

On n'a aucune preuve que les miracles de J. C. aient été examinés par les Juifs et par les Gentils. Jérusalem et Rome n'y faisoient pas plus d'attention, que Paris n'en feroit à des merveilles qu'on prétendroit aujourd'hui s'opérer dans les Cévennes.

J'ose même dire qu'insister sur ces informations, c'est nuire à la cause du christianisme. Le critique de l'abbé Houtteville l'a fort bien prouvé. « Malgré les informations dit-il, (*) la plus grande partie de l'univers n'a pas cru en J. C.; et, à l'exception d'une petite poignée de chrétiens, les faits de l'évangile furent long-tems à ne trouver que des incrédules ».

Il faut donc que l'univers, qu'on nous dépeint si attentif, si intéressé à la découverte de la vérité de ces faits, ne les ait pas cru vrais. Pourquoi, si l'on excepte un petit nombre d'hommes, tous détestent-ils J. C. tous le regardent-ils comme un séducteur? La philosophie se rit de ses sectateurs et la cour les persécute. Est-il possible que, si les faits qu'on lui attribue eussent été bien constatés et bien approfondis, on en eût fait si peu de cas?

(*) Lettre 4.

Malgré l'éclat de tous les miracles que les chrétiens attribuent à J. C., les Apôtres ne se font suivre que d'une vile populace toujours facile à séduire. Les personnes distinguées par leur rang et par leur esprit, reçoivent avec un souverain mépris cette nouvelle religion ; elle est contredite par-tout dans sa naissance, (1) *ubique ei contradicitur*. Les auteurs les plus célebres de ces tems-là, qui ont occasion de dire quelque chose des chrétiens, n'en parlent que comme d'une troupe de fanatiques. Plus on suppose les miracles de J. C. intéressans et publics, plus on donne de force au refus de les croire ; car enfin tous ceux qui ne se déclarent point pour la nouvelle religion, sont autant de témoins qui déposent qu'il ne faut ajouter aucune foi à tout ce qu'on dit en sa faveur ; et si Eusebe a eu raison de réfuter l'histoire (2) de la résurrection d'une fille, opérée dans Rome par Apollonius de Thiane, parce qu'un fait de cette nature n'auroit pu échapper à la connoissance de l'Empereur et des Seigneurs Romains, et si la force de

(1) Act. *ch.* 28, *v.* 22.

(2) Eusebe contre Hésiod. *ch.* 30 *et* 35.

la vérité a obligé un célebre auteur à nier (1) le miracle de la main rendue par la Vierge à Jean Damascene, pour cette raison que si la ville de Damas en eût été témoin, elle eût abjuré le mahométisme, à plus forte raison pourrions-nous tirer un argument invincible contre les miracles éclatans de J. C. et des Apôtres, de l'incrédulité des Juifs; d'autant plus que les chrétiens ne commencent à l'emporter par le nombre, que lorsque l'on n'étoit plus à portée d'examiner les faits sur lesquels étoit fondée la mission de J. C. Ditton, qui a senti que, si la resurrection de J. C. a souffert des difficultés considérables chez les Juifs, il étoit naturel que nous fissions attention à leurs objections, a prétendu prouver (2) qu'ils furent convaincus que J. C. étoit vraiment ressuscité. Mais est-il bien probable qu'ils se fussent tous occupés à persécuter avec tant d'acharnement le christianisme, s'ils eussent vu clairement que l'auteur de cette religion étoit envoyé de Dieu? On n'imagine pas aisément que les hommes veuillent se perdre de propos délibéré, et osent ré-

(1) Julien. *Voyez* Bayle, *art.* Damascene.

(2) Ditton, *pag.* 304.

sister à la voix de Dieu, lorsqu'elle leur est manifestée. Qu'on suppose que quelque scélérat puisse être coupable d'une si grande impiété, du moins on se persuadera difficilement qu'une nation entiere et un grand tribunal aient été capables d'un aveuglement si prodigieux. Si l'on a pu dire des Juifs que jamais il n'eussent crucifié J. C. s'ils l'eussent connu pour le fils de Dieu, on peut dire avec autant de vérité, qu'ils ne l'auroient point persécuté après sa mort, s'ils eussent eu des preuves réelles de sa mission céleste.

Une autre illusion des apologistes chrétiens, est de vouloir insinuer que presque tous les apôtres sont morts au milieu des supplices, et en rendant témoignage de la vérité des miracles et de la résurrection de J. C. Cependant rien n'est plus faux, et les plus habiles critiques conviennent présentement qu'on ignore de quel genre de mort ont péri les apôtres, et qu'on ne sait d'eux que ce qu'en apprennent les actes des apôtres et quelques auteurs approuvés, dont très-peu sont parvenus jusqu'à nous.

Quo mortis genere excesserint Apostoli,

dit le pere dom Thierri Ruinat, (1) *planè nobis ignotum est, si nonnulla excipias quae vel in probatis autoribus, quorum ex eâ aetate paucissimi ad nos usque pervenerunt, reseruntur.* Héracléon, (2) auteur ecclésiastique du second siecle, assure que Mathieu, Thomas, Philippe et plusieurs autres apôtres sont morts de leur mort naturelle. On ne sait rien du détail de la mort de Mathias, de Barnabé, de Jude, de Simon, de Barthelemi, de Jean l'Evangéliste. Tout ce qu'on en dit, n'est fondé que sur des ouvrages qui méritent peu de créance.

(1) *Acta sincera, pag* 1. *Admonit. mart. sancti Jacobi.*

(2) Clément d'Alexandrie, *Str. liv. IV.*

CHAPITRE IV.

Si les aveux des Juifs, des Payens et des Mahométans prouvent que J. C. ait fait des miracles.

LES apologistes chrétiens ont beaucoup insisté sur ce que les ennemis même de J. C. avoient été forcés d'avouer qu'il avoit opéré un grand nombre de prodiges. Il est vrai que Celse (1) suppose que J. C. a pu faire par science magique des choses qui paroissent au-dessus des forces humaines ; Julien ne nie pas qu'il ait guéri des boiteux et des aveugles (2). Les Mahométans et les Talmudistes (3) n'ont pas contesté les miracles qu'on lui attribue.

Mais ces aveux ne sont pas aussi décisifs que se l'imaginent ceux qui sont accoutumés à recevoir sans examen toutes les preuves qu'ils croient favorables à leur cause ; car de même que les aveux des Peres ne

(1) *Pag.* 7 *et* 30 dans Origene. *Voyez* Lactance, *liv. V, ch.* 3, *pag.* 463.

(2) Dans S. Cyrille, *liv. VI, pag.* 191.

(3) *Voyez* le Toldos Jésu.

prouvent pas la réalité des miracles du paganisme, ceux des ennemis de la religion chrétienne ne concluent rien en faveur de ceux de J. C.

C'étoit un principe reconnu de tous les partis, qu'un homme, par le secours des esprits, pouvoit faire des choses surnaturelles; les philosophes de ces tems-là en étoient aussi persuadés que le peuple l'est présentement, que ceux qu'il appelle *sorciers* peuvent dominer sur la nature.

C'est par cette raison qu'ils ne faisoient aucune difficulté de faire un aveu dont ils ne croyoient point qu'on pût tirer aucun avantage; ils ne pensoient pas que ces miracles décidassent plus en faveur de J. C. que ceux de Pithagore et d'Apollonius pour ces hommes célebres. Aussi ces aveux sont-ils faits sans examen, et il faut les regarder comme les propositions que les théologiens et les philosophes accordent, parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de les contester, persuadés qu'elles ne décident rien pour le fond de la dispute. Il paroît très-clairement, par un passage de Celse, que c'étoit là ce qu'il pensoit. En parlant des miracles de J. C., il n'entreprend point de

les discuter, parce « qu'on ne dit rien de lui (ce sont ses termes) (*) qui soit au-dessus de ces faiseurs de tours qui operent des choses merveilleuses; ils chassent les démons, ils guérissent les maladies, ils évoquent les ames des dehors; ils font paroître tout d'un coup des repas magnifiques et des figures d'animaux qui semblent se mouvoir, tandis qu'elles restent dans l'inaction »

Quoique les miracles de J. C. soient avoués par les Talmudistes, gens peu instruits de l'histoire et peu versés dans l'art de raisonner, il paroît certain que les Juifs des premiers siecles n'en convenoient pas. Nous lisons dans les actes des apôtres, que la religion chrétienne ne trouva que des contradicteurs dans son origine. L'auteur du dialogue avec Triphon assure qu'à peine J. C. étoit mort, que les Juifs députerent par-tout, pour avertir de se précautionner contre les récits de ses disciples, par conséquent ils feignoient, du moins dans ces tems-là, de les regarder comme des menteurs.

(*) Dans Origene, *pag.* 93.

CHAPITRE V.

De l'empire que les chrétiens se sont attribué sur les Démons. Toutes les sectes se sont imaginé d'avoir la même prérogative. Ce prétendu pouvoir ne seroit-il pas un des effets de l'imagination, de la fourberie, ou de la superstition de ceux qui ont cru qu'il y avoit des mots efficaces?

UN des plus communs argumens des premiers défenseurs de la religion chrétienne, étoit tiré des exorcismes. Ceux qui peuvent commander aux Démons, sont avoués du ciel; or, ces esprits malins sont obligés de nous obéir, lorsque nous leur parlons au nom de J. C. Cette raison se trouve employée dans presque tous les écrits qui parurent pendant que le paganisme subsista. Nous voyons dans S. Justin, que les exorcistes chrétiens étoient répandus par tout l'empire Romain, et ils se vantoient de chasser les Démons des corps obsédés avec tant de puissance, que ceux qui étoient guéris se faisoient chrétiens, si l'on en croit Saint Irénée (*).

(*) S. Irénée, *liv. II, ch.* 32. *No.* 4 *pag.* 166.

Octave ajoute dans Minutius Felix, que les esprits malins, pressés par ceux qui les exorcisoient, étoient obligés de convenir qu'ils cherchoient à tromper les hommes (*). « Le plus grand nombre d'entre vous, dit-il, sait que les Démons se rendent justice à eux-mêmes. Sérapis et toutes les fausses divinités que vous adorez, vaincues par la douleur, avouent ce qu'elles sont. Vous en êtes témoins vous-mêmes ; les soupçonneriez-vous d'être capables de se déshonorer par un mensonge ? Croyez les donc, lorsqu'elles assurent qu'elles ne sont que des Démons. Ils ne peuvent plus rester dans les corps, lorsqu'on les conjure par le seul vrai Dieu. Ils en sortent bientôt, suivant la foi du patient, ou la volonté de celui de qui dépend la guérison, et ils ne manquent pas après cela de fuir les chrétiens qu'ils avoient coutume d'insulter par votre ministere dans les assemblées publiques ».

Il pourroit bien y avoir de l'exagération dans ce discours, ou il falloit que les Payens soupçonnassent de l'intelligence entre les exorcistes et les exorcisés, puisqu'ils ne se rendoient pas à cette preuve.

Tertullien parle encore avec plus d'assu-

(*) Minutius Felix, *pag.* 252.

rance (1). « Qu'on fasse, dit-il, venir quelqu'un qui soit tourmenté par le Démon, le premier chrétien le forcera d'avouer qu'il n'est qu'un esprit immonde. Faites mourir les chrétiens, s'ils ne tirent pas cet aveu des Démons. Peut-il y avoir une preuve plus complete ? Vos Dieux sont soumis aux chrétiens ; nous les obligeons malgré eux de sortir des corps ».

Origene assure, que telle est l'efficace du nom de J. C., que quelquefois même les méchans, en le prononçant, chassent les Démons (2).

S. Cyprien (3) triomphe aussi, lorsqu'il parle sur ce sujet. « Si vous vouliez les entendre, dit-il à Démétrius, lorsque nous les conjurons, et que par les fouets spirituels nous les chassons des corps, que nous les obligeons de se plaindre et d'avouer qu'ils doivent être jugés ; venez en être témoin, et vous verrez que nous ne disons rien que de vrai ».

(1) Apolog. *ch.* 23. *De spectaculis*, *ch.* 29. *Ad scapulam*, *N°. 4.*

(2) Origene, *pag.*, 7, 20, 133, 261, 262, 334.

(3) S. Cyprien, *ad Demetrium*, *pag.* 133. *Voyez* aussi le livre à Donat. *pag.* 3.

Lactance

Lactance (1) parle à-peu-près dans les mêmes termes, mais il ajoute des faits si peu vraisemblables, qu'ils diminuent extrémement la foi que l'on pourroit avoir à tout ce qu'il a dit jusqu'alors pour faire voir la supériorité de J. C. sur les autres Divinités. Il avance, (2) comme un fait certain, « que ceux qui ont le pouvoir d'exorciser, peuvent bien faire venir des enfers Jupiter, Neptune, Vulcain, Mercure, Apollon et Saturne; mais J. C., dit-il, n'obéira jamais à leur évocation. « *Si quis studet altius inquirere, congreget eos quibus peritia est ab inferis ciere animas, evocet Jovem, Neptunum, Appollinem, patremque omnium Saturnum, respondebunt ab inferis omnes, et interrogati loquentur de se, ac fatebuntur, post haec evocet Christum, non aderit, non apparebit.* »

Il en rend cette raison, que J. C. n'a été que deux jours aux enfers, *quia non amplius biduo apud inferos fuit.* Et comme, s'il n'y avoit rien à répliquer, il finit par cette demande : « Peut-on apporter une preuve

(1) Lactance, *liv. II, ch. 15; liv. IV, ch. 27; liv. V, ch. 21.*

(2) Ibid. *liv. IV, ch. 27.*

plus complete? *Quid hâc probatione certius afferri potest?* Enfin, Arnobe, (1) Julius Firmicus Maternus, (2) Eusebe, (3) Grégoire de Nazianze, (4) Cyrille de Jérusalem, (5) S. Jérôme, (6) Cyrille d'Alexandrie, (7) Zachée, (8) et l'auteur de la dispute de Gregentius avec Herban, triomphent de ce pouvoir d'exorciser, qu'ils regardent comme une preuve incontestable de la divinité de la religion chrétienne. Jean Pic de la Mirandole l'a fait valoir dans les derniers siecles. Il en est moins question dans les ouvrages faits depuis, et je ne connois que le P. Baltus, (9) entre les auteurs modernes, qui parle du pouvoir de chasser les démons, comme d'une des preu-

(1) Arnob, *pag.* 27.

(2) *De err. prof. relig. pag.* 29 *et* 30.

(3) Démonst. évang. *liv. III*, *pag.* 132, contre Hierocl. *ch.* 4.

(4) *N°.* 1, *pag. 3. N°.* 3, *pag.* 76 *et* 77.

(5) Carth. *ch. IV*, *sect.* 13, *pag.* 58.

(6) *Epist.* 44, *ad Marcell. tom. IV*, *pag.* 550.

(7) Contre Julien, *tom. VI*, *pag.* 201.

(8) Spicilege, *tom. X*, *pag.* 7.

(9) Réponse à l'histoire des oracles, *troisieme partie*, *pag.* 314.

ves les plus frappantes de la vérité de la religion.

On ne voit pas que cet argument ait fait aucune impression sur les payens : et comment en eût-il fait, puisqu'ils avoient aussi des exorcistes, auxquels ils croyoient que les Démons obéissoient? Plutarque en parle, (*) et il nous apprend que ceux qui se mêloient de ce métier, ordonnoient comme un remede excellent, de lire les *Lettres éphésiennes :* c'étoient des mots barbares ; Clément d'Alexandrie en rapporte quelques-uns ; on peut les voir dans Hesychius.

Lucien plaisante de ce pouvoir d'exorciser dans son *Philophende*. Il se pourroit fort bien que dans le passage que nous allons citer, il eût en vue les chrétiens ; quoi qu'il en soit, il suppose dans plusieurs autres endroits de cet ouvrage, que les payens avoient recours aux exorcismes. « Tout le monde, dit-il, connoît ce Syrien de la Palestine, qui pour de l'argent délivre les lunatiques et les possédés ; car tandis qu'ils sont couchés par terre, qu'ils roulent les yeux et qu'ils écument, il interroge le Démon, qui

(*) Simpos. *liv. VII, quest. V.*

lui répond en grec, ou en une autre langue; sans que le patient remue les levres, jusqu'à ce que le Démon soit contraint de sortir par la force de ses conjurations et de ses menaces, et j'en ai vu sortir un qui étoit tout noir et tout enfumé. »

Lucius badine encore les exorcistes dans une de ses épigrammes, lorsqu'il dit, qu'ils chassoient moins les Démons par la vertu de leurs paroles, que par la puanteur de leur haleine.

Il y a eu de fameux exorcistes chez les payens, entr'autres Apollonius, (1) Porphyre et Isidore. (2) Damasius rapporte que ce dernier chassa un démon du corps de sa femme, en lui parlant du Dieu des Hébreux, que ce Diable avoua qu'il respectoit comme les autres divinités.

Les Peres n'ont point contesté ce pouvoir d'exorciser dans les payens. Justin (3) en convient; mais il prétend que les chrétiens avoient chassé des Démons contre lesquels

(1) Symmaque, vie de Porphyre.

(2) Justin, *pag.* 45, *Apolog.* dialog. avec Triphon, *pag.* 302 *et* 310.

(3) Origene contre Celse.

toute la vertu des exorcistes payens avoit échoué.

Origene ne nie pas que les Egyptiens ne fissent sortir les Démons des corps. (1) Il nous apprend qu'ils employoient le nom d'Abraham dans leurs conjurations. Celui de J. C. tenoit aussi sa place dans les formules des autres exorcistes payens, ainsi que S. Augustin l'assure dans son septieme traité sur S. Jean.

Eusebe avoue (2) que ce que les admirateurs d'Apollonius disoient en sa faveur à ce sujet, étoit vrai; mais il prétend qu'il tiroit ce pouvoir des Démons mêmes.

La mode de s'ériger en exorcistes avoit tellement prévalu, qu'il fallut que les loix impériales réprimassent cette frénésie (3).

Il y a encore des exorcistes chez les peuples plongés dans l'idolâtrie. Les Chinois ont des moines qui se mêlent d'exorciser. Ils sont de l'ordre d'un nommé *Sansie*, qui a fait une regle qu'observent tous ceux qui veulent chasser les Diables. Voici comment ils s'y prennent. Ils peignent des figures

(1) Eusebe contre Hieroc. *ch.* 30 *et* 35.

(2) *Leg. I, tit de extraord. causis.*

(3) Ambass. des Hollandois au Japon, *pag.* 109.

affreuses sur du papier jaune, ensuite ils les collent tout autour des maisons où l'on dit que le diable vient; puis ils y entrent faisant un bruit horrible avec lequel ils disent qu'ils ont épouvanté et chassé le diable du logis et du corps de ceux où il étoit.

Le pere Tachard rapporte qu'étant à Batavia, il alla voir un sacrifice des Chinois. « Nous voulions voir tout jusqu'à la fin, dit-il (1), mais ayant appris que le sacrifice se faisoit pour chasser le diable du corps d'un malade, et que la cérémonie dureroit jusqu'au soir, après avoir demeuré là près d'une heure, nous nous retirâmes avec beaucoup de compassion de l'aveuglement de ces peuples ».

Les Bonzes chassent non-seulement les démons, mais ils vendent aussi des sauvegardes (2) par lesquelles ils défendent aux démons d'inquiéter certaines personnes. Les prêtresses de l'isle de Formose ont la réputation de chasser le diable (3). Il y

(1) Voyages, *liv. III, pag.* 130.

(2) Letrre du pere Chavagnas, neuvieme recueil des lettres édifiantes, *pag.* 346.

(3) Candidus et Auterrenus, de la compagnie des Indes, *tom. IX, pag.* 207.

avoit parmi les Juifs des gens qui faisoient profession d'exorciser (1). Ils couroient le monde. S. Jérôme avoue qu'ils réussissoient. (2).

Il y a des moines en Barbarie que l'on appelle *Exorcistes* (3). Lorsqu'ils veulent renvoyer le diable en enfer, ils forment des cercles où ils écrivent certains caracteres, et ils font des empreintes sur la main ou au visage du possédé, puis l'enferment dans un lieu rempli de diverses odeurs, et font leurs conjurations. Ils demandent à l'esprit de quelle maniere il est entré dans le corps, d'où il est, comment il s'appelle, et enfin ils lui commandent de sortir. Il y a aussi des exorcistes dans le royaume de Fez (4).

On voit par-là que les hommes se ressemblent dans tous les pays, et que toutes les religions peuvent s'appuyer des mêmes argumens ; mais un privilége commun à toutes les sectes, n'établit point de prérogatives

(1) Joseph, antiq. judaïq. *liv. VIII*, *ch.* 22. Traité d'Origène sur S. Mathieu, *pag* 67 *et* 68.

(2) *Liv. II*, *ch.* 6, *n°.* 2, *pag.* 122.

(3) Marmol, *tom. I*, *liv. II*, *ch.* 3, *pag.* 133. Vicans, *liv. II*, *ch.* 15, *pag.* 142.

(4) Léon d'Afrique. Damitis, *tom. I*, *pag.* 39.

pour aucune d'elles en particulier. Si l'on examinoit cette matiere avec une attention dégagée de préjugés, on trouveroit que presque tout ce qu'on débite du démon, et du pouvoir que les hommes ont sur cet esprit malin, n'a d'autre principe qu'une imagination dérangée, ou la mauvaise foi de ceux qui trouvent leur avantage à entretenir les erreurs populaires.

Hippocrate (1) rapporte qu'il y a des gens à qui la peur trouble tellement la tête, qu'ils s'imaginent voir des esprits, dont ils sont si effrayés qu'on en a vu se pendre, pour se garantir des maux que leur causoient ces visions.

Possidonius (2), fameux médecin du quatrieme siecle, rapportoit à des maladies naturelles ce qu'on appelle *possessions*. De S. André, qui a écrit depuis peu très-sensément sur ce sujet (3), n'est pas fort éloigné de ce sentiment. « Regardez, dit-il, ce que je viens de rapporter, comme des effets du déréglement de l'imagination, des vapeurs, d'une bile noire, d'une semence corrompue.

(1) Lettres de S. André, *pag.* 256.
(2) Philostorge, *liv. IV.*
(3) Lettres de S. André, *pag.* 254.

.. Un fol, un mélancolique, une femme, une fille travaillée de vapeurs, s'imaginent qu'ils sont obsédés : l'idée qu'ils s'en forment leur fait faire mille extravagances, et leur fait souffrir mille peines de corps et d'esprit. Persuadés qu'ils sont que le diable les tourmente et les poursuit par-tout, ils en font mille contes, et ils les assurent si positivement, qu'on a peine à ne les pas croire. Le peuple sur-tout croiroit faire un crime, s'il n'ajoutoit pas foi à tout ce qu'ils disent, s'il n'attribuoit pas au démon tout ce qu'il leur voit faire ou leur entend dire d'extraordinaire. Il nous est ordinaire, continue de S. André, *pag.* 256, de voir des filles et des femmes malades de cette maladie, qui consiste à voir des esprits. On en guérit quelques-unes par la saignée du pied et par le bain ; il y en a d'autres à qui tous les remedes sont inutiles, dont l'imagination est si vivement frappée, que si l'on ne veilloit continuellement sur elles, elles se déféreroient, et encore le font-elles souvent, quelques précautions qu'on puisse prendre pour les en empêcher. Ceux qui ont voulu jouer le genre humain, ont trouvé de grandes ressources dans la matiere des exorcis-

mes. L'histoire et l'expérience nous apprennent que dès que les hommes voient quelques effets extraordinaires auxquels ils ne sont pas accoutumés, ils les mettent sur le compte du diable ; que quelqu'un s'avise de faire des grimaces et des contorsions effrayantes, et qu'il ait assez d'effronterie pour insinuer que son état n'est pas naturel, aussi-tôt il sera mis au rang des possédés, tout le monde voudra le voir ; et si, lorsque cette nouvelle commence à faire impression sur les esprits, un homme sensé entreprend de faire voir la fourberie, il sera traité comme s'il ne croyoit pas en Dieu ».

De tout tems l'on a fait intervenir le diable, lorsqu'on a voulu tromper les hommes. Nous avons vu que les exorcistes furent fort à la mode dans les premiers siecles, ils ne manquerent pas d'occupation dans la suite des tems. L'imposture s'en mêla hautement, et fut souvent découverte. Amslon dit que dans son siecle les pauvres se plaignoient d'être possédés pour exciter la compassion des riches, et qu'en recourant aux coups on leur faisoit confesser la vérité. Il y a eu des impostures éclatantes dans les siecles précédens. Du tems du roi Louis XI

furent grandes nouvelles, dit la chronique scandaleuse, par-tout le royaume et autres lieux, d'une fille de dix huit ans ou environ, qui étoit en la ville du Mans, laquelle fit plusieurs folies et merveilles, et disoit que le diable la tourmentoit et la sailloit en l'air, crioit, écumoit, et faisoit moult autres merveilles, en abusant plusieurs personnes qui l'alloient voir ; mais enfin on trouva que ce n'étoit que tout abus, et qu'elle étoit une méchante folle, et faisoit lesdites folies et diableries par l'exhortement, conduite et moyens d'aucun des officiers de l'évêque dudit lieu du Mans, qui la maintenoient et en faisoient ce que bon leur sembloit, et qui auxdites folies faire l'avoient aussi conduite ».

Du tems du Pape Paul IV, quatre-vingt-neuf Juives (*) embrasserent à Rome le christianisme. Quelques personnes qui auroient été bien aises d'avoir le bien des Juifs, persuaderent à ces néophites de feindre que les Juifs leur avoient envoyé des démons qui les tourmentoient cruellement, parce

(*) Basnage, hist. des Juifs, *liv. IX*, *chap.* 21, *n°.* 18. Réponses aux questions d'un provincial, *tom. I*, *ch.* 33.

qu'elles s'étoient faites baptiser ; c'est ce qu'elles répondirent à un moine bénédictin qui les exorcisoit. Le Pape en ayant été informé, prit la résolution de bannir tous les Juifs des terres de son obéissance. Un jésuite lui représenta qu'il pourroit bien y avoir de la supercherie. Sur cet avis on fit de plus amples informations. Les démoniaques avouerent, dès les premiers coups de fouet qu'on leur donna, qu'elles n'avoient contrefait les possédées qu'à l'instigation de quelques courtisans. Sur cet avis ils furent punis de mort, ainsi que nous l'apprend Louis Guyon, auteur contemporain. Voici une autre histoire dans le même genre, que l'on tient de Pierre Pigray, chirurgien du Roi Henri III.

« L'an 1587, le Roi me commanda, dit-il, de voir une fille âgée de 27 ans, qui étoit dans le couvent des capucins de Paris, travaillée de telle sorte, qu'elle avoit le diable au corps. Sa Majesté me commanda de prendre aussi avec moi deux de ses médecins, qui furent Leroi et Botalt : nous l'allâmes trouver audit couvent où elle étoit fort désolée et abattue de travail, ce sembloit ; et après avoir interrogé la fille, je pris la mere

à part : elles soutinrent toutes deux la fourberie, et après tous leurs discours vint le prieur de là-dedans, qui nous raconta avoir vu des choses étranges en elle, et que, si nous voulions, il l'exorciseroit devant nous, ce que j'acceptai volontiers. Il la fit entrer dans le temple, les portes fermées, où il l'exorcisa ; mais elle faisoit des cris admirables et mouvemens étranges et horribles, principalement lorsque le prieur disoit l'évangile. Ce diable, par la bouche de la femme, répondoit à quelques mots de latin, mais non pas à tous, car il n'étoit pas des plus savans. Sa Majesté la voulant voir, elle commanda qu'elle fut menée hors la ville, en un petit village près S. Antoine-des-Champs. Le Roi me commanda de parler à elle en particulier, et nous enferma tous deux dans une chambre, mais il tenoit la porte entr'ouverte et regardoit. Il y eut un jeune garçon qui me dit qu'elle avoit eu le fouet à Amiens il y avoit deux ans. Je le dis au Roi, qui incontinent envoya chercher l'évêque, qui étoit à Paris, de quoi la mere et la fille furent fort étonnées. Le Roi demanda à l'Evêque s'il les connoissoit ; voici les paroles de l'Evêque. Sire, il y a

environ deux ans que cette fille, accompagnée de son pere et de sa mere et d'un petit garçon, son frere, vint à Amiens. On me demanda congé de l'exorciser, ce qui fut fait avec une grande admiration du peuple qui les suivoit. Voyant cela, je pensai qu'il y avoit quelqu'imposture ; je la fis venir à l'évêché pour la voir exorciser et reconnoître ce diable. Je fis habiller un de mes gens en habit de prêtre, avec une étole, auquel je baillai un livre, qui étoit les épîtres de Cicéron. Cette fille se met à genoux pour être exorcisée, comme elle l'avoit été deux jours auparavant. Quand mon homme commença à lire les épîtres de Cicéron, le diable, qui ne sut pas discerner ce latin d'avec celui de l'évangile, fit les mêmes effets qu'il avoit accoutumé. Alors je fis prendre le petit garçon, son frere, lequel, après l'avoir bien interrogé, nous découvrit tout le fait. Il nous dit comme son pere l'instruisoit la nuit, et lui apprenoit quelques mots de latin, auxquels elle répondoit aucunement ; quoi voyant, je la fis fouetter par ce gentilhomme que voilà présent, duquel elle endura deux coups de verge des plus forts et des plus violens qui se puissent voir, aussi

patiemment que l'on pourroit dire, sans rien confesser; mais quand elle vit que l'on vouloit recommencer, elle se mit à genoux et confessa tout. Son pere et sa mere firent le semblable. Le Roi, après ce discours, ordonna qu'elle fut mise en prison perpétuelle ».

Ce fait a quelque rapport avec ce qu'on lit dans la *Confession de Sancy*, *chap. 6.* « Que deux jeunes religieux, pleins de zele, ayant amené à l'Evêque d'Angers une jeune dame instruite de démonologie, il avoit demandé à quels signes on reconnoissoit qu'elle étoit farcie de diables; à quoi on lui avoit répondu que c'étoit lorsqu'on lui touchoit la peau de quelque croix où il y avoit du bois de la vraie croix. L'autre preuve se voyoit à ses tressaults et mugissemens qu'elle rendoit quand on lisoit quelque texte de l'évangile, ce sont les termes de d'Aubigné. L'évêque avoit dans son col une de ces croix; le conducteur de la démoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'Evêque, troussa la galante, qui étoit couchée à terre, jusqu'au-dessus du jarret, et fit signe au prélat qu'il la touchât de la croix

subitement. Mais ce mauvais homme arracha bien subitement une clef de sa pochette. La bonne dame ne sentit pas plutôt la froideur de la clef à la cuisse, qu'elle effraya les assistans de ses gambades. Il fallut, pour la seconde preuve, lire l'évangile devant elle. L'Evêque tira de sa pochette *Petronius Arbiter*, qu'il portoit au lieu de bréviaire, et commença à lire *Matrona quaedam Ephesi*, et la dame d'écumer et faire miracle. Et quand ce fut à *Placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba évanouie. L'Evêque ne pouvant plus douter de l'imposture, l'a dit à qui l'a voulu entendre ».

On voit, sur la fin du siecle passé, la plus célebre imposture en fait de possession; c'étoit Marthe Bossier qui en étoit la principale actrice : l'histoire en est trop longue pour être détaillée ici. Ceux qui voudront être instruits des moindres circonstances, pourront recourir au cent trente-troisieme livre de M. de Trou, et ils auront lieu d'être contens. On peut voir aussi le sixieme chapitre de la confession de Sancy et les notes. On peut voir aussi dans Bayle, dictionnaire, article *Radziwil*, l'effet que produisirent

produisirent sur de prétendus démoniaques des os de bêtes, qui avoient été substitués à des reliques perdues.

Le Prince Radziwil avoit été à Rome ; le Pape lui avoit donné des reliques ; le gentilhomme qui en avoit la garde les laissa perdre, et n'y sut d'autre remede que de mettre à leur place les premiers os qu'il trouva. Lui seul savoit le secret. Lorsque le Prince fut arrivé dans ses terres, les moines de ce pays-là lui fournissoient des démoniaques, sur lesquels ces reliques opéroient des miracles. Le Prince ayant été informé de la vérité dans la suite des tems, mit un démoniaque entre les mains de ses pallefreniers Tartares, qui l'obligerent d'avouer que les moines l'avoient porté à contrefaire le possédé. Radziwil, non content, livra les moines mêmes à ses Tartares, et ils confesserent l'imposture. La raison qu'ils apporterent pour se justifier fut, qu'ils avoient voulu empêcher le cours de l'hérésie.

Il n'y a plus de doute présentement sur la diablerie de Loudun. Tout le monde convient qu'elle fut une invention des moines qui servoient à la vengeance qu'on vouloit tirer de Grandier, et à laquelle les reli-

gieuses se prêterent. Lorsque Laubardemont informoit de la possession, le Diable prétendu avoit menacé d'élever le lendemain jusqu'à la voûte de l'église les incrédules qui se présenteroient, lorsqu'il voudroit tourmenter la religieuse par la bouche de laquelle il parloit. Quillet, qui entendit cette menace, ne dit mot; mais le lendemain, à l'heure précise, il se présenta dans l'église, et en présence de Laubardemont et d'une grande assemblée, il défia le Diable de tenir sa parole, et il protesta qu'il se moquoit de lui; de sorte que le pauvre Diable se trouva fort embarrassé, et toute la diablerie fut fort interdite. Laubardemont décréta Quillet, qui, voyant qu'il ne faisoit pas bon pour lui en France, en sortit le plus promptement qu'il put, et passa en Italie. Cette circonstance, quoique fort intéressante, a été omise par Lamonardaye, historien des Diables de Loudun.

Monconis a rendu fort célebre la visite qu'il fit à la supérieure des Ursulines de Loudun. On le fit attendre long-tems au parloir. Lorsqu'elle fut venue, elle lui montra sur sa main gauche, écrit en lettres

de sang, *Jésus*, *Marie*, *Joseph*; *François de Salles* : lorsqu'il étoit prêt de sortir, il souhaita revoir la main de la religieuse. Elle la lui donna au travers de la grille. « Alors, dit-il, je lui fis remarquer que le rouge des lettres n'étoit pas aussi vermeil que quand elle étoit venue, et comme il me sembloit que les lettres s'écailloient, et que toute la peau de la main sembloit se lever, comme si c'eût été une pellicule d'eau d'empois desséchée, avec le bout de mon oncle j'emportai, par un léger attouchement, une partie de la jambe de la lettre M. dont elle fut fort surprise, quoique la place restât aussi belle que les autres endroits de sa main ; je fus satisfait de cela, et je pris congé d'elle. »

Le Prince de Condé éprouva aussi par lui même qu'il y a bien de la tromperie dans les possessions : ayant eu la curiosité de voir les prétendues possédées de Bourgogne, et d'examiner lui-même les choses qu'on en disoit, il arriva dans le tems (*) qu'une des démoniaques jouoit son personnage. Il s'approcha d'elle. On lui dit que,

(*) Lettres de S. André, *pag.* 264.

lorsqu'on lui mettoit sur la tête un reliquaire, elle nommoit tous les saints et toutes les saintes dont il y avoit des reliques. Le Prince, qui se ressouvint alors que sa montre n'étoit pas montée, la tira de sa poche et la mit comme un reliquaire sur la tête de la possédée, qui commença à réciter la légende et à nommer un grand nombre de saints et de saintes dont il devoit y avoir des reliques. Le Prince lui laissa dire tout ce qu'elle voulut, et la légende finie, il lui montra sa montre. La démoniaque entra en fureur, déclama contre le Prince, et fit comme si elle vouloit se jetter sur lui; c'est alors qu'il dit ce bon mot: *monsieur le diable*, (*) *si tu ne te tiens en repos, je rosserai ton étui d'importance.*

Ce siecle-ci ressemble à ceux qui l'ont précédé. L'avocat Chaudon a insinué qu'il avoit connoissance d'une imposture dans ce genre, dont il ne nous apprend point le détail. Il nomme seulement le principal auteur, qui étoit le pere Dubois, jésuite, et il dit que le fruit de ses exorcismes sur la prétendue possédée, se réduisit à une grossesse. La scene étoit à Nevers.

(*) Segresiana, *pag.* 151.

Depuis quelques années, un prélat, célebre par son zele pour *la cause* et par sa crédulité, n'a pu s'empêcher de s'écrier : « (1) Quel est l'évêque qui ait gouverné avec soin pendant plusieurs années, et qui n'ait plus confondu et rejeté de fausses possessions, de miracles douteux, de visions équivoques, que la malignité des hommes du siecle n'en a critiqué? »

Ce sont des histoires de pareille nature qui ont fait dire au judicieux cardinal d'Ossat, (2) « qu'il fait si obscur dans cette matiere pour les fraudes qui se commettent, et pour la similitude des effets de l'humeur mélancolique avec ceux du Diable, que de dix qu'on prétend être possédés, à peine s'en trouve-t-il un qui le soit véritablement. « Le plus souvent les médecins ne s'accordent pas entr'eux, non plus que les théologiens et les autres savans. De Saint-André (3) pense de même, lorsqu'il dit : « Je n'ai presque jamais rien vu qui puisse caractériser une véritable possession ; je n'ai ordinaire-

(1) Discours à la tête de Marie-à-la-coque, *pag.* 19.

(2) Lettre 220, *tom. III*, *pag.* 407 *et* 408.

(1) Lettres particulieres, *pag.* 256.

ment trouvé qu'imposture, artifice et blasphême. »

Long-tems avant la naissance du christianisme, c'étoit une opinion répandue partout le monde, qu'il y avoit des noms et des mots auxquels une vertu étoit tellement attachée, qu'en les prononçant, on guérissoit les maladies, et on faisoit fuir les malins esprits. Ce fut à Ephese que prit naissance, ou que fut perfectionnée cette chimere; (1) voilà pourquoi ces mots furent appelés les *Lettres Ephésiennes*. Origene (2) nous apprend que les sages Egyptiens, les Mages de Perse, les Bracmanes et les Samanéens chez les Indiens, étoient persuadés de l'efficace de certains mots. Cette doctrine passa d'eux aux chrétiens. On sait combien Basilide attribuoit d'efficace au nom *Abraxas*, et que l'*Abracadabra* a passé long-tems pour un puissant talisman.

Les Héracléonites (3) avoient une formule composée de mots barbares, qu'ils conseilloient de réciter à l'article de la mort,

(1) Basnage, *Hist. des Juifs*, *liv. III*, *chap.* 24.
(2) Origene contre Celse, *pag.* 19.
(3) Clément d'Alexandrie, *liv. VII.*

parce qu'ils les croyoient capables de repousser les puissances invisibles. On les trouve dans S. Epiphane. (1) Origene (2) enseigne que les noms de *Sabaoth* et d'*Adonaï*, prononcés avec respect, ont une vertu admirable. On s'en servoit comme d'un remede certain dans quelques maladies. Marcel (3) assure que pour se guérir des douleurs d'entrailles, il n'y a qu'à mettre à son col une lame d'étain avec ces paroles : *In nomine Dei Jacob, in nomine Dei Sabaoth.*

Les Egyptiens avoient divisé le corps humain en trente-six parties. Ils avoient mis chacune de ces parties sous la protection de quelque dieu ; et lorsqu'elles étoient affligées, ils s'imaginoient qu'il n'y avoit qu'à prononcer le nom barbare de cette divinité pour être soulagé sur le champ. Voici quelques-uns de ces noms. *Ehnaccehunna, Encetsicut, Bin, Eris, Crebin, Romanor, Recanoas* (4).

(1) Hom. 36, *pag.* 206.

(2) Origene contre Celse, *pag.* 19, 178 *et* 184.

(3) *De medicam. empiricis, liv. XXI.*

(4) Origene contre Celse, *pag.* 19, 178 *et* 184.

Les anciens (1) ne doutoient pas qu'ils ne pussent détourner les maux dont ils étoient menacés, en prononçant certaines paroles. Enfin, c'étoit un principe reçu chez les médecins, qu'il y avoit des maladies dont on guérissoit en récitant certains vers. *Veteres medici*, dit Apulée, *etiam carmina remedia vulnerum norunt.* Cette folle imagination a eu cours dans les derniers tems.

Les prophanes même se servoient du nom de J. C. dans leurs superstitions. L'auteur inconnu du *Traité sur le baptême des hérétiques*, soutient que l'efficace de ce nom est si grand, que les payens même faisoient des miracles en le prononçant. S. Epiphane assure (2) qu'il y avoit des Juifs qui guérissoient les malades par la prononciation de ce nom. Les magiciens mêloient aussi autrefois le nom de J. C. avec ceux dont ils se servoient dans leurs conjurations (3). C'est S. Augustin qui nous l'apprend. *Illi ipsi qui seducunt per ligaturas, per canta-*

(1) *De medicam empiricis*, *liv. XXI.*

(2) Epiphane, *liv. XXX*, *n°. 5.*

(3) *Tract. 7*, *in Joan.*

tiones, per machinamenta inimici, permiscent percantationibus suis nomen Christi.

Il y avoit une chose à observer pour que les mots conservassent toute leur force. Il falloit qu'ils fussent prononcés dans la langue originale ; car, transportés dans une autre, ils étoient sans vertu. (1) Origene lui-même le croyoit. Lucien plaisante agréablement sur ce sujet dans son *Philophende*. Il introduit Dynomaque qui soutient gravement que la graisse d'une biche jointe à son pied droit et au poil de son menton, a de grandes vertus, pourvu que l'on sache les paroles qu'il faut dire. « Tu ne sais donc pas, ajoute-t-il, qu'on charme tous les jours la fievre, qu'on enchante les serpens, et qu'on guérit les maladies avec des paroles que les vieilles savent. »

Cette façon de guérir par des paroles, a souvent été défendue. Léonard, Duvair et Dulaurent (2) parlent d'une loi des Athéniens, qui portoit, que personne n'eût à faire profession de guérir par certains mots.

(1) Vandale, *de devinat. idol. pag.* 504. Jumbi. *liv. VII, ch.* 5.

(2) Thiers, des superstitions, *liv. VI, ch.* 3, *tom. I, pag.* 493.

Tellement, ajoutent-ils, qu'étant un jour avertis qu'en Achaïe il y avoit une femme qui guérissoit à l'aide de quelques paroles, ils la condamnerent à être lapidée, disant que les dieux immortels avoient bien donné la puissance de guérir aux pierres, aux herbes et aux animaux, mais non pas aux paroles. Quoi qu'il en soit de ce fait, il est constant que l'empereur Valentinien fit mourir une vieille femme, (*) parce qu'elle entreprenoit de guérir des fievres intermittentes avec des paroles. Il fit aussi couper la tête à un jeune homme qui vouloit guérir un mal caduc, en prononçant sept lettres de l'alphabet.

CHAPITRE VI.

Le christiauisme ne fut d'abord embrassé que par le peuple. De l'autorité de cette acceptation.

LES apologistes chrétiens mettent au rang de leurs argumens triomphans l'accueil favorable que firent les peuples à la religion de J. C. S. Augustin décide que la conversion du monde, c'est ainsi qu'il s'exprime,

(*) Ammien Marcellin, *liv. IX.*

est le plus grand de tous les miracles, et qu'il n'en faudroit pas d'autres pour engager un homme raisonnable à préférer la religion chrétienne à toute autre. Pour juger de la valeur de ce raisonnement, il faut se transporter dans les premiers siecles de l'église, et examiner comment le christianisme s'est introduit dans le monde.

Le peuple toujours crédule, et par conséquent plus aisé à séduire que les grands et les philosophes, embrassa d'abord la religion chrétienne. Les Evangélistes avouoient que J. C. n'étoit suivi que du petit peuple, et lui-même rend graces à Dieu d'avoir donné la préférence aux petits sur les sages et sur les prudens. S. Paul nous apprend qu'il y avoit dans la société chrétienne peu de sages selon la chair, peu de puissans, peu de nobles; que Dieu avoit choisi ce qui paroissoit au monde, fol, foible et méprisable.

C'est ce que reprocherent aux chrétiens leurs premiers ennemis. A entendre Cécilius, ceux dont Octavius prenoit la défense étoient dans la misere et dans l'indigence. *Ecce pars vestra, egetis, algetis, opere, fame laboratis.* Celse parloit de même; il

ajoute, qu'il n'étoit pas difficile de tromper une multitude d'hommes sans esprit et sans lettres. Il prétend que les chrétiens ne vouloient avoir pour prosélites que des imbécilles, des esclaves, des femmes et des enfans, aussi les compare-t-il à ces joueurs de gobelets, qui ne veulent pour témoins de leurs tours que des enfans et des grossiers.

Julien ne manqua pas de faire valoir ce reproche. Il assura que les premiers prédicateurs du christianisme n'avoient pu convertir que des esclaves, que des hommes de peu de mérite. Les auteurs chrétiens n'ont pas fait de difficultés de convenir que le christianisme, dans sa naissance, n'étoit presque composé que d'un tas de misérables.

« Il est certain, dit Puffendorf, qu'après l'ascension du Sauveur du monde dans le ciel, lorsque les apôtres commencerent à répandre fort loin la doctrine de la religion chrétienne, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur maître, ils firent en peu de tems de très-grands progrès dans la conversion, tant des Juifs que des autres nations, mais principalement des gens du commun du peuple, qui jusqu'alors avoient croupi dans les épaisses ténébres de l'ignorance et

de la superstition, qui menoient une vie de misere et de calamité, et qui pour cela embrasserent avec d'autant plus de joie et d'avidité la doctrine de l'évangile, qu'ils y découvrirent une grande lumiere et de si puissantes consolations contre les incommodités de la vie. Les apôtres même trouverent d'autant plus facilement accès dans l'esprit de cette sorte de gens, qu'étant eux-mêmes de basse condition et sans apparence extérieure, ils avoient occasion de converser familiérement avec eux, comme avec des égaux ; mais entre ceux qui étoient élevés en naissance et en dignité, ainsi qu'entre les doctes, il ne s'en trouva presque point au commencement qui voulussent recevoir cette religion, ou qui la crussent digne de leur recherche (1).

Le pere Mauduit parle de même. « On a remarqué, dit-il, que peu de grands et de riches entroient dans une société qui avoit si peu de complaisance pour toutes leurs inclinations (2) ». Abadie (3) et le

(1) Puffendorf introduction à l'histoire, *tom. VI*, *pag.* 174.

(2) Traité de la religion contre les athées, *ch. VII*, *pag.* 78.

(3) Abadie, *tom. II*, *ch.* 2, *pag.* 8.

Clerc (1) font le même aveu. Les expressions de ce dernier méritent d'être rapportées. « Quand J. C. prêchoit l'évangile aux Juifs, dit-il, il sembloit que les docteurs de la loi devoient être les premiers à l'embrasser, parce qu'ils étoient plus capables d'examiner les miracles de J. C. et de reconnoître l'excellence de sa doctrine, que ne l'étoit le vulgaire ; cependant le contraire arriva ; on vit de même, lorsque l'évangile fut prêché, que peu de philosophes l'embrasserent, et qu'au contraire quantité de personnes sans lettres s'y soumirent avec joie (2) ».

Le critique de l'abbé Houtteville a fait à ce sujet des réflexions dignes d'être pesées. « Il ne laisse pas d'être étonnant, dit-il, (3) que les premiers disciples de J. C. aient été les derniers des hommes et les plus ignorans de la terre, et par conséquent les gens les plus capables de crédulité grossiere. Ce ne sont point les doctes Pharisiens, les vertueux Esséniens qui prennent son parti, qui ajoutent foi à sa doctrine et se laissent entraîner à ses miracles : ce sont des hommes de la

(1) Pharrasiana, *tom. II, pag.* 104.

(2) De l'incrédulité, *part. I, ch.* 1, *pag.* 21.

(3) Lettre 10, *pag.* 163.

lie du peuple, des pêcheurs stupides et grossiers, des publicains sans lettres et sans goût, comme les gens de cette espece le sont toujours, des femmes de mauvaise vie et décriées par leur libertinage. Voilà, dit-on, les fondateurs du christianisme, les auteurs de la réformation de l'univers, les ministres, les apôtres de J. C. ».

On a vu la même chose arriver à la Chine et au Japon, lorsque la religion chrétienne y fut annoncée dans ces derniers siecles. Les gens de qualité et les Chinois lettrés n'écoutoient les missionnaires qu'avec mépris, comme en convient le Pere Lecomte qui dit à ce sujet, (*) que ce n'est pas d'aujourd'hui que les pauvres sont dans l'église la portion chérie et le précieux héritage.

Il n'y a eu tant de chrétiens au Japon, que parce qu'il y avoit un grand nombre de misérables. C'est l'auteur de l'ambassade mémorable de la compagnie des Indes Hollandoises, qui l'assure. On peut dire que jamais nation ne fut plus disposée et plus âpre au *christianisme* que la Japonoise, [ce sont

(*) *Tom. II, pag.* 294 *et* 359.

ses termes] (*) et que la foi n'a jamais fait de plus grands progrès qu'au Japon. La premiere raison qu'on en donne, et qui est aussi la principale, c'est qu'il y a en ce pays-là un prodigieux nombre de pauvres qui se font chrétiens par désespoir, espérant voir finir bientôt la misere où ils se trouvent, par la mort qu'ils sont assurés de souffrir pour cela.

Non-seulement les histoires anciennes sont remplies de faits qui nous apprennent que le peuple ne manque jamais de se laisser tromper, dès que quelqu'un a la hardiesse de vouloir le séduire, et qu'il reçoit presque toujours les plus grandes absurdités sur le plus léger fondement et sans aucun examen : mais une expérience toute récente nous démontre que le témoignage de la multitude n'est d'aucun poids, lorsqu'il s'agit de miracles et de choses extraordinaires. Toute l'Europe vient de voir avec quelle facilité on en a imposé à la moitié d'une des plus grandes villes du monde, au sujet des miracles attribués à Pâris, et les rapides progrès que ces prétendues mer-

(*) *Tom. III, pag.* 188.

veilles

veilles ont fait en un instant dans tout le royaume de France. On voyoit, au dire d'un des plus respectables prélats de l'église romaine, (*) une foule de personnes de tout âge, de tout sexe et de tout état, qui assuroient avoir été guéries miraculeusement.

Il y a même une différence remarquable entre ce qui est arrivé à Paris et à Jérusalem, dont les défenseurs des nouveaux miracles peuvent se prévaloir. Ceux-ci ont été crus non-seulement par le peuple, mais aussi par des gens en place, par des Magistrats, par des Prêtres, que l'on convenoit avoir de l'esprit et de la probité, au lieu qu'on ne produit, en faveur des premiers miracles qu'une populace aussi crédule qu'incapable d'examen. Les miracles de Pâris ont eu l'avantage d'être discutés et examinés par des chirurgiens, des ecclésiastiques, par des gens éclairés qui, après plusieurs réflexions, se sont imaginés y trouver du surnaturel.

Il n'en est pas de même des autres : nous ne les savons que sur le rapport de

(1) Instruction pastorale de l'évêque de Montpellier, 1733, *pag.* 13.

gens légitimement suspects de fraude, lorsqu'il s'agissoit de faire leur cause; et ils n'ont pour garans que des livres dont l'authenticité n'est pas aussi bien prouvée que le vulgaire le croit.

Quand on voudra faire le parallele de ceux qui crurent à J. C. dans le premier siecle, et de ceux qui refuserent d'ajouter foi à toutes les choses merveilleuses que les chrétiens débitoient, il me semble qu'il ne sera pas avantageux aux premiers. D'un côté, l'on verra des paysans, des artisans, des mendians, qui avancent des faits dépourvus de vraisemblance; de l'autre, on entendra des Prêtres, des Magistrats, un tribunal respectable, une nation entiere, tout ce qu'il y a de gens d'esprit dans le monde, ou mépriser toutes ces histoires, ou crier à l'imposture. Il est bien plus aisé de concevoir qu'un peuple léger et ignorant ait été trompé, que d'imaginer que, si ces miracles eussent eu quelque fondement, il ne se fut pas trouvé un homme de considération, qui se fût proposé de les examiner, et qu'aucun de ceux qui étoient respectables par leur naissance, par leurs talens et par leurs emplois, ne les eût crus véritables. Ce seroit

bien ici le lieu de faire valoir ce que les plus grands hommes ont dit contre le jugement de la multitude, que Charron a judicieusement qualifié de *méchante caution* (1). Sénéque l'avoit dit avant lui : *argumentum pessimi turba ;* et il n'avoit été que l'écho de Cicéron : *quasi tibi ipsi in judicando placeat multitudo* (2). Lactance (3) a profité de ces réflexions, lorsqu'il a remarqué que le jugement de quelques hommes éclairés méritoit bien plus d'attention que le témoignage d'une multitude ignorante. *Quis autem nescit plus esse momenti in paucioribus doctis, quàm in pluribus imperitis ?*

Ce n'étoit pas seulement en Judée, où l'esprit de parti pouvoit nuire aux progrès de la vérité, que cette prodigieuse incrédulité subsistoit, on l'avoit aussi à Rome et dans toutes les principales villes de l'Empire, quelqu'effort que fissent les chrétiens pour obliger de croire les miracles de l'auteur de leur religion. Les grands hommes de ces premiers tems, qui ont eu occasion de parler de cette

(1) Charron, *liv. II*, *ch.* 1, *pag.* 277.
(2) *De divinitate*, *liv. I*, *c.* 39.
(3) Lactance, *liv. IV*, *c.* 2, *pag.* 35.

secte naissante, la traitent avec autant de mépris que nous traiterions les prophetes du Dauphiné, ou les fanatiques des Cévennes, si nous avions à parler d'eux dans quelque histoire.

CHAPITRE VII.

Le christianisme doit son principal accroissement à la violence des Empereurs chrétiens.

CE n'est pas sans raison que Jurieu a assuré que le paganisme subsisteroit encore, et que les trois quarts de l'Europe seroient encore payens, si Constantin et ses successeurs n'avoient pas employé leur autorité pour l'abolir et pour y substituer le christianisme. Ils se contenterent d'abord de protéger l'église. Les sacrifices furent regardés de mauvais œil à la cour; enfin, l'exercice en fut défendu, sous peine de la vie. Telle est ordinairement la gradation de la persécution. Tous ces faits sont aisés à établir d'après les loix impériales qui subsistent encore, et dont on va donner une légere esquisse.

Le rescript à Amulinus (1) est un des premiers privileges qui aient été accordés aux chrétiens. Constantin ordonna par cette loi, qui est de 313, que les clercs de la province où commandoit Amulinus, qui appartenoit à l'église catholique, dont Cécilien, évêque de Carthage, étoit chef, seroient déchargés généralement de toutes sortes de fonctions civiles, afin que rien ne les détournât du ministere de leur loi, et ne les retirât, par un crime et un sacrilege, du service qu'ils rendoient à la divinité, « sachant, dit-il, que les affaires publiques retireront un très-grand avantage de l'application qu'ils donneront au culte divin ».

A ce style, on n'a pas de peine à reconnoître le ton des ecclésiastiques ; c'est-là leur langage ordinaire. Ces mêmes exemptions furent accordées dans la suite par Constantin à toutes les autres églises. Il ordonna, l'an 321, de cesser le dimanche tous les actes de judicature, tous les métiers, et toutes les occupations ordinaires des villes (2) ; celles de l'agriculture en furent exceptées. Il avoit eu aussi l'intention

(1) Tillemont, *tom. IV*, vie de Constantin.

(2) *Idem. art. 45, pag.* 180.

de faire regarder le vendredi et le samdi comme des jours de fêtes, mais il ne paroît pas que cela ait eu des suites.

Après avoir vaincu Lucinius, il envoya, l'an 323, dans la plupart des provinces des gouverneurs chrétiens, et il étoit défendu à tous les grands officiers, au préfet du prétoire, de sacrifier, ou de faire aucun acte d'idolâtrie. Il fit ensuite une loi qu'il confirma souvent, par laquelle il défendoit de consacrer de nouvelles idoles et de faire aucun sacrifice. Il composa lui-même un édit latin, qu'il adressa à tous les peuples de l'Empire; il y représentoit l'aveuglement de ses prédécesseurs dans le culte qu'ils avoient rendu aux idoles. Il exhortoit ses sujets à adorer l'unique créateur de l'univers, et à mettre en J. C. l'espérance du salut. Il laisse cependant aux payens leurs temples; mais il fait entendre qu'on les avoit déjà abattus en quelques endroits, et qu'il auroit souhaité qu'on en eût fait par-tout de même: comme il craignoit que l'obstination de quelques-uns dans l'erreur ne causât des troubles, il recommanda aux chrétiens de ne pas employer la contrainte ni la violence. Le zele de cet Empereur augmenta avec le

sems. (1) Il dépouilla les temples de leurs richesses ; il en fit enlever les principales statues, et même n'épargna pas toujours les temples ; il fit abattre aux uns les vestibules, et aux autres les toits qui les couvroient, pour les laisser tomber en ruines. Il fit même démolir, jusqu'aux fondemens, quelques-uns de ceux qui étoient les plus célebres, et il en donna les revenus aux églises.

Il défendit ensuite les fêtes et les solemnités payennes, (2) et il eut le plaisir de voir que son zele n'étoit pas sans fruit ; mais le desir de lui plaire et de mériter ses faveurs, contribuoit plus au changement extérieur qu'aucun autre motif. Tillemont en convient, et l'on ne peut en douter, lorsqu'on voit que plusieurs de ces nouveaux chrétiens ne cessoient pas d'être payens dans le cœur. Enfin, ce Prince assouvit son zele par la mort du philosophe Sopatre, qu'il fit mourir, si l'on en croit Suidas, pour faire voir combien il haïssoit le paganisme.

(1) Vie de Constantin, *art.* 54, *pag.* 204, *et art.* 55.

(2) *Ibid. art.* 56.

Constant et Constantius, qui succéderent à Constantin leur pere, témoignerent encore plus d'ardeur pour la religion chrétienne. Ils firent une loi, en 341 par laquelle ils défendoient absolument la superstition (1) et la folie des sacrifices, sous peine d'éprouver sans miséricorde la rigueur des loix. On croit que cet édit (2) est de Constant, qui est loué, quelques années après, par Julius Firmicus Maternus, d'avoir démoli les temples.

Une autre loi de Constantius, que l'on dit être de huit ans postérieure à celle dont nous venons de parler, (3) défend les sacrifices sous peine de la vie; elle veut que les temples soient fermés à tout le monde; elle menace du dernier supplice les gouverneurs des provinces, qui ne feront pas observer ce réglement. Cette loi fut confirmée l'an 356, par le même Constantius. (4)

Julien étant parvenu à l'Empire, se déclara pour le paganisme, qui par-là redevint

(1) Cod. Théod. *tom. VI, liv. VI; tom. X, pag.* 225.

(2) Tillemont, vie de Const. *art.* 7.

(3) Cod. Théod. *tom. VI, pag.* 263.

(4) *Idem, ibid, pag.* 266.

la religion dominante. Jovien, son successeur, quoique bon chrétien, permit l'idolâtrie. (1)

Valentinien, plus zelé, défendit, sous peine de la vie, les cérémonies payennes, les superstitions magiques et les sacrifices de nuit. (2) On croit qu'il eut part à la loi qui ôte aux temples des idoles toutes les terres que Julien leur avoit restituées. (3)

Valentinien devint moins rigoureux sur les remontrances qui lui furent faites : en effet, on a un édit (4) de lui, par lequel il déclare qu'il ne défend ni la discipline des aruspices, ni tout autre exercice de religion permis par les anciens, pourvu qu'on n'y mêle point la magie. Par une autre loi du 25 juin de la même année, il accorde plusieurs privileges aux pontifes des provinces, et il leur donne les mêmes honneurs qu'aux comtes. Cette conduite modérée n'a pas trouvé grace devant les historiens chrétiens. Baronius est persuadé qu'elle

(1) Tillemont, *tom. VI*, *art. 3*, *pag. 558.*
(2) *Idem*, *tom. V*, *art. 3*, *pag.* 6.
(3) *Idem. pag.* 7.
(4) *Idem*, *pag.* 9 *et* 10.

fut la cause des malheurs de la famille de Valentinien, et de la funeste mort de ses enfans.

Valens, son frere, ne persécuta point les payens. Il ne tourmentoit, dit Théodoret, que ceux qui soutenoient la doctrine des apôtres. (1)

Théodose imita le zele de Constantin. Il interdit l'adoration des idoles dans l'Orient et dans toute l'Égypte. (2) Ce fut Cyrige, préfet du prétoire, qui fut chargé de cette commission, dont ils s'acquitta très-exactement. La destruction du temple de Sérapis (3) fut cause d'une grande sédition à Alexandrie, dans laquelle il y eut beaucoup de sang répandu.

Dans le tems qu'on renversoit les temples, l'Empereur défendoit les sacrifices et ordonnoit aux gouverneurs des provinces et à leurs officiers, (4) de veiller à l'exécution de cette loi, menaçant ceux qui n'y auroient pas assez d'attention, de les punir par des amendes très-considérables.

(1) Tillemont, vie de Théod. *art.* 17, *pag.* 250.
(2) *Id. ibid. art.* 19.
(3) *Id. ibid. art.* 51.
(4) Cod. Théod. *tom. VI, pag.* 271,

Enfin, le 8 octobre de l'année 392, Théodose défendit absolument les immolations des bêtes, sous peine de la vie, (1) et les moindres actes d'idolâtrie, comme l'encens, sous peine de confiscation des maisons et des terres où ils auroient été exercés. Théodoret dit même qu'il avoit fait une loi pour ordonner qu'on démolît tous les temples des idoles; et il paroît que les magistrats alloient avec main-forte dans toutes les villes pour exécuter cet ordre. Les payens s'y opposoient le plus vigoureusement qu'ils pouvoient, mais à la fin l'autorité souveraine l'emportoit.

Marcel, évêque d'Apamée, se rendit célebre par son zele contre les temples. Il fut tué dans une expédition qu'il étoit allé faire contre le temple d'Aulonne, dans le territoire d'Abamée. (2) Il avoit avec lui des soldats et des gladiateurs. On n'a pas manqué de le mettre au nombre des martyrs.

Aussi-tôt qu'Arcadius fut Empereur, il confirma les loix de son pere contre les

(1) *Id. tom. VI, pag.* 273. Tillemont, *art.* 57.

(2) Tillemont, vie de Théodose, *art.* 59.

payens, (1) et les menaça même d'un traitement plus rigoureux, (2) ce qui détermina beaucoup d'idolâtres à se faire chrétiens. En conséquence des ordres du nouveau Prince, (3) les temples qui étoient encore sur pied, furent renversés de fond en comble.

Les payens n'étoient pas mieux traités dans l'Occident ; (4) ils furent exclus de toutes les charges ; les lieux consacrés à l'idolâtrie furent confisqués au profit du Prince, aussi bien que tous les revenus et toutes les places destinées pour les festins et les autres dépenses qui regardoient le paganisme. Il fut ordonné qu'on ôteroit des bains et des autres lieux publics, les statues honorées autrefois par des sacrifices, et de peur que ce ne fût une occasion de retomber dans l'idolâtrie.

Théodose le jeune fut encore plus rigoureux. Il condamna à l'exil et à perdre leurs biens, ceux qui s'opiniâtroient à professer

(1) Cod. Théod. *tom. VI, pag.* 277.

(2) *Ibid.*

(3) Tillemont, vie d'Arcadius, *art.* 6.

(4) *Id.* vie d'Honoré, *art.* 2.

la religion payenne : (1) il croyoit leur faire grace en leur laissant la vie. Il ne s'en tint pas là ; car l'an 426, il prononça peine de mort contre ceux qui feroient quelque exercice de la religion payenne.

L'Empereur Marcien confirma cet édit l'an 451, et il paroît par sa loi (2) qu'il n'y avoit plus de temples dans l'Orient où les faux dieux fussent adorés. Le dernier réglement que l'on ait sur cette matiere, est de l'empereur Léon. Il doit être de l'an 468. Il y est ordonné que ceux qui, après avoir été baptisés, resteront dans les erreurs des payens, seront punis de mort, et il enjoint à ceux qui n'ont pas encore reçu le baptême, de le recevoir sans délai.

Il ne falloit pas moins de violence pour convertir les payens ; car on voit que malgré la protection que les Empereurs accordoient à la religion chrétienne, ce qu'il y avoit de plus illustre dans le Sénat étoit fort attaché à l'ancienne religion. C'est ce qui paroît par la tentative qui fut faite pour le rétablissement de l'autel de la Victoire, et par la

(1) Cod. Théod. *tom. VI, pag.* 280.

(2) Cod. Justinien.

requête que Symmaque présenta à ce sujet au nom de tout le Sénat (1). *Ubi primùm Senatus amplissimus semperque vester, subacta legibus vitia evomuit diù pressum dolorem, atque iterum me querelarum jussit esse legatum.*

On convient qu'il y eut des Sénateurs chrétiens qui n'eurent point de part à cette démarche; mais elle prouve que le parti payen prévaloit encore dans le Sénat. Ce qui est clair aussi par la députation que le même corps fit (2), en 392, à Valentinien II, pour lui demander le rétablissement des priviléges que Gratien avoit ôté aux temples des idoles. Les séditions continuelles qui arrivoient lorsqu'on détruisoit les temples des faux dieux, font voir que la conversion des payens n'a pas été si volontaire que le voudroient faire croire les apologistes des chrétiens.

Dans une seule petite ville, appelée l'*Uffile*, les chrétiens ayant abattu une statue d'Hercule (3), les payens se jeterent sur

(1) OEuvres de Symmaque, *pag.* 287.

(2) Tillemont, vie de Théod. *art.* 67.

(3) Tillemont, *art.* 14.

eux et en tuerent soixante, qui furent mis dans le martyrologe romain au nombre des martyrs le 3 août.

Ce n'est donc que par les plus grandes violences qu'on a pu détruire le paganisme et lui substituer entiérement la religion chrétienne.

Ce qui doit diminuer la surprise que pourroit causer le progrès du christianisme, c'est de voir que, pour peu qu'un hérésiarque s'éleve, les peuples avides des nouveautés s'empressent à le suivre; et s'il arrive que quelque Prince embrasse sa doctrine, bientôt la moitié de son état changera de religion. C'est ce que prouve l'histoire des anciennes sectes; c'est ce qui se démontre aussi par les révolutions auxquelles Luther et Calvin ont donné lieu. Tous les pays dont les Princes ont approuvé la doctrine de ces hommes célebres, ne sont remplis que de luthériens et de calvinistes. Supposons que, lorsque Calvin et Luther déclamoient contre la religion romaine, toute l'Europe eût été sous la domination d'un seul Prince qui eût penché pour la nouveauté, les catholiques seroient aujourd'hui réduits à un très-petit nombre. L'Angleterre, la Hollande, divers

états d'Allemagne, les royaumes du Nord, sont de fideles garans que la plus grande partie des sujets se laissent bientôt entraîner par l'exemple du Prince ; et c'est une chose digne de remarque, qu'il s'en faut beaucoup dans les pays où la réforme domine, qu'on ait employé les mêmes violences contre les catholiques, que celles dont se sont servi les Empereurs chrétiens pour faire abjurer le paganisme.

On se retranchera sans doute sur ce que les persécutions des Empereurs romains n'ont jamais pu détruire le christianisme, et c'est sur quoi il y a plusieurs réflexions à faire. La plupart de ces persécutions ont été d'une si courte durée, qu'il n'est pas étonnant qu'elles n'aient pas produit les effets que les Empereurs en attendoient ; d'ailleurs l'étendue de l'Empire romain mettoit un grand obstacle à la mauvaise volonté des ennemis des chrétiens. Il n'étoit point aisé d'envoyer par-tout des Inquisiteurs en même tems. Il étoit facile aux persécutés de se soustraire à la rage de leurs bourreaux ; mais malgré tant de difficultés, si les Empereurs romains eussent employé pendant une longue suite d'années la même sévérité et la

même

même exactitude contre les chrétiens, que celle dont on s'est servi au Japon pour les exterminer, il y a toute apparence qu'ils auroient également réussi. Pourquoi ne pourroit-on pas faire dans les autres pays, ce que les Empereurs du Japon ont fait dans leurs états? La religion chrétienne y avoit été très-florissante, et présentement on n'y trouve pas un seul chrétien.

CHAPITRE VIII.

Examen de l'argument tiré de la conduite réguliere des premiers chrétiens, de leur attachement à leur religion et des malheurs arrivés à leurs persécuteurs.

ON dira, sans doute, que les progrès de la religion chrétienne sont accompagnés de circonstances qui prouvent clairement qu'elle a quelque chose de surnaturel. Les nations abandonnent des religions commodes pour en embrasser une très-gênante. La puissance souveraine les persécute en vain, et la Providence témoigne en diverses occasions qu'elle déteste leurs persécuteurs. Voilà des déclamations capables d'éblouir

les génies superficiels, mais elles ne veulent point être approfondies.

Il est vrai qu'on apperçut dans les premiers chrétiens un grand amour pour la vertu ; le christianisme eut cela de commun avec toutes les sectes naissantes, que plusieurs se sont déterminés à l'embrasser par le desir de la perfection. Ce seroit cependant se tromper, que d'imaginer qu'il n'y eût pas un très-grand nombre de malhonnêtes gens parmi les premiers chrétiens. Le nouveau testament même, l'histoire des hérésiarques du premier siecle et les suppositions qui se firent dans ce tems-là, ne prouvent que trop la multitude des imposteurs et des faussaires.

Au reste, la régularité des conduites et les austérités sont des preuves peu concluantes pour la vérité d'une religion. Le P. Mauduit, dans son *Traité de la Religion, ch.* 9, *p.* 110, en est convenu. « Dieu, dit-il, a pu permettre qu'entre tant de religions, il n'y en eût peut-être pas une qui ne pût produire quelque exemple des vertus extérieures, qui ont le plus éclaté dans la véritable. La générosité, l'intrépidité, la modestie, la tempérance dans un pouvoir absolu, l'invio-

lable fidélité, la constance dans les tourmens jusqu'à la mort, la pauvreté volontaire, le mépris sincere des richesses, la foi et la chasteté conjugale, la libéralité envers les indigens, la compassion envers les misérables, et généralement toutes les vertus dont les actes frappent les yeux de quelque éclat, se trouvent dans toutes les sociétés, dans les fausses religions aussi bien que dans la véritable. C'est par cette raison que les payens ont eu autrefois leurs vestales et leurs stoïciens, qu'aujourd'hui les Turcs ont encore leurs dervis. On a vu des sectes entieres de philosophes pratiquer les plus hautes vertus avec un zele admirable, et être suivies d'un grand nombre de gens qui ne respiroient qu'après la perfection ».

Les Pythagoriciens en sont un exemple sensible. Pythagore ne fut pas plutôt arrivé à Crotone (*) qu'il en chassa le luxe, y rétablit la frugalité, engagea les dames à quitter leurs habits magnifiques et à les consacrer à Junon, en leur persuadant que la pudeur étoit le plus digne ornement des femmes.

(*) Justin, *liv. XI, ch.* 4.

Quant à l'austérité, les chrétiens ne l'ont jamais portée si loin que les gentils des Indes. Nous aurions même de la peine à le croire, si cela n'étoit attesté par des témoins oculaires.

Il y a déjà long-tems que Strabon (*), a célébré la haine que les Brachmanes ont pour les plaisirs. L'ancien auteur des relations publiées par Renaudot, avoit vu des pénitens indiens, et il en parle en ces termes, *page* 89.

« Il y a dans les Indes des hommes qui font profession de vivre dans les bois et dans les montagnes, et de mépriser ce que les autres hommes considerent le plus. Ils ne mangent que des herbes et des fruits crudes qui naissent dans les bois ; ils se mettent une boucle de fer aux parties naturelles, pour se rendre incapables de tout commerce avec les femmes. Il y en a qui sont tout nus, et quelques-uns se mettent en cet état debout et le visage tourné vers le soleil ; d'autres sont seulement couverts d'une peau de léopard ».

Ces bizarres pénitens sont encore à la

(*) Strabon, *liv. XV*, *pag.* 713. Bayle, *art.* des Brachmanes.

mode dans les Indes. Les derniers voyageurs en font mention. Voici ce qu'en dit Bernier, *tome* 1, *page* 121. « Entre une infinité de fakirs, ou, comme on voudra dire, de pauvres derviches, religieux, ou santons gentils des Indes, il y en a un grand nombre qui ont comme une espece de couvent où il y a des supérieurs, et où ils font une sorte de vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et qui menent une vie si étrange, que je ne sais si vous pourrez le croire. Ce sont pour l'ordinaire ceux qu'on appelle *Joghis*, comme qui diroit, *ami avec Dieu*. On en voit une quantité tout nus, assis et couchés les jours et les nuits sur les cendres, et assez ordinairement dessous quelques-uns de ces grands arbres qui sont sur les bords des *taluts* ou réservoirs, ou bien dans des galleries qui sont autour de leurs *entas* ou temples d'idoles. J'en ai vu en plusieurs endroits qui tenoient un bras, et quelquefois tous les deux élevés et tendus perpétuellement en haut par-dessus leur tête, et qui avoient au bout des doigts des ongles entortillés qui étoient plus longs, suivant la mesure que j'en ai prise, que la moitié de mon petit

doigt. Leurs bras étoient petits et maigres comme ceux des personnes qui meurent étiques, parce qu'ils ne prenoient pas assez de nourriture dans cette posture forcée et contre nature, et ils ne les pouvoient abaisser pour prendre quoique ce soit pour boire ou pour manger, parce que les nerfs s'étoient retirés et les jointures s'étoient remplies et séchées; aussi ont-ils de jeunes novices qui les servent avec un très-grand respect, comme de très-saints personnages.

J'en ai vu plusieurs, continue toujours Bernier, qui, par dévotion faisoient de fort longs pélerinages, non-seulement tout nus, mais chargés de grosses chaînes de fer, qu'on met aux pieds des éléphans; d'autres, par un vœu particulier, se tenoient sept ou huit jours debout sur leurs jambes, qui devenoient enflées et grosses comme leurs cuisses, sans s'asseoir ni se coucher, ni se reposer autrement qu'en se penchant quelques heures de la nuit sur une corde tendue devant eux. D'autres qui se tenoient des heures entieres sur leurs mains sans remuer, la tête en bas et les pieds en haut, et ainsi je ne sais combien d'autres postures tellement contraires et tellement difficiles,

que nous n'avons aucuns bâteleurs qui les puissent imiter, et tout cela, ce semble, par dévotion, comme j'ai déjà dit, et par motif de religion, où on n'en sauroit seulement découvrir l'ombre.

Entre tous ceux que je viens de dire, il s'en trouve qu'on croit de vrais saints illuminés et parfaits, *joghis*, ou parfaitement unis avec Dieu; ce sont gens qui ont entiérement abandonné le monde, et qui se retirent d'ordinaire à l'écart dans quelques jardins fort éloignés, comme des hermites, sans jamais venir à la ville. Si on leur porte à manger ils le reçoivent, sinon, on dit qu'ils s'en passent, et on croit qu'ils vivent de la grace de Dieu dans les jeûnes et dans les austérités perpétuelles; et sur-tout habitués dans la dévotion, ils passent des heures entieres ravis en extase, leurs sens externes étant sans aucunes fonctions, et dans cet état, ils s'imaginent voir Dieu. »

Tavernier, *tome 5, ch. 6,* assure qu'il a vu un fakir qui logeoit dans un fossé, où il ne recevoit de la lumiere que par un petit trou. Il y demeuroit quelquefois neuf ou dix jours sans manger. Il parle d'un autre pénitent Indien qui passoit plusieurs années

sans se coucher, ni jour ni nuit, s'appuyant seulement quelquefois sur une corde suspendue en l'air, qui lui passoit sous les bras. Il en représente d'autres qui tiennent jusqu'à la mort leurs bras élevés en l'air, de sorte qu'il se forme dans les jointures des duretés si fortes, qu'ils ne peuvent plus abaisser les bras. Leurs cheveux croissent jusqu'à passer leur ceinture, et leurs ongles égalent leurs doigts en longueur. Ils demeurent tout nus en cette posture nuit et jour, hiver et été, exposés aux pluies, aux chaleurs et aux piquures des mouches, sans qu'ils puissent se servir de leurs mains pour les chasser. Voilà donc plus de deux mille ans que les Indiens s'exercent dans les plus étonnantes austérités. « Il ne faut pas croire, dit Bernier, qu'aucun de nos religieux ou hermites Européens, l'emportent du côté de la pauvreté, des jeûnes et des mortifications sur ces gens-là, ni même en général sur tous les religieux Asiatiques. »

C'est ce qui a fait faire à Justin (*) cette judicieuse réflexion, que l'esprit d'illusion peut faire tout ce qu'on attribue au Saint-

(*) Préjugés légitimes, *tom. I, ch. 29, pag.* 363.

Esprit, et qu'il y a long-tems qu'on a remarqué que ces austérités et ces guerres cruelles que l'on déclare à son extérieur, ne sont pas des preuves de la vraie religion.

C'est après avoir réfléchi sur toutes ces bizarreries, que Chardin a dit, (1) qu'il avoit observé dans ses voyages, que les plus mauvaises religions sont les plus austeres et les mieux servies. On voit par-là que les hommes peuvent s'habituer à des cérémonies pénibles, sans en avoir de bonnes raisons. L'imposture et le caprice peuvent produire ces effets étonnans.

La circoncision n'étoit-elle pas en usage chez les Egyptiens et chez un grand nombre de peuples de l'Asie? Le trente-quatrieme chapitre de la Genese nous apprend que les Sichémites s'y assujettirent, sur la simple exhortation que Jacob et Sichem leur en firent; c'est pourquoi je suis surpris qu'un aussi grand homme que Grotius, (2) ait tiré un argument en faveur de la religion des Juifs, de leur facilité à recevoir la circoncision, après avoir lu dans l'écriture que leurs voisins s'y étoient

(1) Description de la Perse, *seconde partie*, *ch. VIII*, *sect.* 6.

(2) *De verit. relig. christ.* liv. I, sect. 14.

soumis sans aucune raison religieuse. Les prêtres de Cybele, pour honorer leur déesse, renonçoient à être hommes. (1) Les Assyriens se brûloient par religion au poignet ou au bras.

Mais pour ne parler que des choses récentes, on ne peut douter qu'il n'y ait des mahométans si zélés et si superstitieux, qu'ils se crevent les yeux, après avoir fait le pélérinage au tombeau de Mahomet, pour ne pas les souiller par d'autres regards. Paul Lucas (2) assure avoir vu un aveugle de cette espece à Rozette. On connoît des peuples entiers qui sacrifient tout à leurs superstitions. Il y a chez les Canarins une procession solemnelle, dans laquelle on porte les idoles en triomphe sur un char magnifiquement orné de fleurs et monté sur quatre roues d'une grandeur extraordinaire; (3) on attache aux rayons de ces roues, entre le moyeu et le plus grand cercle, plusieurs crochets de fer, sur lesquels se jettent à corps perdu ceux qui veulent signaler leur

(1) Lucianus, *de Deâ Syriâ.*

(2) Voyage d'Italie et du Levant, par Serment, *pag.* 153. Voyage de Lucas en 1714, *pag.* 190.

(3) Délon, *tom. I, pag.* 371.

zele envers les dieux. Lorsqu'ils y sont une fois accrochés, ils tournent en suivant le mouvement des roues, jusqu'à ce qu'ils aient perdu la vie : d'autres se couchent par terre aux endroits par où le char doit passer, pour avoir le bonheur d'être écrasés par son poids. Les uns et les autres s'immolent avec joie pour la gloire de leurs divinités, dans l'espérance d'obtenir une heureuse immortalité, ou une fortune distinguée dans une autre génération.

On voit à-peu-près la même chose dans la ville de Jagrenate, qui est située sur le golfe de Bengale. (*) Il y a une idole de même nom, qu'on honore tous les ans par une fête qui dure huit ou neuf jours. Il s'y assemble une quantité innombrable de peuple : l'on fait une superbe machine de bois, avec un grand nombre de figures extravagantes. On la pose sur quatorze ou seize roues : sur le milieu est en évidence l'idole de *Jagrenate*. Le premier jour qu'on la montre en cérémonie dans le temple, la foule est ordinairement si grande, qu'il ne se passe presque point d'année que quelques-uns de ces mi-

(1) Bernier, *tom. I, pag.* 142.

sérables pélerins, qui viennent de loin, lassés et fatigués, ne s'y trouvent étouffés; tout le monde leur donne mille bénédictions, pour avoir été assez heureux pour mourir dans une si sainte occasion; et lorsque ce charriot marche, il se trouve des personnes qui se jettent, le ventre à terre, sous ces larges et pesantes roues qui les écrasent; ils sont persuadés qu'il n'y a point d'action plus héroïque et plus méritoire, et que Jagrenate les recevra comme ses enfans et les fera renaître dans un état plus heureux.

Les Chinois pensent de même (1); ils célebrent tous les ans une grande fête en l'honneur de leur dieu Amida. Il s'y rend une foule incroyable de monde. Ceux qui sont étouffés, sont regardés avec envie par les autres.

Les Indiens orientaux, de même que les anciens prêtres de Baal, se déchiquetoient tout le corps, lorsqu'ils vouloient fléchir leur dieu et en obtenir une abondante récolte (2).

(1) Ambassade mémorable des Hollandois au Japon, *pag.* 218.

(2) *Petrus Martyr. ch. VII*, *pag.* 452 *et* 453.

Gaspar Vitella assure (1) qu'il a vu de ces Indiens se noyer, dans l'espérance d'aller au ciel; d'autres s'enfermer dans un tonneau, et s'y laisser mourir de faim.

Les Mahométans n'ont pas encore pu détruire dans le Mogol la barbare coutume qui y est établie depuis les tems les plus éloignés, en conséquence de laquelle les femmes se brûlent avec les cadavres de leurs maris. C'est par l'effet de ces folles idées sur la Divinité, qu'on a vu plusieurs peuples s'abstenir de diverses viandes par principe de religion. Sextus Empiricus a recueilli les bizarreries des nations de son siecle à ce sujet. Ce qu'il dit est fort curieux; voici ses paroles (2). « Si nous examinons maintenant les distinctions dans le boire ou le manger, qui sont des suites du culte des dieux, et que les hommes observent fort réguliérement, nous trouverons beaucoup de diversité. Un Juif, ou un prêtre Egyptien, mourroit plutôt de faim que de manger du porc. Un Lybien croit que c'est le plus énorme de tous les crimes que de manger de la brebis; il y a des Syriens qui

(1) Manuel Acosta, *pag.* 152 *et* 170.

(2) Institut. Pyrrhon. *liv. III, ch.* 23.

croient faire un grand péché s'ils mangent des pigeons ou de la chair des victimes. C'est une chose pieuse de manger du poisson dans de certains temples, et dans d'autres ce seroit une grande impiété; si l'on consulte les Sages d'Egypte, les uns croient que c'est une profanation que de manger la tête d'un animal, d'autres, d'en manger je ne sais quelle autre partie. Aucuns de ceux de Péluse qui sont initiés dans les mysteres du mont Carius, ne mangeroient jamais d'oignons.

Un prêtre de Vénus de Lybie ne voudroit pas seulement goûter de l'ail. On s'abstient, dans certains temples, de manger de la menthe, dans d'autres, de manger de l'ache; enfin il y a des personnes qui disent, qu'elles aimeroient mieux manger la tête de leur pere, que de manger des feves ».

L'extrême attachement des chrétiens pour leur religion (*) est encore un de ces argumens qu'on a beaucoup fait valoir. « Plus on nous persécute, disoit Lactance, plus le

(1) Dialogue avec Triphon, *pag.* 349. Origene contre Celse, *pag.* 24. *Euseb. pro Evang.* liv. I, ch. 4, pag. 9. Lactance, *liv. V, ch.* 3, *pag.* 494, *ch.* 19, *pag.* 158.

nombre des chrétiens augmente. Ce seroit être dépourvu de sens commun, que de n'en pas conclure que les gens sages doivent se déclarer pour nous ».

On ne peut douter que les premiers chrétiens n'aient été très-attachés à leur religion ; mais il est aisé de prouver que plusieurs de ceux qui ont professé des cultes méprisables, n'ont pas poussé moins loin leur persuasion. On disputa de la validité de cette preuve dans le premier siecle de l'Eglise. Les Montanistes prétendent autoriser leur parti par la multitude des martyrs qu'ils pouvoient produire ; et effectivement, ils étoient si entêtés, qu'on les a vus se renfermer dans leurs églises et y mettre eux-mêmes le feu, pour se dérober à la violence des catholiques, qui vouloient les obliger de revenir à l'orthodoxie, aimant mieux se bruler tout vifs, que de courir les risques de changer de sentimens (1). Un ancien auteur ecclésiastique (2), qui a écrit contre les Montanistes, a soutenu que l'erreur et le martyre n'étoient point incompatibles.

(1) Anecdotes, *ch.* 11.

(2) Eusebe, hist. eccles. *liv. V, ch.* 16.

Origene (1) avoue qu'un Egyptien auroit autant aimé mourir, que d'être obligé de ne point regarder comme des divinités les animaux qu'il étoit accoutumé d'adorer, ou de manger des viandes qui lui étoient interdites par sa religion.

Les mahométans ne cedent en rien aux chrétiens du côté du respect pour leur législateur, et de la persuasion intime qu'ils ont pour la divinité du culte qu'il a établi (2). Un capucin qui avoit demeuré long-tems à Ispahan, a montré plusieurs fois au célebre voyageur Chardin un *scuffi*, qui étoit tellement persuadé de la vérité de sa religion et de la fausseté de toutes les autres, qu'il lui proposa de faire épreuve qui des deux étoit dans le bon chemin, en se précipitant du haut en bas de sa maison. Le R. P. Raphaël ne jugea pas à propos de tenter Dieu.

Les bons musulmans croient leur religion d'une telle évidence, qu'ils s'imaginent que tous les savans en connoissent la vérité (3). C'est ce qu'on peut prouver par le témoi-

(1) Origene contre Celse, *pag.* 116 *et* 190.

(2) Voyage de Chardin, *tom. V, ch.* 11, *pag.* 160.

(3) Dissert. histor. de la Croze, *pag.* 133.

gnage

gnage d'Azis Nezephi, auteur Tartare mahométan, dans un ouvrage qu'André Muller a fait imprimer en turc et en latin, à Cologne sur la Sprée en 1665. « Qu'il n'y ait point d'autre Dieu que Dieu, et que Mahomet soit son serviteur et son envoyé : ô ames religieuses ! cela n'est point difficile à comprendre, mais l'éducation nuit à cette vérité ; comme l'enseigne l'envoyé de Dieu, tous les hommes naissent avec les principes de la vraie foi, mais les peres et les meres élevent les uns dans le christianisme, et les autres dans la religion des mages ».

Les derniers siecles nous ont donné en Europe le barbare spectacle d'un grand nombre d'hommes qui ont mieux aimé mourir, que d'abjurer des sentimens que la secte dominante des chrétiens croit être des erreurs dignes des supplices éternels.

Les anabaptistes (*) ont leur martyrologe qui fait un gros volume. Celui qui a recueilli leurs erreurs, raconte qu'il en a vus « attroupés, jetés poings et pieds liés à l'eau et au feu, sans pousser seulement un soupir, témoin de leur douleur. Ils avoient ordinai-

(*) Bayle, Dic. art. *Anabap.* note *b*.

rement cette sentence en la bouche : bienheureux sont ceux qui souffrent la persécution, car à eux appartient le royaume des cieux. Vous eussiez dit, continue Florimond de Raymond, que c'étoient des agneaux qu'on menoit à la boucherie, sans se plaindre ni s'agiter (1). Cette constance étonna tellement plusieurs des assistans, qu'ils ne se pouvoient ôter de la tête que ce ne fut une chose peu chrétienne que de faire mourir ces gens. Leur vie simple, leurs bonnes mœurs, l'innocence ès choses extérieures, et la persévérance au combat de la mort, l'écriture citée à tout coup, jetoient le peuple en de merveilleux doutes. Le pere Catrou avoue que la fermeté dans les supplices étoit un caractere commun à tous les anabaptistes ».

Les luthériens firent paroître autant de constance. Florimond de Raymond, un de leurs plus violens ennemis, n'en disconvient pas. « Les feux, dit-il (2), étoient allumés par-tout. L'opiniâtre résolution de ceux qu'on traînoit au gibet, auxquels on voyoit

(1) Florimond de Raymond, de la naissance de l'hérésie, *liv. I, ch. 6; liv. II, ch. 6, n°. 4.*

(2) *Idem.* liv. I, ch. 6, n°. 3.

plutôt emporter la vie que le courage, en étonnoit plusieurs; car, comme ils voyoient les simples femmelettes chercher les tournens pour faire épreuve de leur foi, et allant à la mort, ne crier que le Christ, le Sauveur, chanter quelques pseaumes; les jeunes Vierges marcher plus gaiement au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial; les hommes se réjouir, voyant les terribles et effroyables apprêts et outils de mort qu'on leur avoit préparés; et, demi brûlés et rôtis, contempler du haut des bûchers, d'un courage invaincu, les coups des tenailles reçus, porter un visage et un maintien joyeux entre les crochets des bourreaux, être comme des rochers contre les ondes de la douleur, bref, mourir en riant. Ces tristes et constans spectacles jetoient quelque trouble, non-seulement en l'ame des simples, mais même des plus grands, ne se pouvant la plupart persuader que ces gens n'eussent la raison de leur côté, puisqu'au prix de leur vie, ils la maintenoient avec tant de fermeté. Il arrivoit de-là, que plusieurs personnes, qui jusques-là n'avoient pris aucune part à ces disputes, étoient tentées d'examiner ce qui pouvoit donner tant de mépris de la

mort à ces malheureux, et cet examen finissoit par embrasser leurs sentimens. Ainsi, plus on en voyoit au feu, plus on en voyoit renaître de leurs cendres ».

De Thou rapporte à ce sujet, une chose bien digne de remarque (*). Un homme avoit été condamné au feu pour avoir embrassé la réformation ; on le lia à un poteau pour être brûlé; le bourreau, plus humain que les juges, mettoit le feu par derriere, de peur de l'effrayer. *Viens*, lui dit-il, *et l'allume par-devant; si j'avois craint le feu, je ne serois pas ici : il n'a tenu qu'à moi de l'éviter.*

Il n'est pas nécessaire de recourir au surnaturel pour rendre raison de ces faits. « La nature, dit Florimond, [*ch.* 1, *p.* 5] est suffisante pour nous faire supporter toutes peines et tourmens, ni plus ni moins que ces jeunes gentilshommes Lacédémoniens; il n'y avoit que la seule nature qui leur fît endurer les coups de fouet dont ils étoient flagellés, portant cependant parmi ces écourgées une face gaie et riante. La seule nature avoit assez de force en Scevola

(*) De Thou, préface de son histoire.

pour, sans apparence de douleur, livrer ses mains au feu, regarder la graisse fondre d'un air indigné et douloureux, afin d'éterniser son nom par cet acte ».

Nous nous sommes servis des propres termes d'un auteur dont le témoignage ne doit pas être suspect aux catholiques, lorsqu'il parle avantageusement des protestans. On peut recourir au même auteur, et l'on y trouvera plusieurs autres faits, d'où il résulte que l'opiniâtreté des hommes est un des plus foibles argumens qu'on puisse employer.

Il n'y a pas, jusqu'aux athées même, qui n'aient eu leurs partis. Ricaut nous apprend qu'il y en eut un exécuté de son tems à Constantinople, que l'on appelloit *Mahomet Effendi*. (*) « Ce qu'il y eut de plus étonnant, dit-il, c'est que pouvant sauver sa vie en désavouant sa doctrine, il aima mieux mourir dans son impiété que de se rétracter; et il disoit que l'amour qu'il avoit pour la vérité, l'obligeoit à souffrir le martyre, quoiqu'il fût assuré qu'il n'avoit aucune récompense à espérer. »

(*) Ricaut, hist. de l'état présent de l'empire Ottoman, *tom. II*, *ch.* 14.

Concluons donc avec Montaigne, « que toute opinion est assez forte pour se faire épouser au prix de la vie. Le premier article, continue-t il, du courageux serment que la Grece jura et maintint en la guerre médoise, ce fut que chacun changeroit plutôt la mort à la vie, que les loix persiennes aux leurs. Combien vit-on de monde en la guerre des Turcs et des Grecs, accepter plutôt la mort très-âpre, que de se décirconcire pour se faire baptiser ? Exemple de quoi nulle sorte de religion n'est incapable. »

Il y a plus de vérité dans ce discours que dans ce qu'assure l'abbé Houtteville, qu'il n'est point vrai qu'il y ait eu des martyrs autre part que chez les Juifs et les Chrétiens. (1)

Il est plus raisonnable de dire avec Jurieu, (2) qu'il y a quelque chose d'équivoque dans la preuve que l'on tire de l'attachement d'une secte à ses sentimens; parce qu'il n'est pas impossible que des gens s'entêtent d'une erreur ou d'une hérésie, jus-

(1) La religion prouvée par les faits, *pag.* 408.

(2) Hist. du calvinisme et du papisme, *premiere part. ch. II, pag.* 164.

qu'à vouloir mourir pour elle. Il ne nous faut pas d'autres preuves de ce prodigieux entêtement que les hommes ont pour leur religion, que de voir que les plus anciens cultes et les moins fondés ont encore des sectateurs. Il y a encore actuellement des Sabéens dans l'Orient. Ils prétendent avoir reçu leur doctrine de *Sabée*, fils de Seth. (1) Il y a encore des mages en Perse et dans les Indes, qui observent la même religion que Zoroastre leur a autrefois enseignée. Ils ont cependant essuyé de très-grandes persécutions de la part des Sarazins : mais ils ont mieux aimé tout risquer que de changer de culte. (2) Les Arméniens, qui vivent dans ces mêmes pays, ont toujours persisté dans leurs cérémonies, malgré les vexations des Mahométans et les sollicitations des missionnaires de Rome ; néanmoins leur religion est très-gênante, et ceux qui ont voyagé chez eux, assurent qu'ils n'ont d'autres motifs de leur croyance que les préjugés de l'enfance. (3).

(1) Prideaux, hist. des Juifs, *liv. III, ch.* 1, *pag.* 323.

(2) *Id. liv. III, ch.* 1, 23.

(3) Chardin, *tom. VI, pag.* 232.

On a aussi tiré un grand avantage des malheurs arrivés aux persécuteurs des chrétiens. Personne n'ignore que Lactance a fait un traité sur ce sujet, mais rien n'est plus capable d'anéantir cette preuve, que de démontrer que les sectes qui sont regardées avec horreur par la secte dominante, peuvent se l'approprier pour la défense de leur parti. C'est sur quoi les ministres Jurieu et Léger triomphent, lorsqu'ils disputent contre les catholiques.

Le premier rapport (*) qu'un nommé Giles le pere, prévôt des maréchaux de Saint-Pierre-le-Moutier, s'étant saisi de plusieurs réformés qu'il avoit condamnés à être brûlés vifs, il les conduisoit lui-même à Paris, sur l'appel qu'ils avoient interjeté de sa sentence; il devint enragé en chemin, et l'on ne put trouver de remede à sa maladie.

On a remarqué que ç'a été la punition ordinaire que la Providence a employée contre les persécuteurs altérés du sang humain, et on en donne pour preuve Antio-

(*) Hist. du calvinisme et du papisme, *part. I, ch.* 14, *pag.* 194.

chus-Epiphane, Hérode, Maximin, Galerius et le roi Huneric.

Les deux plus fermes appuis du parti catholique, les deux plus grands ennemis du calvinisme, le duc de Guise et le cardinal son frere, furent massacrés à Blois : Brantôme assure avoir oui dire à un Prince, que le maréchal de Tavanes, le premier bourreau de la S. Barthelemi, mourut enragé ; et l'auteur des additions à Castelnau, dit que les principaux auteurs et les plus ardens persécuteurs de la cruelle journée de la S. Barthelemi, sont presque tous péris de mort violente.

Le ministre Léger, dans lequel on trouve plusieurs faits semblables, en circonstancie un entr'autres, qui mérite d'être rapporté par sa singularité, et il l'appuie de l'autorité d'un acte public. (*)

« Il ne faut pas non plus que j'oublie en cet endroit, dit il, l'exemple d'un capucin, missionnaire du Perrier, en la vallée de Saint-Martin : voici ce qu'en déposent six des principaux anciens et consuls de cette vallée, dans une attestation dont je conserve

(*) Histoire générale des églises Vaudoises, *liv. I, ch.* 26, *pag.* 344.

l'original, datée du 13 octobre 1636. Ès années 1626, 1627 et 1628, il y avoit au Perrier, en Val-Saint-Martin, un prédicateur capucin dont les romanistes faisoient un fort grand état, et qui avoit aussi bien le don d'impudence et de déguisement pour nuire aux fideles de la vallée, que celui d'amadouement, de souplesse et de libéralité pour séduire les ignorans, gagner les pauvres et attirer les foibles et tous ceux qu'il savoit être en quelque sorte dépités contre leurs pasteurs, à cause de la discipline qu'ils exerçoient contre leurs crimes; si bien qu'il en avoit gagné quelque petit nombre auxquels il avoit promis qu'il ne leur resteroit plus aucun scrupule, dès qu'ils l'auroient entendu prêcher. Ils allerent donc à son sermon, mais il leur restoit encore quelques difficultés. Le moine leur dit, si ce que je vous ai prêché n'est point la vérité, je veux que tout-à-l'heure le Diable m'emporte. Il n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, que tout à l'instant il changea de couleur, devint noir comme une cheminée, trembla et frissonna, et fut secoué d'une façon étrange. Ce que voyant les auditeurs, ils furent tous aussi remplis de

frayeur et tellement étourdis, qu'il n'y eut courage de s'approcher pour secourir le pauvre capucin. Il ne l'eut pas plutôt abordé, que voilà le moine en l'air avec une telle vîtesse, que tout ce qu'il put faire, fut de l'attraper par les pieds et de le tirer par le bas. Il disputa ainsi environ un quart-d'heure avec le Diable à qui l'auroit, et pendant que les autres s'amusoient à faire force signes de croix; enfin le Diable le lâcha, et on ne sait pas trop ce que devint le moine après cette aventure ». On en croira ce que l'on voudra, mais il est vrai de dire qu'il n'y a aucun fait favorable à la religion chrétienne mieux prouvé que celui-là : ceux qui l'attestent étoient de la premiere considération dans le pays. On peut voir leur nom dans Léger. Ils parlent avec la plus grande confiance. « Ce que dessus est publiquement notoire, tant aux réformés qu'aux papistes de cette vallée de Saint-Martin qui vivoient en ces tems-là, disent-ils, et ne peut être contredit; ce que nous soussignés attestons avec vérité comme chose triviale et incontestable, et que nous ayons souvent ouï raconter aux spectateurs eux-mêmes, en foi de quoi nous

avons donné le présent témoignage de notre propre main, le 13 octobre 1636 ».

Les quakers, ou trembleurs, se sont aussi crus favorisés sensiblement du ciel ; ils ont soutenu que le juge Bennet (1), qui étoit fort opposé à Fox, avoit été puni de Dieu miraculeusement.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux payens qui n'aient pu autoriser l'idolâtrie par cette même preuve. Aulus Pompeius, tribun du peuple, ayant insulté Partobace, prêtre de Cybele, qui étoit venu annoncer la victoire de la part de la déesse, tomba malade aussitôt qu'il fut de retour à sa maison, et mourut.

Ménophanès, un des généraux de Mithridate, ayant pillé Délos (2), ni lui ni son maître ne purent échapper à la vengeance du Dieu ; car, après cette expédition, Ménophanès étant déjà en pleine mer, des négocians qui s'étoient sauvés du massacre, trouverent moyen de joindre son vaisseau, d'y entrer et de le tuer. Quant à la mort de Mithridate, chacun en connoît les circonstances.

(1) Etechius, *liv. I, pag.* 47.
(2) Plutarque, vie de Marius.

Ceux qui volerent l'or sacré de Toulouse, furent tous malheureux ; ce qui donna même occasion à un proverbe fameux. Celse se vantoit de pouvoir produire un grand nombre d'exemples d'impies punis pour avoir méprisé la religion payenne (1). On peut en voir quelques-uns dans Lactance et dans Eusebe (2)

Voilà comme, dans tous les partis, on prétend justifier ses prétentions. Ces faits ne prouveroient qu'autant qu'il seroit constant, que la providence a ordonné que les persécuteurs des justes doivent être malheureux dès cette vie ; mais comme ceux qui emploient cet argument, conviennent que les jugemens de Dieu sont impénétrables, et qu'il y a des criminels qui vivent et meurent en paix, tandis qu'il y a des saints dont la vie n'est qu'une suite continuelle de malheurs, on ne peut tirer aucun avantage des faits de cette nature, dont il y a des exemples dans toutes les sectes. C'étoit le sentiment de Montaigne, qui s'exprime à ce sujet avec un grand sens.

(1) Origene, *tom. V.*

(2) Lactance, *liv. II, ch. 7, pag.* 164. Eusebe, *prép. évang. tom. IV, pag.* 130.

« Je trouve mauvais, dit-il, (*) ce que je trouve en usage, de chercher à affermir et à appuyer notre religion par la prospérité de nos entreprises; car le peuple étant accoutumé à ces argumens plausibles et proprement de son goût, il est dangereux, quand les événemens viennent à leur tour contraires et désavantageux, qu'il en ébranle sa foi, comme aux guerres où nous sommes pour la religion, ceux qui eurent l'avantage aux rencontres de la Roche-Abeille, en 1569, faisant grande fête de cet accident, et se servant de cette fortune pour certaines approbations de leur parti; quand ils viennent après à excuser leur défortune de Moncontour et de Jarnac, sur ce que sont verges et châtimens paternels, s'ils n'ont un peuple du tout à leur merci, ils lui font assez aisément sentir que c'est prendre d'un sac deux moutures, et souffler le chaud et le froid. Il vaudroit mieux l'entretenir des vrais sentimens de la vérité ».

(*) Montaigne, *tom. I, ch.* 31.

CHAPITRE IX.

Les hommes sont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'évangile ?

UN des articles fondamentaux de la religion chrétienne, est que Dieu prenne pitié du genre humain, et le voulant tirer de la misere et de l'ignorance où il étoit réduit, a envoyé son fils unique sur la terre pour éclairer les hommes et leur inspirer l'amour de la vertu. S'ils ne sont pas plus éclairés et plus sages qu'ils ne l'étoient avant l'incarnation du Verbe, n'aura-t-on pas raison de dire qu'elle étoit inutile ?

Pour examiner si les hommes sont plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant J. C., il est nécessaire de faire une courte récapitulation de la théologie payenne.

Toutes les nations policées admettoient une Divinité, ce qui a fait dire à Aristote [*De cœlo, l. I, c. 3, p. 434*] que tous les hommes soutenoient qu'il y avoit des Dieux, et à Velleius [*De natura deorum, l. I, p. 184, édit. estrad. de d'Olivet*] « Quel peuple, quelle sorte d'hommes n'a pas

indépendamment de toute étude une prénotion des dieux ? En effet, puisque ce n'est point une opinion qui vienne de l'éducation, ou de la coutume, ou de quelques loix humaines, mais une croyance ferme et unanime parmi tous les hommes, sans en excepter un seul, c'est donc par des notions empreintes dans nos ames, ou plutôt innées, que nous comprenons qu'il y a des dieux : or, tout jugement de la nature, quand il est universel, est nécessairement vrai ; il faut donc reconnoître qu'il y a des dieux ; et puisque les plus savans et les ignorans s'accordent là-dessus, il faut donc reconnoître aussi que les hommes ont naturellement une idée des dieux, ou, comme j'ai déjà dit, une prénotion.

Cicéron s'exprime de même, en parlant en son nom dans le premier livre des Tusculanes, et dans le livre des loix.

Il n'est pas question d'examiner ici le principe sur lequel il s'appuie, ou de savoir si nous avons effectivement une *idée innée* de Dieu. Ce n'est pas là le fait dont il s'agit actuellement ; et quoiqu'il soit vraisemblable qu'il y ait encore des peuples barbares et sauvages, qui ne reconnoissent pas de

Dieu

Dieu et qui n'admettent aucun culte, cependant l'existence d'un Etre suprême a été regardée, chez tous les peuples policés, comme le premier article de la religion (1).

Platon et les Platoniciens avoient des idées très-saines sur la nature de Dieu (2). S. Augustin convient que leur Dieu est incorporel. « Ces philosophes, dit-il, (3) que la renommée et la gloire ont élevés avec raison au-dessus des autres, ont bien vu que Dieu ne pouvoit point être corps. Ils ont cherché Dieu dans ce qui étoit immuable ».

Le dogme de la spiritualité de Dieu a été admis par les plus excellens philosophes, comme le remarque l'ancien auteur de la vie d'Homere (4) : il ne faut pas cependant le conclure de tous les endroits où Dieu est appellé *Automatos ;* car souvent ce mot n'exclut pas un corps léger et subtil ; ce qu'il seroit facile de prouver par divers témoignages des anciens (5).

(1) Hist. de la philos. payenne, *tom. I, pag.* 8.

(2) Phœdon, *tom. I, pag.* 71. Rep. *tom. II, pag.* 281.

(3) *De civitate Dei, liv. VIII, c.* 6, *tom. VII, pag.* 195.

(4) *Pag.* 336, édit. de Gote.

(5) Histoire de la philosophie payenne, *tom. I, pag.* 62.

Les Indiens pensent de même que les chrétiens sur la nature de Dieu, et on trouve dans leurs livres que Dieu est une substance spirituelle, immense et éternelle (1).

Les poëtes mêmes ont bien compris qu'il ne pouvoit y avoir qu'un vrai Dieu. Le Jupiter d'Homere est plus fort que tous les dieux et les hommes ensemble (2); celui de Virgile gouverne les dieux et les hommes (3).

. . . . . *O! qui res hominumque deúmque,*
Æternis regis imperiis et fulmine terres.

Platon ne reconnoît proprement qu'un Dieu (4); il l'appelle le pere et l'auteur de toutes choses. Il n'y a qu'un Dieu, dit Aristote, (5) à qui l'on a donné plusieurs noms.

Ceux qui étoient plus éclairés que les autres chez les payens, convenoient que c'étoit déshonorer la Divinité, que d'admettre la pluralité des dieux. Tertullien

(1) Délon, voyages, *tom. III, pag. 1.*
(2) Iliade, *liv. VIII, v.* 29.
(3) Enéïde, *liv. I, v.* 233.
(4) Plutarque, *tom. II, pag.* 1000.
(5) Arist. *de mundo, ch. VII, pag.* 615.

nous l'apprend lui-même, lorsqu'il fait cette interrogation : (1) *Nonne conceditur de æstimatione communi, aliquem esse sublimiorem et patientiorem, velut principem mundi, perfectæ potentiæ atque majestatis? nam et plerique sic disponunt divinitatem et imperium summæ dominationis esse penès unum, ut officia ejus penès multos esse velint.* Ne convenez vous pas assez généralement qu'il y a un être plus puissant que les autres, que l'on peut appeller le Prince du monde, dont la puissance et la majesté sont parfaites? Le souverain empire n'appartient qu'à un seul, qui se sert des autres divinités comme de ses ministres.

Le payen Maxime, écrivant sur ce sujet à S. Augustin, avoue que c'est une folie que de nier l'unité de Dieu; il prétend même excuser les Gentils, en soutenant que, selon eux, les diverses divinités ne sont que les différentes vertus de l'Etre suprême (2). *Equidem esse unum Deum summum, sine initio, sine prole naturæ, seu patrem magnum atque magnificum, quis tam demens,*

(1) Apol. *ch. XXIV.*

(2) S. Aug. *épit. 15, tom. II, pag. 20.*

quis tam mente captus neget esse certissimum ?

Selon Sénéque, la divinité est immuable, parce qu'il ne lui est pas permis de ne pas suivre ce qu'il y a de plus parfait : *qui non licet ab optimis aberrare* (1). Il n'y a point de philosophe qui, en admettant la divinité, n'ait avoué que l'Etre suprême devoit être éternel.

Plutarque croit qu'il est possible (2) qu'il y ait quelque nation qui ne reconnoisse point Dieu ; mais qu'il est impossible d'en trouver une qui, croyant en Dieu, ne convienne de son éternité et de son immortalité.

Les plus célebres philosophes ont cru que Dieu étoit par-tout ; c'est d'après eux que les poëtes ont dit : *Jovis omnia plena.*

C'est en supposant l'immortalité de Dieu que Thémistius et Simplicius enseignent que les pélerinages sont des dévotions peu convenables. « Dieu, disent-ils, (3) que vous prétendez aller honorer au loin, est chez vous ; il est par-tout. Les poëtes mêmes ont

(1) *De beneficiis*, *liv. VI*, *ch.* 23, *pag.* 26.

(2) *Tom. II*, *pag.* 105.

(3) Themistius, *ora.* 4, *pag.* 49. Simplicius, *pag.* 2, *ch.* 9.

enseigné que Dieu avoit une science sans bornes ». Cette doctrine se trouve établie dans presque tous les écrits qui nous restent de la philosophie payenne. Un philosophe, interrogé si les hommes pouvoient cacher leurs actions à Dieu, répondit que les pensées mêmes des hommes étoient connues à la divinité. Valere Maxime attribue cette réponse à Thalès ; d'autres la donnent à Psittacus. *Nihil Deo clusum*, disoit Sénéque.

C'étoit non-seulement un dogme presque universellement reçu, que Dieu avoit une connoissance parfaite de tout ce qui étoit arrivé et de tout ce qui arrivoit, mais aussi le peuple et les plus fameux philosophes convenoient qu'il connoissoit l'avenir. Les oracles, si honorés chez tous les peuples, prouvent quel étoit le sentiment du vulgaire. Les dernieres paroles de Socrate font voir qu'il étoit persuadé que ce qu'il y de plus caché dans l'univers, n'étoit pas inconnu à Dieu. « Je vais mourir, dit-il, il vous reste encore du tems à vivre ; Dieu seul sait lequel de nous s'en trouvera le mieux ».

Ammonius Hermès s'exprime (*) sur

(*) *Comment. art. de interpret. liv. II, 5, 6, pag.* 207 *et* 208.

cette matiere aussi exactement que le pourroit faire un théologien chrétien. « Il faut dire, ce sont ses termes, que Dieu connoît le passé et l'avenir de la maniere qui lui convient; c'est-à-dire, par une seule connoissance immuable, et il ne faut pas penser que les contingens doivent arriver, parce que Dieu les a prévus, puisqu'il ne les prévoit que comme ils doivent arriver ».

La toute-puissance divine étoit un dogme de la philosophie de Socrate; et Xénophon fait dire à Cléarque, (1) que tout est soumis aux dieux, et que leur souverain pouvoir s'étend sur toutes choses.

Dieu est la bonté même, selon les Platoniciens (2). Les hommes sont l'objet de cette bonté. Il faut chercher une autre cause du mal, que cet Etre bienfaisant.

Platon pensoit si orthodoxement sur la providence, que les Peres se sont imaginés qu'il avoit puisé sa doctrine chez les Juifs. Il prouve au long, dans le traité des loix, que la providence s'étend jusqu'aux plus petites choses (3).

(1) Expédition de Cyrus, *tom. II*, *pag.* 285.

(2) *Plato de republ. liv. II*, *pag.* 377. Munnius dans Eusebe, Ev. *liv. XI*, *pag.* 744.

(3) *De legibus*, *pag.* 900.

« Voyez donc, Cébès, disoit Platon, si de tout ce que nous venons d'expliquer, il ne s'ensuit pas nécessairement que notre ame est très semblable à ce qui est divin, immortel, intelligible, simple, indissoluble, et toujours semblable à lui, et que notre corps ressemble parfaitement à ce qui est humain, mortel, sensible, enfin à un composé dissoluble; cela étant, ne convient-il pas au corps d'être bientôt dissous, et à l'ame de demeurer indissoluble (*) ».

Les Grecs et les Romains croyoient que l'immortalité de l'ame est une de ces vérités que l'on ne peut contester sans impiété. Encore actuellement, presque tous les peuples, même les plus barbares, sont d'accord avec les chrétiens sur ce dogme.

Le paganisme sans le secours de la révélation, a eu des idées saines sur la divinité, sur la spiritualité et sur l'immortalité de l'ame. Voyons maintenant s'il a eu une connoissance exacte des vrais principes de la morale.

Il est certain que les plus célebres philosophes ont enseigné que l'homme étoit libre;

(*) Phœdon, trad. de Dacier, *pag.* 80.

ils croyoient, comme nos théologiens, que sans liberté il ne pouvoit y avoir de morale. Proclus a fait un livre (1) pour concilier la liberté avec la prévision.

L'élite des philosophes a toujours cru qu'il y avoit des choses justes et injustes en elles-mêmes, et qu'il y avoit une loi éternelle qui devoit être la regle de nos actions. Cette loi éternelle, qui doit être la regle de nos actions, est Dieu même, auquel les Pythagoriciens, suivis en cela par Platon, vouloient que nous tâchassions de ressembler, autant que cela étoit possible, à l'infirmité humaine.

Les mêmes philosophes se sont bien apperçus que nos actions, pour être parfaites doivent être rapportées à la source de la perfection; ce qui a fait dire à Pythagore, (2) que nous devons avoir Dieu incessamment en vue; à Plutarque, (3) qu'il faut référer le principe de nos actions à Dieu; et à Marc-Antonin, (4) que nous ne ferons

(1) *Fabricii bibl. graeca, tom. VIII, pag.* 496.
(2) Jambl. *ch. XXVIII, nº.* 137, *pag.* 115.
(3) *De genio Socr. pag.* 180, tra. d'Amiot.
(4) *Liv. III, sect.* 13, *pag.* 87.

jamais aucune bonne action, si nous ne la rapportons à Dieu : aussi défendoit-il de se laisser déterminer par le seul motif du plaisir, lorsqu'on devoit agir, parce que c'est le principe de tous les crimes.

S. Augustin convenoit (1) qu'il se trouvoit des vérités dans les livres des Payens sur le culte de Dieu. *Deque ipso uno Deo colendo, nonnulla vera inveniuntur apud eos.* On peut voir à ce sujet les loix de Zaleucus, et sur-tout la préface qui en est admirable. Bayle assure (2) que ce n'est pas sans raison que Scaliger l'a traitée de divine ; elle marque le plus clairement du monde, selon lui, la nécessité du culte intérieur et la pureté de l'ame, si l'on veut servir les dieux légitimément. En effet, Zaleucus ordonne (3) de se purifier l'ame de toutes sortes de crimes, parce que Dieu n'étoit point honoré par les sacrifices des méchans, quelques dépenses qu'ils fissent, mais seulement par la vertu et par l'exercice des bonnes

(1) *De doctrina Christi*, *liv. II*, *ch.* 40, *tom. III*, *pag.* 42.

(2) Pensées diverses, *tom. III*, *pag.* 236.

(3) Diodore de Sicile, *liv. XII*, *pag.* 84. Stobeetos *I*, *pag.* 279.

actions ; ce qui est conforme à ce que l'on lit dans Cicéron (1) *Cultus autem deorum optimus, idemque certissimus, atque sanctissimus, plenissimus pietatis, ut nos semper purâ, integrâ, incorruptâ, et voce et mente veneremur.* Ce ne sont pas les seuls philosophes qui ont connu le prix et la nécessité du culte intérieur.

Les Egyptiens demandoient à Dieu la purification et le salut de l'ame. (2) On lisoit, au rapport de Porphyre, ces deux vers dans le temple d'Epidaure (3) :

Castus adorati conscendat limina templi,
At castum dicat, si modo sancta sapit.

L'amour de Dieu, cette importante vérité que des théologiens ont tâché d'anéantir parmi les chrétiens, a été recommandé par plusieurs philosophes célebres.

Aimez Dieu plus que votre ame, disoit Sextus le Pythagoricien. Le vrai philosophe, selon Platon, c'est celui qui aime Dieu :

(1) *De natura deorum*, *tom. II*, *pag.* 228.

(2) *De abstinentiâ*, *liv. II*, *s.* 19. Voyez aussi S. Cyrille contre Julien, *liv. IX*, *pag.* 311.

(3) Jamblique, *de misteriis*, *s.* 10, *ch. IX*, *pag.*

c'est S. Augustin qui a trouvé cettedo ctrine dans le disciple de Socrate. *Ipsum autem verum ac summum bonum Plato dicit Deum; unde vult esse philosophiam amatorem Dei, ut, quoniam philosophia ad beatam vitam tendit, rursus ideo sit beatus qui Deum amaverit* (1).

L'amour du prochain étoit regardé comme une vertu indispensable. *Dum inter hoter homines snmus*, dit Séneque, (2) *colamus humanitatem, non timori cuiquam, non periculo simus.* C'étoit un principe reçu non-seulement chez les philosophes, mais chez tous les peuples, qu'il falloit traiter les autres hommes comme nous souhaiterions être traités.

C'est en conséquence de cette vérité, que l'hospitalité étoit respectée dans les tems reculés; tous les hommes se croyoient freres, et on auroit eu autant d'horreur de celui qui auroit refusé sa maison à un étranger, que nous en aurions présentement d'un pere qui refuseroit de recevoir son fils chez lui.

Il y avoit dans l'isle de Créte des maisons

(1) *De civitate dei, tom. VIII, c. 8, pag.* 197.
(2) *De ira, liv. III, ch.* 43.

publiques destinées pour lss étrangers, et l'on punissoit chez les Lucaniens ceux qui refusoient leur maison à un voyageur après le soleil couché.

Il n'y a point de Pere de l'église qui ait parlé avec plus de force contre ceux qui refusent de secourir les pauvres, qu'un philosophe Chinois, qui disoit que le *riche*, (*) *celui même qui s'est légïtimement enrichi, est un voleur, lorsqu'il a laissé souffrir l'indigent;* ce qui a beaucoup de rapport avec l'expression de S. Ambroise : « Vous ne l'avez pas nourri, donc vous l'avez tué. » *Non pavisti, ergo occidisti.*

Le pardon des injures et l'amour des ennemis n'ont pas même été inconnus aux payens. Pythagore vouloit qu'on ne se vengeât de ceux qui nous ont offensés, qu'en tâchant de les rendre nos amis. Socrate dit dans le Criton, *qu'il n'est pas permis à un homme qui a été offensé par une injure, de s'en venger par une autre;* et c'est par ce passage que Celse prouve que la défense de se venger n'a pas été introduite dans le monde par J. C.

(*) Légat. *tom. II, pag.* 109.

Le précepte que Pythagore recommandoit le plus, c'est de dire la vérité. Selon Marc-Antonin, l'homme de bien dit toujours vrai. Cet Empereur ne craint pas même d'assurer, que l'on ne peut mentir sans commettre une impiété. Le mensonge étoit mis par les Perses au rang des plus grands crimes.

« Qui est-ce qui voudroit se parjurer, dit Aristote ; (1) les parjures doivent craindre la punition divine, et ils sont déshonorés chez les hommes ; quand bien même leur crime seroit caché aux mortels, les immortels ne l'ignoreroient pas. »

On avoit une si grande horreur du parjure, qu'on a vu des gens n'oser consommer un mensonge par ce crime. C'est ce qui arriva à Lucius Flaminius, (2) qui fut chassé du sénat pour avoir fait mourir un criminel dans une débauche, par complaisance pour une femme de mauvaise vie ; il le nia, mais dès qu'on voulut s'en rapporter à son serment, cet homme qui n'avoit pas craint de mentir, n'osa se parjurer.

(1) Rhétorique, *liv. XVIII*, *tom. II*, *pag.* 267.

(2) Plutarque.

Marc-Antonin rendoit graces aux dieux de ce qu'il avoit conservé la chasteté dans sa jeunesse. Les poëtes, même les plus licentieux, ont célébré cette vertu. On trouve ces deux vers dans Tibulle.

Casta placent superis, pura cum veste venite,
Et manibus puris sumite fontis aquam.

Aristote (1) veut qu'on punisse les jeunes gens qui s'accoutument à tenir des discours propres à blesser la pudeur, et qu'on traite avec ignominie les gens âgés, lorsqu'ils ne seront pas plus retenus : sa raison est que l'habitude de dire le mal, conduit à celle de le faire. Rien n'est plus sage que la sentence d'Epictete sur cette matiere. (2) Il blâme tous les discours contraires à la chasteté ; il veut que l'on reprenne ceux qui en tiennent, si l'on a quelque supériorité sur eux, sinon il conseille que, par un silence triste et morne, on témoigne qu'on n'approuve pas leur conversation. « L'homme de bien, selon Me-

(1) *De republ. lib. VIII, ch.* 17, *pag.* 448.

(2) Simplicius, *pag.* 285.

nandre, (*) ne doit ni corrompre, ni commettre d'adultere. »

La fidélité conjugale n'est pas moins un devoir pour le mari que pour la femme, si l'on en croit Séneque. *Sicut illi nil cum adultero, sic tibi nil esse debere cum pellice.* Il y avoit des loix, dans presque tous les pays, qui punissoient sévérement ceux qui ne respectoient pas la couche nuptiale. La loi julienne condamnoit à la mort ceux, *qui cum masculis nefandam libidinem committere audent.*

Les livres moraux des Chinois, des Japonois et des Siamois, contiennent les plus grands principes de la morale. Confucius est rempli de sentences, qu'il seroit à souhaiter, pour le bonheur du genre humain, que tous les hommes pratiquassent.

Les Siamois ont une loi composée de plus de deux cent articles, dont quelques-uns s'accordent avec ce qu'il y a de plus excellent et de plus difficile dans la morale évangélique, comme le mépris de soi-même, de ne rien réserver pour le lendemain, de n'avoir qu'un seul vêtement.

(*) Séneque, *ép.* 94, *pag.* 498.

Le Pere Tachard convient qu'un chrétien ne peut rien enseigner de plus parfait, que ce que la religion des Siamois (1) prescrit par rapport aux mœurs et à la conduite : elle leur ordonne, dit-il, de faire le bien, et ne leur défend pas seulement les actions mauvaises, mais encore tous desirs et toutes pensées criminelles (2).

Un voyageur moderne qui a été au Japon et qui paroît fort instruit, (1) dit que la nation Japonoise, considérée en général, fournit une preuve évidente, que les lumieres de la raison naturelle et les loix du magistrat, peuvent sûrement diriger et conduire tous ceux qui veulent pratiquer la vertu et conserver la pureté de leur cœur.

On auroit pu traiter ce sujet plus au long; rien n'est plus aisé que de trouver dans les ouvrages des payens, et sur-tout dans ceux des philosophes, des dogmes aussi purs que ceux que le christianisme enseigne. Il y a des livres entiers sur ce sujet. On peut voir

(3) Hist. nat: et polit. du royaume de Siam, *seconde partie, pag. 7.*

(2) Voyages, *tom. VI, pag.* 368.

(3) Kempfer, *Hist. du Japon, liv. III, chap.* 2.

entr'autres

entr'autres les *quaestiones Alnetanae* de Huet, l'Histoire de la philosophie payenne, et le douzieme chapitre du quatrieme livre de Grotius, *sur la vérité de la religion chrétienne;* et on trouvera que Lactance a eu raison d'avance, (1) que si quelqu'un vouloit recueillir toutes les vérités que les philosophes ont enseignées, on en feroit un corps de doctrine qui seroit conforme aux principes de la religion chrétienne. Cette comparaison même n'auroit pas flatté Celse, (2) puisqu'il soutenoit que les philosophes avoient traité avec beaucoup plus d'esprit et de clarté les vertus morales, que les chrétiens.

CHAPITRE V.

Les hommes sont-ils plus parfaits depuis l'avénement de Jésus-Christ.

Nous venons de voir que, de l'aveu même des chrétiens, J. C. n'a appris aucune vérité nouvelle aux hommes, et que tous les devoirs que la religion prescrit, ne sont autre

(1) *De vitâ beatâ, liv. VII, s. 1, pag.* 664.
(2) Origene, *pag.* 274.

chose que ce que la lumiere naturelle nous enseigne : examinons présentement si les hommes sont meilleurs depuis que Dieu a envoyé son fils pour les réformer. Il semble que leur perfectionnement devoit être un des principaux objets de la sagesse divine dans l'incarnation.

Origene (1) le croyoit, Eusebe (2) l'a bien compris lorsqu'il a dit qu'elle a corrigé les peuples barbares, et qu'elle a détruit les coutumes impies qui s'étoient introduites chez eux. C'est aussi ce que pensoit S. Augustin (3); en parlant des infideles et voulant exalter les chrétiens, il fait remarquer leur équité, leur droiture, leur candeur, leur bonne-foi, leur piété, leur retenue, leur union, leur charité, leur force, leur patience, leur désintéressement.

Cette matiere faisoit le sujet d'un livre que Théophane, Archevêque de Nicée, composa dans le quatorzieme siecle contre les Juifs; on en conserve le manuscrit à Rome (4).

(1) Origene contre Celse, *pag.* 2 *et* 55.

(2) Prép évang. *liv. I*, *ch.* 4, *pag.* 11.

(3) Bourdaloue, Dominicales, *tom. IV*, *pag.* 249.

(4) Gudin, *tom. XIII*, *pag.* 133. Fabricius, *de larg. pag.* 125.

L'auteur cherchoit à prouver dans le quatrieme livre de son ouvrage, que l'évangile avoit Dieu pour auteur, puisqu'il avoit rendu les hommes plus sages que la loi ancienne n'avoit pu faire; mais si l'on faisoit voir que les hommes sont au moins aussi méchans qu'ils l'étoient avant la loi nouvelle, on pourroit objecter à ceux qui se sont servis de cet argument, que l'arrivée de J. C. sur la terre étoit inutile, ou n'a point eu d'effet; c'est ce qu'il n'est pas difficile de démontrer. Le christianisme a eu cela de commun, dans son commencement, avec toutes les sectes naissantes, que l'on y remarqua un très-grand zele et beaucoup d'union. Le zele fut même porté au-delà de ses justes bornes, puisqu'on lui sacrifia plusieurs fois la vérité; et quoiqu'il y eut des hommes très-corrompus parmi ceux qui prenoient le nom de chrétiens, on peut dire en général qu'il y avoit dans cette société beaucoup de gens remplis de respect pour Dieu et d'amitié pour les autres hommes. On retrouvoit chez eux ce que l'on avoit déjà vu chez les Pythagoriciens et chez les Esséniens.

Les derniers siecles ont donné un pareil

spectacle (1). Les plus grands ennemis des luthériens, des calvinistes, des anabaptistes et des quakers, n'ont pu s'empêcher de donner des éloges à la piété et à la régularité de ces sectes naissantes.

Cet état de perfection ne dura pas longtems chez les premiers chrétiens ; les Peres se plaignirent bientôt qu'il n'y avoit plus de charité dans leur vie, ni de discipline dans leurs mœurs ; que le tems avoit effacé toutes les vertus chrétiennes ; que les Sarrazins et les payens gardoient leurs loix et leurs coutumes avec plus d'exactitude que les chrétiens. Ce sont les propres expressions de S. Cyprien (2), de S. Grégoire de Nazianze et du Pape Grégoire VII. Les disputes sur la religion sont presque aussi anciennes que J. C. même. Parmi ses disciples, chacun chercha à faire triompher ses sentimens propres. Ces querelles donnerent lieu à ces assemblées qu'on a appellées *Conciles*, où souvent la violence et la brigue firent rendre

(1) Florimond de Raymond, de la naissance de l'hérésie, *pag.* 227; Grotius, *liv. I*, *pag.* 117.

(2) *Voyez* la préface de la fréquente communion, *art.* 36.

des décisions que l'on força de respecter, comme si elles fussent descendues du ciel. Les Prêtres ayant été admis à la confiance des Princes, porterent l'ambition et l'ingratitude jusqu'à vouloir persuader aux peuples, que l'autorité souveraine étoit subordonnée à la jurisdiction ecclésiastique ; et, à la faveur d'un principe aussi séditieux, on a vu plusieurs fois des états bouleversés et des Princes détrônés.

L'histoire de l'Empire d'Allemagne en fournit plusieurs exemples. Ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans Silhon, *que la religion chrétienne est venue confirmer la santé languissante des états sous le regne de l'idolâtrie, et serrer davantage les nœuds de l'obéissance que les peuples doivent aux Princes*. C'est ce qui a été réfuté très-solidement par Bayle (*). « Depuis le quatrieme siecle jusqu'au nôtre, dit-il, les conspirations, les séditions, les guerres civiles, les révolutions, les détrônemens, ont été des choses aussi fréquentes parmi les chrétiens que parmi les infideles. Si certains pays y

(*) Reponses aux questions d'un provincial, *ch. XXI, pag.* 3.

ont été moins sujets, ce n'est pas la loi chrétienne qui en a été la cause ; il faut attribuer cette différence aux divers génies des peuples, et à la diverse constitution des gouvernemens : les émotions et les catastrophes qui ont troublé, ou même bouleversé les états, ont été souvent causées par la religion ; et ce sont principalement celles-là qui ont été turbulentes et furieuses. »

On voit par-là qu'il y a beaucoup à rabattre de ce que dit Sillion : on peut opposer aux trophées qu'il a érigés à la religion chrétienne, non-seulement la pratique de plus de douze siecles, mais aussi les cruels reproches que se font tour-à-tour les catholiques romains et les protestans.

Ceux-là reprochent à ces derniers un esprit brouillon, factieux, inquiet, des maximes républicaines, de l'aversion pour la monarchie, des dogmes incompatibles avec le repos des états et propres à inspirer un génie ambitieux, entreprenant, toujours en action, s'il n'est opprimé par une force majeure.

Les accusations qu'un pere de l'oratoire a faites contre les huguenots, dans le gros volume qu'il oppose à l'historien de l'*Edit*

de Nantes, sont si graves, sur-tout par rapport à l'esprit de rebellion, qu'il n'y a point de Souverains catholiques, qui, ajoutant foi à ce portrait, n'aimassent mieux laisser la plupart de leurs provinces désertes, que de les voir peuplées de semblables habitans. Voilà l'idée que les catholiques romains se font de ceux qu'ils appellent *calvinistes*, *presbytériens*, *puritains*, *&c.*

Les protestans, de leur côté, ne cessent (*) de soutenir que le *papisme* doit être banni de tous les états, puisqu'il dispense les sujets du serment de fidélité prêté aux Souverains séparés de la communion de Rome, et qu'il ne travaille qu'à se rendre maître de tout, soit par des conspirations cachées, soit par la révolte ouverte des peuples.

Ces reproches ne sont pas sans fondement. L'on a vu commettre les plus affreux assassinats par un zele ardent pour la religion catholique. Celui qui tua le fameux Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, disoit, au milieu des plus affreux tourmens, qu'il se tenoit heureux d'avoir rendu un si grand

(*) Préface générale de l'histoire de l'édit de Nantes.

service à la religion catholique et au Roi d'Espagne son maître (1).

Jacques Clément s'étoit mis dans l'esprit qu'il gagneroit la couronne du martyre en tuant Henri III. Jean Châtel disoit à ses juges, qu'il croyoit avoir fait une action méritoire en attentant à la vie d'un Prince qui n'étoit pas réconcilié avec le S. Siége, et qui, par conséquent, ne devoit pas être regardé comme un Roi légitime.

Ce furent ces mêmes principes qui animerent Ravaillac, et qui coûterent la vie au plus grand Roi de la France. Nous avons vu plus haut, *chap. 7*, les diverses violences qui ont été employées contre les payens, pour les amener au christianisme; le zele des orthodoxes est encore bien plus grand contre ceux d'entre les chrétiens dont la croyance ne s'accorde pas entiérement avec la leur.

Ce ne fut d'abord que par les châtimens spirituels, que l'on sévit contre ceux à qui l'on donnoit le nom d'hérétiques; les prêtres ayant acquis un très-grand crédit depuis que les Empereurs étoient chrétiens, l'exil

(*) Lettres d'Ossat, *tom. I, liv. XIII, pag.* 391.

et ensuite la mort furent le partage de ceux qui s'éloignerent de la secte dominante. En pêchant contre les premiers devoirs de l'humanité, on s'imagina plaire à Dieu; et plus on étoit cruel, plus on étoit censé avoir de la religion. C'est ce qui a fait dire à un auteur fameux : (1) » Je me suis vingt fois étonné que les Juifs, qui haïssent si obstinément les chrétiens, et qui étant répandus par-tout le monde, savent ce qui s'y passe, et peuvent transporter les nouvelles dans tous les pays, n'aient pas traduit en diverses langues, chinoise, laponoise, malabaroise, l'histoire des chrétiens; car ils disposeroient par-là toutes les nations à ne pas souffrir que les chrétiens s'établissent chez elles.

Cet esprit de persécution avoit gagné jusqu'au bon Roi S. Louis, qui disoit confidemment à Joinville, (2) « que, quand un laïc entendoit médire de la religion chrétienne, il devoit la défendre, non-seulement de paroles, *mais à bonne épée tranchante*,

(1) La France toute catholique sous le regne de Louis-le-Grand, *pag.* 66.

(2) Joinville, de Ducange, *pag.* 11.

et en frapper les médisans et les mécréans, à travers le corps, tant qu'elle pourra y entrer. »

C'est une violation manifeste des préceptes des premiers docteurs de l'église, qui avoient décidé, *que la violence ne devoit jamais être employée en faveur de la vérité.* Ceux qui parloient de la sorte, n'avoient aucun pouvoir sur la terre. Leurs successeurs, devenus tout puissans, ne mirent aucune différence entre les rebelles à l'état, et ceux qui ne reçoivent pas aveuglément les décisions de l'église.

Le cardinal du Perron est convenu que les premiers Peres de l'église ne pensoient pas de même que les évêques du dernier siecle, sur la conduite que l'on doit tenir à l'égard des hérétiques. « Quant aux regles de la prudence chrétienne, pour la conservation de la religion, l'église (*) les applique diversement, selon la diversité des tems et des occasions; comme, par exemple, quand l'église étoit sous les premiers Empereurs payens, les chrétiens disoient qu'il ne falloit persécuter personne pour la foi, et que

(*) Perroniana, *pag.* 234.

la religion ne devoit pas être forcée. Depuis, quand les chrétiens furent devenus maîtres de l'empire, et que les Empereurs furent devenus catholiques, l'église se sentant travaillée d'hérésies, eut recours à la force, et à faire réprimer les hérétiques par peines et corrections temporelles. Les Peres ne s'en tinrent plus alors aux simples termes de Tertullien, que ce n'étoit point acte de religion de contraindre; mais que les apostats et les hérétiques, quoiqu'ils fussent encore hors de l'église, néanmoins, d'autant qu'ils avoient fait serment à l'église, on pouvoit les contraindre à revenir, même par l'entremise du bras séculier et des peines temporelles ».

S. Augustin dit, qu'au commencement il avoit été d'autre avis; mais que depuis, vaincu par les raisons de ses confreres qui étoient plus sages et plus expérimentés que lui, il changea d'opinion, en s'appuyant sur ce verset de l'évangile : *Contrains-les d'entrer.* Les théologiens, au commencement, vouloient qu'on s'abstînt du supplice de la mort, et se contentoient des loix impériales, qui condamnoient les hérétiques à dix livres d'or d'amende. Depuis, comme

les maux que l'hérésie apportoit à l'église, devinrent de jour en jour plus dangereux, on employa la loi du Deutéronome, qui commande de faire mourir ceux qui suivent les faux dieux, et l'on priva les hérétiques non-seulement de leurs biens, mais encore de la vie.

Calvin se fondoit sur cette regle, lorsqu'il fit brûler Servet à Geneve, et le ministre Suisse Valentin. En Angleterre, les Ariens doivent être punis de mort; quoique cela s'exécute en vertu des loix séculieres, néanmoins ce n'est qu'après que l'église y a passé, et a déclaré aux magistrats qu'ils le peuvent, et doivent faire en conscience, en tirant le glaive, comme dit S. Bernard, *ad nutum sacerdotis*.

Ce sont ces malheureux principes qui ont produit le monstrueux tribunal de l'*inquisition*, dont le nom seul fait horreur à tout ce qui n'est pas, ou Italien, ou Espagnol, ou Portugais. Il faudroit des volumes entiers pour en décrire toute l'iniquité. Nous nous contentons de renvoyer à l'excellent ouvrage de Limborch.

Ce n'est que depuis peu d'années, que les Anglois ont reconnu combien il étoit

injuste de punir de mort ceux qu'on appelle *hérétiques*. Ils ont aboli, sous le regne de Charles II, l'acte *de haeretico comburendo*.

C'est en conséquence de ces cruelles opinions, que l'on a vu enseigner publiquement, à la honte du christianisme, *que l'on ne devoit pas garder la foi aux hérétiques;* sentiment que Clément VIII, qui d'ailleurs étoit assez honnête homme pour un pape, approuvoit, ainsi que s'en plaint amérement le cardinal d'Ossat.

L'inhumaine décision du concile de Constance, sur le mépris des saufs-conduits, est aussi le fruit de cette pernicieuse doctrine; (1) mais nous allons prouver, par quelques exemples choisis, que les plus grandes cruautés ont été regardées comme des preuves d'attachement pour la religion.

L'auteur de la vie de S. Guillaume, archevêque de Bourges (2), parlant de la victoire remportée sur les Albigeois par les catholiques, loue ceux-ci de n'avoir fait quartier ni à aucun âge ni à aucun sexe,

(1) Hist. du concile de Constance, préface de Lenfant, *pag.* 47.

(2) *Bollandus, tom. I, pag.* 633.

dans le sac de Beziers. *Neque aetati parcentes, neque sexui;* d'avoir tué les enfans dans les bras de leurs meres, et de n'avoir respecté ni les églises ni les monasteres. *Inter matrum ulnas parvuli quoque cæsi sunt; et neque ecclesiae, neque monasteria eos tueri poterant, qui ecclesiae ruperant unitatem.*

On peut joindre à ces traits de zele, ce qui arriva en Angleterre sous le regne de Marie. (1). Une femme ayant été condamnée à être brûlée avec ses deux filles, elles furent jetées dans le même feu. Il y en avoit une qui étoit grosse, et proche de son terme; la violence du feu et de la douleur la fit accoucher; l'un des assistans, moins barbares que les autres spectateurs, tira l'enfant du feu; mais après avoir délibéré, on l'y rejeta de nouveau.

C'est à la religion catholique qu'on doit les horreurs de la S. Barthelemi, et l'affreux massacre d'Irlande; Cassamaori, qui écrivoit quelque tems après le massacre d'Irlande (2), exhortoit ses compatriotes, dans

(1) Apologie pour la réformation, *ch. VII, pag. 381.*

(2) Bibl. angloise, *liv. II, pag.* 203.

un livre imprimé à Francfort, de tuer tous les hérétiques et tous ceux qui les défendent. Il se réjouit et les félicite, de ce qu'en quatre ans, depuis 1641 jusqu'en 1645, ils en avoient tué plus de cent cinquante mille. Le carnage qui se fit dans les vallées du Piémont, est peut-être au-dessus de tout ce qui s'est pratiqué en ce genre : il est impossible de lire le récit qu'en fait le ministre Léger, sans verser des larmes (*).

« Les petits enfans, impitoyablement arrachés des mammelles de leurs tendres meres, étoient empoignés par les pieds, froissés et écrasés contre les murailles et les rochers, et bien souvent leur cervelle y restoit attachée, et leurs corps étoient jetés à la voirie ; ou bien l'un se saisissant de l'une des jambes de ces innocentes créatures, et l'autre d'une autre, ils le déchiroient misérablement par le milieu du corps, et puis le jetoient par la campagne. Les malades et les vieillards, tant hommes que femmes, étoient brûlés dans leurs maisons, ou hachés en pieces, ou liés tout nus en forme de

(*) Hist. des églises Vaudoises, *liv. II, ch. 9, pag.* 110.

pelotons, la tête entre les jambes, et précipités par les rochers, ou roulés par les montagnes. Aux pauvres filles et femmes violées, on leur farcissoit le ventre de cailloux, d'une maniere que j'aurois horreur de décrire, ou bien on les remplissoit de poudre, et on y mettoit le feu; comme à plusieurs personnes on en a rempli la bouche et les oreilles, et puis y mettant aussi le feu, on leur fendoit les mâchoires, et on leur faisoit sauter la cervelle hors de la tête. D'autres misérables filles ou femmes ont été empâlées toutes vives par la nature, et dans cette effroyable posture, ont été exposées toutes nues sur les grands chemins. D'autres ont été diversement mutilées, et ont eu les mammelles coupées par ces bourreaux, qui les ont fricassés et mangées.

Des hommes, les uns étoient hachés tout vifs en pieces; on leur coupoit le membre viril et on le mettoit entre les dents de leurs têtes coupées; d'autres ont été écorchés vifs; ici le pauvre pere a vu son enfant que l'on écorchoit par le milieu du corps, et que l'on écrasoit contre les rochers à force de bras, et les soldats s'entrebattre de ses pieces. Là le mari a vu sa femme violée en

sa

sa présence, et la mere sa fille, et puis éventrée par les soldats, ou bien souvent son ventre farci de pierres, ou rempli de poudre. On a vu fendre le ventre des femmes enceintes toutes vivantes, et prendre et porter leur fruit au bout des hallebardes.

C'est donc avec une grande raison que Bayle a dit, « que ce que le christianisme a commis de violence, soit pour extirper l'idolâtrie, soit pour étouffer les hérésies, ne sauroit être exprimé ; que l'histoire en inspire de l'horreur et qu'on en frémit, pour peu qu'on soit débonnaire (*). Une bonne ame, dit-il, ne sauroit lire innocemment ces sortes de relations ; elle ne sauroit s'empêcher de maudire la mémoire de ceux qui ont été cause de ces incendies, et au lieu de demander des fleurs à jeter sur leurs tombeaux, au lieu de chercher un formulaire de bons souhaits dans Juvénal, elle chercheroit un formulaire d'imprécations dans Tibulle ».

Enfin, l'intolérance des chrétiens a été jusqu'à défendre, sous peine de la vie, des

(*) Réponses aux questions d'un provincial, *tom. IV*, *ch.* 2. Dictionnaire, article *Japon*, *n°*. 3.

opinions philosophiques. En voici un exemple qui n'est pas fort éloigné de notre tems.

Villon, Bitaut et de Clâves avoient avancé, l'an 1624, des opinions qui n'étoient pas conformes à l'opinion d'Aristote. La faculté de Paris les condamna, et dénonça les auteurs au Parlement, qui rendit, à cette occasion, un arrêt que l'on trouve dans de Launoy (*). Il y est ordonné, « que les thèses, où se trouveront ces propositions, seront déchirées, et que commandement sera fait, par un des huissiers de la cour, auxdits Claves, Villon et Bitaut, de sortir dans vingt-quatre heures de Paris, avec défenses de se retirer dans les villes et lieux du ressort de la cour, d'enseigner la philosophie dans aucune des Universités d'icelui, et à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de mettre en dispute lesdites propositions contenues èsdites thèses, les faire publier, vendre et débiter, à peine de punition corporelle, soit qu'elles soient imprimées en France ou ailleurs; et il y est fait défenses à toutes personnes, à peine de la vie, de tenir et ensei-

(*) *De variâ Aristoteles fortunâ*. 212.

gner aucunes maximes contre les anciens auteurs approuvés, c'est-à-dire, contre Aristote ».

Si l'on vouloit approfondir la corruption des chrétiens, il faudroit presque faire l'histoire de l'Eglise; on y verroit l'ambition, la cruauté, le déréglement dans les mœurs portés aux plus grands excès.

Les historiens chrétiens les plus zélés pour leur cause, n'ont pas pu le désavouer; (1) mais ce sont des faits si publics, que ce seroit perdre du tems que d'entreprendre de les prouver en détail (2). L'Eglise de Rome, qui auroit dû donner les bons exemples, a été le centre du désordre.

Alcuin se plaignit de son tems qu'il n'y avoit ni crainte de Dieu, ni sagesse, ni charité à Rome, et que l'on y voyoit souvent des traits de la plus grande impiété. *Nonne in sede romanâ..... ibi extrema impietatis exempla, nec ibi timor Dei, nec sapientia, nec charitas esse videtur* (3). Le mal étoit général : *à summo capitis pa-*

(1) Baronius, *à l'an.* 1049.

(2) Lenfant, préface du concile de Constance, *pag.* 939. La défense de la réforme, *tom. I, ch.* 2.

(3) *Pag.* 1502.

riter pedis usque deorsum ad plantam sanum esse nihil ; nunc caput est scelerum, quae caput orbis erat.

Le bon Pape, Adrien VI, en convenoit : *scimus*, dit-il, *in hâc sanctâ sede, aliquot jam annis, multa fuisse abominanda, abusus in spiritualibus, excessus in mandatis, et omnia denique in perversum mutata* (1).

Pic de la Mirandole en avoit dit plus qu'Adrien, en parlant à Léon X. « Il n'y avoit plus dans l'Eglise de Dieu ni pudeur, ni modestie, ni justice ; (se sont ses termes) la piété étoit changée en superstition, le vice étoit honoré, la vertu condamnée ; les temples et les couvens de religieuses étoient des lieux publics de débauche, où les péchés les plus énormes se commettoient sans retenue. Les Prêtres et les évêques ignoroient la priere qui se devoit faire devant le crucifix, et ils étoient simoniaques publiquement (2).

Mais, pour faire voir que le christianisme n'a point adouci les mœurs, nous rappor-

(1) Ingellus, dans Vossius, *tom. I, pag.* 350. Alasinus, *ibid. tom. IV, pag.* 659.

(2) *Fasciculus temporum, pag.* 209.

terons quelques traits de l'ouvrage fameux de Barthelemi de las Casas ; il est vrai que ces détails font horreur, qu'on ne trouve rien de si affreux dans toute l'histoire payenne ; mais ils sont trop concluans pour notre thèse, pour que nous les passions sous silence.

Après avoir dépeint le naturel des Indiens, doux, traitables et soumis, il ajoute (*) : « c'est chez ces agneaux que les Espagnols sont entrés, de même que des lions, des loups et des tigres cruels qui auroient été long-tems sans manger ; depuis quarante ans ils n'ont fait autre chose que de les mettre en pieces, les tuer, les affliger, les tourmenter et les détruire par des cruautés qui n'avoient jamais été ni vues, ni lues, ni entendues ; en sorte que de plus de trois millions d'ames qui étoient dans l'isle espagnole, il n'y reste pas plus de deux cent personnes naturelles du pays.

Pour ce qui est de la terre ferme, continue-t-il, nous savons assurément que les Espagnols ont dépeuplé plus de dix royaumes plus grands que l'Espagne, en y com-

(*) Hist. du papisme de Jurieu, *ch.* 2, *pag.* 238.

prenant le Portugal et l'Arragon, et deux fois plus de pays qu'il n'y en a de Séville à Jérusalem, d'où il y a pourtant mille lieues de chemin. Tous ces royaumes sont aujourd'hui déserts, après avoir été peuplés autant qu'un pays peut l'être. De bon compte fait et très-certain, on peut prouver que les Espagnols, par leur tyrannie, ont fait mourir plus de douze millions d'hommes, femmes et enfans, et je ne croirois point me tromper, en disant quinze millions; ils ouvroient le ventre des femmes grosses toutes vivantes, et en arrachoient le fruit; ils faisoient des gageures à qui d'un coup d'épée ouvriroit et fendroit un homme par le milieu, ou à qui lui couperoit la tête avec le plus d'adresse, ou à qui lui ouvriroit le plus les entrailles. Ils prenoient les enfans par les pieds, et les arrachant du sein de leurs meres, ils leur froissoient la tête contre les rochers; ils en jetoient d'autres dans les rivieres, en les élançant en l'air, et quand ils retomboient dans l'eau, ils étoient enchantés. Ils faisoient de certains gibets longs et bas, de sorte que les pieds touchoient presque à terre; chacun de ces gibets étoit pour treize personnes, à l'*honneur*, disoient-

ils, *de J. C. et des douze Apôtres;* puis ils mettoient le feu par-dessous et brûloient tout vifs ceux qu'ils avoient suspendus à ces gibets. Ils faisoient ordinairement mourir les nobles et les grands Seigneurs des Indiens de cette façon. Ils faisoient de certains grils avec des perches dressées sur des fourchettes, et allumoient un petit feu dessous, afin que ces misérables mourussent lentement, en jetant des cris de désespoir ».

L'auteur, que nous citons, dit qu'il vit une fois quatre ou cinq des principaux Seigneurs sur ces grils, et il y en avoit encore trois ou quatre garnis de même; ceux qui étoient dessus jetoient des cris horribles, qui empêchoient le capitaine de dormir; ce qui l'engagea à commander qu'on les étranglât, mais le sergent fut assez cruel pour mettre lui-même des baillons à leurs bouches, pour les empêcher de crier, et il attisoit le feu, afin qu'ils grillassent.

J'ai vu tout cela, et une infinité d'autres actions, ajoute Barthelèmi de las Casas. Ce même auteur nous apprend que les Espagnols, pour attraper les Indiens qui se sauvoient dans les montagnes, avoient de

gros chiens et de grands lévriers qui mettoient en piece un Indien en moins de tems qu'il n'en faut pour reciter un *Credo*. Ils remplissoient des granges de ces misérables peuples, et en brûloient plusieurs milliers à-la-fois. Si quelqu'Espagnol prenoit un Indien en croupe pour en faire un esclave, un Espagnol venoit par derriere pour faire essai de son adresse et le tuoit d'un coup de lance. Si quelque jeune enfant, ou garçon, étoit tombé à terre, un Espagnol venoit, lui coupoit les jambes, et le laissoit-là.

« Une fois, continue-t-il, les Indiens venoient au-devant de nous, à dix lieues d'une grande ville, pour nous recevoir avec des vivres et des viandes délicates, en nous faisant mille caresses; ils étoient paisiblement assis devant nous : subitement le diable entra dans les Espagnols, et, en ma présence, sans qu'il y en eut aucune raison, ils massacrerent près de trois mille de ces innocens. Je vis là de si grandes cruautés, que jamais homme n'en a vu, ni n'en verra de semblables ».

Un Espagnol allant un jour à la chasse et n'ayant pas de quoi faire curée à ses chiens,

prit l'enfant d'une Indienne d'entre les bras de sa mere, le mit en pieces, et le distribua à ses léviers.

On ne peut faire réflexion sur toutes ces horreurs, sans être obligé d'avouer que Scaliger (1) a dit vrai, lorsqu'il a assuré que les chrétiens sont plus méchans que les payens et que les mahométans; c'est ce que pensoit aussi Montaigne. « Comparez nos mœurs à un payen et à un mahométan, dit-il, vous serez toujours au-dessous ».

Leclerc a parlé sur le même ton (2). « Si l'on cherche parmi les chrétiens, dit-il, les vertus qu'on se doit à soi-même, comme la modestie, l'humilité; l'abstinence des plaisirs défendus, la patience dans l'adversité, je ne sais si on en trouvera davantage que parmi les payens anciens et modernes, pourvu que l'on veuille rendre justice aux uns et aux autres ».

Ceux d'entre les chrétiens qui ont pris le nom de réformés, sont encore bien éloignés de la perfection. Les plus zélés partisans de ce parti conviennent de cette corruption.

(1) Scaligerana, *pag.* 49.
(2) De l'incrédulité, *pag.* 228.

Brand (*), qui a écrit *l'Histoire de la réformation des Pays-Bas*, dit que les réformés ont banni l'innocence, la douceur, l'humilité et la charité; que le vice, la persécution, la haine, l'envie et l'amour-propre ont pris la place de ces vertus.

Le ministre Jurieu convient du déréglement des mœurs de sa secte. « Le plus grand de tous les maux, dit-il, c'est leur extrême corruption. Les réformés de France se laissent emporter au torrent de la vanité, de l'orgueil, du luxe, de la folle dépense, qui occupe tout le royaume, et souvent ils enchérissent dans ces crimes sur leurs compatriotes. L'Angleterre a ses défauts qui ne sont pas moins grands : la piété y est relâchée, les hommes y sont superbes, les femmes souverainement déréglées, vaines et trompeuses au-delà de l'imagination. Les royaumes du Nord et les provinces réformées d'Allemagne sont plongés dans une débauche qui les abaisse et les abrutit, et par-tout généralement regne une prodigieuse indifférence pour la religion. Les Princes, les Souverains, ne pensent qu'aux

(*) Bibliotheque angloise, *tom. V*, *art.* 4, *p.* 434.

intérêts politiques ; le soin de l'Eglise et de la vérité est ce qui les occupe le moins. Les peuples sont sans piété, les pasteurs sont relâchés, et au lieu que chacun devroit soutenir le grand ouvrage de la réformation, tous contribuent à le laisser tomber à terre ».

La Placette ne se plaint pas moins amérement du déréglement des réformés. « Qu'on rassemble, dit-il (*), tous ceux qui ne manquent ni de sobriété, ni de chasteté ; quelque grand que le nombre en soit, il se réduira à très-peu de chose, si l'on en retranche tous les détenteurs du bien d'autrui, tous les avares, tous les ambitieux, tous les orgueilleux, tous les idolâtres du faux honneur, tous les vindicatifs, tous ceux qui sont prévenus, tous les calomniateurs, tous les médisans, tous les adulateurs, tous les menteurs, tous ceux qui refusent d'assister les pauvres ; sans parler des indévots, des blasphémateurs, des superstitieux, des incrédules et des idolâtres. Toutes ces déductions faites, ce qui restera se trouvera si petit, qu'à peine pourra-t-il faire quelque nombre ».

(*) Essai sur l'amour des plaisirs, *ch. IV, p.* 91.

Personne n'a parlé avec plus de sens et d'exactitude sur ce sujet, que Robert Barclai dans son apologie des trembleurs. Ce passage est un peu long, mais il est trop important pour être omis. Le voici tel qu'il se trouve, *these* 10, *p.* 315.

« Les églises particulieres de Christ, rassemblées au même tems des apôtres, commençant bientôt à décheoir, quant à la vie intérieure, vinrent à bout d'être toutes couvertes de diverses erreurs, et les cœurs des professeurs du christianisme à être tourmentés de l'ancien esprit et de la conversation du monde; néanmoins il a plu à Dieu, durant quelques centuries, de conserver cette vie en plusieurs, lesquels il anima de zele, pour demeurer fermes et souffrir pour son nom à travers des persécutions; mais ces choses étant passées, l'humilité, la douceur, la charité, la patience, la bonté et la tempérance du christianisme vinrent à se perdre; car après que les Princes de la terre vinrent à prendre cette profession sur eux-mêmes, et qu'être chrétien cessa d'être une infamie, mais devint plutôt un moyen de s'avancer, les gens divinrent tels par la naissance et par l'éducation, et non pas par

la conversion et par le renouvellement d'esprit. Alors il n'y avoit personne si misérable, personne si méchant, personne si prophane, qui ne devint membre de l'Eglise; et les docteurs et les pasteurs d'icelle, devenant les compagnons des Princes, acquérant de grands trésors et de grands biens, devinrent enflés et comme enivrés de la vaine pompe et de la gloire de ce monde. Ainsi la vertu, la vie, la substance et le noyau de la religion chrétienne vint à se perdre, et rien n'en demeura que l'ombre et l'image; laquelle image morte, ou carcasse du christianisme (pour la faire mieux recevoir à cette superstition intérieure de leurs cœurs, ou en devenant moins méchans, ou moins superstitieux, mais dans quelque petit changement dans l'objet de leurs superstitions) n'ayant point l'ornement intérieur de la vie de l'esprit, devint ornée de plusieurs ordres extérieurs et visibles, et embellie d'or et d'argent, de pierres précieuses et d'autres ornemens magnifiques de ce monde périssable: tellement que cela ne devoit non plus être appelé la religion chrétienne, nonobstant la profession extérieure, que le corps mort d'un homme doit être estimé homme

vivant. Cette église apostate de Rome n'a pas moins introduit de cérémonies et de superstitions dans la religion chrétienne, qu'il y en avoit, soit entre les Juifs, soit parmi les payens, et il y a eu autant et plus d'orgueil, d'avarice, de sales couvertures de luxe, d'adultere, de profanation et d'athéïsme parmi les docteurs et les principaux Evêques, qu'il y en a jamais eu parmi aucune sorte de peuple. C'est de quoi personne ne peut douter, s'il a lu leurs propres auteurs, Platina et les autres; or bien que les protestans aient réformé quelques articles et des doctrines absurdes, ils n'ont néanmoins fait que tailler les branches, et soutiennent finement les mêmes racines dont ces arbres ont germé. On trouve que le même orgueil, la même avarice et la même sensualité s'est répandu par-tout et a fermenté dans leurs églises et leurs ministres; et la vie, le pouvoir et la vertu de la vraie religion est perdu entr'eux; et la même stérilité, la même sécheresse, et la même inanition se trouvent dans leurs mysteres, de sorte que l'on pourroit dire véritablement des uns et des autres, sans faire breche à la charité, qu'ayant seulement la forme de la piété, et plusieurs

d'entr'eux n'ayant que cela, ils en sont les fausses images ».

Les auteurs moraux les plus estimés entre les catholiques qui ont écrit depuis un siecle, nous représentent leur tems comme celui où le désordre a été amené à son plus haut période. Ecoutons le célebre Arnauld. « C'est une chose horrible, dit-il dans son livre de *la fréquente communion*, que l'on n'ait jamais vu davantage de confessions et de communions, et jamais plus de désordres et de corruptions. Toutes les véritables marques du christianisme sont presqu'éteintes aujourd'hui dans les mœurs des chrétiens; il n'y eut jamais plus d'impureté dans les mariages, plus de corruption dans les familles, plus de débordement dans la jeunesse, plus d'ambition parmi les riches, plus de luxe parmi toutes sortes de personnes, plus d'infidélité dans le commerce, plus d'altération dans la marchandise, plus de tromperie dans les artisans, plus d'excès et de débauche parmi les peuples : qui ne sait que depuis vingt ans, la fornication a passé parmi les gens du monde pour une faute légere; l'adultere, le plus grand de tous les crimes, pour une bonne fortune; la four-

berie et la trahison pour vertus de la cour; l'impiété et le libertinage pour force d'esprit; le jurement et le blasphême pour ornement dans le discours; la tromperie et le mensonge pour la science du débit et du trafic; la fureur du jeu continuel pour une honnête occupation des femmes; le mépris des maris, l'abandon du soin des familles, la négligence de l'éducation des enfans, pour le privilege de celles qui ont quelque avantage de la nature, ou de la fortune. Je ne dis rien des crimes plus abominables que nos peres ont ignorés, et qui se sont débordés de telle sorte dans ce siecle malheureux, qu'on ne sauroit y penser sans être saisi d'horreur ».

Les jésuites sont en cela d'accord avec Port-Royal ». Où trouve-t-on aujourd'hui de la religion? de la maniere dont on vit dans le monde, toutes les véritables marques de la piété sont presque détruites dans les mœurs des chrétiens, s'écrie le pere Rapin. (*De la foi des derniers siecles*, *c.* 8, *p.* 465.) Y eut-il jamais plus de déréglement dans la jeunesse, plus d'ambition parmi les grands, plus de débauche parmi les petits, plus de débordement parmi les hommes,

plus

plus de luxe et de mollesse parmi les femmes, plus de fausseté dans le peuple, plus de mauvaise foi dans tous les états et dans toutes les conditions? Y eut-il jamais moins de fidélité dans les mariages, moins d'honnêteté dans les compagnies, moins de pudeur et de modestie dans la société? Le luxe des habits, la somptuosité des ameublemens, la délicatesse des tables, la superfluité de la dépense, la licence des mœurs et les autres déréglemens de la vie sont portés à des excès inouis : tous les principes de la vraie pitié sont tellement renversés, qu'on préfere aujourd'hui dans le commerce un honnête scélérat à un homme de bien trop austere ; et faire le crime sagement et sans offenser personne, s'appelle avoir de la probité selon le monde. On n'a jamais tant parlé de morale, et il n'y eut jamais moins de bonnes mœurs ; jamais plus de réformateurs et moins de réformes ; jamais plus de savoir et moins de piété ; jamais de meilleurs prédicateurs et moins de changement de vie ; de la maniere dont nous vivons, ne sommes-nous pas de vrais payens en toutes choses? La corruption est universelle, le péché regne par-tout, et la pénitence ne se

fait presque nulle part; on a honte d'être vertueux, et c'est tête levée que triomphe le vice, comme la prostituée de Babylone, qui est la figure du dernier degré d'abomination; et il semble que les hommes n'ont jamais été si idolâtres du monde, ni si amateurs du vice; c'est-à-dire, dans une opposition si formelle à l'esprit de Dieu. »

« Faut-il qu'un prédicateur de l'évangile, dit le P. Bourdaloue dans *les dominicales*, *tome 4, p.* 258, en soit réduit à faire publiquement cet aveu : ils ont tous quitté les voies de la sainteté qu'on leur avoit tracées, et ils se sont tous livrés au péché. »

Le P. Croiset parle du même ton dans son *Parallele des mœurs de ce siecle et de la morale de J. C., tome I, p.* 33. » Chacun accuse son siecle de dépravation, ce sont ses termes; mais sans vouloir trop faire le Jérémie, vit-on jamais moins d'innocence dans la jeunesse, si peu de régularité dans les mœurs et la conduite de ceux qui sont d'un âge plus mûr? Vit-on jamais moins de piété dans tous les états? Et combien peu de religion dans presque tout ce qu'on appelle les gens du grand monde? Le liberti-

nage, pour être plus civilisé en est-il moins public? »

Ce n'est pas seulement dans des sermons, dans des livres de piété, où l'on ne se pique pas toujours d'une extrême précision, que l'on trouve ces invectives contre les mœurs déréglées de nos derniers siecles ; deux grands évêques de France, Poncet et d'Arras ouvrant leur cœur au pape Innocent XI, lui exposant les maux de l'église et lui en demandant le remede, parlent aussi fortement. » Quoique depuis plusieurs siecles, lui disent-ils, il se soit répandu une grande corruption dans les mœurs des chrétiens, autrefois néanmoins le vice se reconnaissant, pour ainsi dire, pour ce qu'il étoit, portoit toujours quelque caractere de crainte et de honte ; et quelques communs que fussent les désordres, personne n'osoit au moins les autoriser publiquement. Mais pré-entement le mal est devenu bien plus grand et plus funeste à l'église ; car non-seulement le nombre des méchans augmente tous les jours, mais il se trouve encore soutenu par la témérité inconsidérée, pour ne rien dire de plus, de

quelques nouveaux auteurs, qui semblent n'avoir d'autre dessein, que de flatter et d'entretenir la convoitise des hommes, d'étouffer les remords de la conscience, d'éteindre jusqu'aux mouvemens de quitter le péché, d'ouvrir la porte à toutes sortes de vices, d'élever les ténebres contre la lumiere, la fausseté contre la vérité, enfin, de faire secouer au crime la crainte et la honte qu'il porte naturellement avec lui, et de lui ôter l'infamie et le nom même de crime.»

Les déréglemens des chrétiens ont donné aux Juifs la matiere d'un argument contre la religion chrétienne.» Qu'a donc opéré la venue du Messie, disoit Orobio, et en quoi consiste la guérison de nos maux? Comment prouveroit-on que le regne du Démon est exterminé? On voit évidemment le contraire; il n'a jamais été si puissant: il n'en doit pas être de même, lorsque le Messie sera venu; pour lors l'envie, la haine, la discorde seront pour jamais confondues. Tout le monde vivra en paix, l'amour de Dieu et l'observation de la loi feront la seule occupation des hommes.»

C'est en conséquence de ces caracteres,

que les Juifs croient être clairement désignés dans les prophéties, que le ministre Jurieu a écrit qu'il doit y avoir un second avénement du Messie, après lequel la justice régneroit sur la terre: ce qui a donné lieu à Simon de lui écrire une lettre ironique sous le nom des rabins, qui mérite d'être lue. Cependant cette idée n'étoit pas nouvelle, (1) et Justin martyr l'avoit eue autrefois. (2)

Puisque les hommes ne sont pas plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant la venue du Messie; puisque le Diable n'en est pas moins puissant, (3) qu'on nous fasse donc voir quels ont été les fruits de l'incarnation du fils de Dieu.

(1) Lettres choisies, *tom. I*, *pag.* 304.
(2) S. Augustin, *pag.* 208.
(3) Bayle, *art. Xénophon*, n^{8}. 3.

CHAPITRE XI.

Diverses réflexions sur l'ancien et le nouveau Testament.

LES livres sacrés des chrétiens ont donné lieu à diverses objections qui n'ont pas encore été levées. Les premiers chapitres de la Genese sont si difficiles à expliquer, que plusieurs interpretes ne pouvant y trouver un sens raisonnable, ont eu recours à l'allégorie. Les eaux au-dessus du firmament, les jours avant le soleil, et plusieurs autres choses de cette nature, sont autant d'énigmes pour les physiciens. La situation du paradis terrestre a toujours embarassé et embarrassera toujours ceux qui écrivent sur cette matiere; car il n'y a aucun endroit dans le monde d'où sortent le Tigre, l'Euphrate et deux autres grands fleuves. Ce sont cependant ces caracteres qui désignent ce fameux jardin.

Il n'y a guere de question qui ait autant exercé l'imagination des commentateurs. (*)

(*) Calmet, *liv. VIII, huitieme verset. du ch. 2*, de la Genese.

On l'a placé dans le troisieme ciel, dans le quatrieme, dans le ciel de la lune, dans la moyenne région de l'air, sous la terre, dans un lieu caché et éloigné de la connoissance des hommes. On l'a mis sous le pôle arctique, dans la Tartarie, dans la place qu'occupe actuellement la mer Caspienne; d'autres l'ont reculé à l'extrêmité du midi, dans la terre de Feu, plusieurs l'ont placé dans le levant, sur les bords du Gange, ou dans l'isle de Ceylan. On l'a mis dans la Chine, dans l'Arménie, dans l'Afrique, sous l'équateur et à l'orient équinoxial, sous les montagnes de la lune, d'où l'on croyoit que sortoit le Nil. La plupart l'ont mis dans l'Asie; les uns dans l'Arménie majeure, les autres dans la Mésopotamie, ou dans la Syrie, ou dans la Babylonie, ou dans l'Arabie, ou dans l'Assyrie, ou dans la Palestine; il s'est même trouvé quelques auteurs qui ont voulu en faire honneur à l'Europe.

Philon et Origène ont cru que ce paradis étoit purement spirituel. Les Saleuciens soutenoient qu'il étoit invisible. Toutes ces opinions, dont plusieurs sont extravagantes, prouvent l'obscurité de la matiere; c'est ce qui a fait dire à Saurin, que peut-être

tous les efforts que l'on a fait et que l'on fera dans la suite, pour l'éclaircissement de cette question, seront inutiles. (1) Les autres difficultés de ces trois premiers chapitres, ne sont pas dans le genre des choses que l'on n'entend point : elles sont très-intelligibles, mais les incrédules les comparent aux métamorphoses d'Ovide.

C'est le serpent qui parle ; et quoiqu'il n'ait été que l'instrument du Diable, il est cependant maudit et puni. Dieu est représenté, dans ce chapitre et dans plusieurs endroits de l'écriture, comme étant corporel, et on le fait plaisanter avec Adam.

L'histoire de l'ânesse de Balaam a quelque rapport avec celle du serpent : elle a paru si peu croyable au rabin Lévi, fils de Gérion, qu'il ne vouloit pas qu'on la prît à la lettre. (2) Le déluge est une source de difficultés insurmontables. Le texte de l'écriture décide clairement qu'il fut universel. Ceux qui ont calculé l'immense quantité d'eau nécessaire pour submerger la terre, ont soutenu qu'il faudroit, pour couvrir le globe

(1) Discours VIII, *pag.* 24.

(2) Basange, hist. des Juifs, *liv. IX*, *c.* 20, *n°.* 12.

terrestre, vingt fois plus d'eau qu'il n'y en a dans l'Océan. (*) De Boulainvilliers a fait à ce sujet des remarques dignes d'attention, dans son *Histoire du monde*.

« Il est, dit-il, impossible, dans l'état présent de la terre, qu'il puisse arriver un déluge général qui couvre les plus hautes montagnes de quinze coudées par-dessus leur cime. Cela se prouve par la profondeur de la mer et par l'élévation des plus hautes montagnes, ou par la déclivité des terreins, depuis le milieu des terres jusqu'à la mer. Le mont Gordien ou celui d'Ararat, sur lequel l'arche s'arrêta, est élevé de plus de trois mille pas au-dessus de la surface de la mer. Celle-ci, prise en général, n'a pas plus de trois cent pas de profondeur : ainsi, sans compter que la capacité du globe s'élargit à mesure qu'il s'éleve, il faudroit dix ou douze fois autant d'eau que la mer ou les cavités souterreines en peuvent contenir, pour inonder toute la terre dans la quantité d'eau marquée dans l'écriture. On ne peut pas dire que Dieu a créé pour cet effet une nouvelle quantité d'eau, qu'il l'a ensuite

(*) Saurin, discours VIII, *pag.* 98.

anéantie ; car l'écriture ne rapporte que des moyens naturels, savoir, l'ouverture de l'abyme et la chûte des pluies. Elle dit aussi expressément que Dieu se servit du vent pour sécher l'eau. On ne peut pas non plus feindre que les pluies les plus fortes, les orages les plus violens, versent plus d'un pouce et demi d'eau dans l'espace d'une demi-heure. Or, n'ayant plu que quarante jours et quarante nuits, il suffit de prendre les plus hautes montagnes seulement à deux mille pas d'élévation, ce qui est un tiers moins qu'elles ne portent; il faudroit, pour les égaler, que le ciel eût versé en vingt-quatre heures, deux cent cinquante pieds d'eau, ce qui excede tellement les forces de la nature et de la probabilité, qu'on ne sauroit le comprendre. »

Ceux qui restraignent le déluge à la partie du monde habitée, (*) demandent par quelle voie seroient venus à Noé les animaux qui étoient à une prodigieuse distance du lieu où l'arche fut bâtie, et par qu'elle voie ils seroient retournés dans le premier lieu de leur demeure. Isaac Vossius, un des

(*) *Voyez* Saurin, discours VIII, *pag.* 99.

hommes les plus contraires à l'universalité du déluge, insiste vivement sur cette objection ; il auroit fallu, selon lui, donner vingt mille ans à certains animaux que l'on nomme *paresseux*, à cause de leur lenteur, pour les faire arriver jusqu'au patriarche.

On a beaucoup de peine à concilier cette multitude d'hommes que l'on voit paroître sur la surface de la terre, quelque tems après, Noé, avec l'universalité du déluge. C'est ce qu'avoit bien compris l'abbé Lenglet, et ce qu'il avoit remarqué dans son projet de souscription de la seconde édition de *sa méthode pour étudier l'histoire ;* mais on jugea à propos de lui faire supprimer les observations à ce sujet. « Nous trouvons, disoit-il, que deux ou trois cent ans après le déluge, il y avoit en Egypte une si grande quantité de peuples, que vingt mille villes n'étoient pas en état de les contenir. La Chine n'étoit pas moins peuplée que l'Egypte ; la Scythie et la Tartarie, l'étoient autant l'une que l'autre ».

On croit être beaucoup avancé en faisant comme le pere Petau, *des hommes à coups de plumes ;* on prétend nous persuader, comme cet habile jésuite, à force de sup-

putations et de progressions arithmétiques que deux cent soixante ans après le déluge, il devoit y avoir plus de soixante milliards, sept cent dix-neuf millions de personnes ; c'est-à-dire, beaucoup plus qu'il n'en faudroit pour peupler cinq ou six mondes tels que le nôtre.

Si les hommes étoient si féconds dans ces premiers tems, que sera-t-il arrivé dix siecles après le déluge? Il y aura eu, sans doute, suivant les mêmes supputations, assez d'habitans pour peupler une centaine de mondes. : ce savant jésuite devoit faire attention que, suivant l'écriture, les hommes n'avoient des enfans que fort tard, et qu'il ne paroît pas même qu'ils en eussent un grand nombre ; ainsi les peuplades n'ont pu se faire, ni si promptement, ni en si grande abondance ; il faudroit donc avoir recours à des calculs plus raisonnables, pour expliquer la formation des empires ; tout ce qu'on dit pour justifier ces possibilités, est contraire à l'expérience.

L'histoire de la Chine contrédit ouvertement celle des Juifs. Je ne prétends pas parler de ces calculs immenses que les Chinois adoptent dans leurs livres historiques ; je

m'en tiens à ce qui ne peut être contesté. Ecoutons sur ce sujet un jésuite qui écrivoit il n'y a pas long-tems (*). « Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est que la Chine a été peuplée avant J. C. plus de deux mille cent cinquante-cinq ans : cela se démontre par une éclipse de soleil, arrivée en cette année-là ». L'abbé Renaudot rejette cette éclipse, sur le témoignage de Cassini, mais il n'a pas compris ce qu'il a cité de ce célebre astronome.

On a envoyé au pere Souciet des observations astronomiques tirées de l'histoire et des livres Chinois, qui prouvent, et leur habileté en fait d'astronomie, et l'antiquité de leurs observations. Il les donnera au public, ce qui me dispense de m'étendre sur cela davantage. Il suffit que nous tenions au moins deux mille cent cinquante-cinq ans avant J. C. Il est certain, comme l'avoue l'abbé Renaudot, que cette antiquité a des conséquences funestes, puisqu'elle donne atteinte à l'universalité du déluge et à l'authenticité du texte hébreu, suivant lequel la terre n'étoit habitée que par des enfans de

(*) Lettre du pere Fauque, *pag.* 458, dix-neuvieme recueil des lettres édifiantes et curieuses.

Noé deux mille cent cinquante-cinq avant J. C.; pendant ce tems il ne devoit point y avoir d'astronome à la Chine.

Il est également difficile de concevoir comment les negres peuvent avoir la même origine que les blancs. De Boulainvilliers, qui a traité de la cause de la noirceur des negres dans son *Histoire du monde*, prétend qu'il y a des raisons physiques de cette noirceur, qui n'ont été découvertes que depuis peu.

« L'anatomie, dit-il, a mis en évidence, depuis peu d'années, une cause physique et sensible de la noirceur des negres, prise de la seule disposition de leur peau, savoir : un tissi qui a son principe au nombril, et se répand sur toute la continuité de l'épiderme, lequel tissu se trouve par-tout de couleur bleue foncée, et ne se rencontre absolument point dans les blancs ».

Il suivroit de là qu'ils ont une origine différente, que par conséquent ils ne peuvent pas descendre d'Adam, et cela se prouveroit encore par une observation de Brown, si elle est vraie, que la noirceur des negres se perpétue toujours, même en changeant de pays, et que les blancs ne pro-

duisent jamais de noirs, en s'établissant chez les negres (1).

C'est une chose assez singuliere, que le Pentateuque, qui s'explique si peu clairement sur l'immortalité de l'ame, c'est-à-dire, sur le point fondamental de la vraie religion, que de très-savans hommes, tels que le cardinal du Perron, (2) Luc de Bruges, (3) Divois, &c., (4) ont cru avec raison qu'il n'y est fait aucune mention de cette vérité, semble cependant mériter et démériter. C'est ce qui paroît clairement par le verset 5 du chapitre IX de la Genese, où il est dit : *Je tirerai vengeance de tous les animaux qui auront répandu votre sang*; et par le verset 10 : *Je ferai alliance avec les animaux qui sont avec vous; avec les oiseaux, avec les bêtes domestiques, et avec les animaux de la campagne, avec tous ceux qui sont sortis de l'arche, et avec toutes les bêtes de la terre.*

Sur quoi le pere Calmet remarque que

(1) Erreurs populaires, *liv. VI, c.* 10, *pag.* 220.

(2) Perroniana, *pag.* 3.

(3) Basange, *Hist. des Juifs, liv. V, ch.* 17.

(4) Preuves de la véritable religion, *liv. II, pag.* 90.

l'on voit souvent dans l'écriture des expressions par lesquelles il sembleroit que l'on suppose dans les bêtes quelque sorte de connoissance. Dieu leur parle après la création, et leur dit de croître et de multiplier. Dans la loi, on punit de mort les taureaux qui auront frappé un homme de leurs cornes, et les bêtes qui auront servi d'instrument à un crime abominable. Le Psalmiste parle de la mort des animaux dans les mêmes termes que de celle des hommes. *Auferes spiritum eorum et deficient.* Vous leur ôterez leur ame, et ils périront.

Les Ninivites firent jeûner les animaux; et quand Jonas se plaint à Dieu de ce qu'il avoit pardonnné à Ninive, Dieu lui répond : « Pourquoi ne pardonnerois-je pas à cette grande ville, dans laquelle il y a un si grand nombre d'hommes qui ne savent distinguer leur main droite de leur main gauche, et où il y a un si grand nombre d'animaux? » Comme si ce grand nombre d'animaux pouvoit être un motif pour engager le Seigneur à pardonner à la ville de Ninive.

On pourroit rapporter plusieurs autres passages où il semble que l'écriture suppose de la

de la raison aux animaux. Cette opinion n'est cependant pas la dominante chez les chrétiens, et ils sont obligés de dire que le S. Esprit *s'accommode aux préjugés des Hébreux*, conformes en cela à ceux de toutes les nations voisines.

C'est un objet d'étonnement pour les incrédules, qu'on trouve un très-grand nombre d'expressions peu conformes à la saine doctrine, dans des ouvrages faits par l'inspiration divine, pour fixer la croyance des hommes; cependant on ne peut nier que ces expressions ne se rencontrent très-souvent dans l'ancien Testament.

Bien loin d'être surpris qu'il y ait eu une secte d'antropomorphites, il y a lieu de s'étonner que tous ceux qui ont regardé la Bible comme un livre divin, n'aient pas embrassé l'opinion qui fait Dieu corporel, puisque Dieu y est représenté par-tout comme ayant un corps. Lorsque les descendans de Noé bâtissoient la tour de Babel, le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que les enfans des hommes élevoient. C'est ainsi que l'auteur sacré fait parler Dieu. (*Genese*, *chap.* 11, *v.* 5.) « Je descendrai, et je verrai si leurs œuvres égalent le

cri qui est venu jusqu'à moi, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas ». *Voy.* Genese, chap. 11, v. 5 et 18, v. 21.

L'ancien Testament est rempli de pareilles phrases, qui ont été une occasion de blasphême pour les Juifs et pour les simples.

Les incrédules accusent aussi l'écriture d'approuver, de proposer pour modele, de louer des personnages dont la vie n'a été rien moins qu'édifiante, et de canoniser des actions qui seroient condamnées par la raison ou par la religion naturelle.

Le livre des Juges, (*chap.* 3, *v.* 21.) fait l'éloge de l'action d'Ehub, qui assassina Eglon, roi de Moab, dont il étoit devenu le sujet par le droit de la guerre. La lecture d'un ouvrage, où se trouve un principe si dangereux, devroit être interdite aux simples dans un état bien policé. C'est peut-être ce passage qui a séduit les Ravaillac et les Clément, et qui les a engagés à commettre avec confiance le plus grands de tous les crimes.

L'action de Jahel ne paroît pas plus conforme à la saine morale. Elle étoit femme d'Heber, qui étoit en paix avec Jabin, Roi d'Azor; Sizara, général de ce Prince,

fuyant après avoir été battu par Baruc, Jahel va au-devant de lui, promet de le cacher, et cependant le tue en trahison. Néanmoins Jahel tient une place honorable dans le cantique de Débora. Il y a pourtant dans cette conduite une complication de perfidies qui auroit dû effrayer une conscience tant soit peu timorée. Le pere Calmet en convient. « Il faut reconnoître, dit-il, qu'elle a fait un mensonge, et qu'elle a agi contre la bonne-foi qu'on doit garder, en guerre même, envers ses ennemis, en invitant Sizara d'entrer dans sa tente, et en l'exhortant de ne rien craindre. Elle a violé les droits de l'hospitalité pour tromper son ennemi; ce qui n'est jamais permis, l'hospitalité ayant toujours passé pour une chose sainte et inviolable. Il paroît, d'ailleurs, qu'Heber et Jabin étoient alliés, et on ne voit point que Sizara ait rien fait contre cette alliance ». (*Juges, ch. 4, v. 17.*)

Il y a plusieurs autres traits de cette nature dans les livres de l'ancien Testament, ce qui avoit engagé les Manichéens à le rejeter avec mépris (1).

(1) Aug. contre Fauste, *liv. XXII, tom. VIII, pag.* 363 *et* 364.

L'Ecclésiaste a été un sujet de scandale pour les déïstes : ils se sont imaginés qu'il étoit clair, pour tout homme qui pourroit s'élever au-dessus des préjugés, que ce livre avoit été composé pour prouver que l'homme ne doit chercher qu'à mener une vie tranquille en ce monde ; que l'avenir ne doit point l'inquiéter, parce que tout meurt avec le corps. C'est ce qui se prouve par ces passages. *ch.* 3, *v.* 12 *et* 18.) « J'ai reconnu qu'il n'y avoit rien de meilleur que de faire du bien pendant sa vie. J'ai dit en moi-même touchant les enfans des hommes, que Dieu les éprouve, et qu'il fait voir qu'ils sont semblables aux bêtes. C'est pourquoi les hommes meurent comme les bêtes, et leur sort est égal. De même que l'homme meurt, les bêtes meurent aussi : les uns et les autres respirent de même ; l'homme n'a rien de plus que la bête. Tout est soumis à la vanité, et tout tend à un même lieu. Ils ont tous été tirés de la terre, et ils retourneront dans la terre. Qui connoît si l'ame des enfans d'Adam monte en haut, et si l'ame des bêtes descend en bas ?.... J'ai reconnu qu'il n'y a rien de meilleur à l'homme que de se réjouir dans ses œuvres ; que c'est là

sou partage ; car qui est-ce qui le raménera pour connoître ce qui doit se passer après lui ? (*Ibid. ch.* 8, *v.* 21.) J'ai cru que le bien qu'on pouvoit avoir sous le Soleil, étoit de manger, de boire et de se réjouir, et que l'homme n'emportoit que cela avec lui de tout le travail qu'il avoit eu dans sa vie, pendant les jours que Dieu lui avoit donnés sous le Soleil ».

Enfin, dans le verset 5 du chapitre 9, il est décidé positivement que les morts ne connoissent plus rien, qu'ils ne sont point récompensés, et que leur mémoire est ensevelie dans l'oubli ; cependant c'eût été bien là l'occasion de s'expliquer sur l'immortalité de l'ame, si l'auteur eût eu quelque connoissance de cette doctrine. Il est vrai que, sur la fin de cet ouvrage, il dit que la poussiere rentrera dans la terre d'où elle a été tirée, et que l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné. Mais ce *rovah*, ou cet esprit, est ce qui est appellé ailleurs, (*Genese*, *ch.* 8, *v.* 7.) *spiraculum vitae*, et signifie, pour l'ordinaire, quelque chose de corporel. Une preuve, que l'auteur de l'Ecclésiaste n'a pas entendu par-là *une substance spirituelle et immortelle*, c'est qu'il se sert du

même terme lorsqu'il parle de l'ame des bêtes. (*Ch.* 3 , *v.* 19.) Ces expressions favoriseroient plutôt les spinosistes que les orthodoxes.

Le Cantique des Cantiques est si scandaleux, du moins en apparence, que les interpretes avouent (1) qu'il y auroit de la témérité à vouloir tout expliquer à la lettre. Théodore de Mopsueste, et, dans ces derniers siecles, Castalion, en ont parlé comme d'un ouvrage licencieux, qui n'étoit capable que de corrompre les mœurs. Depuis peu Whiston (2) a entrepris de prouver que le Cantique des cantiques est un livre rempli de folies, de vanité, et de débauches, qui ne doit pas être placé dans le canon.

Grotius, qui n'a pas connu d'autre sens que le littéral, a été traité comme un blasphémateur; ce qui a fait dire au pere Calmet, que si Salomon eût voulu donner les leçons que Grotius croit remarquer dans ce livre, il faudroit ensevelir le Cantique des Cantiques dans un oubli et dans un silence éternel. Ce seroit une source empoisonnée qu'il

(1) *Voyez* Calmet, dic. de la Bible.

(2) Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne, *pag.* 292, *n°.* 14.

faudroit absolument fermer. Ce n'est pas sans raison que les Juifs en interdisoient la lecture à ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de trente ans. Il y a peu de jeunes imaginations qui ne se fussent échauffées par les traits suivans. (*Chap.* 7, *v.* 3, 7, 8, *&c.*)

« Votre nombril, fille du Roi, est comme une coupe aussi ronde que la lune, où il ne manque jamais de liqueur. Votre ventre est comme un monceau de froment tout environné de lys; vos deux tettons sont comme deux jumeaux de la femelle. Votre tête est semblable à celle du palmier, et vos tettons ressemblent à des grappes de raisin. J'ai dit, je monterai sur le palmier, j'en prendrai les feuilles, et vos tettons seront comme des grappes de raisin ».

Il y a, dans le livre de *Tobie*, des traits si romanesques, qu'ils suffiroient pour faire rejeter, comme fabuleux, tout livre où l'on en trouveroit de pareils. Sara avoit épousé sept hommes, les uns après les autres, et un démon, nommé *Asmodée*, les avoit tous tués, aussi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle. (*Ch.* 3, *v.* 8.) Le jeune Tobie trouve un ange qui s'offre à lui servir de guide, et cet ange menteur l'assure qu'il est un des

enfans d'Israël, qu'il s'appelle *Azarias*, et qu'il est fils du grand Ananias. (*Ch. 5, v.* 15.) La fumée qui sort du poisson que Tobie prend dans le Tygre, chasse tous les démons, soit d'un homme, soit d'une femme, de sorte qu'ils ne s'en approchent plus. (*Ch. 6, v.* 16.)

Le démon Asmodée est saisi par l'ange Raphaël, qui l'enchaîne dans les déserts de la haute Egypte. *Ch.* 8, *v.* 4.

Le livre de *Judith* est plus capable de faire commettre de grands crimes, que d'inspirer de la vertu. On est en outre très-embarrassé à fixer le tems où cette héroïne a vécu. Il est dit, dans le trentieme verset du seizieme chapitre, qu'elle vécut cent cinquante ans, et que tant qu'elle fut au monde, et plusieurs années après, il ne se trouva personne qui troublât Israël. Or, on ne trouve point, dans les derniers siecles du royaume de Juda, aucun tems de tranquillité assez long pour pouvoir placer l'événement du siége de Béthulie. Le pere Calmet n'a d'autre expédient que de donner à Judith soixante ou soixante-cinq ans, lorsqu'elle tua Holopherne; cependant elle est représentée dans l'histoire comme étant

alors d'une très-grande beauté. Prideaux avoue qu'il est dans l'impuissance d'éclaircir cette difficulté. (*Ch.* 1, *p.* 17.)

L'auteur de la défense des sentimens sur l'Histoire critique, (*lettre* 10, *p.* 249.) penche à croire que le livre d'Esther est une histoire feinte, ou un roman spirituel. Cet auteur a réuni tous les traits qui peuvent confirmer cette idée. Le vingt-deuxieme verset du premier chapitre de ce livre, a quelque chose de comique. On y lit qu'Assuérus envoya des lettres par toutes les provinces de son Empire, pour ordonner que les maris eussent tout pouvoir et toute autorité dans leur maison.

L'édit contre les Juifs n'a aucune vraisemblance. Si l'intention d'Aman étoit de faire périr les Juifs, comme on le suppose, on ne pouvoit pas s'y prendre plus mal, qu'en leur donnant du tems, en les avertissant qu'ils devoient chercher leur sûreté dans la fuite. Le quatorzieme verset du dernier chapitre, qui, à la vérité, n'est qu'en grec, fait tenir un discours très-peu convenable à la dignité d'un aussi grand Prince que le Roi de Perse. On y fait dire à Assuérus, qu'Aman, qui, après avoir tué

les Juifs, a ôté ce secours aux Perses, avoit dessein de s'emparer du Royaume et de le livrer aux Macédoniens. Il est aisé de reconnoître, à ces traits, la vanité des Juifs, qui vouloient passer pour avoir été les soutiens de l'Empire Persan. Les Macédoniens jouoient un assez petit rôle dans ce tems-là; ce qui a obligé le pere Calmet d'avouer, à cette occasion, que l'auteur du livre d'Esther faisoit parler au Roi Artaxerus, ou Assuérus, un langage qui ne convenoit pas au tems où vivoit ce Prince.

Si l'on en croit les ennemis de la révélation, le nouveau Testament, quoique beaucoup plus parfait que l'ancien, n'est pas lui-même exempt de défauts. L'exemple qu'ils en donnent, est tiré du plus bel endroit de ce livre; le sermon sur la montagne, qui contient le précis de la morale chrétienne, renferme assurément d'excellentes maximes; il est seulement fâcheux que la pratique en soit impossible. Aussi les peres ont-ils prouvé, par la conduite même de J. C., qu'il ne falloit pas prendre à la lettre ses discours : ils prétendent trouver des conseils parmi les choses qu'il semble ordonner. (*Voyez le pere Calmet.*) Cependant on ne

voit aucune distinction dans le texte sacré, et ces prétendus conseils suivent immédiatement la défense de l'adultere et du parjure. J. C. ne dit rien qui puisse faire croire qu'il mette quelque différence entre ses diverses instructions ; il parle même d'un ton impératif, dans le tems qu'on soutient qu'il se contente de conseiller. « Vous avez appris, dit S. Mathieu, (*ch. 5, v. 38, 39*) qu'il a été dit, œil pour œil, et dent pour dent : et moi je vous dis de ne point résister au mal qu'on veut vous faire ; mais si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore la gauche : si quelqu'un veut plaider contre vous, pour prendre votre robe, quittez-lui encore votre manteau ». Que diroit-on d'une loi humaine, qui confondroit l'essentiel avec l'arbitraire ? ne le regarderoit-on pas comme indigne d'un Législateur sensé ? Il y a grande apparence qu'il faut mettre cette distinction de *conseils* et de *préceptes*, sur le compte des interpretes qui se sont apperçus que l'observance exacte de la morale de J. C. n'est ni possible, ni conforme aux intérêts de la société. L'auteur du sermon sur la montagne ne faisoit point de différence entre les

préceptes et les conseils, dans le tems qu'il prêchoit ; il y a donc tout lieu de croire, par ce qui précede et ce qui suit, qu'il regardoit la patience sans bornes dans les insultes et les injustices, et le renoncement à la défense légitime de soi-même, comme nécessaires pour plaire à Dieu. Plusieurs sectes chrétiennes ont pris ce sermon à la lettre ; et dans le dernier siecle, Robert Baclay (*thèse* 15, *p.* 638) a entrepris de prouver, dans son *Apologie des trembleurs*, qu'il est clair comme le jour, que J. C. a défendu la guerre. Le sens littéral favorise son opinion. C'est en conséquence de cette explication, qu'un savant, dont parle Bayle, (*) s'imaginoit que J. C. n'avoit proposé la religion comme une chose qui put convenir à toutes sortes de personnes, mais seulement à un petit nombre de sages. Il se fondoit sur ce qu'un peuple entier, qui pratiqueroit exactement toutes les loix du christianisme, seroit incapable de se garantir contre l'invasion de ses ennemis. Cependant l'intention de Dieu n'a pu être qu'une société entiere se privât des moyens humains

(*) Pensées diverses, *tom. III, pag.* 125.

de se conserver dans l'indépendance des autres peuples. Cet homme donc vouloit persuader que, comme la philosophie des stoïciens, impraticable pour toutes les sociétés extraordinaires, l'évangile aussi n'étoit fait que pour des personnes choisies, supérieures à l'humanité, et capables de se détacher des choses de la terre.

Les épîtres de S. Paul et de S. Pierre supposent en plusieurs endroits une opinion dont la suite des tems a démontré la fausseté; elles annoncent que l'*Antechrist* devoit bientôt paroître, et que le monde étoit près de sa fin. « Nous vous déclarons, dit S. Paul, (*Thes.* 1, *cap.* 4, *v.* 15.) comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons, et qui sommes réservés pour son avénement. . . . . car le mystere d'iniquité se forme à présent, (déclare-t-il, *Thessal.* 2, *cap.* 2, *v.* 7) et alors se découvrira l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche ». Saint Pierre parle de même; Saint Jean est d'accord avec eux. « Meres, petits enfans, c'est ici la derniere heure, dit-il dans la premiere épître, (*ch.* 2, *v.* 18) et comme vous avez ouï dire que l'Antechrist doit venir, il y a dès main-

tenant plusieurs Antechrists ; ce qui nous fait connoître que nous sommes à la derniere heure ».

C'est d'après ces passages, que le père Calmet remarque, (1) que les apôtres S. Pierre et S. Paul se sont expliqués comme si la fin du monde étoit toute prochaine. L'évangile favorisoit aussi cette opinion ; car la désolation de Jérusalem et la fin du monde, sont annoncées dans S. Luc, (*ch. XXI*) comme devant se suivre de près. J. C. assure que la génération qu'il voyoit, ne finiroit point que toutes ces choses ne fussent accomplies. Après cela, il ne faut pas être surpris que les premiers peres de l'église aient cru être près de la fin du monde. On fut dans cette opinion jusqu'à la fin du quatrieme siecle. (2)

Il y a une grande différence entre les sentimens de respect que les mahométans ont pour leur Alcoran, et ceux des chrétiens pour l'écriture. On ne peut pas porter plus loin la vénération que les sectateurs de

(1) Dissertation sur l'Antechrist, *tom. VIII, art.* 4, *pag.* 356.

(2) *Voyez* Lactance, *liv. VII, ch.* 25, *pag.* 726.

Mahomet témoignent en parlant de l'Alcoran. « C'est, disent-ils, le plus grand des miracles, et tous les hommes ensemble ne sont point capables de rien faire qui en approche ; ce qui est d'autant plus admirable, que l'auteur n'avoit fait aucune étude ni lu aucun livre. L'Alcoran vaut lui seul soixante mille miracles. (C'est-à-peu-près le nombre des versets qu'il contient.) La résurrection d'un mort ne prouveroit pas plus la vérité d'une religion, que la composition de l'Alcoran. Il est si parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé. » (*)

Les chrétiens disent, à la vérité, que leurs livres fondamentaux ont été inspirés par le S. Esprit : mais comment peuvent-ils concilier cette opinion avec les imperfections qu'ils leur attribuent ? Dans toute l'Italie et dans tous les pays où l'autorité du Pape est sans bornes, l'écriture est regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fideles, et dont il est très-facile d'abuser ; en conséquence de cette opinion, il n'est permis de vendre la

(*) Voyez *Specimen*, *hist. arabe*, *pag.* 191. Emazari, *de Alcoran*, *pag.* 43 *et* 44.

bible, traduite en langue vulgaire, qu'à ceux qui ont permission de la lire : c'est ce qui est exprimé par la cinquieme regle de l'Index, dont voici la traduction. (*) « Etant évident, par l'expérience, qne si la Bible, traduite en langue vulgaire, étoit permise indifférement à tout le monde, la témérité des hommes seroit cause qu'il en arriveroit plus de mal que de bien; nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourront accorder la permission de lire la Bible, traduite par des auteurs catholiques en langue vulgaire, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage; il faudra qu'ils aient cette permission par écrit; que s'ils s'en trouve qui aient la présomption de lire ou retenir la Bible sans cette permission par écrit, on ne les absoudra point, qu'auparavant ils n'aient remis leur Bible entre les mains de l'ordinaire: et quant aux libraires qui vendront des Bibles en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permisssion par écrit, ou en quelqu'autre manière la leur auront

(*) Starti, *quatrieme partie*, *pag.* 5.

mise

mise entre les mains, prendront le prix de leurs livres, que l'évêque employera à des choses pieuses, et seront punis par d'autres peines arbitraires : les réguliers ne pourront aussi lire ni acheter ces livres, sans avoir eu la permission de leurs supérieurs. »

Ceux qui ne connoîtroient l'écriture que par cette regle, en auroient sans doute une mauvaise idée. Ces défenses n'ont été faites, selon le pere Simon, (*Lettre 5, p.* 183) qu'après une observation des théologiens, qui assuroient que la lecture de la Bible apporte plus de dommage que d'utilité aux affaires de la religion. Le cardinal Ximenès, qui étoit dans ces principes, disoit, en voyant la traduction des pseaumes, des évangiles et des épîtres, faite par l'évêque de Grenade, que si l'on traduisoit à l'avenir la Bible en langue vulgaire, les suites en seroient fatales à la religion.

C'étoit imiter les Juifs, qui défendoient aux jeunes gens la lecture des premiers chapitres de la Genese (*), du commencement et de la fin d'Ezéchiel, et du Cantique des cantiques. On a tâché d'introduire

(*) Origene, Homélie I, sur le Cantique des cantiques.

en France ces principes ultramontains. Plusieurs zélés catholiques voyoient avec chagrin que les simples, après une lecture superficielle des écritures, prenoient part aux querelles des théologiens, et se déclaroient pour les nouveaux sentimens. Le cardinal du Perron se signala plus que personne contre la lecture de l'écriture; (*) il prétendit « qu'elle étoit un couteau à deux tranchans dans la main des simples, qui les pourroit percer; que pour éviter cela, il valoit mieux que le simple peuple l'ouït de la bouche de l'église, avec les solutions et les interprétations des passages qui semblent être pleins d'absurdités et de contradictions, que de les lire par soi, sans l'aide d'aucune solution ni interprétation. Il faisoit ensuite une longue énumération de ces absurdités, en termes si peu ménagés, que le ministre Jurieu ne craint point de dire qu'il ne se souvient pas d'avoir jamais rien lu de si effroyable, ni de si scandaleux, dans un auteur chrétien.

Un autre auteur catholique, approuvé par le Cardinal Osius, a assuré que, sans l'autorité de l'église, il n'auroit pas une

(*) *Voyez* l'esprit d'Arnaud, *tom.II*, *pag.* 119.

plus grande vénération pour la Bible que pour les fables d'Esope. (*)

La constitution *unigenitus* a redoublé la dispute sur la lecture de l'écriture sainte. L'auteur *des anecdotes* (*t. I, p.* 191) nous apprend que, lorsqu'on travailloit à l'instruction qui a paru sous le nom des quarante évêques, le cardinal de Rohan, qui faisoit le rapport, exposa une tradition depuis S. Irénée jusqu'aux docteurs des derniers tems, pour montrer que la lecture de la bible est très-dangereuse. Le cardinal de Noailles, qui étoit présent à l'assemblée, représenta que ce seroit soulever les fideles que d'appuyer si fort sur la prohibition de cette lecture; mais le cardinal de Bissy, dont cette tradition étoit l'ouvrage, se crut obligé de la défendre, et dit que le public s'étant fort élevé contre les propositions, il en falloit davantage charger la censure, pour le contraindre de s'y soumettre par autorité. Le cardinal de Noailles se rendit depuis lui-même au sentiment de ses confreres, et voici comment il parle dans son mandement du 2 août 1729, *p.* 49, fait pour accepter la bulle.

(*) Pensées libres sur la religion, *pag.* 191.

»Entre les livres de l'écriture, il y en a qui, dans leurs parties, ou dans leur entier, ne doivent pas être permis à certaines ames. S. Jérôme et Théodoret nous apprennent que c'étoit un usage, parmi les Juifs, de ne point permettre, avant l'âge de trente ans, la lecture du commencement de la Genese, du commencement et de la fin d'Ezéchiel, et de tout le Cantique des cantiques. Origene, si zélé pour la lecture de l'Ecritnre sainte, donne le même conseil à ceux qui ne sont pas encore fermes dans la vertu; et le grand S. Basile écrivoit au moine Chilon : Ne négligez pas les lectures, particuliérement celle du nouveau Testament, car la lecture de l'ancien est souvent nuisible : non que ce qui y est écrit soit nuisible, mais parce que l'esprit de ceux qui le lisent est foible. »

Les protestans n'ont pas eux-mêmes pour l'écriture tout le respect qu'ils devroient avoir. Le ministre Jurieu qui, comme nous venons de voir, a invectivé si vivement le cardinal du Perron, essuya les mêmes reproches de la part des catholiques. Écoutons Papin, dans son *traité de la nature et de la grace*. (*) « Je vis ce même ministre en-

(*) Les suites de la tolérance, *pag.* 123.

seigner au public, que tous les caractères de l'écriture sainte, sur lesquels ces prétendus réformateurs avoient fondé leur persuasion de sa divinité, ne lui paroissent point suffisans. Jà n'advienne, dit-il, que je veuille diminuer la force et la lumiere des caracteres de l'écriture, mais affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse être éludé par les prophanes. Il n'y en a pas un qui fasse une preuve, et à quoi on ne puisse répondre quelque chose; et considérés tous ensemble, quoiqu'ils aient plus de force que séparément pour faire une démonstration morale, c'est-à-dire, une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute, j'avoue, continue-t-il, que rien ne paroît plus opposé à la raison, que de dire que les caracteres par eux-mêmes sont capables de produire une telle certitude. »

Ceux qui ont réfléchi sur le style et sur l'ordre des livres sacrés, en ont parlé comme d'un ouvrage assez mal arrangé, ensorte que, selon Leclerc, « on trouve à tout moment des obscurités que toutes les règles de la grammaire ne sauroient dissiper. (*)

(*) Sentimens de quelques théol. *pag.* 15.

Si l'on entend leurs expressions à la rigueur, elles forment un sens absurde et contraire aux sentimens que l'on doit avoir. Outre la difficulté qui se trouve dans leurs expressions, il n'est pas toujours sûr de suivre l'ordre de leurs raisonnemens, parce qu'ils ont négligé les regles de la dialectique et de la rhétorique ; ils passent brusquement d'un sujet à un autre, sans transition, et ils reviennent à leur matiere, sans en avertir le lecteur. Ils omettent souvent la moitié d'une comparaison, ou d'un raisonnement, et laissent suppléer au lecteur attentif bien des choses qu'ils n'expriment pas ; en un mot, il faut souvent deviner pour comprendre la suite de leurs discours. »

L'évêque Taylor pense de même que Leclerc. « Il y a, dit-il, des passages innombrable dans l'écriture, qui contiennent sans doute de très grands mysteres ; mais ils sont tellement cachés dans d'épais nuages, tellement obscurcis par des ombres, si couverts d'expressions impénétrables, si enveloppés dans les allégories et dans les ornemens de la rhétorique, si profonds par rapport à la matière, si embarrassans dans la manière de les annoncer, qu'ils semblent

nous être donnés pour essayer notre pénétration, et pour nous fournir l'occasion d'exercer la charité et la tolérance, plutôt que pour être les objets de notre foi et remplir nos confessions. »

Simon est d'accord avec son adversaire sur les défauts de l'écriture. « Je doute, dit-il, (*) qu'on puisse attribuer à Moyse, ou aux écrivains publics qui étoient de son tems, le peu d'ordre qui se trouve en quelques endroits du Pentateuque. » C'est ce désordre qui lui a fait imaginer le système des rouleaux, qu'il a cru avoir été dérangés.

Je n'examine point si ces observations sont vraies ; mais il est difficile de concevoir comment des ouvrages aussi défectueux peuvent être dignes de l'Etre souverainement parfait, dont il semble que toutes les œuvres doivent être marquées au coin de la perfection. Que dirions-nous d'un prince qui rendroit des arrêts obscurs et confus? Pourrions-nous nous empêcher de penser que ce prince manque d'habileté, et qu'il y a des fautes essentielles dans sa loi?

(*) Histoire critique, *pag.* 35.

CHAPITRE XII.

Comment on peut concilier la nécessité d'une religion révélée, avec l'ignorance de la plupart des hommes, et leur peu de capacité.

LA difficulté, dont nous demandons l'éclaircissement dans ce chapitre, intéresse toutes les religions révélées, et elle mérite d'autant plus d'être éclaircie, qu'elle paroît fondée sur des propositions qui ne doivent pas être contestées.

C'est un principe constant, et avoué dans toutes les sectes, que la religion est faite pour tous les hommes et qu'elle entre dans les devoirs généraux qui obligent tous les particuliers. De-là il résulte qu'elle doit avoir des signes et des caractères d'évidence qui fassent impression sur tous ceux qui emploient de bonne foi leur attention pour la connoître; autrement ceux à qui Dieu auroit refusé la capacité de sentir la force de ses preuves, ne seroient pas plus obligés de l'admettre que les insensés et les stupides.

Ceux qui ont traité cette matiere, ont

supposé ce principe comme un axiome incontestable. « Il n'y a personne, dit Nicole, (*) qui ne doive être convaincu, par les lumières communes de la religion et par celles du sens commun, des vérités suivantes : qu'il est certain que Dieu veut sauver tous les hommes, et même les plus ignorans et les plus simples ; qu'il ne leur offre néanmoins à tous aucune voie que celle de la vraie religion ; qu'il faut donc qu'il soit non-seulement possible, mais aisé de la reconnoître. »

« Tout chemin, dit-il ailleurs, qui ne pourra conduire ni les simples ni les ignorans à la foi, n'y pourra conduire personne, puisque le caractère et la marque de cet unique chemin, doit être d'y conduire tout le monde. »

Enfin, il soutient, dans le livre des prétendus réformés convaincus de schisme, « que toute société qui ne sauroit conduire à la foi les pauvres et les ignorans, ne peut être la vraie église; et ce principe est si clair et si certain, continue-t il, qu'il n'est pas contesté par les ministres. »

(*) Préface des préjugés légitimes.

Claude s'en sert lui même, pour donner à ceux de son parti une assurance raisonnable de la justice de leur cause. « Dieu, dit-il, n'a point rendu son salut inaccessible aux ames des plus simples ; le fameux Burnet, évêque de Salisbury, avouoit à Rochester, (1) que le principe nécessaire pour la correction du genre humain devoit être facile et à la portée du genre humaiu. »

Ostervald déclare (2) que, comme de toutes les vérités, il n'y en a point qui soient d'une plus grande conséquence que celles de la religion, il faut que les preuves de ces vérités soient simples, évidentes et à la portée de tous les hommes. On parle de même à Rome. Le savant P. Marati fait voir, (3) dans sa *Réfutation*, *de l'alcoran* imprimée dans cette capitale du monde chrétien, qu'on ne seroit pas obligé d'embrasser une religion, dont les preuves ne seroient pas évidentes. Voilà donc un principe dont on convient dans toutes les sectes ; il faut sans

(1) Mémoire concernant la vie de milord Rochester, *pag.* 20.

(2) Traité des sources de la corruption, *pag.* 17.

(3) *Præmiam Prædonii*, *pag.* 2.

doute qu'il soit d'une grande évidence ; pour avoir eu le consentement des théologiens de diverses croyances.

Ce principe posé, on peut faire ce raisonnement dont toutes les propositions paroissent être susceptibles de démonstration :

Une religion dont les preuves ne sont point à la portée de tous les hommes raisonnables, ne peut être la religion établie par Dieu pour les simples et pour les ignorans ; or, il n'y a aucune religion, dont les preuves soient à la portée de tous les hommes ; donc aucune des religions, qui prétendent être révélées, ne peut être la religion établie par Dieu pour les simples et pour les ignorans.

La conséquence de cet argument est bien tirée ; la premiere proposition n'est point contestée. Il ne s'agit donc que de la seconde, qu'il est très-facile de prouver pour peu que l'on fasse attention, 1°. à la difficulté qui accompagne toujours les discussions de religion : 2°. à la foiblesse de l'esprit humain : 3°. à la multiplication des besoins et des affaires qui asservissent la plupart des hommes : mais, pour entrer dans un plus grand détail, il faut observer

que les preuves des religions révélées contiennent des faits, dont la discussion demande de longs examens, et renfermant de grandes difficultés, est par conséquent peu à la portée du commun des hommes.

En effet, toutes les religions ont pour fondement des prophéties et des miracles, qui sont ou conservés par la tradition, ou recueillis par d'anciens livres, écrits en une langue inconnue non-seulement au peuple, mais même à un grand nombre de personnes qui d'ailleurs ont l'esprit cultivé.

On ne peut pas juger de l'argument tiré des prophéties, qu'on ne soit en état de s'assurer, 1°. du tems où vivoit le prophète, pour savoir si la prophétie n'est pas postérieure à l'événement : 2°. du véritable sens du passage qui renferme la prophétie, ce qui suppose la connoissance de la langue originale du livre prophétique : 3°. il est nécessaire de savoir dans quelles circonstances s'est trouvé le prophete, afin d'être certain qu'il n'a pas pu conjecturer ce qu'il a prédit : 4°. il faudra comparer la prophétie avec d'autres prédictions, que des hasards heureux ont pu vérifier.

Les miracles ont ordinairement pour

garans des livres dont la vérité ne peut se prouver sans le secours de l'histoire : 1°. Il faut examiner le siecle des historiens qui les rapportent : 2°. il faut s'assurer de l'authenticité de leurs livres et de la sincérité de leurs témoignages : 3°. il sera nécessaire de s'assurer si les miracles dont ils parlent ne sont pas l'effet de la fourberie, ou s'ils ne peuvent pas avoir des causes physiques pour base. Mais comment un homme peu instruit pourra-t-il se convaincre que ces livres ne sont pas l'ouvrage de l'imposture, tandis qu'il est certain que le genre humain est partagé en différentes sectes qui produisent toutes, en faveur de leurs opinions, des livres qu'elles prétendent également inspirés ? Ce n'est que par un très-grand travail qu'on peut discerner le différent mérite de ces ouvrages ; il est contre l'expérience et contre la raison, d'imaginer que tous les hommes puissent faire toutes les recherches nécessaires pour parvenir à ce discernement. Le salut dépendra donc de la science et d'une question de critique.

Quant aux preuves tirées de la tradition, un peu de sagacité suffit pour en connoître l'incertitude ; mais ce n'est qu'après des

études profondes et de sérieuses réflexions, qu'on peut déterminer le degré de croyance qu'elle peut mériter.

Il ne suffira pas d'avoir examiné une seule religion ; il y a dans le monde une infinité de sectes qui se vantent toutes de tirer leur origine du ciel. Elles se fondent toutes sur le même genre de preuves. Pour donner, avec connoissance de cause, la préférence à l'une d'entr'elles, il faudra les comparer et juger quelle est la mieux fondée.

Seroit-il possible que la plupart des hommes, dans le sein de l'ignorance qui les aveugle et de la misere qui les accable, s'érigeassent, pour ainsi dire, un tribunal, où ils fissent comparoître toutes les sectes de l'univers, et où, après avoir examiné à loisir leurs titres et leurs prétentions, ils prononçassent un jugement équitable ? Cette impossibilité de l'examen pour les simples a été reconnue et démontrée par les plus fameux auteurs. « Comment est-ce que les simples, dit le P. Mallebranche, (*Entretien 13, p. 199*) peuvent être certains que les quatre évangiles que nous avons, ont une autorité infaillible ? Les ignorans n'ont

aucune preuve qu'ils soient des auteurs dont ils portent les noms, et qu'ils n'ont point été corrompus dans les choses essentielles. Je ne sais, continue-t-il, si les savans en ont des preuves bien sûres; mais quand nous serions certains que l'évangile de S. Mathieu, par exemple, est de cet Apôtre, et qu'il est tel aujourd'hui qu'il l'a composé, si nous n'avons point d'autorité infaillible qui nous apprenne que cet évangile ait été inspiré, nous ne pouvons pas appuyer notre foi sur ses paroles comme sur celles de Dieu même. Il y en a qui prétendent que la divinité des livres saints est si sensible, qu'on ne peut pas les lire sans s'en appercevoir; mais sur quoi cette prétention est-elle fondée? Il faut autre chose que des soupçons et des préjugés pour leur attribuer l'infaillibilité ».

Nicole a fait les mêmes aveux. « Qu'y a-t-il, ce sont ses termes, qui soit plus évidemment au-dessus de l'esprit et de la lumiere du commun du monde, et particuliérement des simples et des ignorans, que de discerner, entre tant de dogmes contestés parmi les chrétiens, ceux qu'il faut suivre et ceux qu'il faut rejeter? Que sera-ce

donc quand il s'agit de les décider tous, et de faire choix d'une religion sur la comparaison de toutes les sectes chrétiennes ? »

Nicole croyoit confondre par cet argument tous ceux qui s'étoient séparés de l'église romaine. L'examen, disoit-il, est impossible à la plupart des chrétiens ; donc il ne les oblige pas : mais s'il a servi l'église catholique, n'a-t-il pas nui au christianisme ? car il est aussi difficile aux simples de décider quelle est la meilleure de toutes les religions, que de prendre parti entre les diverses sectes chrétiennes. Ce sont les principes de Nicole, qui ont fait dire au ministre Jurieu, (*) que s'il vouloit faire un ouvrage pour détruire le christianisme, le livre de Nicole en seroit la premiere partie.

Cependant cet excellent homme ne s'est attiré ce reproche qu'en avançant la proposition la plus claire et la plus incontestable. « Voilà le secret, avoit-il dit, que les calvinistes ont trouvé pour instruire les hommes de la foi (c'est l'examen dont il parle) ; voilà le chemin qu'ils leur proposent et auquel ils veulent les engager ; c'est-à-dire, un

(*) Système de l'église, *pag.* 448.

chemin

chemin qui non-seulement est interrompu par des obstacles et par des barrieres insurmontables, mais qui est d'une longueur si peu proportionée à l'esprit de l'homme, qu'il est évident que ce ne peut être celui que Dieu a choisi pour les instruire des vérités par lesquelles il veut les conduire au salut; car si ceux même qui font professsion de passer toute leur vie dans l'étude de la théologie doivent juger cet examen au-dessus de leurs forces, que sera-ce de ceux qui sont obligés de donner la plus grande partie de leur tems à d'autres occupations? Que sera-ce des juges, des magistrats, des laboureurs, des soldats, des femmes et des enfans, qui ont encore le jugement foible? Que sera-ce de ceux qui n'entendent même aucune des langues dans lesquelles la bible se trouve traduite? Que sera-ce des aveugles qui ne sauroient lire? Que sera-ce de ceux qui n'ont aucune lumiere, aucune ouverture d'esprit? Comment ces gens-là pourront-ils examiner tous les points? » Donc il est évident que la discussion est nécessaire pour se déterminer raisonnablement. (Voyez aussi *les Visionnaires*, *lettres* 10, *p.* 109.)

En effet, selon le calcul de Papin, (dans

l'*Autorité de l'église établie*, *p. 168*) qui pourroit bien être vrai, à peine y a-t-il une personne entre cent mille, qui puisse suivre la voie du raisonnement et de l'examen. C'est un dogme si incontestable chez les catholiques, que l'examen est au-dessus de la portée des simples, qu'on le trouve établi et démontré dans des cathéchismes qui sont faits pour être mis entre les mains de tout le monde (1).

Les protestans n'ont pas cherché à répondre aux argumens des catholiques à ce sujet, ils ont seulement usé de récrimination, en démontrant qu'on est exposé, dans la communion romaine, à toutes les mêmes difficultés. Jurieu, qui a si vivement attaqué Nicole, pour avoir démontré que les simples étoient incapables d'examen, l'a lui-même prouvé parfaitement; tant il est vrai qu'il faut se contraindre nécessairement, lorsqu'on s'éloigne de ce point où réside uniquement la vérité (2).

« Devant que les simples chrétiens, dit-il, puissent croire sans témérité, que l'église

(1) Catéchisme de Montpellier, *pag.* 2, *liv. II*, *ch.* 2, *sect* 2.

(2) Système de l'église, *ch.* 14, *pag.* 339.

qui leur parle est infaillible, il faut qu'ils soient assurés, 1°. que la religion et l'église sont véritables : 2°. que cette véritable église a reçu le privilége de l'infaillibilité : 3°. que l'église romaine, ou toute autre, est la véritable église, à l'exclusion des autres ; et quand nos simples seroient sortis de ce labyrinthe, ce ne seroit pas fait, il faudroit encore qu'ils rentrassent dans un autre ; avant de se reposer sur l'autorité de l'église chrétienne, il faut qu'ils soient assurés que Dieu lui a donné le privilége de l'infaillibilité ».

Les catholiques croient se tirer de cette difficulté, en ordonnant de se soumettre à l'autorité. « L'exclusion de l'examen, que veut Nicole, (*) nous conduit d'elle-même à la voie de l'autorité ; puisque tout homme qui est obligé de savoir la vérité de quelque chose et qui ne la peut apprendre par lui-même, la doit nécessairement apprendre d'autrui ; et dans cette nécessité, il est encore clair que le meilleur usage qu'on puisse faire de sa raison, est de se soumettre à la

(*) Prétendus réformés convaincus de schisme, *ch. II.*

plus grande autorité qui soit dans le monde et qui a le plus de marques d'être assistée des lumieres de Dieu ».

Il n'est pas nécessaire de concevoir qu'un aussi bon esprit ait raisonné ainsi, pour s'apercevoir de l'absurdité de ce raisonnement. Tandis que Nicole interdit aux simples l'examen, il leur permet en même tems de juger, sur le plus frivole motif et le plus propre à induire en erreur, la plus difficile de toutes les questions, savoir, quelle est la société qui a le plus de marques de lumiere et de vérité. Il paroît qu'il auroit été beaucoup plus naturel de dire que les simples ne sont point capables d'examen; donc un Dieu sage et bon ne peut exiger d'eux qu'ils prennent parti sur des matières qui sont au-dessus de leur capacité, parce qu'ils ne pourroient se déterminer qu'au hasard, et en contredisant cette loi éternelle qui défend de juger, lorsqu'on n'est pas assez instruit, pour ne pas craindre de tomber dans l'erreur. En conséquence du principe de Nicole, un Péruvien aura raison de s'obstiner à conserver la religion de Mancocapac; un Indien, celle de Brama; et un Egyptien, celle d'Hermès.

L'examen du seul article de l'autorité demande presque autant de connoissance que celui de tous les autres. Jurieu l'a bien prouvé ; mais ce qu'il a démontré, c'est que les simples ne sont point en état de se déterminer sur cette question avec connoissance de cause. « Je demande, ce sont ses paroles, si pour s'instruire de ce seul article, l'*église est infaillible*, il ne faut pas savoir aussi, 1°. si le livre, d'où on tire ce passage, est canonique, est divin? 2°. S'il est conforme à l'original? 3°. S'il n'y a pas quelque maniere de lire qui affoiblisse la preuve ? 4°. Si le passage ne peut pas avoir d'autre sens?

Le premier article emporte et entraîne après soi, non-seulement l'examen de la controverse des livres canoniques et apocryphes, telle qu'elle est agitée parmi les chretiens, mais il faudra que le cathécumene, qui ne connoît pas encore l'église, et qui la cherche par l'écriture, en dispute avec les payens et avec les athées.

Pour vuider le second article, il faudra qu'il apprenne les langues originales, ou qu'il consulte grand nombre de savans ; ce

qui sera long, et ne sera peut-être pas encore fort sûr.

Pour s'assurer sur le troisieme article, il faudra examiner les ouvrages des critiques, et tout ce qu'on appelle observations sur les variantes leçons.

Pour s'éclaircir sur le quatrieme article, il faudra lire les commentateurs, les anciens et les modernes, peser les divers sens, voir les difficultés, les objections et les réponses de part et d'autre; car on ne se peut jamais assurer de ne s'être point trompé, que lorsqu'on peut se rendre témoignage de n'avoir rien oublié.

Venons maintenant à la mineure de l'argument: or, l'Eglise romaine est cette église unique, visible, successive; voilà bien encore une autre difficulté. Il faudra que ce payen, qui ne sait ni lire, ni écrire, écoute pourtant les démêlés qui sont sur ce sujet entre les Grecs et les Latins, les Nestoriens et les Arméniens; car de juger sur une aussi grande affaire, sans avoir oüi les raisons des parties, c'est la derniere de toutes les témérités. Le concile des paysans et des femmes se trouvera alors aussi embarrassé

qu'il étoit, à décider par l'Ecriture les cinq points de controverse ; car il faudra que ces paysans apprennent le grec et le latin, qu'ils se donnent la peine de lire une infinité de livres. Ainsi, on a beau faire, il faut toujours revenir à l'examen, dès qu'on imposera la nécessité de croire des faits.

Les deux partis se sont tous deux reproché que leurs principes conduisent au Pyrrhonisme.

Otez la voie d'autorité, disoit Papin, (1) vous exposez les chrétiens à tomber dans le Pyrrhonisme sur tous les articles de foi. « Si Nicole pouvoit une fois persuader le monde qu'il est impossible de trouver la vérité par la voie de l'examen, comme il y travaille de toute sa force, il verroit bientôt, dit la Placette (2), qu'il n'a travaillé qu'à établir le Pyrrhonisme ».

Peut-être que dans cette occasion les catholiques et les réformés ont tous deux raison. Les catholiques, parce que, si c'est par l'examen seul qu'on peut s'assurer des faits et des dogmes qui fondent et qui appar-

(1) Les suites de la tolérance, *pag.* 119.

(2) Bayle, dict. art. Pélisson, note *D.*

tiennent à la religion, le plus grand nombre des hommes fera beaucoup mieux de suspendre sa décision, que d'entreprendre une carriere dont il leur est impossible de sortir avec honneur. Le protestant n'a pourtant pas tort d'accuser l'Eglise romaine de conduire au Pyrrhonisme, puisque la voie d'autorité mene à celle de l'examen; car, comme l'a remarqué très-sensément Bayle, un homme qui veut s'assurer légitimement qu'il doit se soumettre à l'autorité de l'église, est obligé de savoir que l'Ecriture le lui ordonne; ainsi le voilà exposé à bien des discussions; et il faut, outre cela, qu'il sache si la doctrine des Peres, celle de tous les siecles du christianisme, est conforme à la soumission qu'il faut avoir. Il sera bien infatigable, s'il n'aime pas mieux douter de tout, que de s'engager à chercher toutes ces choses; et il sera bien subtil, s'il rencontre enfin la lumiere. C'est donc une voie de Pyrrhonisme. Tant que Nicole et Jurieu ne font qu'attaquer, ils triomphent; l'impossibilité de l'examen est clairement démontrée par les catholiques; l'absurdité de la voie d'autorité a été mise dans le plus grand jour par les protestans, et elle a fait une telle im-

pression sur quelques-uns d'entr'eux, qu'ils n'ont pas fait difficulté de dire qu'ils renonçoient au christianisme, s'il falloit absolument suivre la voie d'autorité pour être chrétien (1).

Nous laissons aux gens non prévenus à décider quel est le plus raisonnable, ou de vouloir exiger de tous les hommes une chose aussi impossible que l'examen de fait, sujet à de grandes discussions, ou de leur ordonner de prendre parti sur des matieres graves, sans avoir de motifs suffisans pour se déterminer raisonnablement; c'est ce que font les catholiques, dont un des plus célebres écrivains a osé dire, (2) *que c'étoit une erreur de s'imaginer qu'il falloit toujours examiner avant que de croire.*

Le Ministre Jurieu, qui a senti mieux que personne les embarras de l'examen, a eu recours à un autre système pour justifier ceux qui croient sans raison : il a imaginé que Dieu opéroit dans les simples la créance de leur religion par la voie du sentiment.

(1) Papin, de l'autorité de l'église; *pag.* 139.

(1) Bossuet. Réflexions sur un écrit de Claude, après la conférence, *pag.* 215.

Il faut l'entendre, et on verra un exemple sensible des extravagances auxquelles porte l'esprit de parti. Il entreprend de prouver que la voie du sentiment conduit à la créance des mysteres. « Il y a des vérités de foi et de religion, dit-il, (*) qu'on peut connoître par sentiment, pour quelle raison est-ce que nous en exclurions les autres vérités révélées ? n'ont-elles pas leurs caracteres de vérité ? est-il possible que Dieu nous donne à croire des choses qui n'ont en elles-mêmes aucun motif interne de crédibilité, comme on parle ? l'assemblage de tous les mysteres n'a-t-il pas des caracteres de grandeur, de sublimité, de sainteté, de rapport à notre état, à nos desirs, à nos besoins naturels, qui les rendent sensibles ? Il est vrai qu'entre ces mysteres il y en a quelques-uns qui paroissent incroyables ; un Dieu en trois personnes, un Dieu incarné ; mais quand ces mysteres, qui effarouchent l'esprit, sont entrés en societé avec les autres, et font avec eux un corps, il en résulte un tout qui se fait sentir à tous ceux qui n'ont pas l'ame abymée dans les ténebres des préjugés et des

(*) Hist. de l'église, *pag.* 470 *et* 505.

passions ; sans cela, la religion chrétienne, par la prédication de l'évangile, n'attireroit personne. Les articles de foi de la religion chrétienne prouvent leur suffisance par eux-mêmes, comme ils prouvent leur importance ».

S'il ne s'agissoit que d'établir les premiers principes de la morale, on ne seroit pas surpris d'entendre dire qu'ils portent avec eux une si grande clarté, qu'ils n'ont pas besoin de preuves étrangeres ; mais comme il est question de faits arbitraires, de choses qui révoltent absolument la raison, du péché originel, d'un Dieu en trois personnes, d'un Dieu crucifié, c'est tomber dans le délire, que de soutenir que l'esprit sent naturellement la vérité de ces mysteres, tandis que la raison nous crie que ce sont des folies. Pascal (*) ne s'est pas éloigné du fanatisme de Jurieu, lorsqu'il dit que ceux qui croient sans avoir examiné les preuves de la religion, ont une disposition intérieure toute sainte, et que ce qu'ils entendent dire de la religion y est conforme. Il ne doit pas s'agir ici de la morale qui est à peu près semblable

(*) Pensées, *art.* 6.

dans toutes les religions. Ce n'est donc que de ce qu'il y a de difficile à concevoir dans le christianisme, que cet homme célebre a prétendu parler. Je ne crois pas qu'on puisse rien dire de plus absurde, que de soutenir que les mysteres de la religion chrétienne sont conformes à nos dispositions intérieures.

Ostervald, (*) qui est persuadé que la religion n'oblige qu'autant que ses preuves sont capables de convaincre tous les hommes, a prétendu prouver que les caracteres d'évidence qui se trouvent dans la religion chrétienne, sont à la portée de tout le monde. Voici comment il s'y prend pour prouver cette thèse.

« Quand, pour prouver qu'il n'y a qu'un Dieu, on allegue, par exemple, l'état et l'ordre dans lequel le monde subsiste; quand on fait voir que le monde ne peut pas être éternel, que les choses ont eu un commencement; quand on établit la divinité de l'Ecriture sainte par les prophéties qui y sont contenues, et qui ont été incontesta-

(2) Traité de la source de la corruption. Premiere source, *pag.* 15.

blement écrites avant l'événement ; quand on prouve la vérité de la religion chrétienne par la vérité des faits et de l'histoire, et qu'on montre que si les faits sur lesquels la religion est fondée, ne sont pas certains, il ne peut y avoir aucune certitude dans le monde à l'égard des choses passées, et que si l'on rejette le témoignage des apôtres, il n'y a point de témoins, ni d'historiens, qu'on ne puisse rejeter avec beaucoup plus de fondement ; quand on confirme l'histoire sainte par le témoignage des auteurs profanes et par les monumens les plus anciens et les moins incontestables que les siecles passés puissent fournir ; quand on fait réflexion sur la maniere dont la religion de J. C. s'est établie dans le monde, sur le changement qu'elle y a apporté ; quand on pese les caracteres de sincérité, de verité et de divinité, qui se remarquent dans l'Ecriture sainte ; enfin quand, en prenant les parties de la religion en détail, on y fait voir et sentir, que ses dogmes, ses préceptes, ses menaces, n'ont rien d'absurde, de mauvais, d'opposé aux sentimens naturels, rien qui ne soit avantageux aux hommes et à la société : quand on allegue

ces preuves et d'autres, et qu'on sait les proposer d'une maniere claire et judicieuse, il est constant qu'elles n'ont rien de difficile ; et les raisonnemens dont on se sert, pour faire valoir ces preuves, sont pour la plupart si naturels, si conformes à nos idées et aux principes du sens commun, qu'il n'y a guere de gens qui ne puissent les comprendre, si ce n'est parfaitement et dans toute leur étendue, ce qui est réservé aux plus éclairés, du moins suffisamment pour en sentir la force ».

C'est se faire illusion à soi-même que de raisonner ainsi ; le bon-sens permet-il que l'on accorde la faculté de prononcer sur les matieres les plus difficiles, à ceux qui ne savent ni lire ni écrire, qui n'ont aucune teinture de l'Ecriture ancienne, tels que sont la plupart des hommes ? Comment pourront-ils concevoir qu'Aristote, et tous ceux qui ont soutenu l'éternité du monde, étoient dans l'erreur ? Peut-on raisonnablement imaginer qu'ils ont assez de critique et de connoissance pour décider que les ouvrages, attribués aux prophetes, ne sont point supposés ; que les prophéties sont mal expliquées par les Juifs ; que les livres où

sont rapportés les miracles attribués à J. C. sont des auteurs dont ils portent les noms ; que ces prodiges sont dignes de croyance ; qu'ils l'emportent sur ceux des autres sectes ; que la propagation de l'Evangile a été miraculeuse ? Je crois que, pour peu qu'on ait de bonne-foi, on conviendra que le plus grand nombre des hommes n'est pas capable d'entrer dans ces discussions ; aussi Ostervald n'a-t-il pas osé rendre la proposition absolument générale. Il a avancé seulement qu'il n'y a guere de gens qui ne puissent comprendre ces raisonnemens ; mais que deviendront ceux qui se trouveront dans cette impossibilité ? Il est bien aisé de prouver que ce seroit le plus grand nombre ; il faudra donc, si l'on veut raisonner conséquemment, les exempter de la nécessité de croire la religion chrétienne, et il seroit vrai de dire qu'elle n'obligeroit que très-peu de personnes. Telle est une des idées d'un des derniers apologistes de cette religion, qui n'a pas fait difficulté d'avouer que les nations, qui n'ont jamais été, ni pu être suffisamment éclairées, de même que les particuliers infideles qu'on supposeroit n'avoir pu connoître la vérité du chris-

tianisme, ne seront jamais condamnés, précisément pour ne l'avoir pas embrassé.

Forster, qui a réfuté avec applaudissement le fameux livre qui a pour titre : *le Christianisme raisonnable*, n'a pas désespéré de faire voir que les simples mêmes pouvoient se mettre au fait des preuves du christianisme.

« Il faut avouer, dit-il, qu'il y a beaucoup plus de difficulté à prouver que les gens qui ne savent pas lire, et qui sont incapables d'examiner par eux-mêmes les preuves de la vérité du christianisme, peuvent cependant s'élever au-dessus d'une foi implicite, fondée sur l'autorité de leurs Peres ou de leurs Ecclésiastiques ».

Il est aisé de sentir toutes les absurdités que renferme ce raisonnement : que veut nous faire entendre l'auteur, lorsqu'il dit, *que tous les hommes, sans exception, sont juges incompétens de l'excellence propre et intrinséque d'une révélation?* Ce n'est point, je le répete, de la morale, dont il s'agit ici ; toutes les religions se ressemblent assez de ce côté-là, il s'agit des mysteres et des faits très-peu vraisemblables qui les distinguent essentiellement. Croit-il donc que chaque

chaque homme soit en état de juger quelle est de toutes les révélations celle dont l'économie est la plus digne de Dieu? Je ne vois pas comment accommoder cette prétention avec les aveux de tous les chrétiens, que les mysteres sont incompréhensibles, et qu'un Dieu crucifié est une folie aux yeux de la sagesse humaine.

Comment un simple pourra-t-il se convaincre, sans qu'il lui reste le moindre doute, que celui qu'il a consulté est sincere et impartial? Une expérience continuelle nous apprend qu'on peut allier une très-grande probité dans les affaires ordinaires de la vie, avec beaucoup de préjugés en matiere de religion. Il est clair d'ailleurs que les chrétiens apportent les mêmes préjugés dans l'examen de leur religion que les Mahométans et les autres sectaires, lorsqu'ils étudient la leur, et que personne n'agit de bonne foi dans cette étude, parce que le parti est pris avant l'examen. Voilà des faits de notoriété publique; après cela, tout homme ne craindra-t-il pas de se tromper? ne doit-il pas être en garde contre celui qu'il consulte? Sur quelle raison prononcera-t-il que ce soit le seul homme

exempt de préjugés dans l'univers ? Comment peut-il être certain que cet oracle n'aura point affoibli les argumens de ceux qui sont dans d'autres idées que les siennes ? Un moyen de se tranquilliser, seroit de consulter les docteurs des différens partis : aussi bien la raison défend-elle de condamner personne sans l'avoir entendu ; mais comment un simple pourra-t-il chercher, un iman, un rabin, un bonze, un brame un docteur, et le suivre dans un dédale de raisonnemens dépendans souvent de la connoissance des anciennes histoires et des langues étrangeres ? Les premiers principes ne sont pas plus clairs, qu'il l'est que la plus grande partie des hommes n'est nullement capable d'entrer dans ces discussions ; aussi Forster convient-il que les ignorans doivent s'en rapporter à ce qu'on leur dira en matiere de faits, comme s'il n'arrivoit pas tous les jours que des théologiens, qui d'ailleurs ont un extérieur de probité, alterent les faits, lorsqu'il est question d'autoriser leur cause ; de plus, la religion chrétienne n'est fondée que sur des faits : ainsi, permettre de s'en rapporter sur les faits à son directeur, c'est permettre de se conduire au ha-

sard dans l'affaire la plus essentielle de la vie ; c'est ce que font tous les hommes, c'est le pays, et non la raison qui décide de leur religion ; ils prennent presque tous un parti sur les plus importantes questions, non-seulement avant d'être en état de juger, mais en quelque sorte avant que de naître, sur la foi de leurs parens.

Ostervald (*) en convient de bonne-foi. « C'est une chose constante, dit-il, que la plupart ne sont chrétiens, que parce qu'ils ont été engagés par leur naissance à faire profession du christianisme ; mais au reste, ils en connoissent peu la vérité et la divinité ; ils seroient tout de même juifs ou payens, s'ils étoient nés dans le judaïsme. Ainsi, à proprement parler, on ne peut pas dire qu'ils croient et qu'ils aient de la foi. Croire, c'est être persuadé, et il est impossible de croire une chose sans raison et sans examen. Ce qu'on appelle *foi*, n'est ordinairement qu'une opinion confuse et générale, qui ne fait que de légères impressions ; mais la véritable foi est plus rare qu'on ne pense ».

(*) Traité des sources de la corruption, *pag.* 9.

Nicole (1) n'a pas fait difficulté d'avouer que « c'est le hasard qui décide de la religion de presque tous les hommes : ils embrassent, pour l'ordinaire, les premieres maximes qu'on leur donne, et ils ne révoquent jamais en doute celles qu'ils ont embrassées, comme s'ils étoient certains que les premieres instructions fussent toujours les véritables. C'est ce qui paroît particulierement dans la religion ; car il n'y a point de témérité égale à celle qui porte la plupart des hommes à suivre une religion plutôt qu'une autre ».

Cette exception seroit plus sensée, si les chrétiens ne donnoient la préférence à leur religion qu'avec connoissance de cause ; mais, comme l'expérience nous apprend qu'ils croient à l'évangile, comme les Mahométans à l'alcoran, ils seront toujours inexcusables d'avoir cru, sans avoir apporté l'attention nécessaire pour se préserver de l'erreur.

C'est de quoi Nicole est forcé de convenir, lorsqu'il avoue (2) qu'il y en a peut-être

(1) Essais de morale, *tom. II, ch.* 11.

(2) *Ibidem.*

plusieurs parmi les chrétiens, qui ne le sont que de la même maniere que les Turcs sont Turcs, c'est-à-dire, par la seule impression de l'exemple; tel est le cas dans lequel se trouvent presque tous les chrétiens.

L'analyse de la foi des simples se réduit chez les catholiques à l'autorité; mais il démontre qu'il est incertain pour eux, si cette autorité, qui fait le fondement de leur croyance, mérite leurs respects. Il n'est pas moins clair aussi, que le simple protestant ne peut avoir une conviction de sa foi, puisqu'il n'est pas capable de l'examen qui doit tranquilliser son esprit.

Ceux qui ont voulu éviter ces écueils, ont eu recours à des opérations intérieures de l'esprit, c'est-à-dire, que, pour se préserver de l'extravagance, ils sont tombés dans le fanatisme; car, comme dit excellemment Fénélon, archevêque de Cambrai (*), « si l'on suppose que la foi vient aux hommes par le cœur seul, sans l'esprit, et par un instinct aveugle de grace, sans un raisonnable discernement de l'autorité à laquelle on se soumet pour croire les mysteres, on

(*) Lettres sur divers sujets.

court risque de faire du christianisme un fanatisme, et des chrétiens des enthousiastes.

Cependant Barclay (*), l'apologiste des trembleurs, a tâché de prouver que ce système doit être celui de tous les chrétiens : en effet, s'il est impossible que dans les discussions des diverses religions qui partagent le genre humain, la plupart des hommes prennent parti par la voie de la raison et de l'examen, ils seront obligés de se déterminer par un *mouvement intérieur et aveugle* dont ils ne pourront pas se rendre compte ; or, si ce mouvement aveugle pouvoit suffire dans l'affaire la plus importante de la vie, pourquoi ne suffiroit-il pas dans tout le système de la conduite ?

(*) These 3, touchant l'Ecriture.

CHAPITRE XIII.

Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.

L'ARGUMENT que nous examinons dans ce chapitre, fait le sujet d'un livre qui a pour titre : *Traité de la religion contre les athées, les déistes et les nouveaux pyrrhoniens, où en supposant leurs principes, on les convaint qu'ils n'ont point d'autre parti à prendre que celui de la religion chrétienne.*

Une seule pensée de Pascal (1) contient l'abrégé de cet ouvrage. Le pere Mauduit, qui en est l'auteur, entreprend d'y prouver que, malgré les doutes qui peuvent se former dans l'esprit de l'homme, au sujet de la religion chrétienne, il doit la croire véritable, avant même l'éclaircissement de ses doutes. Labruyere avoit adopté cette même idée (2). « La religion, disoit-il, est vraie ou fausse; si elle n'est qu'une fiction, si l'on veut, soixante années perdues pour

(1) Chap. des esprits forts.
(2) *Idem.*

le solitaire, pour le chartreux ; ils ne courent pas un autre risque ; mais si elle est fondée sur la vérité, c'est un épouvantable malheur pour l'homme vicieux. L'idée seule des maux qu'il se prépare me trouble l'imagination ; la pensée est trop foible pour les concevoir, et les paroles trop vaines pour les exprimer ».

Ce ne sont point les modernes qui ont inventé cet argument ; il étoit trop digne des Peres de l'Eglise, pour qu'ils ne l'employassent point ; aussi Arbone s'en est-il servi. *Nonne purior ratio ex duabus incertis et in ambiguâ expectatione pendentibus, id potiùs credere quod aliquas spes ferat, quàm quod omninò nullas.* La grande raison du Pere Mauduit est que, « dans le choix des opinions, dont on ne peut savoir certainement si elles sont vraies ou fausses, il faut préférer le parti où il n'y a rien à perdre, en cas qu'il se trouvât faux, et où il y a beaucoup à gagner s'il est véritable ; et l'on doit rejeter, au contraire, celui où il n'y auroit rien à gagner, encore qu'il fût vrai, et où il y auroit beaucoup à perdre, si par malheur il se trouvoit faux ; or, en croyant

la religion chrétienne, il y a un bonheur à espérer, et quand même elle seroit fausse, il n'y a rien à craindre ».

Un juif, un mahométan, peut se servir de ce même argument; on ne l'a imaginé que pour tranquilliser ceux qui croient sans avoir des motifs suffisans; mais il n'éblouira que ceux qui ne voudront pas faire de réflexions; en effet, si le Messie n'est pas encore venu, comme les Juifs le prétendent, si Mahomet a été envoyé du ciel, afin que tous les hommes le respectent, comme le plus grand des prophetes et l'interprete des volontés divines, ainsi que cela est contenu dans les articles de la foi mahométane, que deviendront ceux qui ont embrassé la religion chrétienne, en conséquence d'un raisonnement si frivole?

Quoique la maxime de préférer toujours le plus sûr, soit d'un excellent usage, lorsqu'il faut agir et choisir entre différens partis, il n'en est pas de même, lorsqu'il est question de croire; la raison (*) est, que notre intérêt ne décide, ni pour la vérité, ni pour la fausseté des choses; d'ailleurs,

(1) *Voyez* la préface de Jacquelot, sur l'existence de Dieu.

il ne dépend pas de la volonté d'obliger l'esprit de croire, précisément parce qu'il y auroit de l'avantage à n'être point incrédule ; tout homme qui ne croiroit que par cette seule raison, auroit une foi très-différente de celle qu'exigent toutes les sectes, et il feroit un fort mauvais usage de son esprit : en effet, comme l'a très-bien dit Nicole, (*) « qu'y a-t-il de moins raisonnable, que de prendre notre intérêt pour motif de croire une chose ? Tout ce qu'il peut faire au plus, est de nous porter à considérer avec plus d'attention les raisons qui peuvent nous faire découvrir la vérité de ce que nous desirons être vrai ; mais il n'y a que cette vérité, qui doit se trouver dans la chose même, indépendamment de nos desirs, qui doive nous persuader ».

Ce principe est si certain, que le Pere Mauduit (*ch.* 19) est obligé d'en convenir. « Il est contraire à la justice, dit-il, de croire par intérêt, comme certain, ce qui n'est point encore certain : cet intérêt est un poids étranger, qui ne fait rien pour prouver la vérité de la chose ; ainsi quand

(2) Logique, *troisieme partie*, *ch.* 19.

la volonté fait que l'entendement approuve comme certain ce qui ne l'est pas à son égard, c'est en grossissant les raisons de croire par ce poids apparent, qui ne touche point le fond de la question, ou en empêchant l'esprit de voir les raisons d'incertitude ».

Le Pere Mauduit, qui a bien senti que ce raisonnement détruisoit son système, a éludé le fond de la question, en disant qu'il faut croire la religion chrétienne, parce qu'il y a de l'évidence dans les motifs de crédibilité, quoiqu'il n'y en ait pas dans l'objet que l'on croit; mais c'est visiblement prendre le change, puisque c'est commencer à donner pour certain ce qu'on n'avoit encore regardé que comme vraisemblable. C'est donc à tort que l'auteur a dit: « on a supposé par-tout les doutes et soupçons des incrédules, et l'on croit avoir démontré invinciblement, que malgré toutes les raisons qu'ils ont de douter, ils ne doivent plus douter, parce qu'il leur est utile de croire ».

C'est à quoi se réduit l'argument du Pere Mauduit; on croira donc par intérêt, et on se déterminera par un poids étranger, qui ne touchera point le fond de la question: si

le Pere Mauduit répond qu'ils ne doivent plus douter parce que la religion chrétienne est vraie, c'est sortir de la question, et tous argumens, tirés de la prudence, deviennent inutiles.

Pour détruire invinciblement tout l'ouvrage du Pere Mauduit, il ne faut point d'autre raisonnement que celui-ci :

Un homme raisonnable ne doit point donner son consentement, sans être déterminé par des motifs certains ; or les menaces et les promesses ne sont des raisons de se déterminer, qu'autant qu'il est prouvé que c'est Dieu qui a parlé ; donc elles ne doivent faire impression sur nous, qu'après les avoir contestées.

Ce seroit avoir une étrange idée de Dieu, que de s'imaginer qu'on lui plaît par l'abus de la raison, en croyant sans motifs suffisans. Si l'Etre souverainement sage nous prépare des récompenses et des peines pour l'autre vie, comme il n'en faut pas douter, il les réglera sans doute sur le bon et le mauvais usage que nous aurons fait de nos facultés.

Mais admettons le principe qu'il faille toujours prendre le parti le plus sûr, les défen-

seurs de la crédulité n'en pourront tirer aucun avantage, puisque ce sera toujours le parti le plus sûr de n'admettre aucun système de religion, qu'après s'être convaincu qu'il est fondé sur des preuves évidentes. La crainte de mal penser de Dieu doit nous engager naturellement à douter, jusqu'à ce que notre esprit soit persuadé ; et il n'y a point d'apparence que cette crainte soit mise au rang des crimes par celui qui nous défend de juger sans raison.

L'ORIGINE
DU JEU DES ESCHECS.

LE jeu des Eschecs est de tous les jeux où l'esprit seul a part, le plus combiné, le plus savant, et celui dans lequel l'étendue et la force de ce même esprit peut se faire plus aisément remarquer.

Chaque joueur a seize pieces partagées en six ordres, dont les noms, les marches et la valeur sont différens. On les place en deux lignes de huit pieces chacune, sur un Eschiquier divisé en soixante-quatre cases ou carrés, qui ne peuvent contenir qu'une piece à la fois. Chaque joueur a une piece unique qu'on nomme le Roi; de la conservation ou de la perte de cette piece dépend le sort de la partie. Elle ne peut être prise, tant qu'il lui reste quelque moyen de parer les coups qu'on lui porte. La surprise n'a point lieu à son égard dans cette guerre: on l'avertit du danger où elle est par le terme d'*Eschec*, et par-là on l'oblige à changer de place s'il lui est possible, afin de se garantir du péril qui l'a menacée. S'il ne lui reste aucun moyen de l'éviter, alors elle

tombe entre les mains de l'ennemi qui l'attaquoit, et par la prise du roi la partie est décidée, ce que l'on exprime par les mots d'*Eschec et mat.*

Telle est l'idée générale du système de ce jeu : son excellence a porté plusieurs écrivains à en chercher l'origine ; mais malgré l'érudition grecque et latine qu'ils ont répandue avec profusion sur cette matiere, ils y ont porté si peu de lumiere, que la carriere est encore ouverte à de nouvelles conjectures. C'est ce qui a déterminé Freret à proposer les siennes à la compagnie ; et comme ce fut dans une assemblée extraordinaire que l'Académie tint en présence du Roi, il renvoya à un autre tems le détail et la discussion des preuves sur lesquelles ces conjectures sont fondées.

Plusieurs savans ont cru qu'il falloit remonter jusqu'au siége de Troye, pour trouver l'origine du jeu des Eschecs. Ils en ont attribué l'invention à Palaméde, ce Capitaine grec, qui périt par les artifices d'Ulysse. D'autres rejettant cette opinion, qui est en effet destituée de tout fondement, se sont contentés d'assurer que le jeu des Eschecs avoit été connu des Grecs et des Ro-

mains, et que nous le tenions d'eux. Mais les jeux des *soldats latrunculi*, des jettons *calculi* et *scrupuli*, qu'ils prennent pour celui des Eschecs, n'ont aucune ressemblance avec ce jeu dans les choses qui en constituent l'essence, et qui distinguent les Eschecs de tous les autres jeux de *dames*, de *merelles*, de *jettons*, &c. avec lesquels ils le confondent.

Les premiers auteurs qui aient inconte-tablement parlé des Eschecs dans l'Occident, sont vos vieux romanciers, ou les écrivains de ces fabuleuses histoires des chevaliers de la table ronde et des braves de la cour du Roi Artus, des douze Pairs de France, et des Paladins de l'Empereur Charlemagne.

Il faut même observer que ceux de ces romanciers qui ont parlé des Sarrasins, les représentent souvent comme très-habiles à ce jeu. La Princesse Anne Comnène, dans la vie de son pere Alexis Comnène, Empereur de Constantinople dans le douzieme siecle, nous apprend que le jeu des Eschecs, qu'elle nomme *Zatrikion*, a passé des Persans aux Grecs. Ainsi ce sont les écrivains orientaux qu'il faut consulter sur l'origine de ce jeu.

Les

Les Persans conviennent qu'ils n'en sont pas les inventeurs, et qu'ils l'ont reçu des Indiens, qui le porterent en Perse pendant le regne du grand Cosroës. D'un autre côté, les Chinois, à qui le jeu des Echecs est connu, et qui le nomment le jeu de l'éléphant, reconnoissent aussi qu'ils le tiennent des Indiens, de qui ils l'ont reçu dans le sixieme siecle. Le *haïpiene*, ou grand dictionnaire Chinois, dit que ce fut sous le regne de *Vouti*, vers l'an 537 de J. C., et par-là on ne peut douter que ce ne soit dans les Indes que ce jeu a été inventé; c'est de-là qu'il a été porté dans l'orient et dans l'occident.

Les circonstances que les écrivains arabes racontent de la maniere dont ce jeu fut inventé aux Indes, et porté ensuite en Perse, méritent quelqu'attention.

Au commencement du cinquieme siecle de l'ére chrétienne, il y avoit dans les Indes un Prince très-puissant, dont les états étoient situés vers l'embouchure du Gange. Il prenoit le titre fastueux de Roi des Indes; son pere avoit contraint un grand nombre de Souverains de lui payer un tribut, et de se soumettre à son Empire. Le jeune Monarque

oublia bientôt que les Rois doivent être les peres de leurs peuples ; que l'amour des sujets pour leur Roi est le seul appui solide du trône ; que cet amour seul peut attacher véritablement les peuples au Prince qui les gouverne, et dont ils font toute la force et toute la puissance ; qu'un Roi sans sujets ne porteroit qu'un vain titre, et n'auroit aucun avantage réel sur les autres hommes.

Les Bramines et les Rajals, c'est-à-dire les prêtres et les grands, représenterent toutes ces choses au Roi des Indes ; mais enivré de l'idée de sa grandeur, qu'il croyoit inébranlable, il méprisa leurs sages représentations. Les plaintes et les remontrances ayant continué, il s'en trouva blessé, et pour venger son autorité qu'il crut méprisée de ceux qui osoient désapprouver sa conduite, il les fit périr dans les tourmens.

Cet exemple effraya les autres ; on garda le silence, et le Prince abandonné à lui-même, et ce qui étoit encore plus dangereux pour lui, et plus terrible pour ses peuples, livré aux pernicieux conseils des flatteurs, se porta bientôt aux derniers excès. Les peuples accablés sous le poids d'une tyrannie insupportable, témoignerent hautement

combien leur étoit devenue odieuse une autorité qui n'étoit plus employée qu'à les rendre malheureux.

Les Princes tributaires, persuadés qu'en perdant l'amour de ses peuples, le Roi des Indes avoit perdu tout ce qui faisoit sa force, se préparoient à secouer le joug, et à porter la guerre dans ses états. Alors un Bramine, ou philosophe Indien, nommé *Sissa*, fils de *Daher*, touché des malheurs de sa patrie, entreprit de faire ouvrir les yeux au Prince sur les funestes effets que sa conduite alloit produire. Mais instruit par l'exemple de ceux qui l'avoient précédé, il sentit que sa leçon ne deviendroit utile que quand le Prince se la donneroit à lui même, et ne croiroit point la recevoir d'un autre. Dans cette vue il imagina le jeu des Echecs, où le Roi, quoique la plus importante de toutes les pieces, est impuissante pour attaquer, et même pour se défendre contre ses ennemis, sans le secours de ses sujets et de ses soldats.

Le nouveau jeu devint bientôt célébre; le Roi des Indes en entendit parler, et voulut l'apprendre. Le Bramine *Sissa* fut choisi pour le lui enseigner; et sous pré-

texte de lui en expliquer les regles, et de lui montrer avec quel art il falloit employer les autres pieces à la défense du Roi, il lui fit appercevoir et goûter des vérités importantes, qu'il avoit refusé d'entendre jusqu'alors. Le Prince né avec de l'esprit et des sentimens vertueux, que les maximes des courtisans n'avoient pû étouffer, se fit l'application des leçons du Bramine, et comprenant que l'amour des peuples pour leur Roi, fait toute sa force, il changea de conduite, et par-là prévint les malheurs qui le menaçoient.

Le Prince sensible et reconnoissant laissa au Bramine le choix de la récompense. Celui-ci demanda qu'on lui donnât le nombre de grains de bled que produiroit le nombre des cases de l'échiquier, un seul pour la premiere, deux pour la seconde, quatre pour la troisieme, ainsi de suite, en doublant toujours jusqu'à la soixante-quatrieme.

Le Roi étonné de la modicité apparente de la demande, l'accorda sur le champ et sans examen; mais quand ses trésoriers eurent calculé, ils trouverent que le Roi s'étoit engagé à une chose pour laquelle tous ses trésors et ses vastes états ne suffiroient

point. (*) Alors le Bramine se servit de cette occasion pour lui faire sentir combien il importe aux Rois de se tenir en garde contre ceux qui les entourent, et combien ils doivent craindre que l'on n'abuse de leurs meilleures intentions.

Le jeu des Echecs ne demeura pas longtems renfermé dans l'Inde, il passa dans la Perse pendant le regne de Cosroës, mais avec des circonstances singulieres, que les historiens persans nous ont conservées, et qui nous montrent qu'on le regardoit comme étant destiné à servir dans tous les pays à instruire les Rois en les amusant, comme le signifioit le nom de *Schatrengi* ou *Schatrak* qu'on lui donna, *le jeu du Roi* ou *Schah*. Les Grecs en firent celui de *Zatrikion*, et les Espagnols à qui les Arabes l'ont porté, l'ont changé en celui de *Axadres* ou *al Xadres*.

Les Latins le nommerent *Scaccorum ludus*, d'où est venu l'Italien *Scacchi :* nos peres s'éloignerent moins de la prononciation orientale en le nommant le jeu des

(*) On a évalué la somme de ces grains de bled à 16384. Villes, dont chacune contiendroit 1024 greniers, dans chacune desquels il y auroit 174762 mesures, et dans chaque mesure 32768 grains.

Eschecs, c'est-à-dire *du Roi*. *Schah* en Persan, *Schek* en Arabe, *Roi* ou *Seigneur*. On conserve le terme d'*Echec*, que l'on emploie pour avertir le Roi ennemi de se garantir du danger auquel il est exposé. Celui d'*Echec et mat* vient du persan *Scahmat*, *le Roi est pris*, et c'est la formule usitée pour avertir le Roi ennemi qu'il ne peut plus espérer de secours.

Les noms de plusieurs pieces de ce jeu, qui n'ont de signification raisonnable que dans les langues de l'orient, confirment l'opinion proposée sur son origine orientale. La seconde piece des Echecs après le Roi, est nommée aujourd'hui *reine* ou *dame*, mais elle n'a pas toujours porté ce nom. Dans des vers latins du douzieme siecle elle est nommée *fercia*. Nos vieux poëtes françois, comme l'auteur du roman de la Rose et le traducteur du poëme de la Vieille, nomment cette piece *fierce*, *fierche* et *fierge*. Ces mêmes termes se trouvent employés dans plusieurs anciens traités manuscrits du jeu des Echecs, qui sont à la bibliotheque du Roi (*).

(*) Bibl. du Roi MSS. 7197, 7198, 7199, 7602, 7603, 7604, 7605.

Le roman de la Rose s'exprime ainsi :

Car on n'have (1) *pas les garçons,*
Fols, Chevaliers, Fierges ni Rocs,

Le traducteur du poëme de la Vieille dit en décrivant les Eschecs.

En deux parts veoir y pourrez (2)
Roi, roc, chevalier et auphin,
Fierge et Peon, &c.

et il dit ailleurs :

La Roine que nous nommons fierge,
Tient de Vénus, et n'est pas vierge,
Aimable est et amoureuse, &c.

Ces mots de *fierge*, *fierche* et *fierce* ou *fiercia*, sont des corruptions du latin *fiercia*, qui lui-même vient du persan *ferz* ou *ferzin*, qui est en Perse le nom de cette piece, et signifie un ministre d'état, un visir.

Voyez les Echecs d'amour MSS, 6808, 7510.
Jeu des Echecs, 7918.

(1) Ne salue pas, n'avertit pas, ne dit pas Echecs aux garçons, aux pions, &c.

(2) MSS. de la bibl. du roi, fol. n°. 7235.

Du latin *fercia* nous avons fait *fierce et fierge*, par un changement semblable à celui qui du mot *feretrum*, cercueil, a fait le vieux mot françois de *fiertre* ou *fierte*, que nous employons encore pour les châsses de quelques saints.

Du nom de *fierge* on a fait celui de *vierge*, *virgo*, et puis celui de *dame* et de *reine*. Le goût dans lequel on étoit de *moraliser* toutes sortes de sujets dans le douzieme et le treizieme siecles, fit regarder le jeu des Eschecs comme une image de la vie humaine : de-là vinrent tous ces écrits en diverses langues, dont quelques-uns ont été imprimés, mais dont un très-grand nombre est demeuré manuscrit dans les bibliothéques. Dans ces écrits on compare les différentes conditions avec les pieces du jeu des Echecs, et l'on tire de leur marche, de leur nom, et de leur figure, des occasions de moraliser sans fin à la maniere de ces tems-là. On se persuada bientôt que le tableau de la vie humaine, *speculum vitae humanae*, en seroit une image imparfaite, si l'on n'y trouvoit une femme ; ce sexe joue un rôle trop important, pour qu'on ne lui donnât pas une place dans le jeu : ainsi l'on changea le

ministre ou *ferz* en reine ; la ressemblance des mots de *fierge* et de *vierge*, rendit facile un changement qui sembloit d'autant plus raisonnable, que cette piece est placée aux côtés du Roi, et que dans les commencemens elle ne pouvoit s'en éloigner de plus de deux cases (1). *La reine ne va que de point en point comme le pion, n'étant pas convenable à femme d'aller en bataille pour la fragilité et la foiblesse de soi*, dit un auteur du tems de Philippe de Valois : aussi cette piece étoit-elle une des moins considérable des Echecs, comme le reconnoissent les Auteurs de deux anciens traités sur le jeu des Echecs (2).

Cette contrainte dans laquelle étoit la dame des Echecs déplut à nos peres, ils la regarderent comme une espece d'esclavage plus convenable à la jalousie des Orientaux, qu'à cette liberté dont les femmes ont tou-

(1) Le Poëme de la Vieille dit : *le roi la Fierge et le Peon saillent un point, font un pas.*

(2) *Ruy Lopes de Segura de la invention del juego del Axedres* 4, *1661. En Alcala, pag. 19. Dominico Tarsia del inventione degli Scacchi Venise* 8, *cav. 15.*

jours joui parmi nous. On étendit donc la marche et les prérogatives de cette piece, et par une suite de la galanterie naturelle aux nations de l'Occident, la dame devint la plus considérable piece de tout le jeu.

Il y avoit cependant une absurdité dans cette métamorphose du *ferzine* ou visir en reine, et cette absurdité subsiste encore aujourd'hui sans que l'on y fasse réflexion.

Lorsqu'un pion, c'est à dire un simple soldat, a traversé les bataillons ennemis, et qu'il a pénétré jusqu'à la derniere ligne de l'échiquier, non-seulement on lui permet de retourner en arriere, mais on lui donne encore la marche et les prérogatives de la dame.

Et quand le peon fait sa trâche (1),
Si quil est au bout de l'estache (2),
Lors de fierge fait tout l'office,
Et est de pareil exercice.

Un poëte latin dit en parlant du pion dans les mêmes circonstances,

Tunc augmentatur, tunc ferciajure vocatur.

(1) *Trache* pour *trace*, marche, chemin.

(2) Barriere d'où est venu le mot d'*estaccade*, *d'estoc*, *baston*, *picu*.

Si le *ferzine* ou la *fierge* est un visir, un ministre d'état, un général d'armée, on comprend aisément comment on peut élever à ce rang un pion, ou un simple soldat, pour récompenser la valeur avec laquelle il a percé les bataillons ennemis. Mais si la fierge est une dame, est la reine, ou la femme du roi, par quelle bizarre métamorphose le pion change-t-il de sexe, et devient-il femme de soldat qu'il étoit auparavant, et comment lui fait-on épouser le roi, pour récompense de la valeur dont il lui a donné des marques ? Il ne faudroit que cette seule absurdité pour prouver que la seconde piece des Eschecs a été mal à propos nommée vierge ou reine.

La troisieme piece des Eschecs est le *fol :* chez les Orientaux elle est la figure d'un éléphant, et elle en porte le nom, *fil.* De ce nom on avoit formé celui d'*alphillus*, employé par d'anciens poëtes latins, et dont nos poëtes françois avoient fait *auphin* et *dauphin;* les Espagnols le nommoient *delfil* et *arfil*, mais dans la suite ils ont changé ce nom en celui d'*alferez*, et les Italiens en celui d'*alfiere*, sergent de bataille. L'auteur du roman de la Rose donne cependant le

nom de *fol* à cette piece, et ce nom est demeuré en usage jusqu'à présent.

Les cavaliers qui sont la quatrieme piece des Echecs, ont la même figure et le même nom dans tous les pays ; celui que nous employons, est la traduction du nom que lui donnent les Arabes.

La cinquieme piece des Eschecs est nommée aujourd'hui *tour*, on l'appeloit autrefois *rok ;* d'où le terme de *roquer* nous est demeuré : cette piece qui entre dans les armoiries de quelques anciennes familles, y a conservé le nom de *roc*, et son ancienne figure, assez semblable à celle que lui donnent les mahométans, dont les Eschecs ne sont pas figurez. Les Orientaux la nomment de même que nous *rokh*, et les Indiens lui donnent la figure d'un chameau, monté d'un cavalier l'arc et la fleche à la main. Le terme de *rok*, commun aux Persans et aux Indiens, signifie, dans la langue de ces derniers, une espece de chameau dont on se sert à la guerre, et que l'on place sur les aîles de l'armée en forme de cavalerie légere. La marche rapide de cette piece qui saute d'un bout de l'échiquier à l'autre, convient d'autant mieux à cette idée, que dans les

premiers tems, elle étoit la seule piece qui eût cette marche. Le roi, la dame et le pion ne faisoient qu'un pas, et le *fol* n'en faisoit que deux, de même que le cavalier, ne pouvant aller qu'à la troisieme case, en comptant de celle qu'il quittoit. Le roc seul n'étoit point borné dans sa course, ce qui peut convenir à la légéreté du Dromadaire, et nullement à l'immobilité des tours ou forteresses, dont nous avons cru que le *roc* portoit le nom.

La sixieme ou derniere piece, est le pion ou le fantassin, qui n'a souffert aucun changement, et que représente aux Indes comme chez nous, les simples soldats dont l'armée est composée.

Les Chinois ont fait quelques changemens à ce jeu; ils y ont introduit de nouvelles pieces sous le nom de *canons* ou de *mortiers:* l'usage de l'artillerie et de la poudre étoit reçu chez eux, long-tems avant qu'il eut été découvert par les Européens. On peut voir le détail des reglesde leurs Echecs dans la relation de Siam, de M. de la Loubére, et dans le livre de Hidde Anglois, *de Ludis Orientalium*. Tamerlan y fit encore de plus grands changemens; et par les pieces nou-

velles qu'il imagina, et par la marche qu'il leur donna, il augmenta la difficulté d'un jeu déjà trop composé pour être regardé comme un délassement : mais ces changemens n'ont pas été adoptés, et l'on est revenu à l'ancienne maniere de jouer les Eschecs avec chacun seize pieces seulement, et sur un échiquier de soixante-quatre cases.

Fin du Tome troisieme.

TABLE

DES MATIERES.

Contenues dans ce Volume.

OBSERVATIONS *sur les oracles rendus par les ames des morts.* pag. 1

RÉFLEXIONS *sur les prodiges rapportés dans les anciens.* 71

SUR *l'usage des sacrifices humains établi chez les différentes nations et particulièrement chez les Gaulois.* 118

SUR *la nature et les dogmes les plus connus de la religion Gauloise.* 125

SUR *l'étymologie du nom des Druides* 131

EXAMEN *critique des apologistes de la religion chrétienne.* 135

CHAP. I. *Les apologistes chrétiens ne se sont pas assez attachés à prouver l'authenticité des évangiles.* 137

CHAP. II. *Histoire des suppositions d'ouvrages faits dans les premiers siècles.* 148

CHAP. III. *Y a-t-il eu des informations chez les Juifs et chez les païens pour s'assurer de la vérité des miracles de J. C. ? &c.* 192

CAP. IV. *Si les aveux des Juifs, des païens et des mahométans prouvent que J. C. ait fait des miracles.* 203

CHAP. V. *De l'empire que les chrétiens se sont attribué sur les démons, &c.* 206

CHAP. VI. *Le christianisme ne fut d'abord embrassé que par le peuple. De l'autorité de cette acceptation.* 234
CHAP. VII. *Le christianisme doit son principal accroissement à la violence des empereurs chrétiens.* 244
CHAP. VIII *Examen de l'argument tiré de la conduite réguliere des premiers chrétiens, &c.* 257
CHAP. IX. *Les hommes sont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'évangile ?* 287
CHAP. X. *Les hommes sont-ils plus parfaits depuis l'avénement de Jésus Christ ?* 305
CHAP. XI. *Diverses réflexions sur l'ancien et le nouveau Testament.* 342
CHAP. XII *Comment on peut concilier la nécessité d'une religion révélée, avec l'ignorance de la plupart des hommes et leur peu de capacité.* 376
CHAP. XIII. *Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.* 407
ORIGINE *du jeu des Echecs.* 414

Fin de la Table.

a39003 009525717b